

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DES PAROISSES CATHOLIQUES

DU

CANTON DE FRIBOURG

PAR LE

P. APOLLINAIRE BELLION, ORD. CAP.

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE,
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG,
DE L'ACADÉMIE D'AGSTE, DE L'ACADÉMIE HÉRALDIQUE DE FISE,
ET DE LA SOC. BIBLIOP. DE FRANCE, ETC.

QUATRIÈME VOLUME

FRIBOURG

IMPRIMERIE DU CHRONIQUEUR SUISSE

1885

Deposé des
87 3
=

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DES PAROISSES CATHOLIQUES

DU

CANTON DE FRIBOURG

PAR LE

P. APOLLINAIRE DELLION, ORD. CAP.

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE,
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG,
DE L'ACADÉMIE D'AOSTE, DE L'ACADÉMIE HÉRALDIQUE DE PISE,
ET DE LA SOC. BIBLIOP. DE FRANCE, ETC.

QUATRIÈME VOLUME

FRIBOURG

IMPRIMERIE DU CHRONIQUEUR SUISSE

—
1885

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DES PAROISSES CATHOLIQUES

DU CANTON DE FRIBOURG

CORBIÈRES

*Corberg, Corberia, Gobers, Kobers, Cobers, Corberes,
Corberius, Corbeires, villa Corberiarum.*

Décanat de la Val-Sainte, autrefois d'Ogo. Patronne : Assomption de la Ste-Vierge (15 août). Altitude 714m. Population 237, 46 maisons, 55 ménages; 233 catholiques, 4 protestants; 161 bourgeois de la commune, 70 bourgeois d'une autre commune, 4 d'un autre canton.

Il est difficile de déterminer d'une manière exacte l'origine des seigneurs de Corbières, cependant il est à peu près certain qu'ils ne sont pas une branche de la maison de Gruyères; les droits de ces derniers seigneurs sur Corbières datent du mariage de Pierre du Vanel avec Marguerite de Corbières, au commencement du XIV^e siècle.

Les documents du X^e et du XI^e siècle sont rares, voilà pourquoi l'origine de plusieurs dynasties est si obscure ; les seigneurs de Corbières apparaissent un siècle après les Gruyère ; ils sont peut être contemporains dès leur origine.

La seigneurie de Corbières comprenait le pays de Charmey, Bellegarde, les villages de Botterens, de Villarsbeney, de Villardvolard, de Hauteville ; séparée de celle d'Everdes par la Sarine, elle se divisa en deux dans le XIII^e siècle, l'une appelée de Corbières et l'autre de Charmey-Bellegarde. La petite ville de Corbières, chef-lieu de la seigneurie, dont l'origine est inconnue, était probablement beaucoup plus importante dans le XIII^e siècle que dans les temps postérieurs. Son premier château était placé, au commencement du XIV^e siècle, au bord d'un ravin du côté de Hauteville ; en 1303, il est cité comme l'antique château, en opposition au nouveau. L'église paroissiale se trouvait entre Corbières et Hauteville, plus rapprochée de ce dernier village, mais déjà avant 1300. Corbières possédait une chapelle dédiée à la Ste-Vierge, située hors des murs, près de la porte du bourg ou de la ville, celle-ci était entourée de remparts et de fossés.

L'église de St-Etienne de Hauteville fut église paroissiale pour Hauteville et Corbières jusqu'en 1614-1630 ; à cette date, l'église de Notre-Dame de Corbières fut érigée en église paroissiale.

Plusieurs actes paraissant dans cette partie du volume concernent autant la paroisse d'Hauteville que celle de Corbières, ils sont placés ici parce que le plus grand nombre provient des archives de Corbières ; ils ne seront pas répétés à l'article Hauteville.

Ces actes nous font assister au développement de la paroisse, aux usages en vigueur ; ils nous tracent la filiation de certaines familles, l'origine de certaines propriétés de l'église et du bénéfice, la place qu'un certain nombre de maisons occupaient dans le bourg de Corbières, celle de ses remparts et de ses fossés.

1303. Le vendredi, lendemain de la fête de la Nativité de St-Jean-Baptiste, sous le sceau de Richard, doyen d'Ogo Mermet Cawicin, l'ainé, déclare vouloir tenir pendant l'espace de vingt

ans, de D. Pierre de Hantemberg, curé de Hauteville, ou de ses successeurs, le verger dit « *li Pereir jordan* » situé près du vieux château, entre les deux routes anciennes, et cela pour le prix annuel de 16 den. laus. Il aura aussi la moitié des fruits de tous les arbres (Arch. de Corbières). C'est le premier document qui nous fait connaître le nom du curé Hattenberg.

1314. Par acte du mois de décembre, Guillaume, fils de Rodolphe, seigneur de Corbières, dame Perrette son épouse et Mermet leur fils, avec le consentement de Jaquette, d'Agnès, de Béatrice et de Julie leurs filles, vendent 44 poses de terre à la Valsainte, pour le prix de 180 liv. laus., dont 7 poses contiguës au territoire de Corbières *en Vanil*, les autres au territoire de Hauteville, soit 3 poses au *Quarroz des Planchans*, une pose *es Meler*, une *es Genever*, 2 poses *es Pièces*, 4 *es Laryes*, 5 situées derrière l'église au lieu dit *au Praviil*, 5 poses *au Jorat*, etc. (Idem).

1316. Juin. D. Pierre, curé de Hauteville et D. Borcard, prêtre... apparaissent comme témoins dans la vente d'une maison située dans l'enceinte de la citadelle (castrum) de Corbières; elle est faite par Alessya, fille de Perronet Chastelans à Anserme Testoris (Témoin). Un cens de deux deniers et $\frac{1}{2}$ obole dû à l'église de Hauteville, reposait sur cette maison (Gremaud).

1319. L'acte suivant nous dépeint un usage qui doit remonter à une haute antiquité. On sait que, dès le commencement du christianisme, le prêtre vivait d'aumônes que les chrétiens lui apportaient sous différentes formes; c'est ainsi qu'au temps pascal chaque famille donnait au curé un repas, qui fut plus tard nommé « *Ressat* ». Cet usage se transforma insensiblement en une redevance en argent, mais il conserva son nom jusqu'au commencement du XIX^e siècle. Une autre forme d'aumône était le presbytérat, soit repas, donné au prêtre au décès des chefs de maison, plus tard appelé « *mortuaire* ».

Conrad du Tey devait au curé le *ressat* de deux années et deux presbytérats à l'occasion du décès de sa mère, et il refusait de s'exécuter. Un arrêt de la cour de Lausanne le condamne à donner au curé et à toute sa maison, soit au vicaire, aux clercs et à un domestique deux bons repas (*videlicet in bonis*

et sufficientibus epulis). L'arrêt prononcé le jeudi avant carnaval, doit être exécuté avant la fin de l'octave de Pâques ; il est adressé au curé de Pont-la-Ville (Arch. de Corbières).

A côté de ces aumônes, les curés possédèrent dès les temps les plus anciens des dimes de céréales, de légumes (fèves, pois), de foin, de chanvre, etc. Ces dimes, avec les aumônes citées dans l'acte de 1319, constituèrent souvent tout le bénéfice.

Ces redevances en nature firent surgir de nombreuses difficultés entre les curés et les paroissiens. On possédait des coutumiers rédigés quelquefois d'une manière obscure ; il est probable que les seigneurs seuls et quelques employés en étaient possesseurs ; le peuple en avait connaissance plutôt par tradition que par la lecture et l'étude.

1342. D. Pierre de Attenberg, curé, représenté par son procureur Jean dou Crest, réclamait à Borcard de Villaret des dimes de foin. La difficulté fut portée devant le doyen d'Ogo, Richard d'Estavayer, qui tenait sa cour à Bulle. Le procureur soutenait que l'usage constant dans la paroisse était qu'une terre autrefois cultivée, mais plus tard réduite en pré, payait la dime du foin en place de celle du blé.

Or, le dit Borcard possédait un pré de trois poses, autrefois ensemencé, mais réduit en pré depuis quelques années, et depuis deux ans il refusait de payer la dime du foin au curé. Les parties furent citées à Bulle sur une heure après midi, pour alléguer leurs raisons. Borcard ne parut pas ; il fut condamné par le doyen à payer les frais et la dime arriérée. Donnée à Bulle, en cour du doyen, le lundi avant la fête de St-Luc, 1342 (Gremaud).

Les droits de l'église et du bénéfice étaient encore contestés en 1349. Mermette, veuve de Conon Ammeroux, d'Eschallens (Echarlens?) voiturier, refusait de rendre au curé une *oche* soit une pièce de terre ; un arbitrage reconnut les droits du curé D. R. Cussey.

1353. Mermet Mistralis, de Romont, et les héritiers de son frère Jean possédaient des dimes dans le territoire de Corbières, mais ils reconnaissaient que le curé pouvait prélever 18 deniers

annuellement sur ces dimes. Acte signé P. Blanc, de Corbières (Id.).

1353. La maison du donzel Pierre de Sounevels (Senevey) était placée dans la rue du côté du château d'Everdes, elle devait annuellement 6 deniers au curé (Id.).

1357. Le couvent de la Valsainte possédait deux jardins, l'un situé derrière la chapelle et l'autre au *Praz du Crest*, en face des nouveaux fossés de la ville, ainsi qu'une maison, donnée par Béatrice, veuve de P. Masalerot ; mais le couvent devait donner annuellement 5 sols et 6 deniers à la chapelle (Arch. de Corbières).

1359. Septembre. Durand Meschallars, bourgeois de Corbières, reconnaît tenir de l'église de St-Etienne et pour un cens de 3 deniers, une place située au-dessus de la poterne de Corbières, entre la maison d'Aymon de Blonay et celle de Jean Janiez ; elle lui avait été accensée par D. Rodolphe Du Moulin, curé avec le consentement de l'évêque de Lausanne et celui de Hugues de Grandmont, chevalier, d'Agnès d'Avenches et de son fils Aymon de Corbières, co-seigneurs de Corbières. Il s'engage encore à construire sur cette place un édifice capable de contenter le curé, les seigneurs et les bourgeois de Corbières (Id.).

1451. D. N. de Marques étant curé et D. Hugues de Brea, vicaire, Berthet Souvey fit les reconnaissances de la cure.

1457. Cette année il fut tranché une longue difficulté entre le curé D. Chappuis et ses paroissiens. Les intérêts matériels des deux parties étaient en jeu ; mais ce procès présente certains faits très curieux qu'il convient de faire connaître. Voici les principaux points en litige et comment ils furent tranchés par les arbitres : le curé affirmait avoir le droit d'exiger 49 sols ou une vache au décès de chaque paroissien, pour les droits de funérailles dits *mortuaires*. Les arbitres prononcèrent qu'il pouvait exiger 9 sols au décès d'un chef de famille, 6 sols d'une maîtresse ou d'une autre personne. Pour les réfections pascales, soit *ressats*, chaque ménage devait payer 16 deniers, y compris les deux deniers pour le luminaire. Les arbitres déterminèrent aussi la manière de lever la dime dite *des naissants* sur les

poulains, les veaux, les agneaux et les petits porcs. Lorsqu'à la Sainte-Valburge (25 février) un propriétaire possédait 7 ou 11 veaux, le curé en prélevait un; si le nombre était inférieur à 7, il percevait un denier par veau, etc.

Les arbitres déclarèrent que le curé n'avait pas le droit de lever la dime du foin; mais que les tenanciers des terres des deux églises devaient lui en payer les rentes, etc. Ils firent aussi divers règlements pour la conservation et le renouvellement des extentes. Le curé demandait aussi les fondations des chapelles, soit autels de St-Jean-Baptiste et de St-Laurent; les arbitres déclarèrent que les dons, legs, fondations et dotations de ces autels devaient être valides et appliqués conformément à la volonté des donateurs, comme cela était établi; mais le curé devait percevoir la rente de 50 sols que feu Louis Hériteir et Mermet Cuentze avaient donné pour faire célébrer une messe, chaque lundi de l'année; ces 50 sols doivent servir à l'entretien d'un vicaire; mais si le curé omettait la célébration de cette messe pendant quatre lundis et sans raisons plausibles, le conseil de Corbières pouvait, dans ce cas, enlever la fondation au curé et la remettre à un autre prêtre. L'entretien du luminaire est aussi à la charge du curé et de la manière suivante: pendant le service divin des fêtes solennelles, soit pendant les messes, les matines, les vêpres et autres heures, on devra allumer quatre cierges au grand autel, mais les dimanches on n'en n'allumera que deux. Le maintien des torches en cire, des lampes pour les deux églises est aussi à la charge du curé. Celui-ci doit encore maintenir une lampe allumée devant le grand autel de l'église de Corbières pendant la célébration des offices divins et pendant la nuit, conformément à la fondation de feu noble Jean Souvey, qui avait légué une rente de cinq pots d'huile dans cette intention; mais si ces cinq pots, mesure de Corbières, sont insuffisants, le surplus est à la charge des paroissiens.

Les arbitres déclarèrent en outre que le curé était obligé d'entretenir et d'avoir toujours avec lui, à la cure, un vicaire capable afin que le service divin, dans les deux églises, s'accomplisse convenablement; de lire chaque dimanche l'obituaire de chaque

église¹⁾ (*mortellarium seu cartellarium*), de chanter à chaque fête et dans les deux églises la commémoration des défunts (*singulis festis diebus commemorationem fidelium solempniter cum nota celebrare pro defunctis in dictis duabus ecclesiis*²⁾. Les arbitres déclarèrent encore que les altariens des autels fondés par feu Jean Souteir, donzel, Hugonet Vidaul et autres, dans la chapelle de Corbières, devoient obéir au curé, l'aider chaque fois qu'il chante une messe, les matines et les autres heures canoniales dans cette chapelle. Le défailant, sans raison légitime, payera chaque fois 6 deniers au curé (*inter ipsum curatum et alios cappellanos in societate potandos*). Ils devaient aussi accompagner le curé, et en surplus, dans toutes les processions et enterrements, soit depuis la maison du défunt à l'église. Le curé devait leur donner un diner la veille et le jour des fêtes où les paroissiens font l'offrande; mais ce jour-là, ils ne doivent pas commencer la messe avant que le curé ait reçu l'offrande. Les arbitres déclarèrent aussi que le maintien de la toiture de la nef de l'église de Hauteville incombait au curé; et que cette nef devait être planchéiée convenablement dans toute son étendue. Les paroissiens devaient offrir cinq fois par an, en pain et cire, jusqu'à la valeur de trois deniers. Chaque ménage ayant charrue entière devait deux corvées ou trois sols. Le curé pouvait exiger douze sols pour chaque déclaration de fiançailles qu'il délivrait. Enfin les arbitres déterminèrent les droits du curé sur les prémices.

L'acte muni du sceau du comte de Gruyère et de celui de la châtellenie de Corbières, fut rédigé à Corbières le 19 janvier par J. Carmentrant, not. (Gremaud).

Ce document montre non-seulement les droits et devoirs du curé et des paroissiens, mais plusieurs usages en vigueur dans ces temps reculés. Le sol avait à cette époque une valeur de

1) Obituaire, registre où l'on écrit les noms des morts, les fondations des obits, les noms des bienfaiteurs, le jour de leur commémoration, le nom des dignitaires ecclésiastiques et des princes. Cet usage de lire l'obituaire chaque jour se pratique encore dans plusieurs paroisses de la Suisse allemande, et au Landeron aux messes pour les membres défunts des confréries de St-Antoine et St-Sébastien.

2) Il est probablement question du *repond libera me*.

1 fr. 31 c., en le comparant au prix du froment, et le denier 26 c., mais la valeur du sol en monnaie moderne est bien inférieure.

Curieux accord avec un vicaire. Le 19 janvier 1559, D. Verdan prend D. Claude Piccand, de Farvagny, comme vicaire aux conditions suivantes :

« Promet de servir aux esglises d'auteville et de Corbieres
 « es divins offices et administrations des Sts-Sacrements jouxte
 « son scavoir et pouvoir et d'estre obeissant à ses bons com-
 « mandements. Et ce pour l'espace d'ung an entier qu'est com-
 « mencé à la St-Anthoine . . . pour le prix de 4 escus (12 fr.)
 « vallient cinq florins, deux part de sollart doble et deux che-
 « mises devoir paier par le dict D. Gérard Verdan, au bout
 « du dict terme. Et devra voir le dict Domp Claudio ses aven-
 « tages tel que ung pety vicaire a accoustumé avoir et perce-
 « vure au dict Corbieres . . . D. Claude a promis de non l'aban-
 « donner, ne laisser pour aller a aultre service sinon qui admo-
 « diasse quelque cure, ou que on lui donnasse quelque béné-
 « fice que sien. Et ce le cas advenoit soy debvrontz laisser
 « savoir lung et l'aultre ung moy devant . . . » (Arch. cant.,
 not. 3024.)

Peu de vicaires aujourd'hui porteront envie à leurs devanciers, et peu regretteront de n'être pas nés dans cet âge d'or.

Prise de possession de Corbières par l'Etat de Fribourg. Le premier bailli de Corbières fut Barthélemi Renault (Reynold) ; il fit son entrée à Corbières le 3 octobre 1553, et le 5, il prit possession de la seigneurie au nom de l'Etat de Fribourg, avec une grande solennité ; celui-ci y députa plusieurs membres du Conseil des LX et de la bourgeoisie.

1553. 5 octobre. In nomine Domini. Amen. Aujourd'hui jeudi 5 octobre, les dits députés se transportèrent à Corbières pour prendre possession de la seigneurie, vendue par le comte de Gruyères le 7 juillet 1545.

« Après avoir fait connaître aux gens du pays l'ordre de
 « notre Conseil, ils leur demandèrent le serment.

« Les ressortissants de la seigneurie étant assemblés, écou-

« tèrent la lecture d'une lettre du Comte de Gruyères, datée du
 « 4 octobre, qui leur ordonnait de prêter serment et de rendre
 « hommage à Fribourg; après cette lecture ils demandèrent
 « unanimement qu'avant de nous prêter serment nous nous engageas-
 « sions par serment à les maintenir dans leurs anciens droits,
 « libertés, bonnes coutumes et usages écrits ou non écrits.

« Après d'assez longs pourparlers, il fut conclu que le
 « ballif leur feroit ce serment avec promesse de les maintenir
 « dans leurs libertés, usages, etc., qu'ils prouveroient posséder.

« Avant la prestation du serment, le Comte fit protester par
 « l'un de ses secrétaires, contre toute usurpation de ses droits
 « de combourgeoisie, et prémince. Et nos députés de leur côté
 « déposèrent une protestation, afin qu'en cas de rachat, notre
 « combourgeoisie avec les trois bannières et avec le Comte ne
 « subit aucune atteinte.

« Après ces diverses formalités, nos députés firent enlever
 « les armoiries du Comte, et les firent remplacer par celles de
 « Fribourg en présence des nobles Georges de Corbières, repré-
 « sentant de la bannière de Gruyères, du Protonotaire de
 « Gruyères, prieur de Broc, de M. de Villarcel (M. de Challant)
 « de M. de Montrichier et d'Amey Ramier établi par les sujets.

« Que Dieu fasse la grâce à l'Etat de Fribourg de gouver-
 « ner ces nouveaux sujets de manière à les conduire à la vie
 « éternelle » (Fontaine, Comptes 25).

Fondations, Bienfaiteurs, legs.

1322. D. Henri de Matran, prêtre, autrefois vicaire de Corbières, comme exécuteur testamentaire de feu Marmeta, femme de feu Udergard Frossard, certifie qu'elle a légué pour son anniversaire et celui de son mari, une rente de 12 den. laus., à l'église de St-Etienne de Hauteville. Témoins : D. Jacques de Vilar, curé de Courtion, vice-doyen de Fribourg; D. Jean de Hattenbert, vicaire de Fribourg; D. Pierre dit Crespi, curé de Marly et D. Pierre de Hattenberg, curé de Hauteville et plusieurs autres témoins. Donné sous le sceau du décanat de Fribourg, mardi après la fête de Ste-Madeleine 1322 (Id.).

1322. Mermet fils de feu Gilabert, d'Arconciel, et son épouse Perrita donnent à l'église de St-Etienne, de Hauteville, une rente annuelle de 9 deniers (Id.).

1324. Marmette et Jaquette, filles de feu Pierre dit de Rualavila, donnent une rente de 12 den. laus. à l'église de St-Etienne, de Hauteville, pour leur anniversaire et ratifient la rente de 6 deniers donnée antérieurement par leur père. Témoins : D. Richard, d'Estavayer, doyen d'Ogo et D. Jean, curé de *Villarwalar*, lundi avant la translation de St-Nicolas 1324 (Gremaud).

1326. Cressendus Carpentator, bourgeois de Corbières, donne une rente de 12 den. à D. Pierre de Hantenberg, curé de Corbières, soit à son église de St-Etienne, dans laquelle il veut être enseveli. Sous les sceaux du doyen Richard et de D. Jean, curé de *Villarwalar* (Id.).

1328. Août. Henri, co-seigneur de La-Roche, donzel, donne pour le salut de feu Jaquette sa femme, une rente annuelle de 12 den. laus. à l'église de St-Etienne de Hauteville ; elle est placée sur une pose de terre, située en *Vilar lamar tres lo mossel*. Donné sous les sceaux de D. Jean, curé de *Villarwalar* et de Conon, fils de feu noble Richard, de Corbières co-seigneur de Bellegarde. Les sceaux existent encore ; celui du curé représente une main levée, ayant deux doigts fermés (Arch. de Corb.).

1329. Janvier. André Favre, bourgeois de Corbières et sa femme donnent une rente de 6 den. à D. Pierre de Antenberg, curé, pour leur anniversaire. Donné sous les sceaux de D. Richard, doyen d'Ogo et de D. Jean, curé de *Villarwalar* (Arch. de Corbières).

1330. Décembre. Nicolas de Mollons, bourgeois de Corbières, lègue à l'église de Hauteville, pour son anniversaire et celui d'Agnès, sa première femme, et de Jacobée dou Vilar, sa seconde femme, une rente de 15 deniers. Donné sous les sceaux de Richard, doyen et de Jean Scolastici, de Corbières, clerc, dont le sceau représente un corbeau surmonté d'une fleur de lys (Gremaud).

1330. Il s'éleva un différent entre le curé D. Pierre d'Antenberg, curé et ses paroissiens de Corbières, par rapport aux primes et autres redevances ; le chevalier Pierre de Gruyères,

bailli de Vaud, chargé par les deux parties de régler ces difficultés, prononça que les bourgeois et habitants de Corbières n'ayant ni charrue, ni terre, payeraient annuellement deux deniers au curé et ceux qui ont champs et terres payeraient la pré-mice. Donné dans le mois de septembre (M. et D. XI).

1330. 7 mai. Aymon, co-seigneur de Corbières, fils de feu Rodolphe, lègue pour son anniversaire et celui de Richard de Corbières son aïeul, et d'Agnelette de Blonay, femme de Boniface de Châtillon, dans la vallée d'Aost, donzel et autrefois avoué de Corbières, père et mère d'Ysabelle, femme du donateur, une rente de deux sols laus. assignée sur sa propriété de Pont-la-Ville.

Ce legs est fait à son église d'Hauteville (ecclesie mæ) et à la chapelle de Notre-Dame de Corbières; il prouverait que la dynastie de Corbières peut-être considérée comme fondatrice des deux églises (Id.).

1332. 10 mai. Henri, co-seigneur de La-Roche, déclare que l'église d'Hauteville avait, de tout temps, le droit de prélever quatre gerbes de blé, sur son champ, dit propriété du Ruisseau (de Rivo) situé en Longiniort, entre la terre de l'église et celle de Conon Mugniliot. Ce champ ne peut être réduit en pré, sans le consentement du curé (Gremaud).

1332. Le jeudi après la St-André, Rodolphe de Corbières, co-seigneur de Bellegarde, légua une rente de deux sols à l'église de Hauteville, pour le soulagement de l'âme de sa femme Alexie (Gremaud).

1333 (1334). 5 janvier. La chapelle de Corbières avait été reconstruite (de nove edificatam) et à cette occasion la ville de Corbières et ses seigneurs et magistrats firent éclater leur piété par un don généreux. Ulric, co-seigneur d'Everdes, Henri, co-seigneur de La-Roche, donzels et châtelains de Corbières ainsi que le Conseil et la bourgeoisie de cette ville, afin d'augmenter la dévotion et le nombre des messes dans cette nouvelle chapelle, lui donnèrent le droit de terrage en blé et tout le terrage sur la terre et les pâturages communs dits Lespinay, situés en *Prausarsens*, entre le dit pré et la Sarine. Le curé pouvait librement lever le droit concédé. Cette donation fut approuvée

par Louis de Savoie, Girard de Grammont, seigneur de Montferrant et par Pierre de Gruyères, seigneur de Vanel. Donné le mercredi, veille de l'Épiphanie 1333 (Id. et M. et D. xxii).

Johanod dit Fergnacy, bourgeois de Corbières, reconnaît devoir à l'église de St-Etienne de Hauteville, une rente de 6 den. laus., assignée sur sa maison située à Corbières, et qui avait appartenu à Poncet Asterii, entre la maison de Rodolphe et de Conon de Corbières, frères, donzels, et celle de feu Rolet de *Vilar beneit* ainsi que sur son jardin et sur son verger. C'était pour la fondation d'un anniversaire du dit Asterii et de sa femme. Fait à Corbières, le lendemain de l'Annonciation 1333 (Idem).

1332. Henri de la Roche, donzel, donne à l'église de Hauteville et à la chapelle de Notre-Dame de Corbières, une rente annuelle de 10 sols laus., assignée sur son tènement près du hameau *dou Ruz*. Donné sous les sceaux de Richard, doyen d'Ogo, d'Uldricus de Treyvaux, chevalier, et de Conon de Corbières, co-seigneur de Bellegarde, le jeudi après la fête de Saint-Luc 1337 (Arch. de Corbières).

1339. 8 février. Jean Tergnay confirme la donation d'une maison située à Corbières que son épouse Jaquette avait faite à l'église paroissiale de Hauteville et à la chapelle de Corbières, pour son anniversaire (Arch. de la Part-Dieu).

1342. 29 septembre. Pierre de Chastel, bourgeois de Corbières, donne à la chapelle de ce lieu, une rente de deux sols et 6 den., assignée sur son pré dit *dou Montaczon*, qu'il avait autrefois acheté de Marmet de Corbières, fils de feu Guillaume, co-seigneur de Corbières (Id.).

1346. Mermette, veuve d'Henri de Suonevels, déclare dans son testament qu'elle veut être enterrée dans la chapelle de Notre-Dame, située devant la ville de Corbières, à côté de la tombe de son mari. Elle lègue l'huile nécessaire pour l'entretien d'une certaine lampe dans cette chapelle, à prélever sur un pré situé vers le moulin de Prabel, territoire de Corbières (Gremaud).

1346. 15 juillet. Girard Mestralat lègue à la chapelle de Corbières une rente de 2 sols laus. (Id.).

1347. 24 mars. Mermet Chiuriliet, de Corbières et sa femme lèguent une rente de 6 den. à l'église de St-Etienne, pour leur anniversaire, placée sur leur maison de Corbières, entre celle d'Alexie, veuve de Girard, de Charmey et celle de Jheannod Chautens (Id.).

1348. Par acte du 2 janvier, Conon de Corbières, co-seigneur de Bellegarde, lègue à l'église de St-Etienne, 25 sols laus. et une rente de 3 sols pour son anniversaire (Id.)

1349. Cette année est remarquable par le grand nombre de legs, de dons faits à l'église de Corbières par des personnes de différentes conditions. Il est difficile de trouver une raison à l'explosion de ce zèle. Une épidémie régna peut-être dans la ville ou dans les environs. Je donne les principales fondations de cette année.

Girard Mestralet, de Corbières, lègue à la chapelle de ce lieu une rente de 6 deniers. Et la même année, Jaquette de Payerne, veuve de Jean Chautens, de Corbières, choisit sa sépulture dans l'église de Corbières, fait des legs aux Chartreux de La Part-Dieu et de la Valsainte, elle établit Jaquet Miéville, de Payerne, son héritier (Arch. Valsainte).

Le 24 mai, par acte expédié par Guillaume d'Ependes, curé de Pont-la-Ville, après la mort de Mermet, de Villardvolard, clerc, Conon Chautens, bourgeois de Corbières, lègue 9 sols de rente à l'autel de St-Nicolas et encore deux coupes de froment (Arch. Valsainte).

Le 16 juin, Pierre Saphi, clerc, fils naturel de feu Richard, lègue à la chapelle de Corbières une rente de 2 sols pour un anniversaire.

1349. 30 juin. Borcard dou Mulin, de Corbières, et sa femme Perruseta donnent à la chapelle de ce lieu un jardin situé au-dessous de cette chapelle, entre le jardin de Jean Chautens et celui de Perrod Chassignot (Arch. de Corb.).

1349. 2 juillet. Guiseta, veuve de Rodolphe de Pont, voiturier, lègue par testament à D. R. de Cussey, curé, la moitié de sa maison située au Crest, devant Corbières, du côté de la Sarine et à côté de celle de l'hôpital de Fribourg (Gremaud).

1349. 19 juillet. Rolet Fornerot, bourgeois de Corbières, et Jaquette sa femme donnent à l'église de St-Etienne un jardin situé *ou Pras dou Crest*, devant Corbières, entre le jardin de la dite église et de la chapelle de Corbières d'un côté, et le jardin de feu Jean dou Crest, notaire, de l'autre côté. Le Curé devra célébrer chaque année leur anniversaire (Id.).

Le 7 août, Perret Croreri, de Corbières, lègue une rente de 9 sols à l'église de Hauteville.

Le 30 août, la famille Thurambert donne à la même église $\frac{1}{4}$ pose de terre située au Pramouron et une pose en Plan-champ, et une pièce de terre en Ruery et une en Marterer pour fondations d'anniversaires (Id.).

Le 4 octobre, Jeannette, fille de Thorenchi Sorrel, lègue dans le même but une rente de 12 den. (Idem).

1350. Othon d'Everdes, chevalier, fils de feu Ulric, donzel, et de Jeannette, veuve du dit Ulric et de Guillaume Mastin, de Moudon, donne une rente de 3 sols à l'église de St-Etienne, assignée sur une terre au-dessous de la forêt d'Everdes, *en Porters*, 6 août (Id.).

1359. 15 mai. Par acte de ce jour, Perrod Chassignyot, de Corbières, et Mermette sa femme, déclarent qu'ils avaient légué antérieurement, aux églises de Hauteville et de Corbières et pour le soulagement des âmes des parents de la dite Mermette et de feu Jehannod Gonel, son premier mari, toutes les redevances qu'elle avait dans les villages de Châtel, de Botterens et de Villarbeney; mais le seigneur Hugues de Grandmont tenait actuellement toutes les tailles et redevances de ces villages en fief-lige du seigneur de Corbières, et il ne laissait parvenir aucune rente à ces églises; en compensation de ces rentes, il en donne une autre de 12 deniers laus., assignée sur sa maison de Corbières, outre les 12 deniers que payait la dite maison (Id.).

1360. Par acte du 7 mai, Aymon, co-seigneur de Corbières, fils de feu Rodolphe de Corbières, chevalier, donne à l'église paroissiale et à la chapelle de Corbières une rente de deux sols, à prélever sur sa propriété de La Pra, paroisse de Pont-la-Ville; cette aumône est faite pour le soulagement de l'âme

de Richard de Corbières, son aïeul, de celle d'Agnelette de Blonay, femme de feu Bôniface de La-Tour, seigneur de Châtillon, dans la vallée d'Aoste, co-seigneur de Corbières et son parent et de celle d'Isabelle sa femme (Gremaud).

1360. Jean Sioneveis lègue à la chapelle de Corbières un verger situé derrière cette chapelle, à côté du vieux château (*juxta vetus castrum*).

1360. Par acte, du 5 août, Françoise, femme de Jean de Sioneveis, l'ainé, lègue par testament, à son église paroissiale de St-Etienne et à la chapelle de Notre-Dame de Corbières, soit à leur recteur, à titre d'aumône, une rente de 9 sols laus. et 8 deniers. Le curé devra chaque année chanter une messe pour son anniversaire avec 4 chapelains, auxquels il devra donner un diner.

Plus, elle donne à D. Rodolphe Du Moulin, curé, à titre d'aumône, 30 sols laus. Elle donne encore à l'autel qu'on doit élever dans la chapelle de Corbières, près de la tombe de Henri de Sioneveis, père de son mari, sa ceinture de soie et d'argent (*unum cintorium seu tissuz argenteum*) 4 cuillers d'argent, pour procurer un calice à l'usage de cet autel.

Elle donne encore (*duas meliores meas forraturas auritarium* ¹) suicas ad conficiendas custodes altarium), soit ses pelisses ou peaux de porcs dorées pour en faire des custodes ²).

Le curé jouira des rentes jusqu'à la construction de l'autel. Son mari, malade, approuve cette donation et elle constitue Pierre de Sioneveis et Mermet Mistralis, dit Reneveir, de Fribourg, ses parents, exécuteurs testamentaires (*Idem*).

1360. Par acte, du 15 août, Rolet Frutzon, de Corbières, lègue à la chapelle de Notre-Dame, tous ses jardins situés entre les jardins placés au delà des nouveaux fossés. Le répertoire des archives ajoute : *fossés dou Pras dou Crest*. Il donne encore à la même chapelle, pour l'autel que les enfants de feu Henri de Sioneveis construiront après sa mort et celle de sa femme, la moitié des terres qu'il possède à Riaz, il donne l'autre moi-

¹ et ²) Custode, voile qui couvre le ciboire. Je suppose qu'il est ici question de cuirs dorés d'Italie, de Turin peut-être, destinés à couvrir la face de l'autel. (Voir du Cange et Léon de Laborde (Glos. franç.)

tié aux Chartreux de la Part-Dieu, et la grange de Riaz à la chapelle de Notre-Dame. Le recteur de cette chapelle célébrera leur anniversaire avec quatre autres chapelains, auxquels il donnera 12 deniers et un honnête repas. En cas de survie de sa femme Jacqueline, elle fera célébrer son anniversaire par cinq chapelains et le repas se fera dans sa maison de Corbières, située entre le four du château d'Aymon de Corbières et la maison de Borcard du Moulin.

Il ratifie encore le don d'un pot d'huile, par an, aux églises de Hauteville et de Corbières, fait par sa mère Adriette (Arch. de Corbières).

Dans les années 1360, et les suivantes, de nombreux legs sont encore faits en faveur de la chapelle de Corbières; la veuve d'Henri Blanc, donne une rente de 12 den.; Perrod Saphy, sa part de la forêt *Fragnyery*. En 1361, Mermet Carvicin, une rente d'une coupe de froment (Id.).

1363. 14 novembre. Humbert de Prez, donzel, fils de feu Rolet de Prez, donzel, du consentement de sa femme Agnès de Miserie, vend quatre poses de terre à D. Rodolphe Du Moulin, curé, et à Périsonne, sa mère, pour le prix de 40 livres. Cette terre était située à Riaz, près de Voucens, au lieu dit *ou Ferrajoz*. Signé Jacques d'Avenches (Gremaud).

1365. 15 juin. Clémence Rustioda (Ruffieux), de Bulle, lègue une mesure de froment à la confrérie du St-Esprit.

1373. 27 février. Richard Gaiet, de Corbières, par dispositions testamentaires fait les ordonnances suivantes: il veut être enterré dans le cimetière de la chapelle de Corbières; il lègue sa maison située *au Crest devant Corbières*, à l'église d'Hauteville, pour son anniversaire et celui d'Alexie, sa première femme; il ajoute le jardin situé *aux jardins nouveaux*. Le curé célébrera cet anniversaire avec cinq chapelains, il leur donnera pour la messe 12 deniers et un diner. Il lègue à la confrérie du St-Esprit de Corbières, une rente de deux coupes de froment; aux Chartreux de la Part-Dieu et de la Valsainte, à chaque couvent, deux cuirs de vaches; 10 sols à l'abbaye d'Humilimont; à chaque église paroissiale du décanat d'Ogo, 30 deniers, ainsi qu'aux hôpitaux de Mont-Joux, de Fribourg, du St-Esprit de

Notre-Dame de Puy (de Puteo¹), de St-Antoine, de Vienne, aux frères Mineurs et Augustins de Fribourg, aux Béguines dites Franches de Fribourg, aux Béguines dites Jacobines, soit aux Dames d'Estavayer, etc. (Gremaud).

1381. Jeannette, femme de Durant Mariscalli, fait plusieurs legs pies.

1393. 30 avril. Pierre de Sineveis, fils de feu Humbert, et François de Sineveis, fils de feu Jean de Sineveis, donzels, de Corbières; Pierre agissant avec le consentement de Jean Souteir, de Corbières, donzel, et son oncle; François avec celui de Jeannette sa mère, veuve de Jean de Sineveis et remariée à Aymon de Clerie, donzel de Gruyère et celui de Pierre d'Avenches, donzel, fils de feu Ulric d'Avenches, son oncle, donnent pour augmenter les fondations de leurs ancêtres, à l'église de Corbières, le premier, tous ses droits sur une propriété, occupée par « Jean dou Pasquier alias Gaugieri, de Villardvolard » et le second une rente de 16 sols. Les mêmes confirment la donation faite par Jean de Sineveis, l'ainé, fils d'Henri, soit d'un verger situé derrière la chapelle près du vieux château, du tènement des Pappioz, du pré de Praprou, de la moitié d'un pré en Chambarneir, d'une $\frac{1}{2}$ pose de terre en Ruery. Le Recteur de la chapelle devra célébrer la messe, ainsi que cinq autres chapelains, le jour de l'anniversaire, et il leur donnera 12 deniers et un diner. Le tout est affirmé par Pierre Sorel, recteur des deux églises et approuvé par lui.

1434. 25 mai. Jacqueline, fille de feu Rolet Maillardoz, de Rue, et femme de Guillaume Salterii¹), donzel de Corbières, lègue, avec le consentement de son mari, à la lampe de la chapelle de Corbières le capital de 40 sols (Arch. de Corbières).

1451. Louis Heriteir, clerc et bourgeois de Corbières, lègue une rente de 3 sols à la chapelle; il était frère utérin de Jean Ponceti, curé de Broc, et il le constitue, avec Aymon, co-seigneur de Corbières, tuteur de ses enfants mineurs.

1463. Jeannette, fille de feu Jean Fabri, de Baulmes (Vaud), femme de Rodolphe Sineveis, donzel, de Corbières, fait son

1) Salterii ou Souteir.

testament le 13 février; elle désire être enterrée dans l'église de Notre-Dame et dans la tombe des nobles Jean et François de Sineveis (celui-ci père de Rodolphe); elle établit son frère, D. Guillaume Fabri, curé de l'église St-Etienne à Lausanne, son héritier; mais après sa mort, l'héritage passera à sa fille, Madeleine, femme d'Arnaud de La Roche, de Eschallens, donzel. Jeannette lègue à l'église de Corbières un habillement vert, pour en faire une chasuble, avec un capuchon rouge pour faire la croix; un manteau avec capuchon pour faire une couverture d'autel; elle lègue encore de la toile de lin et une nappe de 4 aunes; au clergé de Corbières la dotation que lui a faite son mari, qui est de 30 livres bonnes; mais le clergé devra célébrer trois fois par an l'anniversaire des défunts de la famille de son mari. A cette occasion, on réunira cinq prêtres qui chanteront, dès la veille, les matines et le jour suivant célébreront la messe; on leur donnera pour leur peine dix sols et quatre pots de vin à chacun. Elle lègue encore dix sols au luminaire de Corbières et 21 sols à D. Matthieu Calini, chapelain, à Corbières, etc. (Arch. cant. B. Souvey, not.).

Dans un codicille du 14 février 1466 (1467), fait avec le consentement de son mari, en présence de D. Amédée Chappuis, curé, de noble Jean de Sineveis, etc., elle lègue encore dix livres au clergé et dix livres à la bourgeoisie, pour l'aider dans la construction du pont en pierre sur la Sarine (id.). Ces deux documents nous indiquent l'année de la construction de ce pont

A cette date, la population de Corbières était certainement plus forte qu'aujourd'hui; les autorités constituées étaient le châtelain, le banneret, le gouverneur et 12 jurés (Arch. cant. not. 91).

Le 9 décembre 1468, Jean de Sineveis, donzel, avait légué une rente de cinq pots d'huile pour tenir une lampe allumée devant le grand autel pendant qu'on y célébrait les offices. Rodolphe de Sineveis, petit-fils du fondateur, et Renaude de Dornez, veuve et héritière de feu Richard de Sineveis, frère de Rodolphe, déclarent que cette fondation est hypothéquée sur leurs propriétés (Gremaud).

Le 5 mai 1483, noble Rodolphe de Sineveis lègue une rente

de 3 sols pour son anniversaire ; sa femme Loysa est établie tutrice de sa fille mineure, Marie.

Cette famille fit de nombreuses fondations dans l'église de Corbières depuis le commencement du XIV^e siècle.

Le 15 octobre 1515, Aymon Souvey fait son testament ; il lègue 10 livres au clergé de Corbières, qui devra célébrer son anniversaire en réunissant cinq prêtres ; son fils Jean avait épousé Perronnette, fille illégitime d'Antoine de Vuippens. Pierre, fils de Jean Souvey (Souverii) lègue, en 1569, une rente de 20 sols.

Vers la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e, apparaissent parmi les bienfaiteurs les Magnin du Mont, les Gapan, les Corboz alias Sibilliat. A cette même époque, plusieurs dames nobles épousent des hommes sans titre ; Perrissonne, fille d'André de Gruyère-Aygremon, châtelain de Palésieux, avait épousé Guichard Clerc, bourgeois de Corbières ; elle était veuve lorsqu'elle fit son testament, le 19 mars 1554. Elle lègue 30 livres au clergé de Corbières pour célébrer deux fois par an son anniversaire, plus 100 florins de Savoie pour une messe chaque vendredi de l'année au grand autel ; elle lègue encore à la même église sa houpelande neuve, de bon drap, pour en faire une chasuble, et pour la croix deux bandes de velours noir avec de la soie, si les deux bandes ne suffisent pas (M. et D. XI).

1520. Bonna, femme de Jean Burret, lègue 60 livres au clergé qui devra célébrer chaque semaine une messe à l'autel de St-Eloi, et son mari, par testament du 2 novembre de la même année, ajoute 100 sols au legs de sa femme ; il donne encore 100 sols à l'église de Broc, 20 à la chapelle de St-Eloi et 20 à la confrérie du St-Esprit de Charmey.

1530. 16 février. Dom François Chassot, fils de feu..., d'Orsonnens, fit son testament à Corbières ; il était parent de Dom Jacques Mestralat. Il donne 10 livres au clergé pour son anniversaire et 10 livres à la Valsainte. Il lègue son drap bleu (pannum perseum) à D. Amédée Gourard et à D. Guillaume Rossier ; il fait encore plusieurs legs de drap rouge et blanc (Arch cant. not. 3023).

1537. Septembre. Claude Pictet, demeurant à Riaz, reconnaît *tenir* de D. Jean de Gruyères, curé de Corbières, une pièce de terre de 4 poses, située à Riaz, au Ferojos; elle avait été vendue à D. Rodolphe du Moulin, curé d'Hauteville, par Mermet, fils de Rolet de Prel, donzel, de Bulle (Gremaud).

Vers 1600, il se fit une fondation pour chanter chaque samedi un *Salve* avec l'*Ave Maria*; en 1607, Barthélemi Billiet, qui en est peut-être le fondateur, lui devait 30 écus.

1622. François Philippona lègue 25 écus pour *augmentation des offices*.

1685. Marguerite Blanc, femme de Claude Souvey, lègue 15 écus aux pauvres et une rente de $\frac{1}{2}$ écu à l'église.

Fondation de la rente des écoliers.

1647. Christophe Bochez, bourgeois de Fribourg et de Corbières, bienfaiteur de l'église, par son testament du 7 août, signé Sudan, not., lègue le capital de 100 écus bons; la rente annuelle s'appliquera: « à l'entretien d'un écolier qui sera issu
« de la maison et race des Bochés, voulant et entendant que
« le plus proche de mon sang comme mes neveux et leurs
« descendants soyents préférés aux autres, et que le dit écolier
« fréquente les classes des Rds peres Jesuites dans Fribourg,
« et c'est seulement pour le terme de six années, aprais
« lesquels la dite pension reviendra à un autre écolier du dit
« nom et parenté aussi pour autant des années, et ainsi
« subsecutivement et successivement en perpetuité. Priant
« l'honorable et respectable bourgeoisie et communauté de la
« ville de Corbières d'en avoir le soing et l'inspection, afin que
« cette perpétuelle fondation soit conservée, laquelle pose ets
« assure comme sur une hypôthèque scavoir sur ma possession
« nommée au Chamberney gisante au terroir de Corbières
« jouxtes ses limites. Entendant pourtant et voulant que s'il
« n'y avait point de garçon de plus proche de mon sang capable
« à étudier aux dites classes et que la race des Bochets de

« Corbières fut éteinte en males, qu'alors seulement l'honorable
 « Bourgeoisie en corps pourrat disposer et appliquer le dit
 « revenu pour l'étude et avancement d'un de leur fils aux
 « termes et années que dessus (fait le 7^e d'août 1687), présents
 « les honorables André Buret et Simon Charles Mäss chirurgien
 « tous deux bourgeois de Fribourg. »

Le capital de la fondation Bochez au 31 décembre 1880
 était de 2,435 fr. 90 cent.

La chapelle, l'église.

Une chapelle dédiée à la Ste-Vierge avait été construite à Corbières à une époque inconnue ; il est probable qu'elle était très petite et très délabrée vers 1300, puisqu'on en construisit une nouvelle vers 1333 ; le 5 janvier de la même année, Utric co-seigneur d'Everdes, Henri co-seigneur de La-Roche, châtelains de Corbières, élus par Louis de Savoie, et Girard de Grandmont, seigneur de Montferrant et de Corbières, le Conseil et les bourgeois déclarent vouloir doter la chapelle de Corbières nouvellement rebâtie, afin d'y faire célébrer plus fréquemment des messes et d'exciter la piété des fidèles. En conséquence, les dits châtelains, Conseil et bourgeois donnent à cette chapelle tout le terrage ¹⁾ des blés et tout le droit qu'ils avaient au terrage des pâquiers communs de l'Epinay, situé entre le pré de Praversens et la Sarine (M. et D. xxii).

Cette nouvelle chapelle fut consacrée le jeudi avant la fête de Ste-Marie-Madeleine (20 juillet) de l'année 1335, par Jean de Rossillon, évêque de Lausanne. Le grand-autel était dédié à la Ste-Vierge, celui du côté de l'est à . . . ? et celui du côté de l'ouest à Ste-Catherine. L'évêque fixa la célébration de l'anniversaire de cette dédicace à pareil jour et il accorda une indulgence de 40 jours aux fidèles qui la visiteraient ce jour ou un des jours de l'octave, et cela à perpétuité.

1) Terrage, terragium, droit seigneurial qui se levait en plusieurs points, comme la dime de dix ou douze gerbes l'une.

D. Pierre de Hattemberg, fils de Barthélemy de Hattemberg, était curé.

Le notaire B. Souvey trouva cette relation consignée à la dernière page d'un ancien missel de l'église de Corbières et l'a copiée (Gremaud).

Le pouillé du diocèse de 1228 ne parle pas de la chapelle de Corbières, mais il est probable qu'elle existait, puisqu'on la reconstruit avant 1333.

Depuis cette époque à 1453, on n'en trouve aucune description ; à cette date eut lieu la visite pastorale ordonnée par Mgr Saluces.

Visite de Saluces.

1453. 7 juin. Après avoir visité l'église paroissiale, les visiteurs vinrent à Corbières visiter la chapelle de Notre-Dame située près de la ville, elle était filiale de l'église paroissiale et on y conservait le St-Sacrement, les Stes-Huiles et possédait les fonts-baptismaux, les livres et ornements nécessaires. Ils ordonnèrent d'établir un tabernacle (almaliolum) dans la muraille du côté de l'évangile, de le revêtir de planche à l'intérieur et de peindre sur la face extérieure Notre-Seigneur tenant un calice en main, et de tenir une lampe constamment allumée en face ; de procurer une lanterne pour accompagner le St-Viatique, d'intituler les Stes-Huiles. Deux patènes de calice avaient été engagées par les paroissiens ; ils ordonnèrent de les dégager, de les replacer avec leurs calices et de les bénir. Les deux chandeliers en bois du maître-autel devaient être ferrés convenablement ¹⁾ ; la fenêtre à côté de cet autel devait être agrandie en longueur et en largeur et munie de vitres et de barres de fer et celle derrière l'autel réparée ; on doit acheter une navette et réparer l'encensoir, blanchir les murs du chœur, et ils ordonnèrent encore de placer une aiguière avec les accessoires près de l'autel ; d'établir une cassette pour retirer les reliques et de les intituler si possible, de réparer les solives de la sacristie, de la paver,

1) C'est-à-dire munis de pointes en fer pour y adapter les cierges.

ou planchéier et d'y établir un coffre pour y retirer les ornements ; d'entretenir une lampe allumée devant le crucifix ; de tenir les fonts-baptismaux fermés, ainsi que la chapelle elle-même dès que les offices sont terminés ; de réparer la toiture, de placer quatre croix au cimetière, de le fermer, etc.

Ils visitèrent les chapelles soit les autels élevés dans l'église.

Autel de St-Jean-Baptiste et de St-Nicolas. Fondé par feu Nicod de Mollens, prêtre, et P. Forster, doté d'un revenu de six livres pour deux messes par semaine. Le chapelain canoniquement institué est Robin... du diocèse de Trèves.

Autel de St-Laurent. Fondé par Henri Héritier Mermet... Jeannette Roilardet et Mermet Jolinet, bourgeois de Corbières, et doté d'une rente de 8 livres pour 3 messes par semaine. Les héritiers des fondateurs jouissent du droit de présentation et D. Robin... en est chapelain ; il jouit des deux autels, en vertu d'une dispense, à cause de la modicité du revenu.

L'ordre d'aggrandir les fenêtres prouve que l'église visitée en 1453 est l'église consacrée en 1335, ayant des fenêtres très étroites, semblables à des meurtrières et au nombre de deux pour le chœur. Cet édifice dura probablement jusqu'à 1600 ; il y fut peut-être apporté quelques modifications et des aggrandissements, mais on conserva le corps principal de l'édifice.

L'église paroissiale fut construite entre les années 1600 et 1607. Le 24 juin 1607, le gouverneur devait 12 écus à maître Jacob Martin pour *le tacho des esglisses*, qui furent payés par Vén. D. Etienne Magnin du Ruz. Elle fut consacrée dans le mois d'août 1614 par Mgr Watteville et dédiée à la Ste-Vierge, comme la chapelle primitive.

1734—1735. On fit un nouvel autel ; pour le payer, on livra 70 écus en titres et 40 écus des fonds de la chapelle du crucifix. En 1748, on fit une nouvelle sacristie et des fonts-baptismaux, ouvrage d'un maître Pain, de Savoie.

1761. Maître Dufour fait une nouvelle chaire, on lui donne 45 écus.

1778. On fait de grandes réparations à l'église, de nouvelles

portes, une grille en fer pour fermer le chœur, on y employa 203 livres de fer; elle fut travaillée par Jacques Passaplan.

C'est en 1789 que la tour et le clocher furent construits par le maître maçon Armingo; 14 hommes furent employés pour élever la flèche.

Je ne sais à quelle époque on a peint les trois petites fresques, qui ornent la maison de Dieu.

M. Toriani, sculpteur à Bulle, a fait trois autels en marbre pour le prix de 1750 fr., payés par la commune.

Les chapelles dans l'ancienne église.

Autel de St-Laurent. Cet autel fut construit et doté peu de temps avant 1447; le recès de la visite pastorale de 1453 dit qu'il fut fondé par Henri Héritier, cleric, Mermet...?, Jean Roilardet et Mermet Jolinet, bourgeois de Corbières; ils livrèrent un capital de 8 livres laus. et le chapelain devait célébrer chaque semaine trois messes à cet autel.

La fondation primitive fut augmentée en 1447 par de nouveaux dons: Louis Héritier, cleric et bourgeois de Corbières, fils de feu Jean et de Jeannette, celle-ci fille de feu Jean C... notaire, de Bulle, et Mermet Cuence, de la Combas au-dessus de Corbières, afin d'augmenter le culte divin dans la chapelle de Notre-Dame de Corbières, donnent à l'autel de St-Laurent élevé depuis peu de temps dans la chapelle de Corbières (soit Louis), une rente de 20 sols, dans laquelle est comprise la rente de 12 sols déjà fondée antérieurement par sa mère; et Mermet, une rente de 30 sols. laus. Cette fondation est faite pour faire célébrer chaque lundi de l'année une messe à cet autel; elle sera annoncée par la grande cloche de Corbières qu'on ne sonnera qu'une fois, et célébrée, en été, avant le lever du soleil et en hiver, deux heures avant le jour. Le chapelain sera élu par les nobles, les bourgeois de Corbières et les fondateurs, présenté au curé, qui devra l'accepter. Cette fondation fut approuvée par frère Jean Alamand, amodiateur de la cure, agissant au nom du curé, maître D. Nicolas Marquet, par les nobles

et les bourgeois de Corbières convoqués au son de la cloche et réunis en conseil sous la présidence du châtelain ; par Pierre et Jaquet Philipponat, frères et maris de Perissone et d'Antoinette, filles du dit Mermet Cuence ; par Aymon Orsat et Guillaume Mestralat ses proches parents. Donné sous le sceau de l'official de Lausanne, le 21 mai 1447 et signé par les proches parents le 30 janvier 1448.

L'acte fut copié en faveur de D. Pierre de Sineveis, recteur de la chapelle de St-Laurent (Gremaud).

L'acte suivant nous éclaircit la fondation de Mermet Jolivet, dont il est parlé dans le recès de 1453.

1471. 4 janvier. Feu Mermet Blancuit, alias Jolivet, de Corbières avait légué 104 livres bon. laus. à l'autel de Saint-Laurent ; Berthet Souvey, vice-châtelain, Jean de Sineveis, donzel, Jean et Jacques Carmintrant, notaires, Jean Barberi, Guillaume Souvey, Antoine Mestrallat, Richard, Boschaix, etc., conseillers et jurés de Corbières, patrons de cette chapelle, donnent commission à D. Rodolphe Rosserii, chapelain de St-Laurent et de St-Jean-Baptiste et à Pierre Barberi, de retirer cette donation des héritiers de M. Blancuit (Arch. cant. not. Souvey).

1467. 5 avril. D. Pierre de Sineveis ayant résigné les chapelles de St-Jean-Baptiste et de St-Laurent, noble Jean de Sineveis, syndic de Corbières et donzel, avec les jurés et le conseil à qui appartient le droit de collation à ce bénéfice, le confèrent à D. Rodolphe Rossier, de Corseaux (Vaud). L'élu devra aider le curé dans la célébration des offices et venir habiter la ville de Corbières, dans la maison de feu D. Robert Clerc, ancien recteur de ces chapelles, il devra réparer cette maison et l'entretenir convenablement ; il ne pourra résigner ce bénéfice sans le consentement des jurés, etc. (Id. et M. et D. xxiii.)

Autel de St-Jean-Baptiste et de St-Nicolas. Le recès de la visite de 1453 dit que cet autel fut fondé par D. Nicod, de Mollens, prêtre, et Pierre Forster. La rente était de 6 L. et le chapelain devait célébrer chaque semaine deux messes.

Cet autel ou ce bénéfice existait déjà en 1353 ; Jean dit Chautens alias Pittet, bourgeois, et fils de Guillaume lui lègue

une rente de 12 den., assignée sur sa maison à Corbières, entre celle de Pierre Blanc et de son frère Conon Chautens, 14 octobre 1353; acte signé par D. Rodolphe dou Moulin, curé de Pont-la-Ville (Arch. de Corbières).

Feu Perrod Vuillarmez, de la Sauge, avait aussi légué 70 livres à cet autel; le chapelain devait y célébrer chaque semaine une messe; cette fondation fut faite vers le milieu du XV^e siècle.

Ce bénéfice fut uni à celui de St-Laurent dès 1453.

Autel de St-Antoine, de Ste-Marguerite et de St-Nicolas.

Cet autel fut fondé par le donzel Jean Souteir¹⁾, de Corbières donzel; étant malade il dispose de ses biens de la manière suivante: il établit Guillaume Souteir, fils illégitime de son père, et ses enfants, héritiers universels; il lègue au recteur des chapelles de St-Nicolas, de St-Antoine et de Ste-Marguerite, établies dans l'église de Corbières, une rente de 60 sols laus., à prélever sur sa propriété de Pars; il devra célébrer son anniversaire accompagné de 34 chapelains, qui devront dire la messe et il leur donnera à chacun 12 deniers et un diner, ou deux sols sans le diner²⁾; il livrera aussi 4 sols au curé, mais sans diner. Cet anniversaire est fondé pour lui, pour son père Jean Souteir et sa mère Périsonne.

Le même lègue encore sa part du four de Villardvolard à la confrérie du St-Esprit et 20 sols pour la lampe de l'église de Corbières (Gremaud).

1453. La dotation était de 14 livres et noble Louis Souteir avait le droit de patronat.

Autel de St-Pierre, St-Alexis et Ste-Catherine Fondé par Hugues Bidaulx et doté d'une rente de 40 livres bon. laus., D. Jean Ursat (Orsat), curé, de Villardvolard, en est chapelain; n'ayant pas reçu l'institution canonique, le curé D. Amédée Chappuis, à qui, dit-il, appartient le droit de patronat, l'a présenté et il fut institué (Visite pastorale de 1453).

1) Le fief de Souteir (Soutter, etc.) parvint à la famille de Castella.

2) Le diner était donc estimé à environ 4 centimes

1440. Louis, fils de Henri Bidaul, bourgeois de Corbières et patron de cette chapelle, prête à Pierre dou Poyet alias Blochar, de Charmey, 80 livres bonnes laus.

Le droit de patronat dont jouissait le curé Chappuis en 1453 n'était que momentané, car l'acte suivant prouve qu'en 1470 il était encore dans la famille Bidaul.

1470. D. Jean Pilliod, recteur de la chapelle des SS. Eloi, Pierre et Catherine, résigne le bénéfice, D. Guillaume Gex fut présenté par Louis Bidaul, patron de cette chapelle et institué canoniquement; le nouvel élu reconnaît devoir 24 sols à D. Rossier, pour la desservance de cette chapelle, pendant quelques mois, et il doit payer pendant six ans au patron Bidaul, 50 gerbes de paille par an.

Chapelle du Crucifix. La chapelle dite du Crucifix, placée sur le cimetière, fut fondée par François (ou Pierre) Blanc, il paraît cependant que cette chapelle ou du moins le crucifix existait déjà avant cette fondation et qu'il était en vénération dans la localité. Par acte du 7 juin 1629, Pierre Blanc reconnaît devoir à Etienne Blanc « gouverneur du benoit saint crucifix « de nouveau fondé et érigé sus le cimettiere au dit Corbieres, « 40 écus légués par feu Jean Blanc, lieutenant de Corbières « pour l'entretien et maintenance du dict benoit crucifix, oultre « l'érection et fondation d'icelluy. »

Il devait encore 25 écus pour intérêts capitalisés (Arch. de Corbières).

Dans le XIV^e et le XV^e siècle, un grand crucifix était placé dans chaque église, devant lequel on entretenait une lampe allumée. A l'occasion des constructions de nouvelles églises ces crucifix furent déplacés et relégués dans un coin des cimetières ou adossés aux murailles extérieures des églises, les recés des visites pastorales ordonnent souvent d'établir un abri pour protéger et conserver le signe de notre rédemption.

On a vu qu'en 1453, les visiteurs ordonnèrent de tenir une lampe allumée devant le crucifix; en 1600, le crucifix fut probablement placé sur le cimetière et c'est là l'origine de cette chapelle qui fut dotée par la famille Blanc.

1745. Les fonds du crucifix fournirent 40 écus pour payer le maitre-autel ; les rentes de cette chapelle s'élevèrent aujourd'hui à 50 fr. ; c'est une précieuse ressource pour la sacristie.

Droit de patronage.

Le droit de patronage de l'église de Corbières-Hauteville appartenait primitivement aux seigneurs du lieu ; les comtes de Gruyères devenus co-seigneurs de Corbières succédèrent aussi aux droits de la famille de Corbières. Le comte de Gruyère céda ce droit au clergé de Gruyères vers 1528 ou 1548 (Man.) ; depuis 1569, l'Etat de Fribourg le posséda et la commune lui livra 50 écus pour jouir du droit de présentation à ce bénéfice. Par l'accord du 26 novembre 1867, ce droit appartient aujourd'hui à l'évêque.

1556. Dans le mois de septembre, le Conseil de Fribourg donne ordre au clergé de Gruyères, à qui Mesgrs viennent d'incorporer la cure de Corbières, d'y envoyer un bon prêtre, chargé d'y prêcher et y expliquer l'évangile chaque dimanche (Missiv.), mais on ignore comment intervint l'autorité ecclésiastique dans cette cession ; l'acte de séparation de la paroisse de Corbières de celle de Hauteville dit : « *nos souverains seigneurs sont les temporels collateurs de la dite cure et confirmé par les supérieurs spirituels.* »

1558. 7 février. D. Pierre de Gruyères, protonotaire apost., curé de Gruyères, agissant au nom du clergé de Gruyères et D. Gerard Verdan, chapelain de Gruyère « *en partie curé de Corbières en son nom propre* » afferment la cure à D. Glaudo Gerod alias Moret, prêtre de Gruyères pour un an « toute nostre cure d'autteville et de Corbieres, pour 8 écus d'or au coin du roi, il sera encore entenu supporter et nurry deux des dits seigneurs curés à pied ou à cheval deux foyes durant la dite admodiation es faites qui viendront au dict Corbières. »

1559. 17 janvier. Le même Pierre de Gruyères, au nom du clergé, et D. Pierre Castella, curé de Gruyères à son nom afferment encore pour l'espace de trois ans la cure au même

D. Verdan aux mêmes conditions ; le contrat est encore renouvelé pour trois ans, le 48 janvier 1562, mais le prix est élevé à 12 écus (Arch. cant., not. 3024).

Ces documents prouveraient que le clergé de Gruyères et le curé jouissaient du droit de collation par moitié.

Le clergé.

Le curé de Hauteville fut le curé des deux églises jusqu'au moment de la séparation, et il y exerçait des fonctions ecclésiastiques ; voilà pourquoi il prend quelquefois le titre de curé de Corbières ; mais à côté du curé apparaissent, dès le milieu du XIV^e siècle, les chapelains des différentes chapelles ou autels de l'église de Corbières, qui prennent aussi le nom du curé de ce lieu. Dans le XV^e siècle, l'un administre les biens du clergé et il prend le titre de procureur ; le plus grand nombre n'habitaient pas le bourg ; curés ou chapelains dans le voisinage, ils y venaient célébrer les messes ordonnées par les fondations. Le 20 septembre 1380, D. Pierre Sorel, curé, achète du couvent d'Humilimont une maison située dans le bourg, du côté du nord ; il la destine au service de son église, c'est-à-dire au logement des prêtres et des clercs de la chapelle de Corbières.

1467. La paix fut troublée et les feux de la discorde furent agités sur cette petite réunion ; la cause réelle était peut-être le projet formé par les chapelains de l'ériger en clergé, soit corporation, à l'exemple d'autres églises. Le curé voulant garder sa prépondérance, entendait qu'aucune corporation de prêtres ne put se former dans son église sans son consentement ; il considérait les legs faits à l'église de Corbières comme faits au curé et à son église et non au clergé, puisqu'il n'était pas encore constitué en corporation. Les trois chapelains, DD. Pierre de Sineveis, J. Pilliod et Rodolphe Rossier prétendaient que les dons faits par la noblesse et la bourgeoisie étaient en vue de la formation d'un clergé, pour rehausser la majesté du culte et donner plu de splendeur à l'église de Corbières, et que chaque

personne des deux sexes pouvait librement faire de semblables fondations sans le consentement du curé; enfin que le curé n'avait que le droit d'un chapelain dans la distribution des cens et des fondations.

Les deux parties remirent le jugement de leurs difficultés à l'arbitrage de quelques membres du clergé de Romont, soit de DD. Jean Mogin, curé, de Jacques Chablaix et Guillaume Allamand; ils prononcèrent que les dons faits en vue de la fondation d'un clergé étaient légitimes et le curé ne pouvait s'opposer à ces fondations, qu'il pouvait percevoir deux parts seulement des distributions de rentes pour lui et son vicaire, s'il en avait un; les chapelains devaient assister aux vigiles et messes des anniversaires sous l'amende de 4 deniers pour les vigiles et de 6 pour la messe. Ils déclarèrent encore que les chapelains n'étaient pas tenus à la résidence aussi longtemps que les rentes de chacun ne s'élevaient pas à 7 livres.

L'acte fut dressé dans l'église de Romont, le 15 avril 1467.

Depuis le XVI^e siècle, le nombre des membres du clergé va en diminuant, comme ses ressources.

1558. Messire dom Mathey Gapan possédait une maison à Corbières; je ne sais s'il appartenait au clergé.

1560. 16 novembre. D. Pierre de Montfort ¹⁾, de la paroisse de Masselard (Marcellas?) en Faucigny, curé d'Arnex (Ornez), au bailliage de Gex, fait son testament à Corbières, dans la maison du curé, en présence de D. Philippe Perritaz, de Villarlod, prêtre à Bulle et de D. Bernardin Castella, prêtre de Gruyères. Il lègue à dom Gérard Verdan, son maître « ma bonne robe noire ». D. de Montfort est probablement une victime des troubles religieux; il s'est retiré à Corbières, où il est mort dans un état voisin de la misère. Avant de mourir, il *donne rcssive* (résigne), « la cure d'Ornex avecq ses membres et appartenances à D. « Verdan. »

1560. 20 décembre. Aymon de Montfort, frère de D. Pierre, reconnaît devoir 6 florins au curé Verdan, pour la chasuble et

1) Agnès de Montfort, fille de Jean, seigneur de Montfort, était femme d'Othon d'Avenches. Elle fit son testament à Rosières, paroisse de Belfaux, le 11 mars 1485.

l'aube avec lesquelles il a été enseveli. La cure d'Ornex appartenait au monastère de Payerne; l'empereur Frédéric-Barberousse, la lui confirma le 15 février 1153 et le pape Lucius III, le 18 mars 1183. Pierre de Montfort fut probablement le dernier curé d'Ornex au moment des troubles religieux, et il a conservé la foi de ses ancêtres.

Erection de la paroisse de Corbières.

Les actes de séparation du village et territoire de Corbières, de l'église-mère de Hauteville, sont de 1628 et 1633 (Arch. cant. man. 1628, 11 juin 1638).

En vertu d'un acte du 29 novembre 1629, l'église de Corbières doit annuellement une livre de cire à celle de Hauteville, comme reconnaissance à l'église-mère; le curé Genet, sous l'administration duquel eut lieu la séparation, fut curé de 1628 à 1640; le document officiel fut délivré quelques années après l'érection de la paroisse, soit en 1633 (voir Document).

Cependant, on baptisait dans l'église de Corbières dès 1620; il paraît aussi que les offices paroissiaux, dans la même église, y furent célébrés dès cette date. Le curé Genet, paraît-il, devint le premier curé de Corbières.

La monstrance.

En style de la Renaissance, elle fut fabriquée dans le XVIII^e siècle; la hauteur est d'un mètre et elle est en argent. On dit qu'elle fut donnée à l'église par la dame d'un seigneur-bailli; on trouve cependant dans les comptes de la paroisse de 1751: « payé pour la monstrance 65 écus », plus loin « payé pour le voyage à Fribourg, pour la monstrance ». Il faut en conclure que l'artiste qui a fait ce beau travail demeurait à Fribourg, et qu'un bienfaiteur ou une bienfaitrice a payé la principale dépense de cette œuvre d'art, et la paroisse y a contribué pour la somme de 200 francs.

Les Cloches.

1435. Berthet Souvey, de Corbières, syndic, reconnaît devoir 65 florins d'or d'Allemagne, pour cuivre et étain. C'était les métaux nécessaires pour la fonte d'une cloche (Archive cant., not. 35).

Aujourd'hui, le beffroi renferme quatre cloches. Les deux plus grandes sont de l'année 1789. La première pèse 1983 livres, elle porte l'inscription : « noble Joseph-Emmanuel-Edmond de Maillardoz, bailli, parrain, et Marie-Françoise Blanc, marraine; Pierre-Joseph Blanc, banneret moderne; Jean-Georges Paris, maître fondeur, à Bulle, m'a fait, et Pierre Dreffet, son ouvrier 1789.

La seconde : « R. D., Jean Demattra, de Broc, curé; discret François Blanc, lieutenant ballival, parrain, M^{lle} Anne-Marie de Maillardoz, de Fribourg, marraine. Barthélemy Phillipona, justicier et gouverneur. » Même fondeur; elle pèse 1329 livres.

M. de Maillardoz a fait un don de 40 écus et M^{lle} un de 26.

On a fondu une vieille cloche du poids de 354 livres. Le prix des deux nouvelles cloches était de 12 batz la livre. Le mouton fut fait par les frères Genilloud, de Bulle; ils employèrent 466 livres de fer.

Processions. Elles étaient nombreuses dans les siècles écoulés. La paroisse de Corbières se rendait en procession à La-Roche, à Notre-Dame des Marches (Broc); celle-ci causait de la dépense à la commune à cause de l'éloignement. Vers le milieu du siècle passé, elle payait 9 francs pour cette procession, mais cette dépense diminue en 1779. En 1759, le bailli Raphaël de Castella paie lui-même 6 francs pour la dépense faite par les femmes. Il paraît que la bourgeoisie était peu galante envers le beau sexe.

On allait encore en procession à Morlon.

Statistique. Le registre des baptêmes fut commencé en 1620 et celui des décès en 1670. En 1621 et 1622, il y a 9 inscriptions de naissances; depuis lors, jusqu'en 1800, le nombre varie de 0 (1751) à 6 et les décès de 1 à 7.

La population en 1670 était de 152 âmes et 27 familles; en 1751, 138 âmes et 33 familles; en 1804, 204 âmes et 39 familles.

Les comptes de la commune présentent quelques faits intéressants : en 1730, on avait 10 mousquetaires pour la Fête-Dieu; le nombre s'élève quelquefois à 15.

1740—1760. On appelle le fifre de La-Roche pour la Fête-Dieu, le jour du patron et de la dédicace. En 1759 et 1772 la paroisse lui paie 12 fr., pour former un jeune homme de Corbières, et en 1770, le tambour-major de Grandvillard reçoit 30 fr. pour dresser un jeune homme.

1735. La paroisse livre un franc pour la rédemption de Joseph Python, pris aux galères (fait esclave).

1739. On fait l'aumône à quatre galériens; c'était des captifs délivrés des Etats barbares. Cet article est souvent répété, ce qui fait supposer de la supercherie.

Ecole.

La première mention de l'école est de l'année 1753; mais son existence est bien antérieure à cette date.

Au mois de novembre 1753, on donne 5 batz au maître d'école qui s'est présenté et on dépense 12 batz le jour *qu'on fait marché avec lui*, et 7 batz *pour aller le chercher à Farvagny*. La paroisse lui paie, pour 3 mois d'école, 7 écus, 18 batz 3 crutzers, et Christophe Chassot reçut 3 écus pour le loyer de sa maison, servant de maison d'école de 1753 à 1760. Dans les années de 1765 à 1775, le traitement du maître d'école est de 26 écus par an. De 1781 à 1784, le curé Sudan fit lui-même l'école; il percevait 30 écus (100 fr.), pour ce travail. De 1794 à 1798, les prêtres français émigrés font l'école; en 1797 c'était M. Dumont; mais il n'y avait pas encore de maison d'école. En 1798, le marguillier est maître d'école avec un salaire de 7 1/2 louis; le nombre des élèves était de 25; les livres de lecture furent l'instruction de la jeunesse et l'ange conducteur, Il enseignait la lecture, l'écriture, le calcul et le plain-chant.

1373. 19 juin. *Lépreux*. Une scène étrange se passait dans l'église de Corbières, scène fréquente à cette époque et qui nous rappelle la sollicitude de l'Eglise pour toutes les infirmités humaines.

Girard Thòrin, Mermet Menta et Uldrieta Féchy se trouvaient être atteints de l'hideuse maladie de la lèpre ; l'avoyer et Conseil de Fribourg délégua les médecins Rodolphe de Thonon, Nicolas et Yordini pour constater la maladie ; ils ordonnèrent donc, avec l'assentiment de l'évêque, de les séquestrer et séparer de la société. Le 19 juin, ils vinrent dans la chapelle de Corbières et à genoux, en présence de noble Girard de Corbières, châtelain ; du curé D. Willelme, ils demandèrent la sainte communion et l'autorisation de se retirer dans la léproserie du Jerignoz, près de Vuippens, comme cela s'était pratiqué de tout temps en pareilles circonstances, et un acte authentique de tous ces faits qui les mit en possession réelle de la dite léproserie. L'acte fut dressé en présence de D. Girard, curé de Treyvaux, de Jean Sineveis et de Mermet de Benneville, donzels et d'autres témoins, par D. Rodolphe du Moulin, notaire impérial (Gremaud).

Faits divers.

Vers la fin du XVI^e siècle, on rencontre le mariage de quelques membres de familles nobles avec des roturiers ; la pauvreté et la chute de ces familles amenaient ces alliances. Perrisson, fille d'André de Gruyères-Aigremont, était veuve en 1554 de Guichard Clerc, bourgeois de Corbières.

Clauda, fille de noble Louis de Corbières, donzel, était femme de Ruffin Grimion, de Charmey ; sa fille épousa Pierre Mossuz ; Clauda fit son testament le 30 octobre 1577 (Archive cant., not. 3024).

1604. A la réception de chaque nouveau bourgeois, un banquet était donné par le récipiendaire à tous les chefs de famille ; il fut statué dans de nouveaux statuts, approuvés en 1604, qu'à l'avenir le nouveau bourgeois donnerait autant de fois 5 batz à l'église qu'il y avait de chef, au lieu de banquet. 14 mai 1604.

1771. Le lundi de la Pentecôte, la foudre tomba sur l'église et y tua une fille.

Au nombre des miracles opérés par l'intercession du Bienheureux Canisius, on en cite un, arrivé à Corbières, sous le bailli Ræmy; le feu éclata pendant la nuit, dans le château, et le vent soufflant avec violence, on craignait un grand incendie. La femme du bailli se jette à genoux et s'écrie : « Venez à notre secours ô S. père Canisius. » Au même moment, les flammes s'éteignent, le vent tombe et ne recommence à souffler que lorsque tout danger a cessé.

Notabilités.

Les Corbières. La famille de Corbières remonte au moins au commencement du XII^e siècle, elle fit des alliances avec les grandes maisons du pays : les Gruyères, les Englisberg, les Arsent, les Corpataux, les Treytorrens, etc. Leurs propriétés s'étendaient encore sur le versant ouest du Gibloux, sur les territoires de Tinterin, Marly, Matran, etc. Cette famille a fourni peu d'hommes d'église. D. Hugo de Corbières était abbé d'Hauterive en 1187 et 1192. Antoinette de Corbières, abbesse à la Maigrange en 1267; elle est morte en 1274. Je ne sais si Pierre de Corbières, de Vevey, curé de Resudens en 1425, appartenait à la famille fribourgeoise.

1402—1438. D. Richard de Corbières, prieur de Broc et religieux de Cluny.

1415—1431. Les *Souvey*. D. Nicod Souvey, chanoine de Montjoux, curé d'Avry.

D. Gabriel Souvey, religieux d'Humilimont et prieur de Broc.

1649. D. François Souvey, de Corbières, chanoine du St-Bernard.

Barthélemy Souvey, de Corbières.

Les savantes recherches de M. Favaro, sur cet illustre concitoyen, nous apprennent qu'il est né en 1577 et l'évêque Thomas-sini, qui fut son contemporain et son ami, dit : « Bartholomæus

« Soverus natus in Castello Corberiarum . . . parentibus honestissimis » né d'honnêtes parents à Corbières. En 1592 et 1593 il était élève du Collège helvétique à Milan. Il aurait quitté cette ville à l'âge de 16 ans et, sur le désir de ses parents, il revint à Fribourg pour y continuer ses études au collège de St-Michel, où, paraît-il, il étudia la rhétorique pendant deux ans ; l'année suivante, il entra dans la Compagnie de Jésus, attiré sans doute par la sainteté et les exemples du B. Canisius, qui achevait à Fribourg sa glorieuse carrière ; mais il rentra dans le monde et bientôt après il se rendit à Turin, où il fut chargé de l'éducation de deux gentilshommes. Plus tard, il alla à Rome et y compléta son instruction par l'étude des hautes sciences. En 1616, on le retrouve à Turin, préfet de la bibliothèque du duc de Savoie et pourvu d'une chaire à l'université de cette ville, où il enseignait les langues hébraïque, chaldéenne, Syriacque et grecque. En 1624, il quitta Turin et fit un court séjour à Venise et à Rome, et le 17 septembre il est nommé professeur à la célèbre université de Padoue où il enseigna les mathématiques, successeur dans cette chaire de Gloriosi et de Galilée ; son enseignement lui attira un grand nombre de disciples, les savants de l'Europe briguaient son amitié. Usé par un travail opiniâtre, il fut enlevé le 23 juillet 1629, par les suites d'un ulcère à la racine de la langue.

Avant de mourir, il mit la dernière main à un ouvrage qui parut en 1630 sous le titre : « *Curvi ac recti proportio a Bartholomeo Sovero Friburgensi in gymnasio Patavino Mathesis Professore, promoti libris sex ad II et excel. viros Nicolaum Contarenum, Johanem Nani, Dominicum Mollinum ejusdem gymnasii Patavini moderatores. Patavii 1630.* »

Il a laissé 6 volumes de manuscrits conservés aujourd'hui à la bibliothèque de l'université de Venise.

Son fils est mort de la peste (Gremaud, Schneuwly, Isely).

Emonet et Monnet. Il existait à Corbières une famille Emonet, aujourd'hui éteinte. Jean a fait imprimer à Dillingen en 1646 « *Musica rerum creaturarum cantata et nunc philosophiæ disputata preside Jacobo Reis S. J.* »

C'était des thèses de philosophie.

Famille Blanc. Jean, médecin à Corbières en 1607.

François Blanc, petit-fils du fondateur de la chapelle du crucifix, a laissé un mémoire manuscrit sur le procès contre le bailli Vonderweid et les troubles de 1753; il fut continué par Pierre-Joseph Chassot.

Un autre François Blanc est mort aux Invalides, à Paris, en 1717, avec le grade de major.

La famille Blanc a fourni plusieurs ecclésiastiques et religieux de mérite :

1° François Antoine-*Ferdinand* Blanc, fils de Ferdinand, ancien syndic de Corbières, né le 10 mars 1806, jésuite pendant 5 ans, mort à Fribourg le 9 mai 1826, âgé seulement de 20 ans et 2 mois. Il fut le premier Fribourgeois admis dans la Compagnie de Jésus, après la rentrée des Jésuites à Fribourg.

2° *Alexandre*-Jean-Pierre, né le 31 août 1831, décédé à Springt-Hill, dans l'Etat de l'Alabama, Amérique, le 30 octobre 1867, âgé de 36 ans, 2 mois.

Ce dernier fit ses premières études au collège de Fribourg, puis à St-Maurice, après l'expulsion des jésuites de la Suisse. En 1851, il entre au noviciat des Pères jésuites à Avignon, fait profession religieuse le 21 septembre 1853, et vient au collège de Mongré, près Lyon, où il reste jusqu'en 1856.

Le 7 mai 1856 il part pour l'Amérique, destiné à la mission de la Louisiane. La fièvre jaune régnait en ce moment dans cette contrée, et on le retient pendant près d'une année à St-Louis et à Bardston, dans le Kentucky.

En 1858, il arrive dans un collège nouvellement fondé au Grand-Coteau. Il était professeur à l'université de la Nouvelle-Orléans lorsqu'éclata la fameuse guerre entre les Etats du Nord et du Sud de l'Amérique. Pendant ce temps, où la ville fut bloquée et réduite à la famine, il eut beaucoup à souffrir, et après la conclusion de la paix, ses supérieurs, sur les conseils des médecins, le renvoyèrent en Europe avec deux autres missionnaires pour réparer ses forces épuisées. Il vint à Fourvières, où il déploya toute l'ardeur de son zèle, en donnant des retraites dans des hôpitaux et dans des maisons pénitentiaires.

— Il eut le bonheur d'assister à Fribourg, aux fêtes de la béatification du B. Canisius.

Le 12 septembre 1867, il s'embarquait de nouveau à Brest, pour sa chère mission de la Louisiane.

Le 25 septembre, en arrivant dans le Nouveau-Monde, il écrivait à un de ses amis ; c'était un cri de joie de revoir sa chère Amérique, et quand le 15 octobre, il écrivait du Maryland pour annoncer la mort de l'un de ses compagnons d'armes qui venait de succomber en Louisiane, il enviait son bonheur et il disait : « je ne puis plus rester où je suis, je cours en Louisiane prendre mon poste, puissé-je y cueillir la glorieuse palme du martyre de la charité, si je ne puis pas cueillir celle du martyre du sang. »

Dieu accepta son sacrifice, il ne resta que sept jours à Springt-Hill. La terrible fièvre le prit le lendemain de son arrivée, et le 31 octobre, il rendait son dernier soupir. Le supérieur de la maison écrivait quelques jours après : « c'est une grande perte pour la mission.... c'était un excellent religieux, un prêtre fervent et zélé... c'est vous, c'est nous, c'est toute une mission affligée qui sommes à plaindre, puisse seulement notre mort ressembler à la sienne. »

Le père Blanc a écrit un bon nombre de lettres, du plus haut intérêt, sur les missions et sur les pays qu'il a parcourus ; quelques-unes ont été livrées à la publicité par les journaux ; le *Chroniqueur suisse* en a publié quelques-unes.

3^o Claude-Constantin, en religion père Augustin, naquit le 10 janvier 1814. Il fit ses études au Collège St-Michel à Fribourg, entra dans l'ordre des Chartreux, à la Part-Dieu, où il demeura jusqu'à la suppression de cette maison. Il travailla de toutes ses forces au rétablissement de sa communauté à la Valsainte, fut supérieur de son ordre au Reposoir en Savoie, où les Chartreux de la Part-Dieu se réfugièrent après leur expulsion de leur maison, puis chapelain de Dompierre et enfin aumônier de M^{me} de St-Germain au Strus, où il est mort le 22 février 1816.

La Valsainte était alors en construction et se relevait de ses ruines ; c'est là que, sur sa demande, il a été enterré.

Chapelains de Corbières.*Autel de St-Nicolas, St-Antoine et Ste-Marguerite.*

1448—1453. D. Robin Clerc, du diocèse de Trèves (Arch. cant., not. 38).

1453. D. Jacques Escofferi (Ecoffey), prêtre de Lausanne.

1465. D. Michel Floresii (ou Floret).

1467. D. Pierre de Sineveis, recteur de St-Nicolas et curé de Villardvolard ; il a résigné ce bénéfice en 1467. Son testament est du 1^{er} mars 1466 (1467) et il est mort entre le 1^{er} et le 8 mars (M. et D. xxii).

Le bénéfice uni à celui de la chapelle de St-Jean-Baptiste.

1467. D. Pierre Abbati (Abbé).

1465—1467. D. Adam Linea, ou de Lineaco, recteur de la chapelle de St-Antoine en 1465 et 1466 ; il fit son testament le 1^{er} mars 1466 (1467).

1466—1467. Mai. D. Jean Pilliod, curé de Pont-la Ville (M. et D. xxiii).

1623. Le curé de Pont-la-Ville est à présent altarien de St-Jean-Baptiste (Arch. cant. not. 3023).

Autel de St-Eloi, de St-Pierre et de Ste-Catherine.

1453. D. Jean Ursat, curé de Villardvolard.

1467. D. Jean Pilliod, de Bulle, curé de Pont-la-Ville ; il résigne ce bénéfice en 1470 et Louis Bidaul nomme le suivant le 28 décembre 1470.

1470—1475. D. Guillaume Gex, de Bulle.

Autel de St-Laurent.

1453. D. Robinus (voir autel de St-Nicolas).

1448—1467. D. Pierre de Sineveis ; il résigne ce bénéfice eu 1467.

1467—1471. D. Rodolphe Rossier, de Corseaux (Vaud), élu le 5 avril 1467 (M. et D. xxiii).

1519. D. Jean Magniens (Magnin), dou Mont; il est encore curé de Pont-la-Ville. Il a fait son testament le 14 mars 1525, et il a légué 12 deniers au clergé pour son anniversaire.

Autel de St-Hilaire.

1559—1560. D. Girard Verdan, chapelain de Gruyères, vicaire de Corbières (Arch. cant. not. 3,024).

Chapelains.

1369—1382. D. Pierre Duye, alias Grison, prêtre de Corbières. Le 16 décembre 1482 il vend avec son frère un pré situé *en la Saugy*, aux Chartreux; il était aussi notaire.

1463. D. Matthieu Colin, ou Calini et Colini, diminutif de Nicolas (nunc servitor ecclesie Corb.) (Arch. cant. not. 91).

1483. D. Pierre Bochay, de Corbières (Arch. cant. not. 189).

1492. D. Louis Sonney (M. et D. xxiii).

1523 Amédée Guilliet (M. et D. xxiii).

1530. D. François Chassot, d'Orsonnens; il fit son testament le 16 février 1530, et veut être enterré dans l'église de Corbières, où il plaira à D. Jacques Métrallat, son parent et son gouverneur, et il lègue 10 livres au clergé, 10 livres à la Valsainte, son drap bleu (pannum perseum) à D. A. Gourard et à D. G. Rossier, chapelains (Arch. cant. not. 302).

1530. 16 janvier. D. Guillaume Rossier, prêtre à Corbières (Arch. cant. not. 3024).

1558—1560. D. Jean Carmentran, prêtre à Corbières (Arch. cant. not. 3024).

Curés d'Hauteville et de Corbières.

1303—1348. D. Pierre de Hattemberg (Hantemberg Hanterberg. Atamberg, Anthemberg, Hatimont) curé (Arch. de Corb. et M. et D. xxi, xxii, rép. d'Haut., etc.). Il appartenait à la noble famille de Hattemberg, fils de Barthélemy; il est cité dans

les documents depuis le mois de juin 1303 à 1348 ; il pose son sceau avec D. Borcard, prêtre, à un acte de vente ; le fragment qui existe encore porte un oiseau tenant un animal dans ses serres avec l'inscription : . . . ti de arcî (curati de Arconciel) ; il est évident qu'il ne résidait pas. On possède les noms de quelques-uns de ses vicaires ; il mourut vers l'année 1348 ou 1349. Il était aussi curé d'Arconciel en 1314, et, par conséquent, il ne faut pas le confondre avec Jean de Hattemberg (voir tom. I, p. 78).

Avant 1322. D. Henri de Matran, vicaire (Arch. de Corb.).

1322. D. Girard, vicaire (Arch. de la Valsainte).

1348—1353. Octobre. D. Rodolphe de Cussey, curé, successeur de D. Pierre de Hattemberg (Arch. de Corb.) ; il est probable qu'il fut curé jusque vers 1358.

1358—1365. Mai. D. Rodolphe dou Moulin (du Mulin), curé, originaire probablement de Corbières, où cette famille existait à cette époque.

En 1353, on le trouve curé de Pont-la-Ville. Un acte dit qu'il fut successeur de D. R. Cussey ; on n'en trouve plus de trace depuis le 15 juin 1365 (Id.).

1368. D. Rod (Rodolphe), curé d'Orsonnens, vicaire et procureur du clergé de Corbières (Id.).

1373. 19 juin. D. Guillaume, curé (Id.).

1376—1393. D. Pierre Sorel, curé (M. et D. XXI, arch. de Corb., etc.). On trouve dans le notaire n° 206, page 474, un document qui le présente comme curé de Hauteville en 1344 ; il faut supposer qu'il était vicaire de P. de Hattemberg.

D. Sorel était en même temps notaire et originaire de Corbières ou de Hauteville.

1405—1408. D. Pierre Aubertini, curé (M. et D. XXIII et Arch. de Corb.).

1415—1439. 10 décembre. D. Pierre de Lavignie (de Lavenez, Lavignye, de Lavignier, de Lavigniac), curé et chanoine de Lausanne ; il ne résidait pas. En 1416, D. Jean Burdet était son vicaire. D. Pierre de la Bignie, donné comme curé dans un acte du 30 avril 1428 (Arch. de Corb.), était aussi vicaire-amodiateur.

1445—1446. D. Antoine Langinez, chanoine de Maurienne, curé de Corbières le 1^{er} mars 1445.

1448. 30 janvier. D. frère Jean Alamand, vicaire; il appartenait au couvent d'Humilimont.

1447—1453. D. Nicolas de Marques (et Marguet) (Arch. de Corb.); son vicaire en 1450 était D. Hugues de Bréa; dans un acte de 1447, il est dit : « maître Nicolas Marquet », ce qui indiquerait qu'il était professeur ou gradué.

1451. 48 mai. D. Pierre Favre, vicaire.

1454—1477. 8 mai. D. Amédée Chapuis (Chapusii), curé (M. et D. xxiii, arch. de Corb.). Un acte du 23 avril 1469 nous apprend qu'il était originaire du diocèse de Genève; Pierre Guillet, du Ruz, avait épousé sa nièce.

1464. 20 juin. D. Claude Chambeti, vicaire (M. et D. xxiii et arch. cant. not. 91). Il paraît avec le suivant dans un acte du 20 juin, celui-ci comme vicaire et le suivant comme amodiateur; ils vivaient donc simultanément.

1464. D. Guillaume Franconis, vicaire (M. et D. xxiii et arch. cant. 91).

1467. D. Jean Pilliod, de Bulle, vicaire, curé de Pont-la-Ville, chapelain de l'autel de St-Pierre à Corbières.

1470. 28 décembre. D. Rodolphe Rosserii, vicaire; en 1467 il est chapelain de l'autel de St-Jean-Baptiste et de St-Laurent.

1477—1519. 22 novembre. D. François de Vuippens, curé (Arch. de Corb.), chapelain à Vevey.

1485. 26 novembre. D. Henri Chapuis (Chapusii), vicaire.

1486—1493. D. Jean Magnens, vicaire (Arch. de Corb.). Dans un acte du 4 décembre 1486, on lit : D. Pierre Magnin, bourgeois de Corbières et gouverneur des églises de Hauteville et de Corbières (vicaire) c'est probablement le même sujet.

1490. D. Jean Magnin, vicaire.

1499. D. Claude Devauto (Devaud) vicaire de Corbières (Id.).

1505—1506. D. Claude Souvey, vicaire.

1513—1530. 26 février. D. Jacques Mestralat, vicaire (Arch. cant. not. 3024, etc.). En 1516, il est clerc-juré de la châtellenie de Corbières; en 1519 il apparaît comme témoin avec le

prénom Jean (arch. cant. not. 3023); en 1529 et 1530 il prend de nouveau le titre de vicaire.

1517—1537. D. Jean de Gruyères, protonotaire apost. (arch. de Corb. et M. et D. XI et XXIII), fils naturel de Jean I, comte de Gruyères, légitimé en 1517 (Daguet, rép.), curé de Corbières et de Gruyères, frère de Pierre de Gruyères, chanoine de Lausanne, protonotaire apost., prieur de Broc, curé de Gruyères et de Vuisternens. Par leur père, ces deux ecclésiastiques étaient frères de Jean de Gruyères, seigneur d'Aubonne et père de Michel de Gruyères et de Jacques, seigneur de Montsalvens, et par conséquent oncles de Michel, dernier comte de Gruyères.

1519—1558. D. Amédée Gouzard (ou Gorard, Gourardi), vicaire; en 1530, il est procureur du clergé de Corbières. A cette date, il est témoin avec le précédent, l'un et l'autre vicaires de Corbières (Arch. cant. not. 3023).

1558. D. Glaudo Gerod, alias Moret, vicaire et sous-vicaire (Arch. cant. not. 3024).

1559. D. Claudio Piccand, de Farvagny, vicaire pour un an.

1559—1565. D. Gerard Verdan, du clergé de Corbières, vicaire depuis le 17 janvier 1559; il prend comme sous-vicaire D. C. Piccand, pour un an.

1582—1584. 29 juillet. D. Etienne Magnin, du Ruz, curé; il fut probablement curé jusqu'en 1600 et il vivait encore en 1607.

1602—1606. D. Walther Souvey, curé (Arch. cant., not. 3088).

1606—1607. 29 novembre. D. Louis Rabod, d'Estavanens, fils de feu Nicod, vicaire (Arch. cant., not. 3024 et 3088).

1607—1609. Février. D. Louis Escevat, curé (Arch. cant., not. 3088).

1611—1612. D. Jean Suchet, curé (Arch. de Corb.).

1614. *Consécration de l'église de Corbières.*

1619—1623. D. François Souvey, curé.

1623—1624. D. Antoine Petolla, de Charmey, curé.

1625—1627. D. Pierre Quiquat, curé.

1628—1630. *Séparation de Corbières de Hauteville.*

1628—1640. D. Louis Genet, de Gruyères, curé.

1640—1646. D. François Scybos, de Treyvaux, élu curé le 12 décembre 1640; il était alors curé à Estavannens.

1646—1670. D. Jean Dey, d'Enney; mort à Corbières le 23 mai 1670.

1670—1707. D. Antoine Berset, de Farvagny; mort à Corbières le 10 novembre 1707. Doyen depuis 1679.

1707—1751. D. Pierre Blanc, de Corbières, curé du 27 décembre 1707 au 31 juin 1751, date de sa mort; il était doyen.

1751—1766. D. Joseph Jaquet, de Villardvolard, curé et doyen, mort à Corbières le 17 février 1766; sa tombe était devant l'église; mais par la construction de la tour, elle se trouva placée sous celle-ci. Il a fait une fondation pour procurer des souliers aux enfants pauvres qui fréquentent l'école et le catéchisme; il a aussi laissé des manuscrits.

1766—1786? D. Claude Sudan, de Hauteville, curé; il est mort en 1806. Il est l'auteur de l'ouvrage: *Dieu avec l'homme*, ou Exposition de la religion. Fribourg, Piller 1780, in-12, xvi pages préface et 557 pages texte.

1786—1824. D. Jean-Antoine Dematra, de Broc, doyen; mort à Corbières le 2 avril 1824; sa tombe se trouve devant l'autel des trois Rois (voir t. II, p. 218). M. Dematra a découvert les roses suivantes: « *Rosa rugosa*; *Rosa glutinosa* et « *Rosa spinutifolia*; » son herbier est au Musée cantonal.

1824. D. Jean-Baptiste Gremaud, curé de Hauteville et D. Joseph-Sulpice Maillard, chapelain à La-Roche, desservirent la paroisse.

1824—1831. D. Claude-Albert Grasset, de Romont, desservant; mort à Romont, le 16 avril 1865.

1831—1836. D. Nicolas Bossy, mort à Matran le 1^{er} février 1845.

1836—1841. D. Jean-Joseph Ottet, de Fribourg; mort à Fribourg le 4 décembre 1848.

1841—1842. D. Jacques-Joseph Marchon, de Vuisternens-devant-Pont; mort à Corbières le 30 août 1842.

1842—1854. D. Pierre Bertschy, de Fribourg, mort chapelain à Avry.

1851—1855. D. Pierre Joye, de Montagny (voir t. 1, p. 48), aujourd'hui chapelain des Siernes.

1855—1858. D. Théodore-Auguste Moullet, d'Avry-devant-Pont; né le 7 février 1822, ordonné à Divonne le 1^{er} mai 1854, vicaire de Morlens, desservant de Corbières, curé à Onnens en 1858; malade, il s'est retiré dans sa famille, et il est mort à Avry le 15 juillet 1883; il était neveu du vicaire-général Moullet et du doyen de Torny.

1858—1864. D. Jacques-François Chapaley, de Charmey, ancien religieux de la Part-Dieu (Voir vol. 1, p. 301); mort à Cottens le 2 avril 1878.

1864—1862. D. Hubert Dey, de Marsens (voir Charmey); mort subitement à Corbières le 21 décembre 1862.

La paroisse est desservie par les PP. Capucins de Bulle.

1863—1865. D. François-Xavier Crausaz, de Romont; né le 21 août 1837, ordonné le 27 juillet 1862, vicaire de Surpierre, desservant de Corbières et curé d'Ecuvillens depuis 1865.

La paroisse est desservie par le P. Séraphin, capucin.

D. Jacques-Joseph-Isidore Déferrard, de Chavannes-sous-Orsonnens, né le 4 avril 1845, ordonné le 24 juillet 1872, vicaire à Bottens, desservant de Corbières et curé de Torny-le-Grand dès le 12 août 1876, du clergé de Gruyères depuis le 12 décembre 1883 et curé de Grangettes depuis le mois de décembre 1884.

1876. D. François-Xavier Remy, de Bulle et de Charmey; né le 23 janvier 1848, ordonné le 19 juillet 1874, vicaire à Bulle en 1874, chapelain à Vuisternens en 1875, curé de Corbières depuis le mois de septembre 1876.

**Prêtres français dans le bailliage de Corbières,
le 11 Septembre 1794.**

Nom et prénoms.	Age.	Qualité.	Diocèse.
Pierre Michel	53	curé	Besançon
J.-F. Michel	49	»	»
Claude Demongest	46	»	Châlons
Jean Dumont	61	directeur	»
Ambroise Hautier	61	curé	»
Cassien Sirurgue	58	»	Autun
Philibert Rousseau	49	»	»
François Comte	45	prêtre	Besançon
François Cormon	55	curé	Troyes
J.-B. Herbin	57	»	»
Jean Blanchard	44	prêtre	Besançon
Jean Thevenin	40	»	St-Claude
Nicolas Thevenin			
Ant. Gannard	50	curé	Besançon
Cyrille Galliard	50	capucin	Lausanne
Sébastien Tonset ou Touzel	60	prêtre	Besançon
Jean Bernard	45	curé	Clermont
Pierre Paget	74	»	Besançon
Jean Hugon	49	vicaire	Clermont
Jacques Verdier	49	»	»
Pierre Gournaud		prêtre	Besançon
Jean Pavot	60	curé	»
Perruchaud	77	recteur	»
Pisard	58	vicaire	Dijon
Jean Dubois	63	curé	»
François Fleury	35	prêtre	Besançon
M. de Hault	74	»	»
Jean-Baptiste Petit			
Antoine-François Vullien			

Document de l'érection de la paroisse.

1633. « Nous Jacob Schuler, Docteur en Sainte-Théologie,
 « Protonotaire apost., chanoine en l'esglise collégiale et cathe-
 « drale Saint-Nicolas, à Fribourg en Suisse, vicaire-général et
 « official en l'esglise notamment en l'Evêché de Lausanne, cer-
 « tiffions à tous ceulx qu'il appartiendra, comme apres la réso-
 « lution prinse par les honorables bourgeois et communiars
 « de Corbières de ce séparer de cure et paroisse d'avecq des
 « honor. communiars d'Autteville, les conditions des dictes sépa-
 « rations et du partaige du revenuz de la dicte Esglise accordées
 « entre les parties. Et après un project de capitulations fait
 « entre Ven. domp Louys Genet, moderne curé et les bourgeois
 « du dict lieuz de Corbières tant pour les charges et offices
 « aulxquels il nous plairoit et sembleroit équitable d'obliger
 « leur dict seigneur curé, comme pour la fondation et rente de
 « leur paroisse et cure nouvelle, pour plusieurs raisons par eulx
 « avancées pour plus facile impétrations de leurs requeste. La-
 « quelle demande ne repugnant aucunement aux constitutions
 « et canons ecclesiastiques ne visant qu'a l'augmentation de
 « l'honneur et service de Dieu et au plus grand biens et com-
 « modité des dicts supplians, Nous lovons leur zèle et piété
 « et intérinant leur demande, avons de nostre autorité ordi-
 « naire permis approuvé et confirmé aux dicts de Corbières
 « supplians la dicte séparation et fondation de cure nouvelle et
 « particulière, par les charges, condicions et déclarations sui-
 « vantes. Et premièrement le dict seigneur curé de Corbières
 « et ses successeurs en la dicte cure retirerons et percevront
 « dores navant perpetuellement centz escus bons coursables en
 « Fribourg, a forme d'un rentier formel qui serat donné par
 « les dicts bourgeois et communiars au curé faisant mention
 « tant des fiances que hypothecques avecq bonne maintenance et
 « c'est sans figure d'aulcungs procès, payable annuellement à
 « la saint Andrey appostre. Laquelle somme ne pourterat aultre
 « charge que celle de cure.

« Item le curé percevra les diesmes rière sa paroisse tant
 « des Esserts que novaly.

« Item léverat dans la franchise le diesme a forme qu'il se
 « perçoit ailleurs, pour lequel diesme le curé chanterat les ves-
 « pres les samedys des advents et dimenches en dicts temps
 « comme les samedys de caresme et dimanches au dict temps ;
 « aussy les premieres dimanches de chasque mois. Et arrivant
 « que le curé ne perçoive dict diesme, ne debvoir estre obligé
 « aux prédictees vespres, sinon à sa bonne devotion et volonté.

« Item percepvra en sa paroisse le diesme des chenevieres
 « a forme de la lettre du partaige faict avecq ceulx d'Aulte-
 « teville, en déduisant de la somme de centz escus assavoir
 « deux escus.

« Item tous maistres de famille payeront à Pasques de res-
 « sat, ung gros et crützer comme aussy les serviteurs et ser-
 « vantes.

« Item de ceulx qui sement l'automne avecq la charrue rière
 « toute sa paroisse se leverat une gerbe, comme tous ceulx qui
 « semeront au printemps aussy une gerbe soit sur le champ,
 « ou bien en la grange au bon plaisir du seigneur curé.

« Item toutes les censes pourtant charge aultre que de cure,
 « lesquelles annuellement retirerat le curé, ne seront nombrées
 « en la somme de centz escus, faisant les offices à ce dési-
 « gnés.

« Item tous les fogaigeurs offriront pain et argent aux festes
 « de Noël, de l'Epiphanie, de Pasque, de Pentecoste, de la Dédi-
 « casse de l'Esglise, de l'Assomption de la vierge, de sa Nati-
 « vité, jour du patronaige.

« Item en la Vanlpourg, ou le curé trouverat septz veaulx
 « a nourrir en donnerat au curé un veaulx gras raisonnable ;
 « contant apres jusqu'au nombre dunze, pour les aultres nascens
 « un paierat a forme de l'ancianne coustume.

« Item pour les polliens ont donnerat huict deniers lausan-
 « nois.

« Item doresnavant s'il se faict quelque augmentation la
 « dicte commune n'en pourrat rien retirer ny diminuer la somme
 « de la dicte fondation, ains laisser parvenir le tout au dict
 « seigneur curé. Plus recouvrerat les mortuaires de chasque
 « maistre de famille quinze sol, et aultres ayant receus le saint

« sacrement de l'autel dix sol, comme aussi de chascue lettre
 « d'espoux 5 batz. Et d'aultrepart le dict seigneur curé tenuz
 « et obligé comme par icelles nous l'obligeons aux charges et
 « offices après icy déclarées. Premièrement a celebrer messe en
 « la dicte esglise de Corbières tous les jours des dimenches et
 « tous les jours des festes qu'on sollennise en la paroisse du
 « dict lieu et s'il a quelqu'un pour respondre grand messe sans
 « aucune obligation et charge au curé, pour ponier les res-
 « pondent qu'il chante.

« Item les dimenches l'eau béniste donnee aurat la proces-
 « sion des trespasés autour de l'église chantant les respond a
 « ordonne et annoncerat les anniversaires tombant en icelle
 « sepmaine.

« Item les dimenches et festes durant la messe deux cierges
 « seront allumés, aux jours qu'on doit les oblations quatre.
 « Et le curé retirerat toutes les chandelles que s'offriront par
 « l'église. En outre l'obligeons a porter la procession après
 « la messe toutes les dimanches et festes dempuis l'invention
 « sainte croix jusque à l'exaltation; et aux festes qu'on doit
 « les matines avant la messe et les vendredys dempuis l'inven-
 « tion sainte croix jusque à l'exaltation après la messe.

« Item plus tous les vendredis un dirat messe pour les
 « fideles trespasés, cy le vendredy est feste le ferat un aultre
 « jour de la sepmaine, pour laquelle le gouverneur de l'église
 « donne deux batz et demie batz de pain.

« Item tous les samedy chanterat le *Salve*.

« Item les vendredis de l'année chanterat le *Salve Regina*
 « par honneste fondation.

« Item durant l'octave feste-Dieu chanterat none à l'église.

« Item en chargeons le curé aux festes qu'on doit les obla-
 « tions de pain et argent chanter les Matines et laudes pre-
 « mières et secondes vespres veilles et jours des dictes festes,
 « comme aussy le jour et festes suivantes de tous saints, le
 « jour de la commémoration des trespasés avant la messe laude.

« Item plus chantera les vespres la veille et jour des festes
 « comme : la Circonsision, Ascension, Feste-Dieu, Purification,
 « Annonciation, Visitation, Conception de la Vierge-Marie, et aux

« Patrons des autels, comme de saint Antoine, Nativité saint
 « Jehan-Baptiste principale feste saint Pierre et saint Paul,
 « saint Laurent et feste principale de saint Jehan l'évangé-
 « liste.

« Item tous les lundy, mescredy de l'année dirat messe (ormis
 « excuse légitime) et le curé neanlmoings pourrat appliquer
 « son intention tant aux messes votives que anniversaires.

« Item la Passion se lirat dempuis l'invention jusque à
 « l'exaltation les lundy, mescredy, vendredy jour de ferie.

« Item le curé benira le vin aux jours suivants : La prin-
 « principale feste saint Pierre et saint Paul, saint Jehan,
 « Baptiste et saint Jehan évangeliste, saint Laurent, aux Roys
 « saint Eloy, 20 jours après Noël, saint Anthoine, saint Blaise.

« Item maintiendrat le cierge pascal et donnerat aux maistres
 « de famille à la Purification chascung une chandelle, toutes
 « ensemble à la vailleur de quatre ou cinq batz.

« Item les fruicts nouveaulx recueillis, le curé les benirat
 « par les granges et pour saint Bartholome ceulx qu'on appour-
 « terat à l'église comme a esté pratique par le passé.

« Item esleuz par nos souverains seigneurs les temporels
 « collateurs de la dicte cure et confirmé par le supérieur spi-
 « rituelz donnerat caution pour les habillements et ornements
 « de l'église que luy seront remis a forme d'un inventaire que
 « luy seront donné à sa mise possession. Et c'est apres que
 « l'église soit bien asseurée per toute parts.

« Item le curé fairat couvrir les toits du bastimens de la
 « cure. Et les comuniers fourniront les matériaux accomodés.

« Item maintiendrat les cordes des cloches, pour lesquelles
 « maintenir le curé leve les diesmes de chanvre.

« Item encore que la leçon du catéchisme soit une obliga-
 « tion pastorale aux jours de dimenches, neaulmoings du com-
 « mencement de novembre jusque à la rigueur du froid et
 « quadragesime jusqu'au mois de may; le curé a Corbieres
 « expliquerat les articles de la foy catholique. Finalement pour
 « la salutation angellique matin et soir et mydy, la maison du
 « curé estant proche de l'église les fairat sonner par ses domes-
 « tiques, ou son aquarien. Les processions extraordinaires s'en-

« treprendront mutuellement par bon accord. A quelle fonda-
 « tion et ordonnance avecq toutes les charges et conditions
 « sus mentionnées a esté acceptée, laudée par le dict Ven. sei-
 « seigneur moderne curé domp Louis Genet pour soy et
 « tous ses successeurs en la dicte cure Or mesme aussy par
 « les honorables Jacques Orsat, lieutenant de Corbières et Fran-
 « çois Philipponat, gouverneur d'église, charge à ce ayant de
 « de la bourgeoisie et communaulté de Corbières absolue et
 « generale. En datte du premier jour de novembre en l'an millz
 « six centz trente et six, Signée la dicte puissance et charge
 « par le notaire soubsigné avecq promesse d'une part et d'aultre
 « et avecq toutes obligations et sollempnités requises de satis-
 « faire chascune sa part aux choses dessus arrestées et escriptes,
 « sans jamais y contredire, ny contrevenir en façon quelconque.
 « Et pourtant Nous le dict official les avons aussy de nostre
 « authorité rattifié et confirme l'entier contenuz des presentes.
 « Et pour plus grande corroboration avons garny icelle du seel
 « de nostre Vicarial, et soubz signature manuelle. Faict et passé
 « en la presence des Ven. domp François Grangier, de Bulloz
 « a present chappellain de saint Nycolas à Frybourg, et domp
 « Jacques Nycollet de Villard Rimboz a present curé à Len-
 « tigny tesmoins a ce requis et demandes, ce vingtz quattiesme
 « jour du mois de novembre en l'an millz six centz trente et
 « trois. »

Jacobus Schüler, Vic. gen. et officialis
 episcopi Lausann.

CORMONDES

*En allemand Gurmels, Gurmels, Curmmounes en 1396,
Cormondes seu Cormeunes en 1405,
Cormunet en 1228.*

Patron: St-Germain, évêque d'Auxerre (31 juillet, il vivait de 380 à 448).

La paroisse est composée des communes et hameaux suivants: Cormondes-le-Grand et Cormondes-le-Petit, Guschelmuth-le-Grand et Guschelmuth-le-Petit, Wallenried, Wallenbouch, Monterschu, Liebis-
torf, Cordast, Bœsingen-le-Petit (Welschbœsingen).

Cormondes-le-Grand: Altitude 551m. Population 426, bourgeois de la commune 162, d'une autre commune 137, d'un autre canton 125; catholiques 289, protestants 137; maisons habitées 72, ménages 99.

Cormondes-le-Petit: Altitude 508m. Population 102, bourgeois de la commune 25, d'une autre commune 50, d'un autre canton 24; catholiques 95, protestants 7; maisons habitées 16, ménages 21.

Guschelmuth-le-Grand: Altitude 584m. Population 129, bourgeois de la commune 52, d'une autre commune 44, d'un autre canton 32; catholiques 88, protestants 41; maisons habitées 18, ménages 20.

Guschelmuth-le-Petit: Altitude 575m. Population 105, bourgeois de la commune 31, d'une autre commune 58, d'un autre canton 16; catholiques 70, protestants 35; maisons habitées 15, ménages 17.

Wallenried: Altitude 555m. Population 272, bourgeois de la commune 89, d'une autre commune 120, d'un autre canton 60; catholiques 190, protestants 82; maisons habitées 41, ménages 46.

Wallenbouch: Altitude 546m. Population 65, bourgeois de la commune 45, d'une autre commune 19; catholiques 65; maisons habitées 11, ménages 15.

Monterschu: Altitude 617m. Population 81, bourgeois de la commune 37, d'une autre commune 34, d'un autre canton 10; catholiques 72, protestants 9; maisons habitées 13, ménages 16.

Liebistorf: Altitude 520m. Population 325, bourgeois de la commune 165, d'une autre commune 78, d'un autre canton 82; catholiques 237, protestants 88; maisons habitées 57, ménages 70.

Cordast: Altitude 628m. Population 345, bourgeois de la commune 117, d'une autre commune 174, d'un autre canton 53; catholiques 251, protestants 94; maisons habitées 61, ménages 78.

Bœsingen-le-Petit: Altitude 519m.

Le nom de Cormondes semble indiquer par la racine une origine latine, ainsi que les nombreux villages des environs dont la première syllabe est cur, cor, cour, etc., de *curia*, *curtis*.

On rencontre des tuiles romaines dans les environs, mais ce village et cette paroisse ne sont guères connus avant le XI^e siècle. Les rois du second royaume de Bourgogne possédaient des terres, des villages et des églises dans les environs de Morat; la reine Berthe donne à l'abbaye de Payerne, l'église de Chiètres, etc.; le roi Conrad et son frère Rodolphe confirmèrent la donation de leur mère en y ajoutant des dimes à Buchillon (Buoch) et à Champagny (Chempinnacho) avec le cours de la Bibera, depuis Champagny jusqu'au lac de Morat, en 961 ou 962.

1228. Conon d'Estavayer nous donne le nom de la paroisse de Cormondes dans le décanat d'Avenches; en 1293, nous rencontrons le nom d'un curé; voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur cette paroisse jusqu'au XV^e siècle.

Notices sur quelques curés.

1400—1444. Le curé *Jean de Broc* ou du Pont, Dupont (Brogk.).

La famille de Broc était bourgeoise de Fribourg, et distincte de celle de Pont-en-Ogoz; les documents citent le curé Jean de Broc depuis 1400 à 1444; le premier est du 13 juillet 1400.

1417. Il place son neveu F. Moyry (Mory) en apprentissage chez le barbier Jean de Bagnies. Les barbiers joignaient à leur état l'exercice de la médecine et de la chirurgie.

1438. Il eut un curieux procès avec ses paroissiens; ces bonnes gens du moyen-âge avaient une foi ferme, mais des

mœurs et une manière de faire qui ne semblent pas précisément procéder de la foi. Voici quelles étaient les plaintes du curé. Il accusait ses paroissiens :

- 1° De retenir devers eux les clefs de son église, du baptistère, de manière qu'il ne pouvait entrer librement dans la maison de Dieu ;
- 2° D'avoir établi un sacristain-clerc (*matricularius*) sans son consentement, ni son concours ; il n'était pas apte à l'aider dans les cérémonies sacrées ;
- 3° Le curé affirmait encore que la couverture du toit du chœur était à la charge des paroissiens, parce qu'ils se plaçaient aussi au chœur pour entendre la messe, ainsi que celle de la chapelle de Duremberg, parce qu'ils en retiraient les avantages ;
- 4° Enfin les paroissiens ayant anticipé sur les limites du cimetière, il demandait qu'il fut rétabli dans son intégrité.

Les paroissiens soutenaient des propositions contraires ; ils affirmaient que le curé devait conserver les toits en litige, ses prédécesseurs l'avaient toujours fait ; que le sacristain-clerc avait été établi pour l'utilité de l'église et de la paroisse.

Après de longs débats, le différent fut porté devant dom Antoine de Prez, chanoine et chantre de la cathédrale de Lausanne, vicaire-général de l'évêque Jean de Prangins ; il cita les parties, mais le curé ne parut pas. Les paroissiens, pour ne pas prolonger les débats, le prièrent de prononcer sur leur différent malgré l'absence du curé intéressé.

Le Vicaire-général prononça : Que les clefs de l'église devaient rester entre les mains du curé, qu'il devait avoir son entrée libre dans la maison de Dieu ; il devait aussi avoir les clefs du baptistère, du tabernacle, des saintes Huiles et des reliques, qu'il devait jouir des rentes de la chapelle de Duremberg, mais l'entretien du toit était à sa charge ; que le cimetière devait être rétabli dans les limites primitives, et le sacristain devait le servir conformément à son ministère ; il déclare enfin que l'entretien du toit de trois travées du chœur est à la charge du

curé, mais la partie du toit sur laquelle tombe l'eau du clocher est à la charge des paroissiens, à moins que ceux-ci ne la fassent dériver d'un autre côté. Cette sentence prononcée le 1^{er} janvier 1438, fut acceptée par les paroissiens (Arch. de Corm. et de St-Nicolas).

Le curé J. de Broc renonça au bénéfice de Cormondes entre le 3 juin 1443 et l'année 1446; il se retira à Fribourg, où il vivait encore en 1450 (voir t. II, p. 13).

C'est par erreur que Jean de Broc, curé de Barberèche (t. II, p. 45), est donné comme frère de Rodolphe de Pont.

1466—1493. Le curé *Guillaume Chastel*.

Le curé G. Chastel appartenait à une famille de Morat; il existait aussi une famille Chastel à Fribourg dès le commencement du XV^e siècle. Huguet, fils de feu Richard en 1421-1427.

Le curé prend aussi le nom de Tschachtels (Arch. cant., not. 3463).

Le curé Chastel prit possession du bénéfice le 29 août 1466, en vertu de lettres d'institution délivrées par les administrateurs de l'évêché pendant la vacance du siège épiscopal. La cérémonie d'institution commence sur le cimetière en présence de dom Girard Mureti, doyen d'Avenches, du tuteur des enfants de feu Claude de Sollerio, et de tous les paroissiens, de D. Nicod Bischof, curé de Cressier-sur-Morat et de D. Pierre Estruennodi, chapelain de Morat. Le doyen Mureti se réserva une légère pension viagère, c'était probablement comme ancien curé de Cormondes (Arch. de St-Nicolas, rép.).

Il eut plusieurs difficultés et procès.

1481. 26 septembre. L'avoyer et Conseil de Fribourg furent appelés à trancher un différent soulevé entre le curé D. Wilhelm Tschachtels, de Cormondes, et les jurés de l'église. Le curé se plaignait de ce que le jour du patron de l'église, les jurés enlevaient l'image de St-Germain de l'autel et la transportait hors de l'église afin de recevoir les offrandes du peuple, ce qui était contre ses droits et ceux de l'église, car ces aumônes étaient soustraites à l'autel.

Il se plaignait encore de ce que les jurés ne rendaient pas

un compte exact de la fondation du Luminaire de la chapelle de Düremberg, filiale de l'église paroissiale, pour conserver dans cette chapelle une lampe constamment allumée.

Le Conseil prononça que l'image de St-Germain ne devait pas être déplacée et que les jurés devaient rendre compte des aumônes, ainsi que de celles de Düremberg (Arch. de Corm.).

1482. D. W. Chastel eut aussi des difficultés avec Georgia, ou Georgette, fille de feu noble Claude de Solerio (douz Soulez) de Eschandens (Echandens, district de Morges), femme de noble Nicod Gonelli de Rue, 1^{er} juin 1482.

Ce Claude de Solerio, donzel, avait vendu en 1480 le $\frac{1}{3}$ de de la dime de la ville de Morat, aux villes de Berne et de Fribourg (Arch. cant., not. n° 63, Gruyères).

1482--1499. Le curé D. Guillaume de Châtel eut encore un différent avec Antoine de Solerio, donzel et Nicolette, veuve de Pierre Bertin (Bertini) et fille de feu Jaquet Thomas, de Payerne; la cause était un legs de 8 livres de rente, donné par feu Jaquet de Pont, donzel et bourgeois de Payerne, à l'église de Cormondes. L'acte avait été stipulé par le notaire Pudraul, de Payerne; A. de Solerio et Nicolette étaient héritiers de Jaquet Thomas. Après plusieurs débats, on termina cette difficulté par un compromis : Antoine de Solerio et Nicolette s'engagent à payer annuellement au curé une rente de 20 sols, ou un capital de 20 livres. 4 février 1482.

Jeudi, veille de Noël 1495, Oddet, de Trey, qui avait épousé Marguerite, fille de cette Nicolette, paya à D. Pierre Saloz, curé, 10 livres bonnes, soit la moitié de cette dette (Arch. de Corm.).

Un acte du 1^{er} novembre 1494, nous prouve que le curé Chastel était mort depuis peu de temps (Arch. cant., not. 103).

1492--1535. Le curé *D. Pierre Saloz*.

Le 29 novembre 1493, D. Pierre Saloz se présente devant la porte de l'église de Cormondes avec deux lettres, l'une en parchemin, l'autre en papier; l'une est un acte de présentation au bénéfice et l'autre un acte de donation faite par noble Antoine de Solerio de Gayo, du diocèse de Genève, du droit de collation à l'église de Cormondes, au R. P. Jean Renauldi (Reynold), abbé d'Hauterive et à son monastère. L'une est du 5 novembre

et l'autre du 13 de l'année 1493. En vertu de ces lettres, dom Jean Bergier, cellerier d'Hauterive, remet la cure et l'église de Cormondes au dit D. Saloz. Il publia d'abord les lettres de présentation et l'institua ensuite curé en lui livrant les clefs de l'église et en observant les autres cérémonies usitées dans ces circonstances. Furent témoins, D. Jean Castelli, chapelain à Cormondes; Ulli Schœnbuch, Peterman Werly, de Fribourg (Arch. de Corm.).

1501. D. Saloz jouissait d'un bénéfice de chapelain à St-Nicolas; il fut élu chanoine de cette église en 1515 et le 21 décembre 1524, curé de Fribourg. Il conserva cependant son bénéfice de Cormondes; il est mort vers l'année 1535.

Peintures et tableaux. Pendant qu'il occupait le bénéfice de Cormondes, la paroisse fit peindre différents tableaux pour l'église; nous possédons très peu de renseignements sur des commandes de cette nature, les détails suivants nous donnent un aperçu de l'idéal de la peinture chez le peuple.

1514. Le curé et les jurés commandent un tableau au peintre Augustin Wyssack, de Nuremberg, et lui promettent la somme de de 100 gulden (200 fr.), il devra placer au centre St-Herman (St-Germain); à droite, St-Laurent; à gauche, St-Panrace; au-dessus un crucifix, et à droite la Ste-Vierge; St-Jean, à gauche; au-dessus de toutes ces figures, Notre-Seigneur ressuscité; le tout entouré de fleurs et d'oiseaux.

Il devra encore peindre un petit tableau représentant les 12 apôtres et plusieurs saints personnages, entre autres St-Nicolas ayant à ses pieds un chapelain tenant un papier sur lequel il écrira: « Ora pro nobis S. Germane ».

Le second tableau fut commandé à Hans von Rodis en 1514, pour l'autel de Notre-Dame (probablement pour l'église de Duremberg). Ce tableau était divisé en plusieurs compartiments sur un fond doré.

L'imagination du peintre n'avait pas à créer le sujet, on dictait les personnages avec les plus petits détails, on indiquait même quelquefois les couleurs (Arch. cant., not. 118).

1523. Le curé Saloz eut un procès avec Ulman et Sébastien

Techterman, qui possédaient la dime de Liebistorf; mais en vertu d'un acte de 1388, cette dime était imposée en faveur du bénéfice d'une rente, 3 muids de blé et de 3 muids d'avoine (le muid de 48 quarterons) que les Techterman ne voulaient reconnaître ni payer. Ils furent condamnés par la justice de Fribourg le 10 mars 1523 (Arch. de St-Nic., rep.).

Le curé Saloz étant élu curé de Fribourg, résigne la cure de Cormondes au Chapitre et le doyen Oulard en prend possession au nom du chapitre et il en fait dresser un acte le 27 décembre 1525. C'était une pure formalité, car D. Saloz conserva le bénéfice de Cormondes.

1778—1808. Le curé *Zumwald*.

Le curé Zumwald élu en 1779, est déposé le 5 décembre 1793; la sentence du chapitre porte qu'il a agi d'entente avec l'évêque et l'Etat. Le curé ne se soumit pas; le 11 du même mois il arrive à Fribourg accompagné de 30 hommes de Cormondes pour protester contre cette révocation. Dans cette extrémité, le Chapitre recourt au bras séculier, soit à l'Etat, et on procède à une nouvelle élection. D. Christophe Brügger, recommandé par l'avoyer Techtermann, est nommé le 20 décembre; c'était un homme de Dieu; vicaire à Wunnenwyl pendant 7 ans et ensuite chapelain à Guin. 9 candidats s'étaient inscrits pour ce bénéfice.

Dans un mémoire adressé à la nonciature à Lucerne, le curé Zumwald dit que les motifs de sa déposition étaient les suivants :

- 1° Le chapitre retenait depuis 1661 la dime de Wallenried pour le fermage de la cure; il l'avait dernièrement vendue en partie au général de Castella pour le prix de 600 écus et l'autre partie avait été échangée pour celle de Jetschwyl. Dès que cet acte fut connu à Cormondes, les quatre jurés et le curé adressèrent une vigoureuse protestation à l'évêque et à l'Etat, qui ne voulurent pas la recevoir;
- 2° Le curé avait permis à certain prêtre alsacien de prêcher à Cormondes; dans la seconde partie de son discours, il attaqua violemment le gouvernement français et il déclara

que toutes les victimes de la révolution étaient de vrais martyrs ; vengez, s'écria-t-il vengez vos frères massacrés au 10 août. Le curé, s'avancant, lui rappela la nécessité de prêcher l'Évangile, etc.

Je crois que ces raisons n'étaient pas les seules causes de sa déposition.

En 1798, il s'adresse au général français Pigeon, pour obtenir sa réintégration dans la cure. Que se passa-t-il ? Le 10 mars 1798, l'évêque fait connaître au chapitre le désir du général français et il ordonna lui-même de lui rendre la cure de Cormondes.

La Réformation.

Malgré la pluralité des voix en faveur de la réforme à Morat et dans d'autres villages, elle ne s'établit pas sans résistance des catholiques. Les protestants étaient naturellement appuyés par Berne et les catholiques par Fribourg, mais les villages qui n'appartenaient pas exclusivement à Fribourg, furent plus travaillés par les émissaires de la réforme. On doit déplorer l'apostasie du vicaire de Cormondes, qui embrassa la réforme vers 1529, et deux hameaux de la paroisse rompirent les antiques liens qui les unissaient au culte catholique : Jentes et Schœnenbühl.

Le vicaire était probablement Christian Schwartzenburg, élu par le chapitre de St-Nicolas curé de Cormondes le 27 avril 1528 ; le 16 juillet 1529, l'Etat de Fribourg écrivait à celui de Berne à son occasion.

Il paraît que la chute du curé n'ébranla pas toute la paroisse ; la petite localité de Jentes fut insensiblement détachée du catholicisme, mais ses habitants résistèrent longtemps. Le 8 juillet 1544, ils se plaignent à Messieurs de Fribourg de ce que le bailli de Morat les avaient sommés de se soumettre *au plus de Morat* : ils avaient répondu qu'ils étaient membres de la paroisse de Cormondes et qu'ils n'avaient jamais été appelés à Morat pour y voter au sujet de la religion. Sommés au seconde fois d'aller écouter le prêche à Morat, avec l'observation que l'ancienne

religion était une idolâtrie (Fontaine. Comptes, t. 23), ils demandent protection à Fribourg. Dans la lettre que Fribourg écrivit à Berne à ce sujet, nous apprenons que l'avoyer ou bailli de Morat (c'était Christophe de Mülinen) punissait de 20 livres d'amende tous ceux de Jentes qui fréquentaient l'église de Cormondes; Fribourg prie Berne de laisser ces bonnes gens tranquilles et de les laisser dans les pratiques héritées de leurs ancêtres, et de les reconnaître comme paroissiens de Cormondes (Missiv., fol. 243) 29 août 1544.

Le catholicisme était donc encore bien vivace dans les cœurs en 1544, et il est assez vraisemblable que plusieurs familles étaient encore catholiques à Jentes longtemps après cette date.

Un autre exemple de fermeté dans la foi nous est donné par le petit village de Wallenbouch, il était alors membre de la paroisse de Balm. Fribourg y possédait les droits féodaux depuis 1506, il devait aussi les protéger; en 1537, l'Etat de Berne voulait les obliger à payer certaines redevances à la paroisse de Balm. Le 2 janvier 1538, Fribourg écrit à Berne que les habitants de Wallenbouch devaient naturellement payer à la paroisse de Balm ces prémices et autres droits pendant qu'ils en fréquentaient l'église, mais il convient aujourd'hui de les acquitter à Cormondes puisque c'est là qu'ils se rendent pour l'exercice de leur culte. Le 7 novembre 1539, Fribourg déclare que les gens de Wallenbouch payeront au vicaire de Cormondes les prémices, les corvées de charrue et la dime des naissants, comme les autres paroissiens.

Le changement de religion à Balm n'ébranla donc pas les habitants de Wallenbouch; quoique entourés de protestants, éloignés de 7 kilomètres de leur nouvelle église paroissiale, la foi y est aujourd'hui aussi vivace qu'en 1530 et fait peut-être unique en Suisse, ils ont tellement conservé leur indépendance et défendu leur territoire (pro aris et focis) qu'aujourd'hui encore aucun protestant n'est mêlé à la population catholique de ce village; elle vit dans l'aisance et l'amour du travail; elle mérite les plus grands éloges pour les temps écoulés et présents.

L'église de Cormondes était devenue l'église catholique de plusieurs familles restées fermes dans le culte de leurs ancêtres;

on y venait entendre la messe, recevoir les sacrements de plusieurs villages des environs. En 1531, plusieurs personnes de Chiètres furent condamnées à une amende pour avoir assisté à la messe à Cormondes; mardi, le 12 septembre de la même année, Fribourg intercède pour eux et pour ceux d'Ulmitz qui avaient transgressé l'édit de réformation en venant à la messe à Cormondes, la nuit de Noël. En 1533, il est fait mention de la punition des Moratois venus à la dédicace de l'église de Cormondes.

Plusieurs prêtres des environs avaient embrassé la réformation, entre autre le curé de Morat, c'était D. Henri des Frères (de Fratibus), il était déjà curé de Morat en 1513, il devait donc être âgé de passé 45 ans. Son père, Conrad des Frères, bourgeois de Morat, avait épousé Jeannette, fille de Pierre Ginel, de Morat.

Le curé a quitté Morat en 1530 et il s'est retiré à Meyriez; le 13 janvier 1530 il se dit encore curé de Morat, mais le 13 décembre il signe curé de Meyriez.

Était-il encore catholique et exerçait-il des fonctions catholiques dans ce village? Je n'ai pu résoudre cette difficulté; mais dès 1531, il prend le nom de prédicant de Meyriez. Il avait non-seulement embrassé la réforme, mais il en était devenu le prédicant à Meyriez.

D. Henri Miéville (de Media villa), chapelain de Morat et ayant le titre de curé de Domdidier, devint prédicant à Môtier dès 1532. En 1523, il était chapelain de l'autel de la Conception, à Morat.

Les autres chapelains de Morat furent D. Rodolphe Musy, sacristain; le frère Laurent Foralis, chapelain de Ste-Catherine, D. Guido Jesseroni; je ne sais pas s'ils ont embrassé la réforme.

Droit de collation au bénéfice.

Ce droit appartenait en 1293 aux sires de Viviers (Vivy). L'histoire de ces seigneurs est trop obscure pour parvenir à la source de ce droit, ils le possédaient probablement par droit de fondation ou de succession.

En 1293, il passa à Conrad, co-seigneur de Pont, à la suite d'un partage.

De 1416 à 1485, nous le voyons entre les mains de la noble famille de Solerio de Morges (du Solier ou du Soleil) ; une branche habitait Morat et possédait plusieurs propriétés dans cette ville et dans les environs ; elle avait le patronat de plusieurs églises : Barberèche, Cormondes, Courtion, etc., ce qui nous fait supposer que le fondateur de ces paroisses ou un des premiers bienfaiteurs fut un puissant seigneur du voisinage.

1493. 5 novembre. Noble Antoine du Solier fit don du droit de patronat de l'église de Cormondes au R. P. Jean Renauldi (Reynold), abbé d'Hauterive et à son couvent ; le 15 novembre de la même année, D. Jean Bergier, conventuel d'Hauterive installait, au nom du couvent, D. Pierre Saloz (ou Salus) vicaire de Marly, curé de Cormondes.

Mais en même temps se présenta D. Pierre Kaes (Casei), chapelain de l'église de St-Nicolas ; il était en possession de lettres expectatives¹⁾, et il réclamait ce même bénéfice en vertu de ces lettres.

Les deux parties convinrent de faire trancher leur différent par des arbitres ; on choisit l'avoyer Pierre de Faussigny et le chevalier Guillaume Velga ; et le frère Pierre Bergier promit la ratification de la sentence par l'abbé et le couvent d'Hauterive, en réservant l'honneur dû au collateur.

Les arbitres reconnurent les droits de D. Kaes au bénéfice de Cormondes ; mais pour ne pas léser les droits du patron, ils invitèrent l'abbé et le couvent à procéder à une nouvelle élection (c'est-à-dire à confirmer par une élection D. Kaes, car les lettres expectatives ne lui avaient pas été délivrées par le couvent).

D. Kaes fut encore condamné à payer 15 livres à D. Saloz, pour les frais du procès et à lui faire une pension. Fait le 2 janvier 1493 (1494).

Cet arbitrage ne trancha pas toutes les difficultés, car il en surgit de nouvelles entre les collateurs eux-mêmes, soit entre

1) « Expectativarum quarumdam », lettres de justes prétentions à un bénéfice en cas de vacance, où pour le temps où l'on pourra les faire valoir.

l'abbé et le couvent d'Hauterive qui avait affirmé le droit de collation des héritiers de noble Bertrand du Solier, d'un côté, et noble Oddet de Trey, agissant au nom de sa femme noble Marguerite, fille de feu Pierre Bertin et héritière de noble Nicod Thomas, d'un autre côté. Le différent prenait même de plus vastes proportions, car il ne s'agissait pas seulement du droit de collation à l'église de Cormondes, mais aussi à celle de Barberèche. Chaque partie appuyait ses prétentions sur les droits acquis par héritage, succession ou don, etc., et l'une et l'autre avaient nommé un curé, le bénéfice étant vacant par la mort de Dom G. Chastel.

On élut de nouveaux arbitres qui prononcèrent qu'Oddet de Trey, au nom de sa femme, devait renoncer au droit de collation à la cure de Cormondes, et le couvent d'Hauterive à celui de Barberèche. Fait le 1^{er} novembre 1494. Le couvent promet de faire ratifier cette sentence par les héritiers de Bertrand du Solier, et Oddet de Trey par sa femme, ce que celle-ci fit le 1^{er} janvier 1495 (1496) (Arch. cant., not. 100).

Hauterive ne jouit pas longtemps de son droit; le 22 avril 1513, Léon X incorpore à la mense du chapitre de St-Nicolas l'église de Cormondes, etc., etc.

Le 27 décembre 1525 et le 19 juillet 1535, le chapitre en prit possession et il a constamment jouit de son droit.

Droit d'avouerie. L'église de Cormondes eut aussi son avoué. Le 9 mai 1396, Anna, femme d'Otto Krumo vend un emphytéose à Pierre Hugis du Petit-Bœsingen la terre qu'elle tenait du curé; cette terre devait annuellement un bichet de pur froment ainsi qu'une corvée au temps de la fenaison pour le droit d'avouerie (Arch. cant., not. 12).

Le nom de l'avoué n'est pas indiqué.

1480. *Faits divers sur les du Soleir.* Claude de Solerio, donzel de Chanens (Echandes), près de Morges, fils du feu donzel Claude du Soleir, vend aux villes de Berne et de Fribourg le $\frac{1}{8}$ de la dime du territoire de Morat, tel que ses prédécesseurs l'avait possédée, pour le prix de 300 livres. 14 janvier 1480 (Arch. cant., not. 63).

Antoine de Solerio, donzel de Gayo, procureur de noble Georgette, sa nièce, fille de feu noble Claude de Solerio de Exchandens (Echandens) et femme de noble Nicod Gonelli de Rue et héritière universelle de dit Claude son père, vend à Nicod Perrottet, de Fribourg, tout ce que sa pupille possédait dans les territoires d'Ormev et de Wallenbouch, plus une rente de huit coupes moitié froment et moitié avoine, qu'elle prélevait chaque année sur la dime d'Ormev et de Wallenbouch, qui appartenait à la chapelle *deiz maclers* de Morat. Fait le samedi après la Fête-Dieu (Idem).

Bienfaiteurs.

Dès l'origine des paroisses, on voit les peuples aimer le temple du Seigneur : ils fondent des bénéfices ecclésiastiques, des chapelles, et y font célébrer le saint-sacrifice de la messe.

1420. 2 mars. Isabelle de la Chenaul, de Fribourg, lègue 60 sols à l'église de Cormondes pour son anniversaire.

1445. 6 mai. Marie, fille de feu Jean Changyvez, donzel, de Morat, femme de Claude de Salerio, donzel, de Uschangens, lègue une rente de 10 sols pour son anniversaire, avec chant des vêpres des morts.

1451. Ulli Kilcherren donne à l'église une rente de 5 sols.

1457. Henslin Yochsi, de Dirlaret, était fermier d'une propriété de l'église située à Liebistorf ; elle avait été léguée par ses ancêtres.

1464. Hanso Kilcherren, de Liebistorf, Elisa sa fille, femme de Pierre Ecker, de Dirlaret, lèguent une rente de 5 sols à l'église de St-Germain.

1498. Jean Simonet de Folz (Faoug), lègue 10 livres à l'église (Arch. de Corm.).

1505. Peter Lutzi, de Wallenried, fit plusieurs minimes legs à Notre-Dame de Cormondes et à l'église de St-Germain.

1508. Mermet Högo, de Gurselmut (Guschelmuth), fonde un anniversaire dans la chapelle de l'ossuaire de Cormondes ; c'est le seul acte qui nous fait connaître l'existence de cette chapelle.

La même année, l'Etat de Fribourg fait don d'une fenêtre, c'est-à-dire d'un vitrail à l'église de Cormondes; la dépense pour ce don s'éleva à la somme de 36 livres, 17 s., 6 d. et, en 1531, il donna un vitrail à la cure, qui coûta 7 livres 8 sols; ces vitraux disparurent sans doute dans l'incendie de 1600-1605.

1629. Nicolas Uldriset, de Guschelmuth (Cuffermuth), lègue un écu aux grands anniversaires et $\frac{1}{2}$ écu à la chapelle de Duremberg.

1641. Christ Vogt, de Cormondes, lègue à l'église le champ dit *le grand champ*. 9 février (Arch. cant., not. 5).

1650. Gaspard Häyo, de Guschelmuth, fut un grand bienfaiteur de l'église; il fit encore des dons aux chapelles de Bourguillon, de Lorette, à la congrégation des jeunes gens à Fribourg.

Nous rencontrons un généreux bienfaiteur du canton de Vaud en 1628. Sébastien Dupont, de Brent, paroisse de Montreux, lègue ses habits aux pauvres, 4 écus à l'église de Guin, 14 à celle de St-Loup, 5 aux anniversaires de Cormondes et 5 à celle de Duremberg et à celle de Cressier, etc. (Arch. cant., not. 5).

Une dame Reyff a donné un missel à la chapelle de Duremberg.

1787. Le curé Zumwald et Barbe Auderset, de Wallenbouch, ont donné un reliquaire en argent.

Un M. de Praroman a donné un encensoir et une navette en argent; le général Maillardoz, une précieuse chasuble en soie.

1818. Madame de Castella-Willardin, née d'Affry, a fait don de burettes avec un plat en argent.

Une dame de Fégely a donné un grand ciboire en argent.

Le Bénéfice.

1420. Le curé de Cormondes levait la dime de Wallenried; elle produisait 6 muids et 3 coupes de différentes céréales; et en 1425, 20 coupes de froment, 20 de messel et 20 d'avoine.

Le bénéfice possédait encore une pose de bois et deux poses de terre en 1454.

Le bénéfice possédait aussi deux bonnes poses de terre à Chandossel en 1423, une terre avec maison à Cormondes dit *Kilchergut*, qui rapportait annuellement 8 sols.

1444. Le curé jouissait du droit de corvées ; à cette date Jean dit Casar, de Jentes, fut cité devant la cour spirituelle de Lausanne, pour le refus de payer les corvées ; il se soumit.

1527. 2 avril. Le Conseil de Fribourg ordonne au curé Saloz, de diminuer de 20 livres le fermage que lui payait annuellement le vicaire de Cormondes (Man.).

1634. Il possédait le presbytère avec jardin, soit $\frac{3}{4}$ de pose de terre ; le petit clos de la cure, de la contenance d'une fauchée ; le pré de la cure, *vers chez Riodel*, d'une $\frac{1}{2}$ fauchée ; sur le *Casch derrey la chapelle de Notre-Dame Zunn durrenberg* ; 33 poses de bois de différentes essences ; la chapelle de *Zunndurenberg* (Durenberg) dépendante de l'église paroissiale, comme l'on dit être construite il y a environ 300 ans, sur une possession à présent réduite à pâquier contenant environ deux poses (reconnoissances de Deffleuré).

	Liv.	b.	c.
1798. 24 $\frac{1}{2}$ poses de terre, dont 23 en bois et l'affouage.	35	—	—
Censes foncières.	8	3	—
Dimes	461	7	8
Prémices	81	3	3
Les droits de naissants, etc.	586	4	4
Total	1172	8	2

Il paie au chapitre de St-Nicolas 38 livres, 4 batz.

Le droit de prémices fut racheté en 1859 par le capital de 3,182 francs.

Bénéfice du chapelain de Cormondes.

Il paraît que ce bénéfice fut créé vers 1780 ; il existe en effet une lettre du curé adressée au Chapitre le priant de s'opposer à la demande des paroissiens envoyée à l'Evêque pour obtenir la reconnaissance de ce nouveau bénéfice ; cette lettre est de l'année 1780.

Une reconnaissance de 1781 dit que toute la paroisse devait la prémice au chapelain ; elle se donnait à volonté et formait presque tout son bénéfice ; c'était donc un don volontaire en céréales. En 1798, il percevait 212 livres. Ce don en céréales fut racheté le 1^{er} juillet 1861.

Voilà l'origine de ce bénéfice. Il a été formé en grande partie par des dons volontaires en céréales.

L'église.

Nous ne possédons aucun renseignement sur l'église avant 1449 ; à cette date, l'Etat accorde 6,500 tuiles pour l'église de Cormondes, et en 1451, 4,300. La visite pastorale de 1453 prouve que l'église n'était pas neuve ; on y faisait donc des réparations considérables.

Le tabernacle existait, mais les visiteurs de 1453 ordonnèrent de le peindre et de le munir de garnitures de fer ; le maître-autel n'était pas consacré, les visiteurs ordonnèrent l'accomplissement de cette cérémonie dans l'espace d'un an. Ils donnèrent encore les ordres suivants : de réparer la monstrance, de faire deux chandeliers en bois et de les peindre, de réparer la fenêtre derrière l'autel et les autres fenêtres ; d'y adapter un grillage.

Il existait une sacristie, mais sans armoire ; ils prescrivent d'y établir un bahut pour y serrer les ornements, de crépir les murs de la nef (imbochientur) et de les blanchir et même de les peindre dès qu'il sera possible. Ce dernier ordre semble indiquer qu'il existait des peintures murales mais dégradées.

Les ornements étaient sans doute d'une pauvreté rare et le maître-autel n'avait pas même des chandeliers ; les fenêtres manquaient de vitres.

Il existait encore deux autels dans cette église, celui de St-Théodule, qui n'était pas consacré ni doté, et celui de St-Antoine dans le même état ; les visiteurs prescrivent de les faire consacrer dans l'espace d'un an et d'adapter une pierre (table de l'autel) à chacun.

Je suppose que c'est l'église qui fut réduite en cendres dans les années de 1595 à 1605.

Incendie. Un désastre bien grand eut lieu entre les années 1595 à 1605; l'église, la cure et 12 maisons furent réduites en cendres le 20 juillet. Les maisons incendiées furent celles de : Nicolas Wæber, de Benoît Rocko, de Jean Mertz, de deux Gaspard Anderset, de Benoît Helffer, l'ainé et le cadet, de Pierre Muller, de Willi Perler, de Jacques Bas, d'E. Helffer et de Benoît Beninger.

L'Etat vint au secours de la paroisse affligée; il lui accorda un subside de 200 livres pour l'aider à reconstruire son église et 20 livres au chapitre pour rebâtir la cure; il accorde encore un nouveau subside en 1607. En 1610, la paroisse fait un emprunt pour la reconstruction de l'église.

Nous ne possédons aucun détail sur cet incendie, ni sur la nouvelle construction de l'église; on n'en connaît pas l'architecte; M. Fontaine dit que l'incendie eut lieu pendant que le chanoine Mabillon était procureur du Chapitre; or, il fut procureur une première fois en 1595 et une seconde en 1608, mais la durée de la charge de procureur n'est pas donnée; cependant en 1596 le chanoine Stutz était procureur et en 1600, M. d'Odet. Si ces renseignements sont exacts, le désastre aurait eu lieu en 1595¹⁾.

La cure fut aussi reconstruite vers 1610, le Chapitre de St-Nicolas fait un emprunt pour cette construction.

L'église est vaste, solide; le style indique un mélange de la renaissance et du gothique dégénéré. Le chœur, malgré ces défauts et l'absence d'unité de style, est beau.

1704. La paroisse fait construire trois autels, soit celui de la Ste-Croix, de St-Joseph, et celui de Notre-Dame du Scapulaire; celui de la Ste-Croix fut enlevé dans ce siècle.

1725. La foudre frappa l'église, mais causa peu de dégâts.

1749. On construit le maître-autel; le curé Perret contribua beaucoup aux frais de cette œuvre; c'est l'autel qui fut plus tard abimé par un incendie.

1) Depuis cette époque le curé chante chaque année une grand-messe le jour de Ste-Marguerite, 20 juillet, et le soir on récite trois chapelets dans l'église pour obtenir de Dieu d'être préservé de semblables désastres.

Vers 1840, il fut remplacé par un autel en marbre; il a coûté environ 80 louis (1,840 fr.).

Le chœur et la nef sont ornés de peintures; le nom du peintre n'est pas donné, mais c'est une œuvre du XVIII^e siècle, ou du commencement du XIX^e siècle.

1780. 18 septembre. Joseph-Nicolas de Montenach a consacré deux autels, soit celui du milieu dédié à la Ste-Croix, à Saints Roch et Sébastien, et celui du côté de l'évangile dédié à la Ste-Famille, aux St-Joseph, Dominique, Ulrich, Sylvestre, Guérin.

L'orgue. C'est une œuvre d'un Fribourgeois, M. Schaller, bien connu par plusieurs travaux dans diverses églises.

St-Beat. Le corps d'un martyr, St-Béat, repose sur l'autel du Scapulaire.

Les Cloches.

L'Etat de Fribourg donne 5 livres à la paroisse de Cormondes, pour lui aider à payer une cloche neuve.

En 1607, on a coulé à Romont une grande cloche pour Cormondes; elle fut brisée en 1842. M. Arnoux, de Morteau, en fit une nouvelle; elle porte l'inscription: « Vivos voco, mortuos « plango, fulgura frango ». M. Hayoz, de Guschelmuth fut parrain avec Maria Kilchœr, de Cordast.

La troisième fut coulée à Pontarlier en 1787, avec l'inscription: « C.-J. Livremont, de Pontarlier, m'a fait. Benedicamus « patrem et filium cum sancto spiritu ». M. Zumwald, curé de Cormondes.

1802. M. Burnez, de Morteau, a fait deux cloches pour l'église de Cormondes; elles portent les noms du curé et des parrains, etc.

Statistique,

	Baptêmes.	Décès.		Baptêmes.	Décès.
1649	32	—	1749	17	12
1650	28	—	1750	23	51
1651	20	—	1751	13	22
1674	—	21	1799	56	36
1675	—	16	1800	47	60
1676	—	16	1801	50	32
1699	28	14			
1700	27	12			
1701	25	14			

En 1416 la paroisse était composée d'environ 80 feux.

Les chapelles.

Chapelle de Duremberg. On croit, dit M. Ræmy dans sa *Chronique*, que cette chapelle fut bâtie à la suite de la bataille de Laupen en 1339.

L'étymologie du mot Duremberg, la *Montagne sèche*, expression bien adaptée à ce monticule. On a trouvé des armes antiques et des ossements dans le voisinage (voir l'explication dans Kuenlin, dict.).

La chapelle existe certainement dès le XIV^e siècle; car en 1427 Nicod Beninger, de Jentes, lui donne une rente de 2 sols, afin qu'on y célèbre son anniversaire (Arch. de Corm.).

1457. Hans et Pierre Manot, frères, de Salvagny, bourgeois de Morat, reconnaissent lui devoir une rente d'une mesure d'huile léguée par leur grand-père pour le soulagement de l'âme d'Ulli de Vivie (Vivy), clerc de Barberêche, qu'il avait tué. Cette fondation fut donc faite dans le XIV^e siècle. Les ancêtres de Pierre Kircherren (Kirchoer), avaient aussi fondé un anniversaire; une reconnaissance de 1451, prouve que le Duremberg possédait alors trois poses de terre à Liebistorf *in Zelga auf den Pfluli*, sur lesquelles on prélevait 8 sols pour cet anniversaire.

1516. Benoît von Arx, de Fribourg, lègue à cette chapelle une rente de 2 livres et de deux poules (Arch. St-Nicolas).

Dans les XV^e et XVI^{me} siècles, on voit les jurés de la chapelle prêter fréquemment des sommes assez considérables, preuve de l'état prospère de la fondation.

C'est aussi à cette époque que les processions arrivaient nombreuses à Duremberg; la paroisse de Fribourg s'y rendait processionnellement le jour de St-Georges; dès les jours précédents, les sautiers allaient de maison en maison avertir les familles de se rendre à Cormondes; les mêmes sautiers portaient le crucifix.

Le jour de la dédicace de la chapelle, qui tombait sur la fête de l'Assomption de Notre-Dame, la foule était considérable et cette réunion amenait presque toujours des rixes; l'Etat y déléguait chaque année des sautiers, un ou deux bannerets et d'autres hommes armés pour y empêcher les rixes et autres désordres.

En 1447, il y envoya même une force armée assez considérable; c'était au moment de l'effervescence causée par les démêlés des Arsent et des Salicet.

La force armée apparaît à la dédicace de Duremberg depuis le commencement du XIV^e à la fin du XV^{me} siècle, mais la procession de Fribourg s'y rendait encore dans les XVII^e et XVIII^e siècles.

Une nouvelle chapelle fut consacrée le 23 août 1665; elle fut successivement agrandie par deux fois; les adjonctions sont visibles, l'une fut opérée en 1710 sous le curé Perret, la sacristie actuelle formait probablement le chœur de l'ancienne chapelle; cette nouvelle chapelle fut consacrée par Mgr J. Duding. en 1711.

De nombreux vitraux ornaient les fenêtres, où se trouvaient les armoiries des Auderset, Meuvly, Burgy, Kilchœr. Plusieurs furent volés, les autres vendus. La chapelle possède un orgue, trois autels; au maître-autel, on voit les armoiries des Forel et des Ligerts; quelques bancs du chœur portent celles des Fégely et des Praroman. Les offices paroissiaux y sont célébrés le premier dimanche de chaque mois et les jours de fêtes de

la Ste-Vierge ; la confrérie du Rosaire y fut établie au commencement du XVII^e siècle.

Chapelle de Wallenbouch. Ce village, enclavé dans le canton de Berne, à 7 k. de Cormondes, est dans une situation agréable ; il fut membre de la paroisse de Baumettes (Ferenbalm) jusqu'à l'époque de la réformation. Les Vuippens y avaient des possessions, mais Fribourg devint seigneur de cette terre par achat, peu de temps avant le changement de religion et il appuya fortement la résistance de ses habitants aux tentatives de Berne pour les entraîner aux idées nouvelles.

Au X^e siècle, il est déjà question de Wallenbouch ; le roi Conrad donne la dime de Buscheln, de Wallenbouch, etc., au couvent de Payerne.

La première chapelle de cette localité fut construite deux ans avant la bataille de Morat, c'est donc un monument bien cher au cœur de tout suisse. Fribourg accorde 700 tuiles en 1474 pour la chapelle. Un siècle plus tard, le même Etat accorde un subside de 20 livres pour une cloche, c'était en 1575, dans le mois d'avril. En 1599 un nouveau don de tuiles de l'Etat pour la même chapelle qu'on réparait ou qu'on agrandissait. En 1676 les ornements furent consumés par un incendie ; il est probable que la chapelle ne fut pas épargnée.

1700. Le chancelier Vonderweid demande deux sapins au nom de la commune pour réparer la chapelle.

Une seconde chapelle fut construite aux frais de la commune au commencement de ce siècle, et dédiée aussi, comme la précédente, à Ste-Barbe ; elle fut consacrée par Mgr Guisolan.

Parmi les bienfaiteurs de la chapelle, on cite une dame Nuoffer, qui a fondé 36 messes ; Barbe Lombard, insigne bienfaitrice ; Monseigneur Odet a contribué largement à l'établissement de l'école ; enfin le chanoine Ræmy, premier fondateur du bénéfice du chapelain. La commune a aussi généreusement contribué à l'établissement d'un chapelain.

D. Jacques Ræmy était fils de Jean-Rodolphe Ræmy, bailli de Rue, et de Catherine Geht. Né le 18 janvier 1657 ; il est mort le 20 avril 1737.

Il avait été chapelain-régent à Cormondes vers 1682, il fut nommé chanoine de St-Nicolas en 1688, secrétaire du chapitre de 1712 à 1718 et en même temps notaire apostolique. Son testament est un monument de sa foi, de son zèle, et de son amour pour sa patrie.

Wallenbouch est enclavé dans les terres protestantes; le curé de Cormondes ne peut y porter ostensiblement le Saint-Viatique, les personnes âgées ne peuvent se rendre au culte paroissial; l'instruction de la jeunesse est négligée, etc. Pour ces motifs, M. Ræmy fonde à Wallenbouch un bénéfice de chapelain, au capital de 1400 écus, priant Leurs Excellences de seconder sa bonne intention en recevant le capital dans leur chancellerie et d'en délivrer la rente par quatre temps au chapelain. En cas qu'il plaise à LL. EE. de se charger du dit capital il leur donne 100 écus.

Le chapelain sera vicaire du curé de Cormondes, mais il résidera à Wallenbouch, y fera le catéchisme fêtes et dimanches, administrera les sacrements et tiendra école, si les paysans veulent lui faire une rente, etc. Cette chapelle ne pourra jamais être érigée en paroisse, sans le consentement du Chapitre de St-Nicolas, qui nommera le vicaire, et il doit être préféré à tout autre en cas de vacance de la cure de Cormondes. M. Ræmy a aussi légué 140 écus pour l'entretien de la lampe du Saint-Sacrement à Wallenbouch. Il fit encore de nombreux legs aux couvents, aux pauvres, aux différentes églises.

Il donna le restant de sa vaisselle d'argent, dont il n'avait pas disposé, pour une petite monstrance pour l'église de St-Germain et de Duremberg, à Cormondes, et pour un ciboire; celui de Cormondes sera donné à Wallenbouch, dit-il.

Georges-Pierre Ræmy, frère du chanoine, mais né d'une seconde femme, Elisabeth Gottrau, est l'aïeul de M. Jean-Antoine-Nicolas Ræmy, de Bertigny, notre écrivain et agronome très apprécié et père de deux littérateurs et historiens distingués.

Chapelle de Wallenried. La première mention d'une chapelle à Wallenried est de l'année 1617. L'Etat accorde 2000 tuiles

pour la chapelle que M. Jean Keller construisait; celui-ci avait acheté vers 1600, de M. Josse de Fégely (Voguilli), une propriété à Wallenried pour le prix de 850 écus bons.

En 1618, l'Etat lui fait don d'une grande fenêtre pour sa chapelle de Wallenried; c'était probablement un vitrail aux armes du canton.

Une nouvelle chapelle fut construite à la suite d'un vœu émi par M. Rodolphe de Castella, gouverneur et commandant de la place forte de Wesel; enfermé dans la ville avec 2,000 hommes, il était attaqué par 20,000 hommes commandés par le prince de Brunswick; pendant le siège, il fit le vœu de bâtir une chapelle à Wallenried s'il parvenait à triompher de ses ennemis. Secouru par le marquis de Castrie, l'ennemi fut battu. M. de Castella fut créé grand-croix de l'ordre de St-Louis et reçu d'autres récompenses. En 1764, il accomplit son vœu en construisant la chapelle, dans laquelle il fit placer un grand tableau avec les portraits de son père, de sa mère et de leurs seize enfants.

Joseph-Emmanuel de Castella, capitaine des soixante, mort en 1731, Marie-Madelaine Weck, morte en 1764 :

- 1° Joseph, jésuite;
- 2° Rudolphe, lieutenant-général, inspecteur-général des Suisses, colonel du régiment de son nom, grand-croix, conseiller honoraire, des soixante;
- 3° Elisabeth, morte en 1752;
- 4° Albert, chanoine de St-Nicolas, mort en 1739;
- 5° Antoine, brigadier, lieutenant-colonel, chevalier, des soixante;
- 6° François;
- 7° François, capitaine aux gardes, chevalier, des soixante, mort en 1757;
- 8° Laurent, lieutenant-colonel, chevalier, des deux-cents.
- 9° Nicolas, seigneur de Berlens et de Treyfayes, des soixante;
- 10° Joseph, major des deux-cents, mort en 1743;
- 11° Marie-Anne, religieuse de Ste-Ursule;

- 12° Marie née et morte en 1722 ;
 13° Marie-Madeleine ;
 14° Marie-Marguerite, née et morte en 1725 ;
 15° Ignace, brigadier, capitaine aux gardes, chevalier, des soixante ;
 16° Prosper, seigneur de Villardin et Montet, lieutenant-colonel, chevalier, des deux cents (Pinxit 1774).

Le souvenir du vœu et de la victoire est exprimé par les vers de l'inscription placée dans la chapelle :

« Ob defensam Wesiliacam arcem, fractos hostiles conatus,
 « Brunsvicencium principem debellatum, grati animi monumen-
 « tum posuit et sanctissime Virgini Deipare dicavit Rudolphus a
 « Castella ordinis regii S. Ludovici commendator, christianissimi
 « exercituum legatus generalis copiarum Helveticarum et Rhæ-
 « torum primus inspector, legionis Castella dictæ præfectus.
 « Anno MDCCLXIV, die XV augusti. »

Le fondateur assigna en même temps un revenu suffisant pour l'établissement d'un chapelain qui devait être aussi maître d'école.

En 1861, M. le comte Rodolphe de Castella a considérablement agrandi la chapelle et dans ces derniers temps, il a aussi amélioré la position du chapelain. En 1798 le bénéficiaire et maître d'école jouissait d'une rente de 352 fr. anciens.

Le tableau de l'autel fut peint par Deshays.

La population de Wallenried parle en général la langue française, quoique membre d'une paroisse de langue allemande ; mais chaque fête et dimanche le chapelain chante une grand-messe et les vêpres, prêche et explique le catéchisme à la population de langue française.

La nomination du chapelain appartient à la famille de Castella, fondatrice du bénéfice et de la chapelle.

Chapelle de Guschelmuth. Cursilymont en 1455 et 1561, Couchelmuth, Cursimut, Cursimont en 1400 et 1431.

Cette chapelle est une fondation récente ; D. Jean-Joseph Auderset, de Wallenried, mais né à Guschelmuth, ordonné prêtre

en 1791 ou 1792, vicaire à Sales de 1792 à 1798; de 1805 à 1810 on le trouve retiré dans sa maison, à Guschelmuth.

M. Auderset fonda le bénéfice de Guschelmuth par son testament du 13 avril 1825 et un codicille de 1826. Il possédait une médiocre fortune, suffisante pour son entretien; il l'a généreusement consacrée à Dieu pour l'utilité des habitants de Guschelmuth.

La chapelle, construite par la commune, est dédiée à Saint-Jean-Baptiste, le maître-autel est l'œuvre de M. Kessler, de Fribourg.

Une cloche neuve fut coulée il y a quelques années.

Du 27 juillet 1881 au 12 juillet 1882, M^{me} Christine Hayoz a donné l'hospitalité à un certain nombre de novices, capucins, de France.

1825—1826. *Testament de Jean-Joseph Auderset, chapelain.* Jean-Joseph Auderset, originaire de Wallenried, né à Guschelmuth et y demeurant, désirant favoriser la localité de Guschelmuth, à la plus grande gloire de Dieu et pour qu'elle puisse avoir un chapelain, je veux fonder un bénéfice... à quelle fin je donne ma maison et toutes les terres que j'ai à Guschelmuth, m'en réservant la jouissance pendant ma vie et aux conditions suivantes :

- 1° Je me réserve tous les ornements: calices, aubes, chasubles, qui sont ma propriété;
- 2° Si la fondation est insuffisante pour créer un bénéfice, les bourgeois de Guschelmuth y contribueront;
- 3° La commune doit donner le bois de chauffage à M. Auderset et à ma nièce, durant sa vie;
- 4° Le chapelain appliquera chaque dimanche la messe pour le fondateur et ses parents...;
- 5° Le chapelain devra célébrer la messe les jours de fêtes fériés et supprimées, mais l'application est libre;
- 6° Si le fondateur n'exploite pas lui-même le domaine, où s'il n'a pas de fermier, il demande que cette exploitation se fasse par la commune qui lui donnera chaque année à la St-Martin 190 fr. (anciens);

7° Le chapelain doit être nommé par Mgr sur une triple présentation de la commune ;

8° La commune prendra soin de la chapelle et des ornements.

Les témoins, Jean Hayoz et Jacob Egger, déclarent accepter avec reconnaissance... et prient Monseigneur de sanctionner ce testament... Fait à Guschelmuth dans la maison du fondateur le 13 avril 1825. Signé L. Heller, not.

La fondation fut encore approuvée par l'Etat de Fribourg, le 26 avril 1830.

Par un codicille du 19 juin 1826, il ajoute encore d'autres dons à sa première fondation... me voyant avancé en âge et malade... je lègue à la chapelle de Guschelmuth le calice, les livres et les chasubles avec tout ce qui sert au service divin. Je confirme dans toute sa teneur la donation que j'ai faite le 13 avril 1825, en faveur du bénéfice de la chapelle. Enfin, je donne et lègue toutes mes autres propriétés pour fonder un bénéfice de chapelain ici à Guschelmuth.

Fait à Guschelmuth, le 19 juin 1826, en présence de DD. Simonet, curé de Villarepos, et Joseph Bossy, curé de Matran.

Signé : Ladislas Helfer.

Chapelle de Cordast ou Corbaz. En 1484, Gurdast.

Cette chapelle fut probablement construite dans le XVIII^e siècle; les constitutions synodales de Strambin n'en font aucune mention, elle est dédiée à St-Guérin. La fête du patron attirait anciennement un grand concours de peuple, dès la veille on y chantait les vêpres et un P. capucin entendait les confessions. Aujourd'hui, on y chante encore une grand'-messe et l'affluence des pèlerins des environs est chaque année très grande.

Pendant le mois de mai on y récite chaque soir le chapelet, ainsi que pendant les 8 jours qui précèdent la fête du patron.

Chapelle de Liebistorf. Il existait dans cette localité une petite et vieille chapelle; Christ Kilchoer donna cent écus pour la reconstruire, ce qui se fit en 1839 et 1840, et le 28 octobre 1841, Mgr Yenny la consacrait ou la bénissait.

Les 100 écus légués ne suffirent naturellement pas, mais

les gens de Liebstorf apportèrent généreusement leur concours et leurs aumônes pour achever cette chapelle, qui fut dédiée à St-Urbain.

Christ Kilchœr avait une foi ardente ; il a fait de bonnes œuvres pendant sa vie, et en mourant il a laissé 4,000 écus pour des fondations de messes et autres bonnes œuvres.

12 messes furent fondées dans cette chapelle, et le jour de St-Urbain et de Sts-Simon et Jude (jour de la dédicace), on y chante un office.

Curés de Cormondes.

*Cormunet soit Cormondes, du décanat d'Avenches,
paroisse en 1228.*

1293. D. Ulrich, curé ; dans le mois de juin 1293, il scelle, avec le chevalier Conrad de Vivier, l'acte par lequel noble Rodolphe de Vivier (Vivy) cède au monastère de la Maigrauge des terres à Schiffenen.

1340—1345. D. Pierre de Pont, curé (Mémor.) ; il appartenait à la noble famille de Pont-en-Ogoz ; il était fils de Conrad de Pont et d'Alexie, frère d'Hartmann, d'Ulrich, de Jean, curé de Belfaux (Voir t. II, p. 90) ; il était co-seigneur de Vivy.

1400—1444 ou 1446. D. Jean de Broc, ou de Pont (Arch. cant., rép. St-Nicolas, Synevey, not.), etc.

1450. 4 décembre. D. Girard Mureti, curé (Arch. cant., not. 39) ; il était encore curé en 1451 et il habitait la ville d'Avenches ; il fut nommé doyen de ce décanat.

1453—1466. D. Nicod Darens (Darin) ; de 1451 à 1455, il prend le titre de chapelain de Morat, curé de Cormondes ; il fut peut-être vicaire de D. N. Murreti pendant quelques années ; au 29 août 1466, il ne vivait plus (Arch. cant., rép. de Saint-Nicolas, etc.) ; il paraît aussi qu'il a observé la résidence, du moins pendant quelques années.

1454. D. Théobald Borgeix, vicaire.

Du 23 mars 1470 à 1487, D. Rodolphe Guillaume (Arch. cant.

Belys, not.), il prend tantôt le titre de curé, tantôt celui de vicaire et quelquefois celui de chapelain.

Du 29 août 1466 à 1492 ou 1493, D. Guillaume Chastel (aussi Castelli), fils de Hugues Chastel, de Morat, et de Jeannette, frère de Henri Chastel, du conseil de Morat, et de Jean Chastel; sa sœur Loysa était avant 1467, femme de Jean Favre (Fabri), bourgeois de Fribourg. Le curé G. Chastel ne vivait plus en 1494; il fut mis en possession du bénéfice de Cormondes, le 29 août 1466; après sa mort, il y eut de longs débats pour les droits de collation.

1489. 3 octobre. D. Jean Schaffäusser (Schaffhuser), vicaire.

1491. D. Jean Chausse (Calige), chapelain à Fribourg; de 1491 à 1505, curé de Courtion, vicaire de Cormondes.

1493—1535. D. Pierre Saloz, chapelain, ensuite chanoine de St-Nicolas; en 1525, il résigne le bénéfice de Cormondes entre les mains du Chapitre de St-Nicolas; mais il le conserva, paraît-il, jusqu'à sa mort arrivée en 1535. Le 21 décembre 1524, il fut nommé curé de Fribourg.

1500—1503. D.^e Jean Castelli (et Kastelli), établi vicaire par le curé Saloz, de novembre 1500 à novembre 1504; il était chapelain à Cormondes en 1493.

1524. D. Jean Wolfflinger, vicaire (helbffer).

1528. D. D. Christian Schwartzenburg, élu vicaire par le Chapitre le 27 avril 1528.

1541. Le Conseil de Fribourg, à la demande de la paroisse, prie l'évêque de Constance d'envoyer D. Antoine Stamber, ou Stanler, de Constance, à Cormondes, pour occuper le bénéfice de cette paroisse; dans le mois de mai il écrit encore au même évêque pour le remercier des politesses qu'il a faites à nos députés allant à Ratisbonne.

Je n'ai pu obtenir d'autres renseignements sur ce curé. Vers la même date, le Conseil de Fribourg accorde un don de quatre livres et 15 sols pour la première messe d'un jeune prêtre nommé vicaire à Cormondes (Fontaine); je ne sais si ce fait se rapporte à D. Stamber.

1544 - 1553. D. Heintzman (Jean) Paris, vicaire (Arch. cant., not. 3).

1555—1574. Vén. messire dom Claude Fasan, curé (Arch. cant., not. 188); à la fin de l'année 1574, il ne vivait plus. Une famille Fasan s'est établie à Grolley, à l'époque de la réforme, elle venait d'Orbe ou de Payerne. Sa mère était Clauda, fille de noble Jacques de Billens, près de Romont; elle habitait Grolley en 1556, ainsi que Barthélemy Fasan (Dumont, not.). En 1574, les héritiers du curé Fasan réclamaient un cens de 9 coupes de blé et 9 coupes d'avoine, des enfants de feu Wilhelm de Praroman et de François de Ligertz, comme propriétaires de la dime de Cordast, en retard depuis 6 ans; ils durent payer (Arch. de St-Nicol.).

1574. D. Guillaume Taverney, curé et aussi chanoine de St-Nicolas depuis 1565; il mourut avant 1591.

1579—1590. D. Pierre Quittare (Cuitaire, Viterium, Giterium, Gitero, Siterius), curé. Le 20 juin 1579, le prévôt Schneuwly, lui ordonne de quitter la cure, à cause de ses nombreuses désobéissances, etc., mais il paraît que la sentence ne fut pas exécutée; il fut encore admonesté plusieurs fois par le Chapitre, emprisonné même dans le mois d'avril 1588, condamné à une amende de 15 livres. Il quitta enfin Cormondes en 1590.

1590—1642. Elu le premier septembre, D. Antoine Rensanus (et Ransang), d'Estavayer-le-Lac, curé; son testament est du mois de janvier 1642; il est mort dans le même mois. Il a légué deux écus à chaque église de Cormondes.

1642—1647. Elu le 13 janvier, D. Jean-Ignace Dentzler (et Denzler), de Fribourg, curé; il prit possession de la cure le 7 mars; il est nommé chanoine de St-Nicolas le 29 novembre 1646, et il prit possession de la stalle le 19 décembre 1646; il est mort vers 1676.

1650—1659. D. Antonius Vogelbein, curé. Ensuite de différentes difficultés, le Chapitre de St-Nicolas fit, en 1658, une permutation de bénéficiers, D. Vogelbein fut établi curé de Tavel, et au curé de Tavel, D. Keigler, on proposa la cure de Cormondes; mais celui-ci l'ayant refusé, on procéda à l'élection du suivant.

1659—1660. D. Jacques-Christophe Brandenburg, de Fribourg, élu dans le mois de juin 1659; en 1660, il fut nommé

chanoine de St-Nicolas ; il est entré dans le Chapitre le 29 novembre, et il est mort à Fribourg le 29 septembre 1689.

1660—1675. D. Jean Murer, élu le 4 décembre ; il était alors curé Bellegarde. Il est mort avant le 22 mars 1675 ; il était fils de Jean-Jacques Murer.

1675. D. Grégoire ou Georges Kuön, de Fribourg, prêtre depuis 1670. Le Chapitre le nomme curé de Cormondes le 22 mars, mais il n'accepte pas ce bénéfice.

1675—1681. D. Jean Kilchœr est élu. Il était alors chapelain de la Visitation.

1684—1700. D. Laurent Pidoux (et Pidau) ; il est mort à Cormondes le 7 avril 1700 ; il fut inhumé dans le chœur de l'église. Il avait été ordonné prêtre en 1667.

1700—1740. D. François-Ignace Perret, de Fribourg. Il est mentionné en 1696 comme ayant reçu l'approbation pour les confessions. En 1732, il est guéri instantanément, par l'intercession du B. Canisius, d'un mal de jambe dont il souffrait depuis longtemps. Il avait un frère prêtre, D. Barthélemy Perret, qui fut promu aux premiers ordres, à Fribourg, en 1693.

1744. D. Joseph-Nicolas Forton était coadjuteur du curé.

1740—1745. D. Joseph-Nicolas Gobet, curé.

1745—1754. D. Jean-Rodolphe Ackermann, curé. Il avait été ordonné prêtre en 1732. En 1741, il est mentionné dans les registres de St-Nicolas.

1754—1778. D. Pierre-François Gross (je l'ai trouvé aussi sous les noms de Jean-Pierre-Jacques), doyen. Il est mort à Cormondes dans le mois de mars 1778, mais les parents conservèrent le bénéfice jusqu'au 29 novembre.

1778—1793. D. Guillaume-Sylvestre Zumwald, élu le 20 mars 1778 ; il prit possession à la St-André, 29 novembre. Le 5 décembre 1793, le Chapitre le dépose. En 1785, il demande l'autorisation de vendre une vigne achetée par ses prédécesseurs pour le prix de 400 écus ; on y avait employé des fonds d'anniversaires et le produit ne suffisait pas pour payer les messes fondées ; l'évêque et le Chapitre permettent cette vente.

1793—1795. D. Christophore-Didare Brugger, élu le 20 dé-

cembre 1793; il est mort à Cormondes le 31 juillet 1795. En 1790, il était chapelain de Guin.

1795—1798. D. Josse Stritt, de Tavel. Elu le 6 août 1795; il avait été pendant 11 ans vicaire à Dirlaret; depuis 1797, il était desservant.

1798—1808. D. G. Zumwald, rétabli dans son bénéfice par Mgr d'Odet; il est mort à Cormondes. Il a légué sa bibliothèque à la cure, et à l'église un beau reliquaire en argent.

1808—1829. D. Rodolphe-Joseph Fleury, de Delémont. En 1779, il était chapelain à La-Roche et l'année suivante curé de Bellegarde; il est mort à Cormondes vers la fin de 1827 ou 1828, âgé de plus de 80 ans.

1829—1837. D. Nicolas Delésève, de Fribourg, du 1^{er} décembre au 9 octobre 1837, date de sa mort; il fut inhumé devant l'ossuaire. Il avait été professeur au Collège de Saint-Michel.

1837—1855. D. Antoine-Ladislas Helffer, de Fribourg; du 29 novembre 1837 au 23 août 1855; de cette date à 1871, il remplit les fonctions de coadjuteur dans l'église de St-Maurice; en 1871, il est nommé curé de l'Hôpital de Fribourg, où il est mort le 27 avril 1877.

1855. D. Pierre Roggo, de Buntels, paroisse de Guin; né le 17 juin 1818, ordonné le 24 août 1844, chapelain de Tavel en 1844; de St-Antoine en 1845, curé de Cormondes depuis le 31 août 1855.

Chapelains et vicaires de Cormondes

1675—1681. D. Laurent Pidoux, vicaire; il fut ensuite nommé curé de la paroisse.

1682—1688. D. Jacques Ræmy, de Fribourg, ensuite chanoine de St-Nicolas.

Dans les premières années du XVIII^e siècle, il est fait mention d'un D. Laurent Junier, vicaire à Cormondes, lequel a été ensuite, — au moins en 1707, — chapelain à St-Nicolas; il paraît qu'il était de Fribourg; car c'est le gouvernement qui lui

constitua son patrimoine en 1701, et il fut ordonné prêtre en 1702.

1778. Joseph Piller, vicaire. Il devint plus tard chapelain de St-Loup, où il se trouvait en 1790.

1779. D. Nicolas Vermuthweis, vicaire. En 1790, il était vicaire à Wunnenwyl, et il y fut curé de 1792 à 1828 ou 1829.

1790. D. François-Xavier Kuster, de Fribourg, vicaire. En 1784, il était diacre; nous le trouvons en 1808 comme chapelain à Notre-Dame, à Fribourg; poste qu'il conserva jusqu'à sa mort; il mourut, âgé de 56 ans, le 13 octobre 1816, et fut enterré à St-Nicolas, où il occupait en même temps la place de sous-chantre,

1806—1820. D. Joseph Stoll, chapelain; en 1822, il était chapelain à Wallenried.

1821—1822. Vacant.

1823—1830. D. Nicolas Delésève, chapelain; établi curé-desservant en 1829.

1831—1832. D. Joseph Steiner, vicaire et chapelain.

1833. D. Benoit Bayer.

1834—1843. D. Etienne Guérig; il a célébré sa première messe à Barberèche, où ses parents étaient fermiers; il est mort à Cormondes le 27 juin 1843.

1843—1854. D. Antoine Henninger, de Ronzenheim (Alsace), chapelain, mort à Cormondes le 27 juin 1854.

P. Victor Schmid, d'Olten, religieux du couvent supprimé de St-Augustin; il est mort à Olten. Très généreux pour les pauvres.

1857—1861. D. Bernard Messerschmid, de Markosheim (Alsace), vicaire pendant 6 ans à Berne, curé de Planfayon pendant 11 ans; vers la fin de l'année 1857, il a résigné ce bénéfice; le 30 septembre de la même année, il vint occuper le bénéfice de chapelain de Cormondes; en 1859 celui de Wallenried, et depuis le 15 novembre 1861, la cure de Geisvaser (diocèse de Strasbourg), où il est mort le 20 novembre 1881.

1862. D. Schrofer, chapelain, du canton des Grisons; il fut vicaire à Berne et pendant deux mois de Cormondes; il alla à Menzingen (canton de Zoug); il y est mort en 1872.

1867—1876. D. Humbert-Jean-Daniel Weber, de Tavel; né le 30 novembre 1835, ordonné le 24 juillet 1864, vicaire à Siviriez, et chapelain à Cormondes depuis 1866; desservant la chapelle de Wallenbuch de 1872 au mois de mai 1884, celle de Guschelmuth, depuis cette date.

Chapelains de Wallenried.

1778. D. Jean-Joseph Auderset, de Wallenried, habita ce village pendant quelque temps; en 1779, il était chapelain à Delley; il se retira ensuite à Guschelmuth.

1794—1803. D. Pierre Despont (Voir vol. I, p. 275)

1806. D..... Fèvre, chapelain.

1807. Vacant.

1808—1810. D..... L'Hardi, chapelain.

1811—1817. D. Joseph Delley, de Delley, ancien chapelain à Treyvaux et à Cottens; membre du clergé de Notre-Dame de 1824—1828, mort à Bonn le 30 juin 1830.

1821. D. Joseph Stoll.

1831. Vacant.

1832. D. Jean-Baptiste Cornu. Il fut nommé ensuite chapelain de Chapelle, où il mourut au mois de janvier 1844.

1833—1841. D. Pierre-Antoine Conus.

1842. D. Auguste Metzler, d'Avenches. La même année, il fut nommé curé de l'Hôpital, à Fribourg, où il mourut le 18 mars 1844.

1843. Vacant.

1844. D. Joseph Kilchœr, de Praroman (voir vol. I, p. 300).

1844—1859. D. Philippe Renevey, de Fétigny; né le 7 octobre 1809 (voir vol. I, p. 301); il est arrivé à Vallenried dans le mois de mai 1844, et il a quitté ce bénéfice en 1858; il fut chanoine à Notre-Dame, etc., et il est aujourd'hui chapelain à Montorge depuis le 1^{er} février 1871.

1859—1861. D. Bernard Messerschmid (Voir chapelains de Cormondes).

1862—1863. D. Urbain-Théodore Lalo, de Saint-Loup-sur-

Semouse (Voir vol. I, p. 164); mort, étant curé de Fétigny, le 9 septembre 1881.

1863—1869. D. Théodore Imbert, français; il fut ensuite curé de Prez jusqu'en 1870, où il quitta le diocèse.

1869—1876. D. Jacques-Ambroise Perriard, de Villarepos; né le 25 juillet 1844, ordonné le 21 juillet 1867, vicaire à Neuchâtel depuis le mois d'août 1867 à 1869, chapelain de Wallenried de 1869 à 1876. Il est nommé chanoine de St-Nicolas, le 1^{er} mars 1876, et professeur au Collège de St-Michel en 1879.

1876—1877. D. Paul-Félix Perriard, frère du précédent: né le 25 novembre 1854, ordonné le 2 juillet 1876, chapelain de Wallenried la même année; coadjuteur à St-Nicolas en 1877, chanoine le 16 juillet 1878, et en même temps recteur à Saint-Jean, élu curé de Fribourg le 4 avril 1880, par 357 voix sur 442 votants

1877. Charles Christ (Voyez tom. II, pag. 89 et tom. I, p. 301).

1878—1884. D. Herman-Frédéric Roesler, de Bankholzen (Grand-Duché de Baden); né le 6 février 1852, ordonné le 30 juillet 1876, chapelain à Wallenried de 1878 au mois de mai 1884; aujourd'hui curé de Morat.

1884. D. Joseph-Ferdinand Rossé, de Boécourt (Jura bernois); né le 25 février 1848, ordonné le 20 juillet 1873, professeur au Collège de St-Michel de 1879 au mois d'août 1883, chapelain de Wallenried du mois de mai au mois de décembre 1884.

1885. P. Deschevrens.

Chapelains de Wallenbuch.

1613. D. Jean Vendrich était prêtre à Wallenbuch; l'Etat lui fit cadeau d'un vitrail.

1806. D. Michel Mozet, chapelain.

1807—1810. Vacant.

D. Hofer, de la Suisse allemande, bon organiste; il a formé plusieurs élèves.

1822—1833. D. Philippe Grubler (Voir Guschelmuth 1833-1845).

1833—1835. D. Joseph Steiner.

1836—1873. D. Jean-Joseph Marthé, mort presque subitement le 13 février 1872. « Verus israelita in quo dolus non est », vrai israélite, homme pieux et dévoué; il était aussi maître d'école.

1872—1884. D. H.-J.-D. Weber, desservant jusqu'au premier mai 1884.

1884. D. Jacques-Boniface Riedo, de Planfayon; né le 12 février 1849, ordonné le 18 juillet 1880, vicaire à Ueberstorf, chapelain à Dirlaret en 1881 et à Wallenbouch dès le 1^{er} mai 1884; chapelain et maître d'école par dévouement.

Chapelains de Guschelmuth.

D. Auderset s'était retiré dans ses vieux jours à Guschelmuth; il disait souvent aux habitants de ce village: « Construisez-moi une chapelle et je fonderai le bénéfice. » Il peut donc en être considéré comme le premier chapelain.

Il est mort à Fribourg à la fin de 1826 ou au commencement de 1827; il y était venu pour se faire soigner par un médecin; il fut inhumé dans le chœur de l'église de Cormondes. Il habitait Guschelmuth depuis la fin du XVIII^e siècle ou le commencement du XIX^e.

1833—1845. D. Philippe Grübler, du canton de St-Gall, mort à Guschelmuth dans le mois de juillet 1845 (Voir Wallenbouch 1822—1833). Après sa mort, un père Ligorien a rempli les fonctions de chapelains pendant 1 ¹/₂ an.

1846—1884. Juin. D. Florent-Constantin Wolf, de Rixheim (Alsace); né le 9 octobre 1814, ordonné le 22 septembre 1838 (Voir tom. II, p. 111), mort à Guschelmuth le 22 juin 1884. Le chapelain Wolf était un homme très instruit et en même temps très modeste, il a emporté les regrets de tous ceux qui l'ont connu; il a donné à la chapelle plusieurs beaux ornements, et il a implanté un esprit d'économie et d'ordre dans ce village.

Son testament est une preuve de l'ardeur de sa foi; il lègue 500 fr. à la Propagation de la foi; 200 fr. à la Ste-Enfance;

200 fr. au Séminaire ; 200 fr. aux PP. Capucins ; 700 fr. aux différents hôpitaux de districts, soit 400 à chacun ; il a fait encore quelques legs à la paroisse et aux pauvres de Rixheim.

Depuis le 1^{er} mai 1884, D. Weber, chapelain de Cormondes, dessert cette chapelle.

COURTION

*Cortium en 1160, 1228, Cortyon, Corquione en 1504,
Corgun.*

Patron: St-Marcel, pape et martyr (16 janvier, mort vers 310). Cette paroisse est composée des villages et communes suivants: Courtion, Cormérod, Corsallettes, Cournillens, Misery.

Courtion: Altitude 580m., selon Dufour. Population 219, bourgeois de la commune 109, d'une autre commune 84, d'un autre canton 17, étrangers à la Suisse 9; catholiques 208, protestants 11; maisons habitées 36, ménages 51.

Cormérod: Altitude 612 et 618m. Population 189, bourgeois de la commune 116, d'une autre commune 67, d'un autre canton 4, étrangers à la Suisse 2; catholiques 187, protestants 2; maisons habitées 37, ménages 41.

Corsallettes: Altitude 589m. Population 109, bourgeois de la commune 69, d'une autre commune 26, d'un autre canton 14; catholiques 95, protestants 14; maisons habitées 18, ménages 21.

Cournillens: Altitude 576m. Population 288, bourgeois de la commune 157, d'une autre commune 112, d'un autre canton 19; catholiques 268, protestants 20; maisons habitées 47, ménages 52.

Misery: Altitude 570 et 588m. Population 218, bourgeois de la commune 173, d'une autre commune 44, d'un autre canton 1; catholiques 218; maisons habitées 76.

Population totale 1,024. Catholiques 977, protestants 47.

Tous les villages de la paroisse ont une étymologie latine; de nombreuses ruines romaines sont répandues dans cette contrée, ce qui n'est pas étonnant, vu le voisinage d'Avenches, mais il s'y trouve aussi quelques tumuli; M. Hauser en signale quelques-uns à Cournillens.

On rencontre très peu de documents sur les localités qui composent cette paroisse avant le XV^e siècle.

En 1228, Courtion (Cortium), était une paroisse du décanat d'Avenches.

Une famille portait le nom de Courtion ; en 1162, on trouve Guillaume Willencus et Cono de Cortium, ces deux derniers étaient frères (M. et D. xxii). Jacques est cité dans un acte de 1219 (cart. d'Haut.), et Perretus en 1301 (Rec. dipt., t. II).

1228. Les comtes de Neuchâtel avaient des possessions dans le territoire de la paroisse. Rodolphe de Neuchâtel et ses quatre frères vendent à plusieurs bourgeois de Fribourg les dimes de Curlin (Cournillens), de Cormorel (Cormerod), de Corgun (Courtion et la moitié de celle de Domdidier.

1243. Le village et territoire de Misery fut vendu par Aymon de Montagny à Pierre Risch, bourgeois de Fribourg ; un grand nombre de chevaliers et de nobles de la contrée assistèrent à cette vente (Zeerleder Urk. Bern. vol. I).

La paroisse de Courtion était comprise dans le soit disant « territoire donné par Berthold IV, à la nouvelle ville de Fribourg dès sa fondation ; » elle appartenait aux anciennes terres et aux 24 paroisses ; mais ces expressions *anciennes terres* et *24 paroisses* sont des expressions relativement modernes et elles ont induit en erreur le plus grand nombre de nos historiens. Le territoire donné est assez vaguement déterminé et dans ce territoire vivaient plusieurs seigneurs qui ne furent nullement sujets de la nouvelle cité. Les propriétés des Englisberg s'étendaient jusqu'aux portes de Fribourg et ils ne furent jamais sujets de cette ville. Presque tous les seigneurs des environs de Fribourg entrèrent insensiblement dans la bourgeoisie de la nouvelle ville ou firent avec elle des traités de *combourgeoisie*, quelques-uns furent plus tard absorbés par la libre cité, d'autres lui vendirent leurs seigneuries. Ces expressions « les 24 paroisses ou les anciennes terres, soit le territoire donné à Fribourg par le duc de Zæhringen » doivent disparaître de notre histoire et Berthold IV n'a jamais donné tout le territoire de trois lieues à la ronde, puisqu'il ne le possédait pas totalement, et la cons-

truction de la ville ne prouve pas qu'il exista 24 paroisses dans les dites anciennes terres.

Dans les XIV^e et XV^e siècles le territoire de la paroisse de Courtion était possédé en grande partie par la grande confrérie de Fribourg, l'Hôpital, et plusieurs familles illustres.

Guillaume d'Avenches et Antoine de Saliceto sont célèbres dans nos troubles politiques ; ce dernier possédait un château et de vastes propriétés à Misery.

1460. 3 mai. Antoine de Saliceto retiré à Morat, sa femme Catherine et leur fils Louis vendent à Peterman de Faussigny, toutes leurs propriétés de Misery, soit leur maison en pierre (domum muratam) avec l'étang et le verger, et autres biens situés à Misery, à Grolley, où il possédait 10 à 12 fermes, à Cormérod, à Barberèche, à Ræsch (Guin), à Cottens, etc. (Faulcon, not.).

1493. Glauda Cuanet, d'Avenches, vend au même avoyer de Faussigny, une partie de la dime du territoire de Courtion, de Cormondes, tout le village et territoire de Cournillens (Arch. de la cure).

1516. Glaudo Cuanet, bourgeois de Fribourg, mais demeurant à Avenches, avec le consentement de son frère, D. Pierre Cuanet, chapelain à Avenches, vend à Claude de Faussigny le rachat de la lettre de vente de 1493 pour la somme de 720 livres.

Les Faussigny se trouvaient ainsi propriétaires de vastes terres et de multiples droits dans la paroisse de Courtion.

1425. La famille d'Avenches avait de grandes propriétés à Courtion, elle y possédait une espèce de petite forteresse.

1424—1425. 19 février. Noble Jean d'Avenches, donzel, loue, selon l'usage des agriculteurs dans la juridiction de Fribourg, à Mermet Colin, de Cudrefin, sa maison (domum seu manerium suum), avec le jardin, située dans le village de Courtion, ainsi que les fossés autour de la dite maison (fossalia et galice les *douves* circum circa dictam domum existentia). Cette maison existait près de la cour de la cure. Le locataire devait payer 15 sols et un chapon par an ; il devait conserver la maison et le pont qui y conduisait en bon état (tenetur dic-

tam domum ac pontem introitus ipsus domus in bono statu tenere).

Noble Jean d'Avenches se réservait encore le droit de l'habiter en tout temps, dans ce cas le locataire devait l'évacuer, mais il promettait de payer les dépenses faites pour l'amélioration de la maison et du pont et cela au jugement de deux hommes probes (Arch. cant., not, n° 23).

1425—1426. 12 janvier. Cette maison avec les fossés, etc., est louée à Jean Misod, pour 16 sols, une chevauchée ou une corvée; les autres conditions sont les mêmes (Arch. cant., not. n° 26).

1425. La grande dîme de Corsalettes appartenait à la grande confrérie de Fribourg, soit à la confrérie du St-Esprit. Willi Mossu, recteur, la donne en amodiation à Nicolet Carmentran, de Corsalettes, pour 5 muids par an (Arch. cant., not. n° 23).

Corsalettes est cité en 1352; le 23 mars, Guillaume, co-seigneur d'Estavayer, vend à Louis de Neuchâtel quelques hommes à Corsalettes (Matile, Mon. t. I, p. 497).

Origine de la paroisse. Aucun document nous révèle l'existence de la paroisse de Courtion avant 1228, mais le voisinage d'Avenches où quelques évêques s'établirent dès le VI^e siècle, nous fait supposer que le christianisme se répandit aussi dans les campagnes dès cette époque; cependant nous ne possédons aucune preuve de l'existence et des noms des villages habités dans le VI^e, VII^e et X^e siècles; tout se réduit donc à des conjectures, quand on parle de l'origine de la plupart des paroisses avant 1228.

L'histoire de la paroisse est donc presque totalement inconnue avant le XV^e siècle.

L'église.

La visite de 1453 nous dépeint la pauvreté et le délabrement de l'église; le chœur existe encore aujourd'hui, c'est l'entrée de l'église, soit l'espace sous la tour; la muraille derrière l'autel fut démolie pour former l'entrée de la nef de l'église construite

en 1730 l'almaliolum (tabernacle) se voit encore à gauche, on y a placé les archives de la paroisse. La nef allait du chœur à l'occident jusque vers le milieu du cimetière.

En voyant l'étroit espace qu'occupait le chœur, on peut avoir une idée de l'autel et de toute l'église. La voute du chœur existe encore ; au centre sont placées les armoiries de Courtion. Cet édifice est probablement du XII^e ou du commencement du XIII^e siècle.

La nef primitive fut peut-être reconstruite ou agrandie, mais je n'ai pu obtenir aucun éclaircissement sur ces travaux.

En 1640, Mgr de Watteville consacre trois autels dans l'église de Courtion ; le grand autel dédié à St-Marcel, l'autel collatéral du Rosaire et celui de St-Antoine « construits, dotés et fondés par la commune . . . qui jouira du droit de patronage de ces autels. »

L'évêque accorde 40 jours d'indulgences aux fidèles qui, étant confessés, visiteront ces autels le jour du patron, de la dédicace et pendant l'octave de la dédicace. La cérémonie s'accomplit le 4 décembre 1660.

Il paraît que ces autels étaient neufs. Les comptes de la paroisse, de cette époque n'existent pas, mais on doit supposer qu'on répara aussi l'église.

L'église paroissiale et la tour furent construites de 1730 à 1732 ; elle fut consacrée le 31 août 1732 par Mgr Claude-Antoine Duding.

L'acte de consécration dit qu'elle fut construite en partie par les dons généreux de noble demoiselle Walburge de Forel, du noble capitaine de Montenach, d'hon. Claude Nicolet, notaire de Courtion, de Pierre Gueltefyl et de plusieurs autres honorables personnes et des paroissiens.

Mgr consacra aussi les trois autels : le premier à l'honneur de St-Marcel, le deuxième du Rosaire et le troisième de Saint-Jean-Baptiste.

L'évêque accorda une année d'indulgences aux personnes qui assistèrent à la cérémonie, ou qui visiteront l'église le jour anniversaire de la dédicace, qui fut fixé au dimanche le plus rapproché de la décollation de St-Jean-Baptiste.

Cette église n'a pas subi de modifications depuis sa bâtisse, mais aujourd'hui elle est devenue insuffisante pour une population de mille âmes.

L'orgue est un don de M. Berset-Muller.

Les cloches.

La grande cloche porte l'inscription suivante :

« Facta sum anno 1750 parochia, R. D. Petro-Antonio Moser,
« patrino vero Domo (domino) Simone-Udalrico Wilt ex numero
« ducentorum matrino ill. dom. Maria-Ursula nata Vonderweid,
« uxore ill. dom. Nicolai-Alberti-Josephi Gottrau, olim Tribuni
« plebis Antonius Livremont Pontiselli me fecit. »

Faite en 1750, par Livremont, de Pontarlier. M. Wild fut parrain et M^{me} Vonderweid, marraine.

La seconde :

« Sancte Marcelle, Ora pro nobis. Anno MDCXXVII.

« Ave Maria gratia plena dominus tecum. St-Marcel priez
pour nous. 1627. »

La petite :

« Defunctos plango, colo festa et fulmina frangò, Sancte
« Marcelle, ora pro nobis; Sancte Johanne Baptista ora pro
« nobis. Hans Wilhelm Kleli goss mich. 1674. »

Je pleure les défunts, j'honore les fêtes, j'arrête la foudre.
St-Jean-Baptiste et St-Marcel, priez pour nous. Coulée par H.-
W. Kleli en 1674.

La tour fut élevée et bâtie sur le chœur de l'ancienne église
et construite aussi en 1732.

Les visites pastorales.

La visite de 1453 nous fournit peu de détails; le bénéfice
valait 10 livres, les charges défalquées; si les renseignements
sont exacts la population n'était pas nombreuse, car la paroisse
contenait environ 25 ménages, le curé Ulric Pisodi (Perrisod)
était un des rares curés qui observait la résidence.

Le tabernacle n'avait pas de serrure, on ne possédait pas de lanterne pour accompagner le Viatique ; il est probable que le seul autel de l'église n'avait pas de chandeliers, les visiteurs ordonnèrent d'en faire deux en bois, de les peindre et de le consacrer ; de réparer le calice, les fenêtres, l'encensoir, le toit de l'église, la sacristie, de blanchir l'église, de procurer une navette, un coffre pour serrer les ornements sacrés, un missel lausannois.

Voilà l'état de l'église. La fenêtre près de l'autel n'avait pas de vitre ; un autel unique, un seul calice, un encensoir sans navette, une sacristie sans armoire pour retirer les ornements.

1691. 27 septembre. Mgr de Montenach ordonna une meilleure tenue des registres de baptêmes, de décès, etc., de réparer les murs du cimetière, de le tenir fermé, de réparer les fonds du baptême sous peine d'interdit des mêmes fonds ; il ordonna aux paroissiens, sous peine d'interdit, de déclarer les droits de la cure.

1711. 25 juillet. Mgr Jacques Duding ordonne la réparation de la pierre du maître-autel, du pavé de l'église et de la sacristie.

« Pour ce qui regarde la procession du vendredi à la croix
« du haut du village, s'il se trouve peu de paroissiens qui
« accompagnent le curé en dite procession, nous dispensons le
« curé de faire la procession. »

L'argent collecté dans l'église pour les âmes, doit être appliqué dans ce but pour des messes.

Il renouvelle l'ordre donné, dans la précédente visite, de se servir d'un reliquaire dans les processions et non d'une bourse ou sont renfermées les reliques.

Il défend au curé de s'absenter de la paroisse pendant plusieurs jours, sans permission de l'Ordinaire ou du doyen.

1717. 31 octobre. Mgr Claude-Antoine Duding ordonne que les offrandes de la chapelle de Cournillens doivent parvenir au curé. Le chapelain ne pourra faire prêcher dans sa chapelle, ni y chanter des messes sans en avertir le curé.

Le curé chantera, autant qu'il sera possible, le *Salve*, les samedis et veilles des fêtes de la Vierge, et il suivra le règlement de la précédente visite pour la procession du vendredi.

« Il ne sera pas obligé de porter la procession, en chantant
« les quatre évangiles, la nuit de Noël. »

L'huile de la lampe doit être payé chaque année...

Visite de Mgr J.-Hubert de Boccard, le 7 octobre 1747.

Nous ordonnons à ceux de Cournillens d'envoyer plus assiduellement leurs enfants au catéchisme.

« Nous exhortons ceux de Cormerod de mettre en bon état
« l'autel et les ornements de la chapelle, comme ils nous l'ont
« promis, lorsque nous l'avons bénie. Et que ceux et celles qui
« sont obligés à la maintenir, s'entreprennent pour prendre un
« arrangement, afin que l'on sache à présent, pour l'avenir, à
« quoi s'en tenir au sujet de cette chapelle. »

Visite du même, le 8 octobre 1756. « Nous enjoignons au
« Rd Curé d'avertir très sérieusement les pères et mères, maîtres
« et maîtresses de logis d'envoyer exactement les enfants aux
« catéchismes; s'ils ne le font, on se verra obligé de prendre
« des mesures plus sérieuses. »

Visite de Mgr de Lenzbourg, le 24 octobre 1790.

« Nous nous confions à ce que les hon. commis nous ont
« promis, touchant les moyens qu'ils se proposaient d'employer
« pour que le maître d'école fit mieux son devoir. Nous prions
« le curé, dont le zèle nous est connu, d'y donner ses soins. »

Visite de Mgr Maxime Guisolan, le 25 février 1805.

« Nous sommes fâché de ne pouvoir accéder à la demande
« que nous a faite M. le Rd Curé, de ne pouvoir employer à ache-
« ter un petit fonds de terre, pour le maître d'école, le legs
« pieux de 100 écus bons, fait par Marguerite Elchinguer, née
« Progin, destiné à la réparation de l'église; parce qu'il ne dé-
« pend pas de nous de changer dans ce cas les pieuses inten-

« tions de la testatrice, vu que l'hon. paroisse peut avoir d'autres moyens pour cet effet. »

L'autel portatif de la chapelle de Cormérod étant exécuté, on n'y célébrera plus la messe.

Visite de Mgr Yenny, 1824.

« Nous espérons du zèle, dont l'hon. paroisse est animée qu'après avoir réparé le grand autel, elle s'occupera aussi de la réparation des autels collatéraux »

« Les comptes des gouverneurs d'église, de chapelle, de confréries doivent être rendus chaque année, en présence du Rd curé et de l'administration paroissiale. Ils doivent être verbalisés et un double doit se conserver dans les archives de la cure. »

« Le pavé de la chapelle de Cournillens, fait de briques, demande d'être réparé ; il y a des carreaux brisés et d'autres endommagés, d'où résultent des enfoncements peu décents . . . »

« Vu le rapport qu'on nous a fait du triste état de la chapelle de Cormérod, nous défendons au Rd curé d'y célébrer la sainte-messe jusqu'à ce qu'elle soit convenablement réparée. »

« En attendant, les messes fondées dans cette chapelle seront célébrées dans l'église paroissiale. Nous recommandons à ceux qui en ont la charge, de faire ces réparations et de s'entendre la-dessus avec M. le doyen de Villarepos et avec M. le curé. »
6 novembre 1824.

Le Bénéfice.

Nous possédons très peu de renseignements sur le bénéfice avant son union à la maîtrise, soit *chantrerie* de St-Nicolas ; jusqu'en 1547, le curé payait annuellement 40 livres à la maîtrise ; cette ferme fut diminuée de 20 livres à cette date.

Un arrêté de 1566, prononcé par l'avoyer et Conseil, détermine certains droits du bénéfice : au décès de chaque chef de maison « pouvant payer » on devait payer une coupe de fro-

ment et 15 sols (la coupe à 4 quarterons) et 9 gros au décès des autres membres de la famille.

Tout ménage possédant une charrue, devait une corvée par an. Les paroissiens devaient les dîmes *des naissants, soit de unze l'un*; le poulain pouvait se racheter par 4 deniers et le veau par 2 deniers (4 deniers laus. = 10 centimes ou 20, valeur en froment); « mais le curé estait tenu quant il vouloit recevoir « le diesme des nascens de leur donner ung masle. . . . disaient « les paroissiens » (Arch. de la cure).

1596. Les champs sur lesquels le curé de Courtion et quelques familles de Fribourg avaient droit de dime à Cournillens, étaient tellement enchevêtrés, divisés, qu'il en résultait une multitude de difficultés et de démêlés. Le curé dom Jean Nicolet, avec l'assentiment du vicaire-général Schneuwly, et Hans Meyer, avoyer de Fribourg, en son nom et en celui des autres compartisseurs de cette dime, firent un échange et déterminèrent clairement le droit de dime de chacune des parties. Fait le 1^{er} avril 1596 (Arch. de la cure).

Le bénéfice possédait la dime du foin sur quelques pièces de terre.

1606. Martin Reynold, propriétaire à Cournillens, affranchit 13 poses du *Grand-Pré du Château*. 23 mai. Ces 13 poses, avec les terres du château, étaient en 1772 la propriété de Romain de Diesbach-Bellerocbe, commandeur de l'ordre de St-Louis, maréchal de camp de Sa Majesté très-chrétienne, etc. Le 8 juillet 1772, il fut condamné à payer au curé la dime du grain.

1661. Octobre. Acte d'échange entre les jurés, au nom de l'église, et trois frères Progin, de Misery; ceux-ci cèdent au bénéfice une pièce de terre la *Haut du Mont*, contre une autre dite *Lessin de Crausa* (Arch. de la cure).

Le curé était bourgeois de la commune de Courtion, il avait par conséquent droit comme un autre bourgeois aux lots de bois, etc.; ce droit ayant été nié, une sentence de l'avoyer et Conseil de Fribourg, du 23 octobre 1595, l'établit et le détermine d'une manière certaine. Il avait droit à *sa part d'eau*

pour arroser ses terres, aux partages des glands, des bois, etc. L'arrêté déclare que les paroissiens n'ont pu produire aucune preuve contre les droits du curé (Arch. de la cure).

1703. 11 mai. Pierre Leurat, de Courtion et de Chandon, au nom de sa fille Barbille, avec le consentement de Peterman de Reynold, directeur des orphelins, vend au bénéfice de Courtion, un morcel de joruil, d'un tiers de seytorée, sis au-dessous du village au lieu dit *Derrey* la ville pour le prix de 87 écus bons (Arch. de la cure).

1708. 28 février. Louis Progin, de Misery, vend à la cure une demi seytorée de pré au *Crestaux*, pour la somme de 100 écus bons.

Etat du bénéfice en 1798.

	Liv.	batz
16 poses de terre	249	—
Intérêts du rentier	99	9
Censes foncières	4	9
La dîme	481	—
Les prémices	31	8
Totaux	866	6

Le curé paye à la paroisse annuellement 50 batz pour l'entretien des bâtiments ; et au grand-voyer 4 écus blancs pour la dîme, soit 12 livres.

Les corvées furent rachetées par acte du 6 mars 1861, par la somme de 1,000 fr.

Les novales. Sur les terres nouvellement défrichées pour la durée de 3 ans, par 72 fr.

Le curé a renoncé au droit de la dîme des naissants (Arch. cantonale).

Bois de Boulaz et *Bois de la Vaussainaz.* Le bénéfice possède deux petites forêts appelée Boulaz et Vaussainaz. Cette propriété fut contestée au bénéficiaire dans quelques circonstances. Pour éviter de nouveaux conflits, Mgr Marilley, évêque, et les

commis de la paroisse signèrent un accord ; avant de le donner, voici quelques éclaircissements en faveur du bénéfice.

« A la fin de l'année 1728, Leurs Excellences ont permis à
« la paroisse de Courtion de bâtir leur église avec une partie
« du bois de la cure, à condition que les paroissiens fourni-
« raient le bois nécessaire à M. le curé quand il n'en aura
« plus dans le bois, ce qu'ils ont promis en présence de MM.
« les députés, scavoir : M. l'avoyer Vonderweid et M. Albert
« Castella. » (Arch. de la cure).

Le bois de la Vausseinaz se trouve dans les limites de la commune d'Oleyres, canton de Vaud. Les preuves de la propriété du bénéfice sont divers plans et extentes.

Convention du 13 avril 1859. S. G. Mgr Marilley, évêque de Lausanne et de Genève, en vue de procurer la solution amiable du différent survenu entre la paroisse de Courtion et son Rd Curé a fait connaître aux délégués de la dite paroisse les documents authentiques concernant la forêt de *Boulaz*, objet du différent, en particulier :

- a) L'état du bénéfice de la cure de Courtion, dressé officiellement par M. le curé Pernet et signé par les délégués de la paroisse, du 14 mars 1799 ;
- b) Le texte de la supplique adressée à Sa Grandeur Mgr Yenny, sous date du 8 novembre 1840, au nom de l'administration paroissiale, pour obtenir l'autorisation de couper vingt plantes dans la forêt de *Boulaz* ; documents dans lesquels, la forêt de *Boulaz* est expressément reconnue comme faisant partie des biens fonds appartenant au bénéfice avec certains droits, en faveur de la paroisse, pour les bois nécessaires à la bâtisse ou à la réparation de l'église et du presbytère.

Sa Grandeur a fait en conséquence les propositions suivantes, en vue d'un accord équitable et amiable :

- 1° Le dit bois de Boulaz est reconnu comme ayant fait et devant continuer de faire partie des fonds du bénéfice de la paroisse de Courtion et il sera inscrit en cette qualité sur le cadastre définitif de la commune avec ré-

- serve au profit de la paroisse des clauses de la présente convention ;
- 2° A la charge de garantir l'affouage du curé, pour le cas où les bois de la cure viendraient à être ruinés, la paroisse conserve le droit à teneur de l'état sus-indiqué du bénéfice portant la date du 14 mars 1799, de couper dans la forêt de la *Vaussainaz* comme dans celle de *Boulaz* appartenant l'une et l'autre au bénéfice, sans que la paroisse soit obligée de les acheter, les bois nécessaires à la bâtisse ou à la réparation de l'église et du presbytère ;
 - 3° Le bénéficiaire ne pourra tirer des forêts désignées ci-dessus que le bois nécessaire à son affouage, et la paroisse que les bois nécessaires pour l'église et le presbytère.
 - 4° En dehors des cas prévus à l'article précédent, aucune vente dans les forêts susnommées du bénéfice ne pourra avoir lieu, si ce n'est en vertu d'une autorisation préalable des deux autorités supérieures, lesquelles s'entendront pour fixer la destination du capital provenant des ventes autorisées ;
 - 5° Le terrain des deux forêts dont il s'agit sera maintenu boisé par les soins et aux frais de la paroisse, laquelle devra pareillement, à raison des droits utiles qui lui sont concédés supporter les impôts de ces biens-fonds et se charger de faire garder les bois qui s'y trouvent.

Les délégués de la paroisse n'ayant pas cru pouvoir prendre sur eux d'accepter ces propositions avant d'avoir consulté encore l'assemblée paroissiale, celle-ci est invitée à se prononcer dans la réunion, qui doit avoir lieu demain dimanche 17 du courant.

Fribourg, le 16 avril 1859.

ETIENNE, évêque de Lausanne et Genève.

1859. 26 avril. Les soussignés, délégués de la paroisse de Courtion, après avoir obtenu de Sa Grandeur l'assurance que le Rd curé ne ferait couper du bois pour son affouage, dans les forêts du bénéfice, qu'après avoir mis le Conseil paroissial en

demeure d'envoyer un délégué pour que la coupe de bois destiné à l'affouage ait lieu avec le moins de dommage possible, ont adhéré aux propositions sus-énoncées de l'évêque diocésain, au nom de l'honorable paroisse de Courtion

Suivent les signatures, 25 avril 1859 (Original, arch. de la cure).

Une déclaration de l'autorité ecclésiastique de 1687 établit les diverses obligations du curé ; plusieurs étaient plutôt fondées sur des usages anciens que sur le droit canon. Ce document nous montre aussi la vie paroissiale. Je le publie intégralement à cause de son importance :

« Sur les difficultés et contestes survenues entre M. Antoine
 « Wyss, curé moderne de Courtion d'une part, et des paroissiens
 « de l'autre, après avoir entendu les parties contradictoirement,
 « vu et examiné leurs prétentions réciproques, Avons dit et
 « déclaré les points suivants devoir estre inviolablement observés
 « par les dites parties jusqu'à ce qu'elles les ayent produit des
 « nouvelles preuves et droits, et qu'il en soit autrement ordonné
 « par les supérieurs ecclésiastiques. A scavoir :

- 1° « Que M. le curé de Courtion célébrerat tous les lundis
 « de l'année la messe pour les trespasés, pour la paroisse
 « moyennant la rétribution de cinq batz pour chaque
 « messe, qui lui seront livrés et payés soit hors du plat
 « ou du tronc des ames ;
- 2° « Il lira passion de Nostre-Seigneur tous les vendredis
 « depuis l'une des saintes Croix jusque à l'autre ; faisant
 « la procession accoustumé jusque au dessus du village
 « et appliquant ce jour la messe pour le bien de la
 « paroisse ;
- 3° « Il chanterat tous les dimanches les vespres environ les
 « deux heures après midy conformément à la fondation
 « de Genoud, et tiendrat le catéchisme ;
- 4° « Il celebrera la S. messe tous les vendredis de quatre
 « temps pour la paroisse moyennant la rétribution de
 « cinq batz chaque fois ;
- 5° « M. le curé sera obligé de sonner, ou faire sonner le

- « midy conformément à la fondation qui en a esté faite
 « par une Dame de Misery. Il sonnerat aussy, ou fera
 « sonner l'angelus du soir et du matin jusques à tant
 « qu'il fasse conster qu'il n'y est pas obligé, devant ses
 « supérieurs ecclésiastiques. Pour ce qui est de sonner
 « les grandes messes et les vespres ce sera aux paroissiens
 « de les sonner, lorsque M. le curé les avertirat
 « afin qu'il ne soit pas détourné dans la recollection
 « nécessaire pour ce saint sacrifice et pour l'administration
 « des sacrements et autres fonctions de l'église ;
- 6° « M. le curé maintiendrat le cierge pascal et le laissera
 « allumé les dimanches et festes depuis pasques jusques
 « à l'ascension pendant les offices divins, comme aussy
 « dans les processions qui se feront pendant l'année
 « autour de l'église ;
- 7° « Il fournirat tous les cierges nécessaires pour les messes
 « et offices divins hormis les messes qui se diront dans
 « l'autel du Rosaire pour la dite confrérie la quelle pour
 « lors sera obligée de les fournir ;
- 8° « Il livrera tous les ans deux escus bons à la dite
 « paroisse pour le maintien de la cure conformément es
 « décrets de feuz messieurs Schneuly et Kæmerlin, vicaires
 « généraux ; mais en cas qu'il fasse paroître qu'il les at
 « appliqué aux réparations nécessaires de la cure, cela
 « luy sera tenu a compte conformément au dit décret
 « décret de l'année 1620 ;
- 9° « M. le curé donnerat à disné les quatre bonnes festes
 « de l'année, aux jurés, gouverneurs des ames comme aussy
 « à ceux qui porteront le dais et le grand cierge le jour
 « de la feste à Dieu. Mais afin d'éviter tout excès et
 « sujet de plainte comme du passé, il ne serat obligé
 « de donner que demy pot de vin par chacun, et tout
 « le monde se retirerat au second coups des vespres ;
- 10° « Il dira tous les samedis au soir entre quatre et cinq
 « heures l'hyver. Et entre six et sept en esté le *Salve*.
 « Fairat blanchir les linges de l'église ;

- 11° « Les bonnes festes de l'année seulement fournirat le
« vin après la communion;
- 12° « Les paroissiens suivant leur aveu propre fairont les
« corvées moyennant une nourriture honeste;
- 13° « M. le curé fairat les processions accoustumées scavoir
« de Bourguillon, Cormonde, Belfaux, Grolley et Cour-
« nillens; le mardy de pentecoste à Misery, avec les
« trois des rogations, disant et appliquant la messe pour
« les nécessités de la paroisse, se conformant aux ordres
« de l'église romaine;
- 14° « Il dirat la messe de l'aurore, le jour de noël à Cour-
« nillens;
- 15° « Il dirat ou fairat dire une messe toutes les semaines
« à Cournillens, outre les messes anniversaires fondées
« dans la dite chapelle et chantera les premières vespres
« et secondes le jour de St-Léger et de la Dédicace du
« dit lieu;
- 16° « Les offertoires des vespres du jour de la dédicace de
« dite église appartiendront entièrement à M. le curé;
- 17° « La cire qui serat offerte dans l'église de Courtion
« appartiendrat au curé et l'argent du tronc des ames
« sera applicqué suivant l'intention des offrants pour le
« salut des ames de la paroisse et celuy du tronc du
« Rosaire serat applicqué aux réparations de l'autel, sans
« que rien du tout en puisse estre distrait et applicqué
« a autre chose sans le consentement de l'ordinaire con-
« formément aux bulles d'érection et d'établissement de
« dite confrairie. Les comptes se rendront toutes les
« années eu présence de M. le curé qui en est le prin-
« cipal directeur;
- 18° « Les cierges des mortuaires après l'enterrement seront
« conservés par M. le curé jusque au bout de l'an et
« et les; allumant au 7^{me}, 30^{me} et au bout de l'an, les
« héritiers lui payeront cinq sols par fois. Après quoy
« le restant des cierges appartiendra au curé;
- 19° « M. le curé celebrerat la messe le jour de St-Eloy, et
« celuy de St-Gorgon pour la conservation du bestail de

- « la commune de Courtion jusque à ce qu'il fasse conster
 « qu'il n'y est pas obligé ;
- 20° « Le dit sgr curé retirera pour les mortuaires des chefs
 « de familles conformément à la lettre de fondation ;
- 21° « Pour les prémices retirera des maitres de maison par
 « charrue deux gerbes et des autres une gerbe ;
- 22° « M. le curé fournira à ses despens les SS. huiles, les
 « hosties, l'encens, les aspergoirs pour la paroisse de
 « Courtion ;
- 23° « M. le curé ne sera point obligé de faire d'autres pro-
 « cessions que les susnommées si ce n'est que l'Ordi-
 « naire le juge à propos, ou qu'il le veuille faire de son
 « bon gré, à la prière des paroissiens pour des nécessités
 « publiques sans conséquence ;
- 24° « Les paroissiens fourniront conformément à leur offre
 « les cierges pour porter le viatique aux malades ;
- 25° « Pour les denonces le sgr curé recevra cinq cruzers
 « par dénonce et 10 cruzers pour le certificat jusque à
 « ce que qu'on en ordonne autrement ;
- 26° « Aux confessions de pasque, il recevra ce que chacun
 « luy offrira volontairement sans rien pouvoir exiger ;
- 27° « M. le curé dira les premières vespres les quatre prin-
 « cipales festes de Nostre-Dame. Et la semaine sainte
 « ira dire la messe à Cournilliens après la quelle il fai-
 « rat la doctrine chrestienne aux enfants et les appren-
 « drat à se confesser ;
- 28° « Il ne coupera du bois que pour son usage et n'em-
 « ployera la dépoullie que pour l'usage de la cure.
- « Ainsi dit déclaré et ordonné conformément à l'ancien
 • usage déclaré par deux curés précédents. Le 5 avril 1687. En
 « foy de quoy.

« J.-N. Reynold, Vic. et
 « commis. apost. diocesis laus. »

Copie sur parchemin tirée des archives de l'évêché en 1716.

Faits divers.

Compagnie de St-Marcel faite par commandement de Messieurs de Fribourg le second dimanche du mois de janvier 1499. C'était une compagnie militaire organisée sous l'étendard du patron de la paroisse.

« *Le baston de M. S. Marcel*, de Curtion, a été monté par
« Hanzeman Maluchet, étant pour l'hors pasteur de la dicte
« Eglise D. Jean Nicollet, à la somme de XIII florins VI gros.
« Année 1579.

« Et ceste année mesme a été prohibi et defendu de non
« plus iceluy crier ni mestre en pris par M. R. sgr M. le vi-
« caire-général. »

Le bâton du patron, orné de fleurs, se portaient dans les processions en l'honneur du saint. Cet usage provient probablement d'un temps très reculé, où les statues étaient rares. Le saint patron était représenté par ce bâton, je suppose que l'énorme cierge orné de fleurs et de rubans porté dans les processions devant le St-Sacrement, a remplacé ce qu'on appelait le bâton du patron.

Cet usage du bâton du patron était encore en honneur à Surpierre en 1884.

Processions. On avait l'habitude à Courtion, comme dans les autres paroisses, de faire de longues et fréquentes processions; on se rendait chaque année à Notre-Dame de Duremberg, à Cormondes, au Crucifix de Belfaux, à Bourguillon, à Ponthaux, etc. En 1726, Mgr C.-A. Duding dispensa la paroisse d'aller à Bourguillon en laissant le choix d'un autre pèlerinage plus rapproché, afin d'abolir de nombreux abus; la procession de Cormondes a été abolie il y a près de 30 ans. On allait aussi à Notre-Dame de Tour ou à Bourguillon, alternativement. Voir aussi visites pastorales; il y avait encore procession à Grolley, à Courmillens, à Misery.

La dédicace. Le lendemain de cette fête, les jurés, gouverneurs, etc., de la paroisse, faisaient une dépense considérable,

que celle-ci devait payer; on mangeait et buvait à satiété. En 1614, une assemblée générale abolit cet abus en fixant cette dépense à 10 florins.

Confréries. Deux confréries sont établies dans l'église paroissiale, celle du Rosaire et celle du St-Sacrement.

1728. Sur les représentations à lui faites, Mgr Claude-Antoine ordonne le 14 juillet 1728 que « lorsque la paroisse s'assemblera pour la reddition des comptes de la confrérie du Saint-Sacrement et de celle du Rosaire, comme aussi de la collecte des âmes et toutes autres rentes et biens de l'église, elle ne le fera pas sans la préalable participation de M. le Rd Curé et sans l'interpeller comme chef et recteur dans sa paroisse en pareilles matières spirituelles et cela ensuite des ordres et règles établies dans ce diocèse, déclarons nul et incompetent tout ce qui pourrait avoir été fait en ces sortes d'assemblées en l'absence du Rd curé » (Arch. de la cure. Original).

Droit de patronage.

En 1416, Jean Richoz, d'Avenches et en 1453, Antoine d'Avenches, jouissaient du droit de patronage.

Vers le milieu du XV^e siècle, la famille du Soleir de Morges, avait des prétentions à ce droit. En 1494, Antoine d'Avenches le possédait; après avoir vendu ses propriétés de Cormérod pour le prix de 40 livres à noble Peterman de Faussigny, il lui fit don de ce droit; c'était au moment des troubles politiques entre la république, les Avenches et les Salixet. L'acte est du 10 décembre 1494 (Arch. cant., not. 101).

Par rescrit du 24 juillet 1504, les cures de Courtion, Barberèche et de Givisiez furent incorporées à la chantrerie de Saint-Nicolas. Ce rescrit, avec d'autres privilèges, fut envoyé par le cardinal Raymond, légat du Souverain-Pontife (Arch. cant., Geist. Sach.).

1503. Jean du Terraul et sa femme avaient donné à la fabrique de St-Nicolas la moitié des revenus qu'ils tiraient de l'église de Givisiez, pour établir six choralistes à Saint-Nicolas, cette

fondation fut augmentée la même année par Louis d'Affry et son épouse, qui cédèrent aussi l'autre moitié des droits du patronage de Givisiez.

Bienfaiteurs de la paroisse.

1580. Lucie Cudrex, femme de Maurice von Viler, lègue 10 florins.

1623. Antoine Berset, de Cormérod, fonde un anniversaire. Fondateur de la chapelle, il lègue 80 écus pour acheter une coupe, pour servir après la communion; plus 10 livres à la fabrique de l'église de Belfaux, mais on devra y sonner son décès.

1625. La femme de W. Christian lègue 50 florins pour une chasuble.

Une maladie contagieuse, dite peste, régna surtout à Cournillens en 1628, 1629 et 1630; dans cette dernière année il y eut plusieurs cas à Courtion.

1629. 17 mars. Barbli Mollet, de Cournillens, saisie de la contagion, fait son testament. Elle lègue à Notre-Dame de Cournillens 50 florins; on devra célébrer chaque année son anniversaire; le restant de l'intérêt sera appliqué par le boursier pour la chapelle (Arch. cant., not. n° 5).

1630. Annili, femme de Peter Jacquet, de Corcelles, lègue 400 florins pour des chasubles.

1632. Testament de Madeleine Uldriset, de Cournillens, fait au moment où régnait la peste en 1628; elle lègue à l'église de St-Léger, à Notre-Dame de Courtion, à l'église de Barberèche, à chacune deux écus. Elle est morte en 1632.

1633. Maurice de Rulin, de Courtion, vieux et malade, lègue par testament du 4 septembre 1631, lequel fut ouvert et décrété le 22 mars 1633, à l'église de Courtion, 24 écus pour procurer un ciboire sur lequel on gravera ses armes (*ses marques, qu'est un etse avec la croix, avec son nom*).

Il fait plusieurs legs aux personnes qui l'ont soigné pendant la contagion (Arch. cant., not. n° 5).

1639. La contagion, dite peste, règne de nouveau à Courmillens. Plusieurs Bourguignons réfugiés en meurent, ainsi que Jacobée, femme de Jacob Mengeller et son petit-fils. Elle légua à l'église 10 écus et autant à la chapelle de Courmillens. (Arch. cant., not. n° 4).

1644. La contagion fait encore des ravages.

1645. Rodolphe Depraz lègue pour réparer l'autel du Rosaire, 7 écus bons ; sa femme avait donné antérieurement 15 écus ; en 1745, Jean Berset lègue aussi au Rosaire un louis mirliton (Arch. cant., not. n° 7).

1649. 31 décembre. Vully (Guillaume) Zosso, de Courtion, lègue par testament 6 écus pour réparation de l'autel du Rosaire et 20 écus pour 4 messes anniversaires, qui furent employés pour faire l'autel neuf du Rosaire. 1688.

1656. 11 août. Avec la permission du Vicaire-général, du curé et des jurés, Louis Genoud avait donné vers 1646, pour fonder les vêpres les fêtes et dimanches, un pré dit : *Le pré du curtil*, en en laissant cependant la jouissance à sa femme.

1760. Elisabeth Monney, née Mallouchet, lègue aussi 20 écus au Rosaire (Id.).

1764. Jacques Grand, de Courmillens, lègue 5 écus au Rosaire et 30 écus à la chapelle de Courmillens.

1812. M. Philippe Gottrau, de la Riedera, a donné aux pauvres de la paroisse de Courtion 500 écus bons. Cette somme devait être *conservée intacte sans pouvoir être diminuée et les intérêts* serviront à fournir des secours aux pauvres.

1813. M. Pernet, ancien curé de Courtion, termine son testament par une touchante exhortation adressée à ses anciens paroissiens qu'il aimait et surtout les pauvres.

Il dit qu'il fut quatre ans comme vicaire et 2 ans comme chapelain dans la paroisse de Promasens et curé de Courtion pendant 48 ans : « cure que je n'ai quitté qu'à regret et forcé
« par la caducité et infirmités de vieillesse.... ma conscience
« ne me reproche pas d'avoir jamais cherché à faire de la peine
« à mes paroissiens.

« Pour ce qui regarde mes petits interrets temporels, mes
« chers parents ne peuvent pas raisonnablement s'attendre à un

« riche héritage. Etant né pauvre, ayant vécu pauvre, je mour-
 « rai pauvre ; trop heureux si je puis avoir part aux richesses
 « de la grâce et de la divine miséricorde. Au reste, on ne doit
 « pas l'ignorer, les dettes que j'ai été obligé de faire pour mes
 « études et ordination, pour mon séminaire à Paris, comme
 « aussi pour me mettre en ménage à Chapelle et à Courtion...
 « sont acquittées, graces au secours de MM. Gottrau de Léchelles
 « et de Misery, de MM. Vonderweid. » 10 juin 1813.

1820. Octobre. Nicolas Progin, de Courtion et de Cormérod, a légué 10 écus bons à chacune des églises de Courtion et de Villarepos.

1864. Marie-Rose Dafflon, de Neyruz, décédée à Misery le 15 septembre 1865, a légué à l'église paroissiale de Courtion, 700 fr. féd., pour ornements d'église.

1865. M. Auguste Progin, de Cormérod, chapelain de Corpataux, a par testament du 3 juillet 1865, publié le 16 octobre, légué au bénéfice de la cure, 4,000 fr.

M. Berset, bienfaiteur de la paroisse et de l'école secondaire de Cormérod, fait le curieux legs suivant :

M. Jean-Joseph-Marcel Berset-Muller, de Cormérod, né le 27 avril 1818, décédé à Berne le 27 mai 1875, a institué pour son héritier universel l'Etat de Fribourg, à charge de fonder un établissement, sous le nom de *Bersetia*, à l'instar de la *Victoria* à Wabern, près Berne. Cet établissement devra élever des petites filles pauvres qui ne pourraient être élevées par leurs parents. M. Berset a voulu ainsi honorer la mémoire de sa petite fille Eugénie, décédée en 1860. Les descendants de la famille Mory, de Cormérod, ne pourront pas être admis dans cette maison d'éducation.

L'établissement sera laïque et accessible à la partie réformée du canton. On aura cependant la faculté de placer les élèves protestantes du canton de Fribourg à la *Victoria* de Berne, à la condition de prendre en échange à la *Bersetia* un même nombre de filles catholiques ressortissant du canton de Berne.

Le testateur a de plus placé 200 fr. à la caisse d'épargne. Quand cette somme, grossie par la capitalisation des intérêts composés, aura produit le total de 24 millions de francs, ce

qui suivant les calculs de M. Berset, arrivera dans environ 300 ans, l'Etat de Fribourg devra affecter les 24 millions aux fins suivantes :

6 millions pour fonder une Université nationale à Fribourg : la ville devrait fournir les locaux ;

2 millions au canton de Fribourg pour fonder dans la capitale :

1° Une école de commerce ;

2° Une école industrielle ou technicum ;

3° Une école des arts et métiers.

2 millions à l'Hospice cantonal ;

2 millions affectés à la fondation d'un hospice pour les aveugles et les sourds-muets ;

2 millions pour fonder un hospice cantonal des vieillards sur le modèle de l'hospice des Petits-Ménages, à Issy près Paris ;

2 millions pour les écoles primaires rurales du canton ;

2 millions pour aider des jeunes gens de talent dans leurs études ;

2 millions à l'hospice cantonal de l'Isle, à Berne, pour fonder une succursale dans le Jura bernois.

Les quatre autres millions sont applicables à des buts divers.

M. Berset a fait également un legs d'une somme de 4000 francs, nous dit-on, pour être placée aux intérêts composés jusqu'à ce que ce capital grossi des revenus atteigne un nombre donné de millions, dont l'emploi est indiqué dans le testament.

Les intentions du testateur sont évidemment excellentes et le canton de Fribourg lui doit une grande reconnaissance. Nous croyons cependant que la forme donnée à certaines de ses générosités peut provoquer des appréciations très diverses.

Chapelle de Cormérod.

La première fondation^{*} provient d'un legs de 40 écus donné en 1623, par Antoine Berset, de Cormérod.

En 1634, Hanso, dit Gros-Jean Berset, frère d'Antoine et Petit-Jean Berset, neveu, voulant bâtir cette chapelle demandèrent des tuiles à l'Etat « le quel se resouenant que semblables « chappelles existantes es frontieres, si elles ne sont d'heuement « rentées et maintenues, servent plus tost à scandale, qu'a dévotion, n'auroyent vouluz interiner predite petition qu'au préalable leur sousigné a ce encharge banderet ne s'eust informé « de la fondation et rente. Donques les dits frères et nepveu « ce jourd'huy de leur spontanée volonté se sont déclairez « comme s'ensuit. Que premièrement à teneur de la dite dernière volonté du dit leur feu oncle ils bastiront la dite chapelle et la meneront a perfection exterieure et intérieure, pour « quel subject sont esté lègues quarante escus. En apres y « fairont annuellement celebrer une messe pour les ames de « leurs dits predecesseurs, sur la veille de S. Antoine a forme « du dit testament, et une la veille de S. Jean-Baptiste, qui se « fera dire outre le dit testament. Et pour la dite dorés en « avant perpétuellement extérieure et intérieure maintenance « s'est volontairement mis et déclaré debiteur pour luy et les « siens le dit Gros Jean. En recompense de quoy, son dit frère « Hanso et nepveur, luy donnent et baillent une pose de champ « sise rière Cormeroud dicte Au Pasquier, affronte devers le « levant à la terre d'honor. Antoni Larmat. Couchant a celle « des hoirs de feu Hans Perrottet, dont le dit Jean, par le « present instrument en est investu et oblige soubz l'obligation « de tous ses biens generaux et dicte spéciale hypothèque, soubz « peine de tous dams et Jurants, etc., Renonçants, etc., le tout sans « fraud, ny barrat. En vertu d'icestes, Les quelles Nous L'avoye « et Conseil de Frybourg, à l'instance des dits freres et sur le « rapport de nostre feal Banderet sousigné avons corroborees « avec le seel ordinaire de nostre communaulté, sans prejudice. « Ce second d'aoust l'an mille six cent trente et quatre. Presens « honorables sages et prudents sieurs Jacob Lombard. Hans- « Rudolph Progin et Antoine Odet, bannerets de Frybourg.

« Jacobus de Montenach. »

« Approbamus prefatæ capellæ erectionem et foundationem, quam « etiam previa nostra simplici benedictione servatis servandis

« ideo eam reddimus a sacrum missæ officium in ea rite cele-
« brandum.

« Datum sub manus sigillique nostri fide Anno ut supra.
« Jacobus Schüler, vicarius generalis et
« officialis episcopi Lausannensis. »

Archives de la cure, parchemin. Les sceaux manquent.

D. Jacques Berset, de Cormerod, curé de Léchelles, fit en 1669, les dispositions testamentaires suivantes :

« Lequel se sentant fort malade . . . auroit faict son testa-
« ment et ordonnances de derniere volonté en la presence des
« Ven. . . . Domp Pierre Deidz, chapellain de Groley, domp
« Pierre Rosset, prestre de Dompierre et d'hon. Jean Monney,
« de Leschelles . . . qui déposèrent le 2 juillet 1669 quelques
« jours après sa mort devant Nicolas-Albert Brinisholz, seigneur
« de Villaranon, baillif de Montagny, etc. . . .

« Le dit testateur veut être enterré à Courtion. Il lègue a
« l'église de Courtion 50 écus bons, dont l'interrêt servira a
« payer annuellement 7 batz, au curé pour une messe et le
« résidu pour la réparation de dite église.

« Item il donnoit et léguoit à la chapelle de S. Antoine
« erigée au dit Cormeroz la somme de quarante escus bons de
« capital pour la remuer et transferer, desirant qu'en icelle, il
« aye trois autels pour y mettre les images de S. Antoine, S.
« Jacques et S. François-Xavier.

« Item qu'il donnait à la susnarrée chapelle encore vingt
« escus bons de capital pour y faire lire et celebrer devant les
« dits autels, au moyen de la cence d'iceux annuellement et
« perpétuellement trois messes . . .

« Item il donnoit et leguoit à la dite chapelle encore qua-
« rante escus pour la maintenance d'icelle . . .

« Il léguoit à l'église paroissiale de Chandon 30 escus bons
« tant pour la reparation d'icelle que pour fondation d'une messe
« annuelle . . .

« Il donne a ses filleuls enfants de ses frères Jean et Peter
« Berset . . . ses habits a domp Jean Gyvie (Gyvisie?) prestre
« de Cormerod. »

Ses héritiers étaient sa sœur Marguerite, femme de Pierre Bulliard, de Matran, ses frères Jean et Peter Berset.

Signé : Claudius Morel.

Archives de la cure. Parchemin.

Le testateur fut enterré à Courtion le 11 juin 1669.

D. Jean Gevisy ou Gevisiez, de Cormérod était en 1682 curé en Bourgogne (Arch. de la cure de Matran).

Chapelle de Cournillens.

Cournillens avait dans le XIII^e siècle des seigneurs de ce nom, qui ont laissé peu de traces dans l'histoire; plusieurs familles nobles de Fribourg y possédaient des terres et des dimes. Cette localité fit des statuts en 1497 (Arch. cant., not. 126). Peu de communes possédaient à cette date un règlement ou des statuts.

La chapelle remonte à 1466; on ignore quel fut le promoteur de cette construction; mais il est probable qu'un ermite voulant fixer sa demeure à Cournillens provoqua la bâtisse de la chapelle et de l'ermitage. Ces deux bâtiments s'élevèrent en même temps, comme le prouvent les comptes des trésoriers.

En 1467, l'Etat livre 26 liv., 8 s., 2 den., pour la bâtisse de l'ermitage et de la chapelle. En 1473, 1474, l'Etat livre 1000 tuiles pour plafonner l'église, plus 1100 briques.

Un ermite habita dès l'origine cet ermitage, du 22 janvier au 6 juin 1468, l'Etat lui donne en aumône 41 sols 8 den., soit un écu de France, et en 1479, 60 sols pour acheter un bréviaire.

Depuis cette date, on rencontre peu de faits intéressants; il s'élevait quelques orages qui s'apaisaient bientôt, comme celui de 1489.

1489. 19 mai. Un curieux conflit s'éleva entre le village de Cournillens et les autres villages de la paroisse. C'était à l'occasion de la sonnerie en temps d'orage, etc. L'acte original n'existe plus aux archives de Courtion; une copie ou traduction très défectueuse de la fin du XVIII^e siècle, nous fait connaître

la sentence qui fut prononcée à cette occasion par Guillaume Felga, chevalier et avoyer; Peterman de Faussigny; Dietrich, d'Englisberg, etc.

Ceux de Cournillens refusaient de contribuer au paiement du sonneur de Courtion pendant les orages, affirmant qu'ils possédaient à Cournillens une cloche et une église, que la cloche de Cournillens était sonnée à leurs frais en temps d'orage, aussi bien qu'à Courtion, et qu'en conséquence ils ne devaient nullement payer le sonneur de Courtion. Messieurs du Conseil jugèrent que « ceux de Cournillens avoient une propre cloche, « avec la quelle ils faisaient leur devoir de sonner, et que « jamais n'avaient accoutumé de sonner pour le temps à Cour-
« tion, ni de contribuer pour le dit sonnement, que pourtant « ceux de Cournillens en devait pour l'avenir être tenu et leur « être quittes des dits de Courtion. »

Cette sentence fut encore ratifiée le 14 mai 1530.

Un arrêté du 20 août 1583 déclare que la commune de Cournil'ens doit entretenir sa chapelle.

La chapelle fut dédiée à St-Léger ou Lédégar, évêque et martyr (de 616 à 678).

Mgr J.-B. de Strambin consacra la chapelle le 2 octobre 1682, jour de la fête de St-Léger; il est probable que la première chapelle n'avait pas été consacrée et c'est celle bâtie de 1466 à 1474 qui fut consacrée en 1682, mais on avait sans doute fait quelques réparations, aggrandissements ou autres améliorations.

Cet anniversaire est encore célébré le second dimanche d'octobre avec grand'-messe, sermon et vêpres et y attire toujours une grande foule des environs.

Les ermites.

On ne sait si le premier ermite était prêtre; on lui achète un bréviaire, mais cela ne prouve pas qu'il fut dans les ordres sacrés.

1513. 12 décembre. L'ermite n'était pas prêtre. Le curé

Boulard déclare dans un document que, dans le passé (donc de 1464 à 1513), les curés avaient l'habitude *de tenir toujours un prêtre en la chapelle de l'ermitage de St-Léger*, mais lui s'engage « par serment, pour moy et mes successeurs, la main sur « l'estomach en mode de chapelain de dire une messe en dite « chapelle de Curnilens par semaine jusque qu'il y aye un « ermite, qui soit prestre chantant messe. Passé l'année mille « cinq cent treize, du mois de décembre le 12 » (Copie. Arch. de la cure de Courtion).

1530—1539. Fr. Mathurin Jahuc était ermite ; il avait puisé on ne sait où des principes de la réforme qu'il ne se contentait pas d'embrasser, mais il cherchait à les propager par la prédication.

Le lundi 13 juillet 1539, l'Etat lui défend la prédication ; le 28 du même mois le doyen de Fribourg fait connaître au curé de Courtion qu'il a appris que l'ermitte continuait à prêcher malgré l'excommunication lancée contre lui, il lui ordonne d'empêcher ces sermons et de faire publier en chaire cette excommunication (Arch. cant., Geist. Sach. 88). Enfin le 1^{er} septembre 1539, il est banni de tout le pays (Fontaine, comptes). On ne sait autre chose sur cet apôtre, ni de quel côté il a dirigé ses pas.

On ne connaît pas les noms des ermites qui ont occupé l'ermitage jusqu'à l'établissement des chapelains en 1640.

La chronique publiée par M. Ræmy dit que l'ermitage inhabité pendant plusieurs années, a été remis dans un état pristin par l'ermitte-prêtre qui dessert la chapelle de St-Léger, où les infirmes obtiennent des faveurs spéciales. La tradition nous apprend qu'autrefois plusieurs cénobites y vivaient en commun...

1679. On forma le projet d'y introduire des religieux, mais il échoua bientôt. Voici l'arrêté prononcé par le Conseil :

« Sur la proposition qu'on a fait aujourd'huy de vouloir « introduire à Cornillens un religieux pour desservir l'office « divin, ce qui se feroit au grand préjudice du curé de Courtion, « de qui ce village dépend comme annexé à son église paroissiale. LL. EE. ont dit et sentencé que le dit curé jouira des « revenus de la chapelle de St-Léger, ainsi que du passé, dont « légitimement il en doit percevoir les fruits.

« Ne voulant aussi ne pas entendre LL. EE. qu'il soit là
« introduit un religieux. » Fait le 31 août 1679.

Vice-secrétaire de Fribourg.

La chapelle.

La première chapelle fut construite en 1467-1474 ; elle est aujourd'hui ornée de peintures et de nombreux *ex-voto*, d'où le grotesque devrait toujours disparaître, mais où souvent il règne en maître. Le maître-autel est l'œuvre de M. P. Christinaz père, de Fribourg ; le marbre est beau et bien travaillé ; il fut placé en 1871. Les autels collatéraux furent construits par Fr. Guillaume Scherrer, cordelier.

Vitraux. Plusieurs vitraux ornaient la chapelle :

- 1° Celui de la famille Python. R. D. Jacques Python, curé de Courtion. Anno 1709 ;
- 2° A la fenêtre derrière l'autel : le monogramme J. H. C., au dessus le crucifix, l'image de la Vierge, St-Jean ; un monsieur, une dame et les armes de la famille Lancberger. 1618 ;
- 3° Les armes de la famille d'Alt. 1709 ;
- 4° Les armes des Diesbach 1709, etc. (Grauser). Tous ces vitraux rappellent la mémoire des bienfaiteurs.

Bienfaiteurs et faits divers.

Parmi les premiers bienfaiteurs, il faut placer l'Etat, qui contribua à l'établissement et à différentes réparations.

1622. Jonni, femme de Peter Schaller.

1655. Ulric Burgi lègue 40 écus à la chapelle.

Depuis le milieu du XVII^e siècle, il s'éleva une difficulté entre le chapelain et la commune d'une part et le curé de Courtion, par rapport aux dons faits à la chapelle, aux fonctions et droits des deux ecclésiastiques. Cournillens appuyait son droit sur le document suivant de Mgr Strambin ; mais il paraît que

cette pièce n'a pas été reconnue comme valide et réelle, mais falsifiée :

« Comme ainsi soit, qu'en présence des témoins cybas nom-
 « més et dans un plus ou assemblée de paroisse de Courtion
 « se serait personnellement présenté, constitué et établis les
 « honorables cy bas écrits comparoissiens du dit Courtion et
 « auroient attestés de bonne foy entre les mains du notaire-juré
 « soussigné, comme ayant feu Mgr de Strambino, Evêque et comte
 « de Lausanné, ce 9 de may mille six cent quatre vingt et un,
 « accompagné de dit Monsgr de M. le doyen de S.-Albin Collo
 « (Collaud), de M. Perrod, son secrétaire et de M. le capitaine
 « Joseph Alt, moderne seigneur baillif de Gruyère et de plu-
 « sieurs autres personnellement institues le R. P. Jean de Prato,
 « hermite dans la chapelle de Saint Leodegary, évêque et martyr,
 « dans Cournillens, ancienne dévotion et demeure des hermites.
 « Et comme dite chapelle n'étoit habitée et gardée que par des
 « familles seculières, ainsy alloit en ruine, étant par l'espace
 « de quelques siècles (?) délaissée par la mort de quelques
 « hermites prêtres. Pour le rétablissement de quelle chapelle,
 « aurait feu Msgr l'Evêque constitué le dit R. P. Jean hermitte
 « et déclaré usufruituaire et véritable possesseur des droits et
 « et appartenances universelles et singulieres du dit hermitage
 « de Cornillens comme aussy *de toute offertoire et aumônes*
 « *les quelles se feront dans dite chapelle sans contredit, excep-*
 « *tion, ny réserve.* Le tout en considération du maintien et
 « décoration de dite chapelle ou hermitage et autres nécessités
 « du R. P. hermitte, *comprenant tant la part que souloit*
 « *percevoir des dites offertoires, M. le curé du dit Courtion*
 « en l'absence d'un hermitte-prêtre que celle là qu'elle retiroit
 « du passé le gouverneur du dit hermitage pour quelques lumi-
 « naires. Obligeant et enchargeant, le dit feu Msgr l'Evêque, le
 « dit R. P. hermitte, au maintien *des cierges et habillements,*
 « pour M. le curé de Courtion venant dire les messes, quand
 « bon luy semblera, et ayant le dit M. le curé de Courtion
 « *payement des dites messes conformément à ses légations et*
 « obligations. Comme aussi pour les prêtres estrangers qui se
 « transporteront dans le dit hermitage pour faire leurs dévo-

« tion. En oultre le R. P. maintiendra le luminaire perpétuel
 « devant le très saint et auguste sacrement de l'autel, que Mon-
 « seigneur a octroyé par une spéciale grace, pour tant plus
 « contribuer à la grande dévotion que l'on a toujours eu dans
 « dite chapelle a l'honneur du grand saint Leodegarii, comme
 « aussy pour obvier aux grands dangers de mort subite et
 « autres accidents. A cause de la distance de l'église paroissiale
 « enjoignant aussy serieusement le dit feu Monsgr ou au dit
 « R. P. Hermitte d'avoir soing des habits et linges qui servent
 « aux trois autels de dit Hermitage, de blanchir ou faire blan-
 « chir dits linges et de les tenir propres pour célébrer les
 « messes. Le tout fait, arrêté et passe par ordre comman-
 « dement du dit feu Msgr l'Evêque. Presens le précédent sgr
 « curé du dit Courtion, Ven. et dévot Noé Maudonnet et en
 « presence des honor. attestant presents et lors pour le fait,
 « ou institution au nom du corps et par entier de paroisse de
 « Courtion, députés et établis, qui sont : Jacques Progin, de
 « Courtion ; Petter Molliet, de Cornillens, lors jurés ; Jean, fils
 « de gros Jean Berset, et Hausi, fils de petit Jean Berset, anciens
 « jurés de Cormeroz, Jean Minguelly et Louis Monney, Actum
 « de bonne foy et sans préjudice de dite assemblée, ou plus de
 « paroisse du dit Courtion, ce second de novembre mille six
 « cent octante sept. Presents les honorables Jean Progin, de
 « Courtion et Jean Morell, de Cornillens, à ce témoins et
 « modernes jurés de dite paroisse. Et est signé : Joannes-Jacobus
 « Alexius. » Copie du XVIII^e siècle.

En 1716, le curé refusait de célébrer une messe chaque semaine à Courmillens ; la commune en appela à l'évêque, qui confirma la sentence de 1687 (voir plus haut).

1740—1741. Mgr Claude-Antoine fit la déclaration suivante :

« Scavoir faisons que le 14 décembre de l'année précédente
 « 1740, seroient comparu à l'amiable en nôtre cour les Rds
 « Antoine Moser, curé de Curtion d'une part, et François Perriard,
 « prestre aumonier habitant à Cornillens d'autre part pour y
 « voir vuider les difficultés survenues entre eux à l'égard des
 « offrandes, qui se font dans la chapelle de Cornillens, et qu'en-

« suite l'honorable communauté de Cornillens nous avoit aussi
« produit une tres humble représentation avec plusieurs copies
« authentiques, qui nous ont été également produites par le
« R. Curé, et nous auroient tant les uns que les autres supplié
« de vouloir terminer et de finir toutes leurs difficultés res-
« pectives et de maintenir un chacun dans la jouissance pai-
« sible de ses droits reciproques. Nous, qui ne souhaitons pas
« mieux que de voir et faire en sorte que le bon ordre soit
« toujours et par tout observé pour l'honneur de Dieu, l'édi-
« fication et la consolation des fideles après avoir bien consi-
« déré l'état de l'hon. paroisse de Curtion, dont la commu-
« nauté de Cornillens est membre, et trouvé que le curé de
« Curtion est et a toujours été de toute ancienneté considéré
« comme chapellain de la chapelle de Cornillens, par ou il est
« aussy d'obligation d'y célébrer une messe chaque semaine de
« l'année, outre les messes d'anniversaires fondées pour les
« quelles il doit aussy retirer la rétribution a part, de même
« que de chanter les premieres et secondes vêpres de S. Leger
« et de la Dedicace de dite chapelle, comme également d'y célé-
« brer la messe de l'aurore le jour de noel et cela par acte et
« règlement du 5 avril 1687, signé Reynold, vicaire et commis-
« saire apostolique du diocèse de Lausanne et Muller secrétaire,
« et par sentence en date du 11 janvier 1716, signé Jacques,
« Evêque de Lausanne et François Antoine de la Tinna, secré-
« taire épiscopal ; à quoi les parties sont renvoyées pour s'y
« conformer. Par le même principe aussy, qui est irréfragable
« dans le droit jugeons et prononçons que le R. Curé moderne
« de Curtion et tous ses successeurs, comme chapellains de dite
« chapelle de Cornillens doit et doivent jouir de toutes les
« offrandes en argent, qui se font dans le tronc, et en huile,
« en cire qu'on attache au tronc, ou autre part même à l'autel.

« Item autres choses non exprimées cy dessus, qui peuvent
« servir aux ornements d'Eglise, doivent appartenir solidaire-
« ment à la fabrique de dite chapelle, le tout selon la règle
« générale fondée sur le droit, et établie dans ce diocèse.

De plus déclarons qu'un acte prétendu, accordé par Ill^{me} et
« R^{me} Sgr Evêque de Lausanne Jean-Baptiste de Strambin de

« bonne mémoire, par lequel on luy a voulu attribuer d'avoir
 « disposé autrement de dites offrandes et cela en faveur du frère
 « Jean de Prato, prestre ermite, ne peut ni ne doit être considéré
 « selon le droit comme authentique et légitime, et cela d'autant
 « qu'il suppose être accordé le 9 mai 1681 qui cependant est
 « exploité tant seulement le 2 de novembre 1687 signé Jean-
 « Jacques-Alexeus.

« Et par ainsi trois années après la mort du susdit Evêque
 « de Lausanne, ainsi contre le style de toute expédition, n'estant
 « jamais permis a un notaire d'expédier des actes en l'absence
 « et après la mort du Principal Constituant, outre qu'il conste
 « que le même sgr évêque de Strambin a consacré dite chapelle
 « le 2 octobre 1682 sans faire mention de semblable concession
 « prétendue faite l'année précédente. La quelle aurait sans doute
 « pû en tel cas être expédiée par son secrétaire et signée de
 « sa main, munie de son sceau, selon le style de tous les autres
 « actes expédiés. Et quand même cette concession prétendue
 « aurait été faite et expédiée dans les formes en faveur de dit
 « frère Ermite, elle n'aurait pû être transmise à d'autres contre
 « la disposition du droit commun, à cause que cette chapelle
 « n'a jamais été erigée en titre ou bénéfice séparé de la cure
 « de Curtion ; ce qui ne se pourroit aussy faire qu'au prejudice
 « de l'Eglise paroissiale de Curtion et de son curé. Et pour évi-
 « ter à l'avenir toute conteste déclarons qu'il n'importe à qu'elle
 « heure l'aumonier ou prêtre habitant à Cornillens dise ses
 « messes en la feste de Noël, ou aux autres jours de l'année
 « moyennant que ce ne soit pas a une heure incompatible avec
 « les offices de la paroisse. Pour ce qui regarde la messe de
 « l'aurore du jour de Noël, selon qu'il est dit cy dessus, nous
 « paraît que cette messe dans les conjectures d'un prêtre habi-
 « tant à Cornillens devroit être plus tôt célébrée dans l'église
 « paroissiale de Curtion et cela pour meilleure harmonie entre
 « les paroissiens, selon qu'il a déjà été ainsi permis par feu
 « J. R^{me} Sgr évêque de Laus. Pierre de Montenach, le 22 décem-
 « bre 1706. Pour la même raison que dessus, ainsi que nous
 « renvoyons tous les dits comparoissiens a cet amiable compor-
 « tement sans préjudice du droit attaché à la chapelle de Cor-
 « nillens au cas qu'il n'y aurait pas un prêtre habitant.

« Et quoique nous ayons dit, qu'il n'importe pas à quelle
 « heure le prêtre soit l'aumonier de Cornillens célèbre les trois
 « messes de Noël il importe cependant de faire en sorte que
 « par l'occasion de ces trois messes les cabarets ne soient
 « point fréquentés en dit endroit, ny que l'on y commette des
 « désordres et des malseances pour profaner un si saint jour
 « a quoi un chacun fera attention suivant les principes de la
 « conscience.

« Nous ne défendons pas non plus de dire le chapelet,
 « chanter les litanies en la chapelle de Cornillens les jours de
 « fêtes et dimanches ; ce qui est aussi louable et convenable a
 « la dévotion ; mais nous entendons que par là, il ne soit pas
 « préjudicié par heure incompatible avec les offices et parti-
 « culièrement les cathéchismes et vêpres de paroisse, car ce que
 « l'on accorde pour plus grande dévotion et édification, ne doit
 « point pouvoir tendre à la destruction des devoirs paroissiaux.

« Enjoignons enfin à l'hon. communauté de Cornillens quelle
 « ait à faire soigneusement brûler la lampe devant le tres S.
 « sacrement de l'autel dans la chapelle de dit endroit, autre-
 « ment nous serons d'obligation de faire transporter le S. Ciboire
 « à l'église paroissiale. De même que d'avoir soin que les messes
 « de fondation s'y célèbrent régulièrement et que les legs faits
 « soient bien employés et singulièrement celui de feu noble
 « seigneur général de Diesbach qui est de 500 écus bons, à
 « peine d'en répondre devant Dieu pour la négligence qui pour-
 « roit survenir à l'égard de ces sortes de legs pieux. En foi
 « de quoi, etc. Donné à Fribourg et expédié en double ce 12
 « janvier 1741.

« Claude-A., évêque de Laus.

« Franc.-Rod. Wuilleret, secret. »

Arch. de Courtion. Original.

1741. Il confirma la précédente déclaration et menaçant d'interdire la chapelle en cas de contraventions à ses ordres. 10 juillet.

1816. Malgré ces différentes sentences, cette difficulté ne fut pas assoupié ; elle surgit de nouveau en 1816 et le 27 mars de la même année Mgr Yenny prononça :

- 1° « Le R. Curé de Courtion sera tenu de dire, ou faire
 « dire une messe toutes les semaines à Cournillens, quand
 « il n'y aura point de chapelain. Quant à l'application,
 « n'étant nulle part prescrite, elle sera libre ;
 2° « Il sera tenu de même à défaut d'un prêtre à Courtion
 « d'y dire la messe de l'aurore le jour de Noël ;
 3° « Les charges susdites, etc. »

Nouvelle sentence du même évêque le 23 octobre de la même année par rapport à l'offrande du jour de la dédicace.

1824. La commune de Cournillens renouvelle ses plaintes auprès de l'évêque, du préfet de Fribourg et du Conseil d'Etat. Le règlement de Mgr Duding servit de base à toutes les nouvelles déclarations.

Cette chicane dura donc pendant deux siècles; elle fut portée plusieurs fois devant l'autorité civile, en 1740 surtout. La commune de Cournillens se basait sur le prétendu arrêté de Mgr Strambin, mais elle ne put jamais en produire l'original, ni une copie authentique; c'est pourquoi elle fut toujours condamnée. D'un autre côté la chapellenie n'était pas reconnue comme bénéfice ecclésiastique, mais elle était considérée comme service.

Chapelains de Cournillens.

1680. D. Jean Du Prez, chapelain; il est mort à Cournillens le 9 septembre 1703, il fut enterré au chœur de la chapelle. On lit sur sa tombe: « Ci-git le R. P. Jean Du Prez, ermite, restaurateur de cette chapelle, décédé le 9 septembre 1703. »

1714. D. Antoine-Joseph Perriard, de St-Aubin, chapelain, mort à Cournillens le 22 mars 1714; il fut enterré à St-Aubin. Je n'ai pu découvrir l'année de son arrivée à Cournillens, c'est probablement en 1706; car le 22 octobre de cette année, le bénéfice était occupé.

1715—1741. D. François Perriard, de Chandossel, chapelain.

1756—1759. D. Claude-Antoine-Joseph Progin, de Misery; il fut élu curé de Villarepos en 1760, où il est mort le 7 mars 1777.

1759—1762. D. Antoine Déchenaux, d'Ursy, chapelain.

1763—1792. D. François-Joseph-Ulric Bernard, de Fribourg, décédé à Cournillens le 4 mars 1792, à l'âge de 80 ans, après 29 ans 3 mois de prêtrise ; il fut enterré dans la chapelle, à côté de l'autel de Notre-Dame des Douleurs.

1792—1796. D. Nicolas-Bruno Kæch, de Fribourg, décédé à Cournillens le 16 avril 1796 ; il fut enterré à Courtion, âgé de 32 ans.

1796—1797. D. François-Tobie Sallin, ancien curé de Murist, décédé à Cournillens le 8 juillet 1797 ; il fut aussi enterré à Courtion.

1798—1801. D. Balthasar-Henri Bonny, d'Estavayer-le-Lac ; il fut installé curé de Villarepos le 2 mars 1801. Il fut nommé chanoine d'Estavayer en 1802, où il est mort le 4 avril 1856.

Plusieurs chapelains furent maîtres d'école avant 1800

1803—1809. D. Jean-Laurent Pernet, de Montbovon, neveu du curé de Courtion de ce nom ; en 1809, il alla occuper la cure de Prez.

1809—1812. D. Pierre-Joseph Dewarrat, de Tatroz, chapelain ; il fut curé de La-Tour-de-Trême de 1812 à 1830, ensuite chapelain à Vuadens, et en 1833 curé de cette même paroisse ; il a résigné ce bénéfice en 1846 ; il fut ensuite chapelain à Rueyres (Sales) et il est mort retiré dans sa famille le 21 novembre 1851.

1813—1821. D. Pierre-Maurice Varnier, de Cressier-le-Landeron ; en 1821 il fut nommé chapelain à Mannens et en 1830 à Rueyres-St-Laurent, où il est mort le 21 mai 1845.

1821—1825. D. Jacques-Joseph Mathey, de Fribourg ; il fut nommé curé de Vuisternens-devant-Pont en 1825.

1825. D. François-Marin Serasset, de la Savoie, ancien chapelain de Remauffens ; de 1825 à 1831, curé de Cerneux-Pequignot ; de 1831 à 1844 de Rueyres-les-Prés, et enfin chapelain à Corserey, où il est décédé en 1850.

1825—1855. D. Joseph Pugin, d'Echarlens, ancien curé de Riaz, de Pont-la-Ville ; mort à l'hospice de La Gauglera le trois mai 1858.

1857—1859. D. Claude-Albert Grasset, de Romont ; il fut chapelain à Farvagny en 1823 ; en 1824 membre du clergé de Romont ; en 1825 curé de Corbières ; en 1832 chapelain à Chavannes-les-Forts, mort à Romont le 19 avril 1865.

1860—1863. D. Auguste Progin, de Cormérod, décédé à Corpataux le 27 septembre 1865.

1864—1870. D. Jean-Joseph Folly, de Villarepos ; curé de Vuissens en 1828 ; de Cressier-sur-Morat en 1829, décédé à Cournillens le 27 août 1870 ; enterré dans la chapelle, en face du maître-autel.

1870—1884. D. Gaspard-Fridolin Hauser, de Næfels (Glaris), né à Fribourg le 3 septembre 1813, ordonné le 22 juillet 1838 ; vicaire à Berne la même année ; chapelain à Ueberstorf en 1840, curé de Lully en 1845 et la même année de Rueyres-les-Prés, de Villarepos en 1849, de la Tour-de-Trême en 1858, et chapelain à Cournillens en 1870 ; il y est mort le 6 janvier 1884. Il a légué 100 fr. à la chapelle, 100 à la bourse des pauvres et 100 fr. aux pauvres de la Tour-de-Trême, etc.

M. Hauser est l'auteur de plusieurs travaux historiques. Dans le vol. I, du Mémorial, on trouve : *Le sac d'Estavayer en 1475* ; les *Dominicaines d'Estavayer* ; il a fourni des notes pour l'article : La paroisse de Villarepos. Dans la *Revue catholique* de 1874, *Theobald Baselwind* ; en 1876, *Le Munster de Berne* ; en 1879, *Les oratoires et pèlerinages célèbres dans le canton de Fribourg*.

1880. *Notices historiques sur la Rhétie, S. Christophore*, martyr ; les monographies de Barberèche, de Cournillens, 1880 et 1882 ; *Journal d'un curé en prison*, ce sont des notes de M. le doyen Minguely ; *St-Alfred, évêque et ses homonymes* ; *Le Drapeau* ; *Synode diocésain en 1579 ; le 3 septembre 1815 à Fribourg* ; le catalogue du clergé et des maisons religieuses en 1761 est une copie d'un ouvrage imprimé à Lucerne, etc.

D. Jean Sautaux, de Montagny, né le 12 août 1813 ; ordonné le 24 août 1844, vicaire à Attalens, ensuite chapelain à Farvagny de 1846 à 1853 ; curé de Grangettes en 1853, de Ruyeres-les-Prés en 1869, et chapelain de Cournillens depuis le 1^{er} mars 1884.

Curés de Courtion.

1228. Paroisse de Courtion.

1303. D. Ulrich, curé.

1313—1336. D. Jacques de Vilar ou de Villard, vice-doyen de Fribourg, curé de Courtion (Arch. soc. d'hist., t. III. — Arch. cant., répert. d'Haut.). *Juratus curie Lausann.* (Arch. de Corb.), juré de la cour de Lausanne.

1342—1350. D. Conon, curé, et en même temps recteur de l'hôpital de St-Jean, à Meyriez.

1342. Avril.—1344. Mai. D. Ulrich, curé (Arch. cant., rép. d'Hauterive).

1415—1422. D. Guido de Refetorio, curé (de Rafetorio et Resætorio) (Arch. cant., not. n^{os} 24 et 25).

Du 12 janvier 1436 à 1452. D. Ulric Perrisod, curé. En 1462, il n'est plus curé de Courtion, mais il est chapelain de St-Nicolas à Fribourg (Sinevey, not., etc.). A cette époque, il existait des familles Perrisod à Autigny.

1443. Le curé Perrisod paraît s'être appliqué à copier et écrire des bréviaires et à les illustrer de miniatures. Il s'était engagé ainsi à copier et illustrer un bréviaire à l'usage du diocèse de Lausanne pour Dom Pierre Bequina, prêtre du clergé de St-Nicolas. On ne sait pour quel motif il n'accomplissait pas l'ouvrage promis. D. Bequina eut recours à l'autorité de l'official de la cour de Lausanne, qui lança un monitoire par lequel il lui enjoignait d'écrire, de compléter et d'achever à ses propres frais jusqu'à la St-Michel, archevêque, la moitié du dit bréviaire, soit à commencer à l'Avent jusqu'à Pâques et de l'illustrer de miniatures (Scribat et compleat et perficiat medietatem unius breviarii illuminati), pour le prix de xi liv. lausan. (Arch. cant., notaires).

En 1440, il devait 12 liv. à D. Pierre Emaula, prêtre de Fribourg, pour l'achat d'un bréviaire; ces deux documents nous font connaître le prix des bréviaires dans le XV^e siècle.

1454—1476. 6 février. D. Jacques Trompetta, curé (Trompettaz, Tubicen, Tubiceni, Tubicenie). Il fut chapelain à Saint-

Nicolas de 1441 à 1493, et il était fils de Pierre Tisti, alias Trompetta, bourgeois de Fribourg; le curé possédait une maison à Fribourg, devant l'église de Notre-Dame.

1462. D. Pierre Berger, vicaire (Sinevey, not.).

1464—1474. D. Pierre Drageris (Drageriis, Dragerius), vicaire (Arch. cant., notaires).

1480. D. Pierre Palanchi, curé et chapelain à Fribourg (Gruyère, notaire).

1492. Juin. Feu D. Jean de Dusi, curé (Arch. cant., not.).

1491—1494. D. Humbert Verreries (de Verreria), vicaire.

1491—1505. D. Jean Chausse, curé (Calige) d'Estavayer-le-Lac; il est mort en 1505. Il avait légué une fenêtre (un vitrail) à l'église de Courtion; son neveu noble François Chausse n'ayant pas payé ce legs, les jurés de la paroisse lui firent saisir sa dime de Mannens (Arch. cant., not. 144). La famille Calige (Chausse) est originaire de Montagny, quelques membres s'établirent à Estavayer-le-Lac; Berard fut chancelier à Fribourg. Le curé Chausse était aussi chapelain de St-Nicolas.

1505—1544. D. Pierre Boulard, élu curé après la mort de D. Jean Chausse. Il était originaire de Bellerive, près du lac de Morat, et il possédait, avec ses frères Francey et Antoine, le moulin de Constantine (Arch. cant., not. 129).

1508. 15 décembre. DD. Wilhelm de Praroman, Paul Rappolt et Pierre Boulard prêtent serment entre les mains de l'avoyer de ne pas aller à la Maigrauge ni dans le voisinage pendant dix ans. Il eut à soutenir un procès contre Peterman de Faucigny qui dura 2 à 3 ans. Le 7 et le 17 juin 1518, le Conseil lui accorda une prébende de chanoine de St-Nicolas; le 4^{er} mars 1531, il est établi provisoirement vice-doyen de Fribourg, à la place du chanoine Hollard, qui avait été exilé à cause de ses rapports avec les chefs de la réforme. La même année le Conseil l'autorise à résigner la cure de Courtion en faveur des enfants de la maîtrise (choralistes); de 1536 à 1544, il est encore curé de St-Aubin; en 1538, il est élevé à la dignité de doyen du Chapitre. Il fit son testament en 1544 et il mourut probablement la même année; il a légué 40 livres au Chapitre; il paraît

qu'il a conservé son bénéfice de Courtion jusqu'à sa mort, car en 1538, il y place encore un vicaire.

Il mérite de justes éloges pour avoir conservé la foi dans un moment où plusieurs prêtres sombraient.

1501—1502. D. Jean de Syrier, vicaire (Ordonnances de la comp. de St-Marcel).

1504. D. Jean Aubert, vicaire de Courtion (Corquione).

1518. D. Pierre Babi, vicaire (Arch. cant., not. 140).

1538—1540. D. Jean Perottet, vicaire (Arch. cant., not. 122); il était chapelain à Domdidier en 1538, l'orsque le curé Boulard lui confie pour 3 ans, à commencer à Noël 1538, la cure de Courtion.

1544—1566. Messire Glaudo Bachelard, vicaire; le 23 août 1544, il fut confirmé vicaire, ce qui ferait supposer qu'il était vicaire de D. Boulard (Arch. cant., not. 2, 163).

1560. L'Etat de Fribourg accorde 10 livres au vicaire de Courtion pour ses peines avec les femmes possédées.

1577—1579. D. Pierre Flandinn, curé (vieux rentier); il est mort à Courtion (Rathserk, 15).

1579. D. Jean Muffat; il fut élu par le Chapitre de Saint-Nicolas le 11 mars 1579, à condition qu'il serait accepté par les paroissiens; ceux-ci le repoussèrent parce qu'il était de Govotia (Graetz?).

1579—1604. D. Jean Nicolet, curé; il fut élu par le Chapitre dans le mois de mars 1579, et il fut déposé en 1604.

D. Jean Grep fut curé-vicaire peu de temps.

1604. D. Jacques Philippona; élu le 6 juillet 1604 conformément au désir de la plus grande partie des paroissiens, un petit nombre réclamait D. Nicolet; il avait été desservant pendant quelques semaines avant sa nomination.

1609—1620. D. Chrétien (Christo, Christian), Grandjean, curé; en 1626 et 1628 on le trouve recteur de l'hôpital de St-Jean de Salkis (Salgues), en Valais (Arch. cant., not. 5); il a librement résigné le bénéfice de Courtion dans le mois de mai ou juin 1628; il fut curé pendant 10 1/2 ans.

1620—1627. La cure étant vacante par la libre résignation de D. Christian Grandjean, l'Etat y nomme D. Jacob Schürer

(Grangier), sur la recommandation du Vicaire-général « de quelle
 « élection et institution une partie de la paroisse et ressortissants
 « de la dite cure se plaignaient alleguant icelle avoir esté par
 « quelques uns en nombre de trois ou 4 sans le sceu et conten-
 « tement de la généralité avec avantageuses informations pratique
 « suppliant qu'ils ne fussent contrainct de le recevoir pour curé
 « contre leur gré ains plus tost pourveau d'un aultre suffisant et
 « capable, pour les instruire et prescher, n'estant i celuy predica-
 « teur qu'est une qualité requise à cause de leurs proches voisins,
 « mais non obstant tel plaintif et estant d'aultre part entendues
 « les raisons de l'autre partie des paroissiens qui soutenaient
 « et favorisaient le dit D. Schurer . . . »

LL. EE. confirmèrent l'élection de D. Schürer (Grangier).
 30 mars 1620. (Rathserk, 26).

1627—1640. D. Maurice Steyby (Stauby, Steubucine), curé ;
 il fut curé de Villarepos de 1640-1649 ; pendant qu'il était curé
 la peste régna dans la paroisse, plusieurs personnes moururent
 à Cournillens.

1640. Juillet. D. Antoine Ræmy, desservant, du mois de
 juillet au mois de décembre.

1640—1651. D. Louis Genet, curé (Arch. cant., not. 5).

1652—1660. D. Jacques Philippona, curé. En 1660, il de-
 mande à quitter le bénéfice et fait nommer D. François Castella,
 bénéficié en Bourgogne. M. Castella fut élu par l'Etat le 26 avril
 1660 (Rathserk, 29).

1660—1669. D. François Castella, de Gruyère, curé. Le
 17 septembre 1669, il fut élu membre du clergé de Gruyère à
 la suite du décès de D. Jean Gindroz et chapelain de la cha-
 pelle de St-Michel avec D. Claude Gachet.

1669—1686. D. Noé Maudonnet, curé du mois de septembre
 1669.

1686—1690. D. Antoine Wyss, curé du 20 mars 1686 ; il
 fut ensuite curé d'Arconciel.

1690. D. Nicolas Klein fut probablement vicaire.

D. Petrus Clerc, vicaire ; il est mort à Courtion.

1690—1704. 23 novembre. D. Jacques Heymo, curé. Il fut
 curé de Dirlaret pendant 31 ans ; il paraît qu'il s'est retiré vers

1701 à cause de son âge et de ses infirmités. Il est mort le 11 avril 1706.

1701—1705. D. Antoine Gary, curé; il est mort à Courtion et il fut enterré à St-Aubin le 16 octobre 1705.

Du 16 novembre 1705-1733. D. Jacques-Joseph Python.

Du 7 juillet 1733—1762. D. Pierre-Antoine Mooser, mort à Courtion le 6 novembre 1762.

Du 3 décembre 1762—1811. D. Jean-Joseph-Laurent Pernet, de Montbovon; il fut pendant quatre ans vicaire et deux ans chapelain dans la paroisse de Promasens; il est mort à Prez, retiré chez son neveu.

1811—1838. D. Prothais Paquier, de Le-Paquier, (Gruyère), mort le 13 mars 1838.

Du 19 mars 1838—1859. D. Joseph Mottaz, de Ponthaux, curé et doyen; il fut nommé curé de Gevisiez en 1859 et il y est mort le 21 janvier 1862.

1859—1879. D. Charles-François-Xavier Blanc, de Corbières; né le 14 avril 1826, ordonné le 14 juin 1851, vicaire à Assens et du Grand-Sacconex en 1852, curé de Murist en 1854, de de Courtion en 1859, de Villars-sur-Glâne en 1879.

1879—1883. D. Simon-Gustave Robadey, de Lessoc; né le 25 mai 1853, ordonné le 21 juillet 1879, vicaire à Villars-sur-Glâne et ensuite curé de Courtion en 1879 et de Ponthaux depuis le 1^{er} septembre 1883.

1883. D. Etienne Raboud, de Villarsiviriaux; né en 1858, ordonné dans le mois de juillet 1882, vicaire à Vevey et depuis le mois de septembre 1883 curé de Courtion.

CRESSIER

Cressier-sur-Morat, pour le discerner de Cressier-le-Landeron, Grissach en allemand, Cresier, Crissie.

Cressier était en 1228 du décanat d'Avenches, aujourd'hui une des 8 paroisses de celui de Ste-Croix. Patron: St-Jean, évangéliste. Altitude 590m. Population 346 âmes, bourgeois de la commune 233, d'une autre commune 100, d'un autre canton 11; catholiques 320, protestants 26; maisons habitées 65, ménages 80.

Cressier est situé à 4½ kilomètres au nord de Fribourg et à 5 kilomètres de Morat. La population est active, laborieuse; l'aisance y règne encore, mais ici comme ailleurs, le présent n'est pas aussi glorieux que le passé.

On rencontre très peu de documents sur cette paroisse; plusieurs familles nobles, aujourd'hui éteintes, avaient des droits, des propriétés à Cressier, leurs archives dispersées sont en grande partie perdues.

Cressier était une seigneurie dans le XII^e siècle. En 1172, Richard de Cressier, chevalier, est témoin de la cession d'une partie de la forêt *Le Sac* et d'une terre près d'Ecuvillens faite par Rodolphe I^{er} de Gruyères au couvent d'Hauterive.

La famille de Cressier existait encore dans le XIV^e siècle. Dans le mois d'avril 1326, Herman de Cressier, chevalier, déclare à ses sujets de Cressier, de Basens (Petit-Bœsingen) Condemmeta ou Condemineta, (c'est peut-être Grimoine, Curmenon, Curmen) et autres lieux, qu'à l'avenir ni lui ni ses successeurs ne pourront augmenter ni élever les cens qu'ils lui doivent, soit à l'occasion du décès d'un seigneur, soit d'une autre manière. L'acte fut dressé en présence de D. Henri, curé de Morat; D. Conon,

curé de Cressier; de Jean Richo, avoyer, de Morat; d'Artheman de Vivier; Jean de La-Roche (de Rupe), donzels, etc. Les sceaux de la commune de Morat et des deux curés cités, apposés à l'acte, n'existent plus (Arch. de Cres.).

1402. « Oddoninus Asineri, fils de feu Daniel, bourgeois
« d'Asti, mais domicilié et banquier à Morat, et sa femme
« Catherine de St-Triphon se trouvant dans de graves embarras
« financiers vendent à Willi (Guillaume), fils de feu Jacques
« de Praroman et à Jean Folli dit Ogueis, apothicaire et bour-
« geois de Fribourg :

- 1° « Tout le village de Cressie avec son territoire en prés,
« forêts, etc. ;
- 2° « Deux parts de la grande dime de tout le territoire ;
- 3° « Deux parts de la forêt de Baumes située près de Chan-
« dossel, paroisse de Foz (Faoug) ;
- 4° « Toute leur part du village et territoire de Chandossel ;
- 5° « Les droits, corvées, servitudes, etc., de ces localités ;
- 6° « Est excepté tout le cours du ruisseau *le Chandon*,
« depuis le village de Chandossel aux pres et moulins de
« Gruent (Grenng), situés dans les confins de Meyriez et
« les confins de Faoug jusqu'au lac. •

Suivent les noms des censitaires et les cens qu'ils acquittaient annuellement, à Cressier : Ulli Morel, Janinus Poschi, Henslin Bast, plusieurs Busag, Herman, Grilion, etc., 30 à 35 familles; un seul nom moderne remonte à cette date, les Wiprecht (Wiprez), presque tous les noms ont une étymologie allemande.

Les censitaires des deux villages devoient au seigneur, deux fois par an, les corvées de charrue, de fenaison; pour la garde de la forêt de Baumes, chaque feu un bichet de froment.

Enfin toute juridiction et usages, tels que les avaient possédés autrefois Herman de Cressier, chevalier et Henslin (Jean), de Bubenbergr, donzel, celui-ci au nom de sa femme Greda, de Schupphen, petite-fille du dit chevalier de Cressier.

Cette vente fut faite pour le prix de 1,900 livres bonnes lausannaises.

Les vendeurs ajoutent encore le don du patronat et droit de

collation de l'église de Cressier, soit le droit de présenter et de nommer le curé de cette paroisse avec les droits qui en découlent. L'acte fut muni du sceau de la ville de Fribourg et dressé le dernier jour de février 1402 (Arch. cant., not. 32, page 1).

Cet acte est précieux pour l'histoire de Cressier; à une époque antérieure à 1400, le village formait une seigneurie, elle appartenait aux sires de Cressier; elle passa ensuite par le mariage d'une fille, probablement unique, aux Bubenbergs de Berne, qui la revendirent aux Asineri, riches banquiers lombards établis à Morat.

Les documents sur ces seigneurs de Cressier sont trop rares pour pouvoir établir une généalogie de cette famille; mais il nous reste un fait précieux: ils étaient patrons de l'église de Cressier, ce qui devait procéder du droit de fondation, d'héritage ou d'achat.

En 1460, la seigneurie de Cressier était possédée par différents seigneurs: Henschiman Velga (Felgaz) en possédait le $\frac{1}{4}$, Louis de Praroman un $\frac{1}{4}$ et Louise, veuve de Peterman de Praroman, la moitié; ils promettent à leurs sujets et metayers de Cressier de ne jamais augmenter les cens qu'ils doivent, de ne pas enfreindre leurs droits, us et coutumes dont ils avaient joui jusqu'à cette époque. Les sujets promettent aussi une fidèle obéissance, de ne pas contracter des actes de bourgeoisie avec d'autres localités et de ne pas recourir à d'autres seigneurs pour obtenir justice, aussi longtemps qu'ils habiteraient le village de Cressier. Fait en 1460 (Arch. de Cres.).

1461. 5 novembre. Louise, veuve de Peterman de Praroman, comme mère et héritière universelle de Peterman de Praroman son fils, et dame de Cressier, concède à ses sujets le droit de payer les cens dus par leurs terres et biens en petite monnaie de Fribourg.

1462. 15 mai. Hentzman Velga, donzel, accorde le même droit à ses sujets de Cressier (Arch. de Cres.).

1529. Les hommes libres et habitants de Cressier reconnaissent à leurs seigneurs la seigneurie du village avec les « bamps, « clames, mère, mixte et omnimode juridiction, avec les cours,

« d'eau comme l'avaient possédée les anciens seigneurs avec « droit de dernier supplice, etc. »

Les seigneurs étaient dans ce moment : Peterman de Praroman, bourgmestre, pour le $\frac{1}{4}$, les hoirs de Louis de Praroman, avoyer de Morat pour $\frac{1}{4}$, Daniel de Praroman, son frère Jean et les enfants de Nicolas pour la moitié ; mais l'Etat de Fribourg réclama le droit de suzeraineté et de justice pénale sur cette seigneurie.

Les autres droits féodaux passèrent plus tard dans la famille de Reynold, de Cressier ; ils furent insensiblement rachetés par les habitants. La dime du foin, des herbes artificielles, du chanvre, du lin fut rachetée en 1806 ; les communiars livrèrent 96 louis aux propriétaires qui étaient : l'ancien landamman d'Affry, pour $\frac{3}{6}$, les filles de Frédéric-Romain de Reynold, pour $\frac{2}{6}$, et Antoine Joseph Procope, de Gléresse pour $\frac{1}{6}$ (Arch. de Cres).

On lit dans les manuscrits du baron d'Estavayer qu'en 1213, Conon de Duens répara l'injure que son oncle Conrad avait fait à l'église de Cressier, à laquelle il avait enlevé la dime d'Enge et de Woïens. Il est évidemment question de Cressier-sur-Landeron.

L'église et la Visite pastorale de Saluces en 1453.

Cette visite nous donne peu de détails sur l'église, son style et son origine. C'est le 29 août que les délégués de l'évêque de Lausanne la visitèrent ainsi que celles de Montilier et de Meyriez. Le bénéfice était estimé à 5 livres et le droit de collation appartenait à Louis de Praroman . . . à Felga et à Pierre Mossuz de Fribourg. Le curé ne résidait pas ; il desservait la paroisse depuis Morat, où il occupait probablement quelque bénéfice de chapelain. L'église n'avait pas encore un tabernacle ; les visiteurs donnèrent l'ordre de l'établir conformément aux règles liturgiques de cette époque ; cependant, on possédait un ostensor, mais il avait besoin de réparation. Aucun chandelier n'ornait l'autel, les visiteurs en prescrivirent deux en bois, peints et garnis de pointes de fer. Ils donnèrent encore quelques ordres,

comme de réparer les fenêtres du chœur, veuves de vitres, de blanchir les murailles. La terre formait le seul dallage du chœur et de la nef, ils ordonnèrent d'établir un pavé ou un plancher. Le cimetière n'était pas clos et les quatre croix liturgiques manquaient aussi.

Tel était l'état de l'église de Cressier, certainement très petite et très peu élevée.

Il n'est pas fait mention de la chapelle de St-Urbain qui existait certainement et qui allait à 72 ans de distance acquérir une grande célébrité par l'arrêt et la prière qu'y firent les Confédérés avant de livrer la bataille de Morat.

Depuis cette visite, on ne possède aucun renseignement sur l'église. En 1817, on convoqua une assemblée paroissiale pour examiner les moyens d'en construire une nouvelle; le moment n'était pas favorable, à cause de la disette qui régnait partout. On reconnut l'impossibilité de bâtir et le projet fut renvoyé jusqu'en 1840. De cette date à 1844, la paroisse construisit la nouvelle église, elle fut consacrée le 13 octobre 1844, mais l'anniversaire de la dédicace fut fixée au premier dimanche de mai.

St-Fidèle. L'église possède le corps de St-Fidèle, extrait du cimetière de St-Cyriac à Rome (in agro Verano), le 30 avril 1821; il fut donné à la paroisse en 1838 avec un petit vase dans lequel se trouvait du sang desséché du bienheureux.

Les cloches.

Le clocher renferme deux cloches seulement. La grande porte l'inscription : « Plango convoco vivos, fulgura frango. Respice
« Christe tuos defunctos. Prænobilis Xav.-Nicolaus a Reynold
« dominus in Cressier, sancti Michaelis ordinis, patrinus. Nobilis
« Maria Barbara a Reynold, nata ab Amman, matrina R. D.
« Petrus Antonius Loffin, patricius Friburgi, parochus die 3 sep-
« tembris 1758 benedixit. »

J'appelle les vivants, etc., Seigneur regardez vos défunts. Le parrain fut : Xavier-Nicolas de Reynold, de l'ordre de St-Michel

et la marraine Marie-Barbe de Reynold née d'Amman. Le 3 septembre 1758.

La seconde est de la même époque.

Confrérie du Rosaire. Elle fut établie le 9 octobre 1639, par le R. P. Louis du Gour, de Besançon. En 1690, cette confrérie avait une rente de 10 écus. Le premier recteur fut le curé Lucas et l'avoyer de Morat, Nicolas-Emmanuel de Forel, en fut déclaré le protecteur. Dans les premières inscriptions se trouvent sa femme Susanne née Vallier et leurs enfants.

Confrérie du St-Sacrement. Je n'ai pu découvrir la date de son établissement.

La cure. Elle se trouvait primitivement assez éloignée de l'église et dans une place humide; en 1666, les paroissiens voyant ces inconvénients et d'autres, achetèrent $\frac{1}{2}$ pose de terre, près de l'église pour y bâtir la nouvelle cure et y établir un jardin.

La cure fut reconstruite encore en 1836; l'Etat permit la levée d'un impôt pour subvenir aux frais de cette construction.

Le Bénéfice

Il s'éleva en 1549 une difficulté entre le curé Fr. Pierre Madaleine et les paroissiens de Cressier, d'un côté, et Uly Beninger, de Jentes, de l'autre.

Le curé et les gouverneurs de l'église réclamaient à Beninger une rente de 7 sols et trois chapons au contenu d'une lettre d'admodiation conclue le 28 avril 1419 par frère François Say, religieux de Fontaine-André, curé de Cressier, et une autre rente de 14 deniers avec directe seigneurie sur une fauchée de pré, etc.

Beninger fut condamné à payer la somme de 40 livres, dont 10 livres pour les frais et les 30 autres comme capital des rentes qu'on lui réclamait. Fait le 16 août 1549 (Arch. de Cres.).

Il est presque certain qu'à la suite de la réformation le bénéfice éprouva des pertes; en 1652, le curé Perroud recevait un subside en grain. C'est à cette date que la paroisse donna au bénéfice une pièce des biens communs, dite le *Grand-Moos*.

La paroisse devait les corvées, mais le curé devait nourrir les ouvriers; en 1689 il fut déchargé de cet impôt.

Dans les siècles passés, il paraît qu'il levait une certaine dime de foin.

M. Schüller, curé, avait acheté en 1713 deux vignes situées à Môtiers, de M^{me} veuve Auderset, pour 44 écus bons et en 1718 une petite vigne à Courgevau; ces vignes furent cédées au bénéfice, ainsi que d'autres parcelles de vignes achetées, le 23 juillet 1710. Cette cession se fit en 1735 et elle fut approuvée par Mgr Claude-Antoine le 7 avril 1736.

La paroisse demande en 1839 à Monseigneur l'autorisation de vendre six bichets de vigne à Môtiers, elle fut accordée le 30 janvier 1839 et la vigne fut cédée pour le prix de 600 fr.

La vigne de Courgevau fut vendue en 1803.

Le bénéfice de Cressier jouissait comme ailleurs du droit de lever la dime *des novales*, des prémices, la dime des noix, etc. Tous ces droits provoquèrent de fréquents conflits. Au mariage de chaque fille qui se contractait hors de la paroisse, on donnait 12 bichets d'avoine au curé. Le récépissé du 12 avril 1718 dit que la commune doit fournir au curé tout le bois nécessaire.

Les terres du bénéfice furent vendues en 1848, à l'exception d'une pièce.

Bienfaiteurs.

1513. Jacques Souteir, de Cressier, lègue à l'église une torche de 20 sols, à l'anniversaire général 10 sols (Fondation en faveur des âmes du purgatoire).

La même année Hans Beninger fait aussi divers legs pies.

1530. L'Etat de Fribourg fait don d'un vitrail à l'église et en 1533, il accorde une gratification de 10 livres au curé, on ne sait pour quel motif, et en 1534 une nouvelle gratification de 8 livres. Le bénéfice avait probablement éprouvé des pertes à la suite des troubles religieux de la réforme.

1555. L'Etat accorde un don de 1500 tuiles pour l'église.

1586. Mermeta Bëninger lègue 30 gros à l'église et 20 à celle de Cormondes.

1623. Jacob Steltz, de Chandossel, lègue 10 écus.

1631. Madeleine Gobet donne 7 florins pour acheter un missel.

1750. Nicolas Auderset donne 30 écus pour une chasuble.

1771. Jean Delion fait dorer un calice.

1650—1750. On rencontre 77 bienfaiteurs de la fondation des anniversaires.

Noble dame Marie Vallier a donné un ciboire d'argent et une monstrance.

Jean-Ferdinand de Diesbach, une écharpe en soie.

Dame Anne-Elisabeth Python, une riche bourse pour les reliques.

Plusieurs chasubles furent données par les Hayoz, Auderset, Gross, les dames Reyff et Reynold.

La liste des bienfaiteurs de l'église, de l'école et des pauvres n'est pas terminée, elle se continue; de crainte de blesser la modestie, je supprime les noms des bienfaiteurs contemporains, je ne citerai qu'un fait : c'était pendant le bombardement de Strasbourg, lors de la guerre franco-allemande, des enfants pauvres, plusieurs orphelins furent préservés des malheureuses suites du siège par la charité de la Suisse; quelques-uns furent placés dans la paroisse de Cressier et y rencontrèrent affection, soulagement et tous les soins que peut prodiguer une famille chrétienne.

Chapelle de St-Urbain.

Un document de 1464 cite cette chapelle; elle n'était probablement qu'un petit oratoire champêtre. Elle fut rebâtie ou restaurée plusieurs fois, reconstruite en 1697, restaurée en 1776 et dans ce siècle. Une inscription allemande rappelait que les Confédérés s'étaient rassemblés dans ce lieu, y avaient prié et qu'ils avaient battu le duc de Bourgogne à Morat, le 22 juin 1476. Que Dieu veuille donner le repos éternel à ceux qui ont

péri dans cette bataille. Une inscription latine orne aujourd'hui le frontispice de ce monument.

On ne peut passer à côté de cette chapelle sans éprouver une vive émotion; placée sur la hauteur, à un kilomètre du village, dans un lieu solitaire et entourée de forêts, elle est comme un fanal dans la nuit des passions et des luttes politiques et religieuses pour rappeler à tout Suisse la piété, le courage, l'amour de la patrie de ses ancêtres. Puisse la jeunesse s'y transporter fréquemment pour y méditer et y prier. La prière est quelquefois bannie des camps et des armées, où elle doit du moins se cacher; et cependant, cette prière ardente d'une armée au moment du combat n'a pas ôté du cœur des Suisses de 1476 le courage et l'héroïsme, mais elle les a corroboré. Dans cette course rapide du temps qui nous emporte il ne reste à l'homme qu'une chose, le souvenir ou la mémoire du passé, les monuments religieux et patriotiques deviennent pour lui une page tout entière de glorieux souvenirs et une sage leçon, un mentor pour lui rappeler la vraie foi, le vrai amour de la patrie placé au-dessus des passions de nationalité, d'intérêts individuels et surtout d'ambition.

Le souvenir, présent céleste
Ombre des biens que l'on n'a plus,
Est encore un bonheur qui reste
Après tout ceux qu'on a perdus.

L'école.

1798. A cette date, l'école contenait 50 enfants des deux sexes; on y enseignait le catéchisme, la lecture, l'écriture et le calcul, pendant 9 mois de l'année. Le salaire du régent consistait en 27 écus et 40 bichets de seigle.

Curés de Cressier.

1157—1182. D. Otton, doyen de Cressier (Arch. d'Haut.).

1242. D. Conon, prêtre à Cressier (Arch. soc. d'hist., rép. d'Haut. 2).

1261. D. Jean, chapelain, à Cressier.
1326. D. Cono, curé (Arch. de Cres.).
- 1355—1356. D. Rodolphe Harguen (c'est Bargnin) (Arch. soc. d'hist. et not. 9).
1392. D. Nicod de Giex (Id.). C'est le frère Nicod de Giex, religieux.
1419. Frère François Say, chanoine de Fontaine-André, ordre des Prémontrés, curé (Arch. de Cres.).
- 1453—1460. D. Ulric Goillard (Goilardi). En 1453, il habitait Morat.
- 1466—1468. D. Nicod Bischof, ou Evêque (Arch. de St-Nicolas). Il est mort en 1468.
1500. D. Henri Campanat, curé, mort avant le 15 mai 1503.
1503. 15 mai. Nobles Wilhelm, Jean et Sébold, de Praroman, et Christophe de Diesbach, patrons-collateurs, présentent à l'Evêque D. Jacques Sela, et demandent pour lui l'institution canonique (Arch. cant., not. 107).
1507. 7 juin. D. Frère Hugues Pausardi, d'Orbe, curé (Id.).
- 1510—1513—1542. D. Pierre Nonans, de Fribourg, curé (Id. 119, 130); il eut quelques difficultés avec les paroissiens, qui réclamaient l'application de la messe le dimanche et deux jours par semaine; l'Etat l'oblige aussi à la résidence.
1549. 16 avril. Frère Pierre Madaleine, religieux de l'ordre de, curé de Cressier (Arch. de Cres.); religieux probablement de Fontaine-André.
- 1549—1558. D. Guillaume Maradan, curé. Il était curé de Tavel en 1543; il est mort le 13 mai 1558 (P. Alexandre, cat.).
1564. D. François Bichet, curé (Id. 188); il était fils de Nicolas Bichet, de Fribourg.
1581. 4 février. D. Nicod Vial, curé (Arch. cant., not. 3).
- 1586—1598. D. Claude Bochiez. Le 18 décembre 1598, le vicaire de Villardvolard étant mort, à la recommandation de de noble Nicolas Alex, avoyer de Morat, le Chapitre appelle à cette cure le curé de Cressier; on l'oblige à subir l'examen, conformément au Concile de Trente et à fournir une caution (M.).
- Il y a ici une lacune de quelques années.
1620. D. François Fragnière, curé.

1622. D. Louis Favre.

1624—1639. Septembre. D. Georges Burat (on trouve aussi Buret). En 1631, Claude Moita, était curé. Je suppose qu'il fut momentanément desservant.

1639—1642. D. Claude Lucas, curé, prêtre réfugié pendant les guerres de Bourgogne.

1646—1651. Juin. D. Claude du Ruz, curé; il est mort à Cressier avant le 4 février 1651. Il a légué 10 écus à l'église d'Onnens.

1651—1656. Novembre. D. Pierre Perrod (Perroud), curé. Ne pouvant vivre avec les insuffisantes rentes du bénéfice, l'Etat lui donnait chaque année trois sacs de moitié.

1656 décembre. — 1674 fin de novembre. D. Jacques de Singy, curé.

1675—1685. D. Pierre Angeloz, de Corminbœuf, curé. En 1688, il occupait une maison à Fribourg, près des remparts; il fut ensuite curé de Belfaux.

1685—1698. D. Ignace Curty, curé; mort à Cressier le 18 août 1698, curé pendant 12 ans.

1698—1703. Mai. D. Pierre Yerly, curé pendant 4 ans et 11 mois.

Du 16 octobre 1703—1704. D. Pierre-Joseph Kolly. Mort le 14 mai 1785; il fut enterré dans l'église de Notre-Dame à Fribourg.

1705—1746. D. Jean-Nicolas Schueler, curé; mort en 1746.

1746—1760. D. Pierre-Antoine-Bruno Loffing. Né en 1713, il étudia la théologie à Milan; élu le 3 novembre 1746, le 23 mai 1760 il est nommé chanoine de St-Nicolas et il est mort le 20 mars 1789.

1760—1761. D. François-Nicolas Vogelbein, de Fribourg; curé pendant deux ans, mais toujours malade; il est mort à Fribourg en 1761, étant encore curé de Cressier; pendant sa maladie, M. Bressan, de Romont, le remplaça.

1761—1796. D. Jacques Maillard, d'Hennens; curé et doyen depuis 1777; en 1796, D. Charles Raveri, prêtre français, le remplaça pendant une longue maladie qu'il supporta d'une manière édifiante. Il est mort à Cressier le 5 septembre 1796.

1796 - 1817. D. François-Xavier Millasson, de Châtel-Saint-Denis; curé pendant 21 ans; en 1819, il était chapelain à Villars-les-Joncs, puis vicaire à Grandvillard en 1778 et 1779.

1818—1828 fin de novembre. D. Pierre-Joseph Kuster.

1828—1862. D. Joseph Folly, de Villarepos; ordonné prêtre en 1824, vicaire à Chênes (Genève); curé de Versoix en 1824, de Vuissens en 1827; rentré dans sa famille à Villarepos en 1863, chapelain à Courmillens en 1864, où il est mort le 27 août 1870.

1862—1871. D. Sixte-Alfred de Gottrau de Pensier, de Fribourg, né le 4 avril 1818; ordonné à Paris le 21 septembre 1844, élève de St-Sulpice; vicaire à Assens, curé à Rueyres-les-Prés de 1850 à 1862; en 1871, il résigne la cure de Cressier et se retira à Pensier. En 1885, Mgr de Lavigerie l'a honoré du titre de chanoine honoraire de Carthage.

1871—1883. D. Jean-Denis Jonneret, de Châtel-St-Denis; né le 6 octobre 1817, ordonné le 10 juin 1843, vicaire à Bernex. Curé de Billens en 1846; obligé de quitter sa cure en 1848 il occupa la place de chapelain à Châtel, curé de Montet en 1853, de Vuisternens-devant-Romont en 1859. Il est mort à Cressier le 9 février 1883.

1883. Mai. D. Daniel-Rodolphe Thomas; né à Avenches le 8 décembre 1823, ordonné à Paderborn le 21 décembre 1856, professeur à Feldkirch en 1857, de théologie à Bombay en 1859, de mathématiques à Calcutta en 1862 et de philosophie en 1865. Après 7 ans de séjour dans les Indes, malade, il est rentré dans sa patrie; coadjuteur du curé d'Estavayer-le-Lac en 1867, directeur des sœurs dominicaines en 1869, professeur de rhétorique et de philosophie au Collège de Fribourg en 1872, chanoine de Notre-Dame à Fribourg en 1879, curé de Cressier depuis le mois d'avril 1883 au 25 mai 1885 et ensuite de Rolle (Vaud).

Du 1^{er} juin 1885. D. François Dunoyer, né à Chêne-Bourg le 29 janvier 1855 (V. vol. 3, p. 177).

CRÉSUS

Crésuz, Crisus, Chrisus, Crisieux, Crisu, Crusus.

Patron: St-François d'Assise (4 octobre), il est mort en 1226. La paroisse est composée des communes de Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens.

Crésuz: Altitude 915m. Population 130 âmes, bourgeois de la commune 128, d'une autre commune 2; maisons habitées 26, ménages 30.

Châtel-sur-Montsalvens: Altitude 913m. Population 122 âmes, bourgeois de la commune 98, d'une autre commune 24; maisons habitées 23, ménages 29.

Total de la paroisse 252 âmes catholiques et de langue française.

L'étymologie du nom Crésuz paraît être latine, de Cressa, Crista, élévation ou colline, ce qui s'adapte parfaitement à la localité. L'étymologie de Châtel-sur-Montsalvens est aussi latine ou burgonde: Castellum, Castello, etc., ce nom provient du château Montsalvens ou d'un autre castel à Châtel même.

Crésuz est situé sur un monticule et dans une situation charmante: à l'est on aperçoit le beau village de Charmey, mollement assis dans une plaine, aux pieds des montagnes élevées qui l'enserrent presque de tous les côtés. Le regard plonge dans les vallées de Bellegarde et de Motélon. Au midi s'élève la masse imposante du Moléson et la verte vallée de la Gruyère. L'œil est sans cesse ébloui par le beau spectacle d'une riche nature, qui redit chaque jour la puissance, la bonté et la beauté du Créateur. A l'extrémité de la vallée, au pied de la Berra, la Religion a placé des sentinelles qui répètent le jour et la nuit: collines et montagnes, bénissez le Seigneur; bénissez-le, toutes les espèces du règne végétal.

L'histoire de Crésuz est liée à celle de Broc et ne présente aucun fait important jusqu'au moment de la bâtisse de l'église

et de la séparation de Crésuz de l'église-mère de Broc. Le village de Crésuz fut seul démembre, Châtel-Crésuz continua son existence paroissiale avec Broc.

La paroisse de Crésuz paye à celle de Broc annuellement 8 baches (1 fr. 15 c.) comme reconnaissance à l'église-mère.

Le village de Crésuz érigé en paroisse.

C'est de 1643 à 1645 que les formalités pour former cette nouvelle paroisse furent accomplies et c'est à un compatriote et à un bourgeois de Crésuz que les nouveaux paroissiens doivent ce bienfait. D. François Beaufrère, prieur de Broc, était originaire de Crésuz. Homme instruit et zélé, il avait été professeur de théologie, doyen de l'église de St-Remi en France et protonotaire apostolique. Plusieurs lettres conservées dans les archives de Crésuz prouvent qu'il avait étudié la théologie à Avignon.

En 1637, Jacques Clerc et un Gachet de Gruyère étudiaient à Avignon; la mère de ce Clerc était parente du Prieur par un second mariage et c'est dans leur correspondance que nous trouvons le premier document sur une friandise fribourgeoise, *les Ouya*, aujourd'hui encore en vogue avec le chant traditionnel qui en publie la vente.

Je donne ici une partie du testament du fondateur, du 10 février 1644.

Il déclare que cette église fut bâtie, dotée « a forme du vœu
« que j'ai fait. Je veus et ordonne pour batir une église paroissiale avec la cure au village de Cryseuz, mon lieu natal et
« la renter a forme de ce que sera dit après . . .

« Et pour aultant que les biens d'Eglise doibvent retourner
« a l'Eglise et estre employez pour la gloire de Dieu et sollagement des pauvres, je veus et ordonne qu'après que mes
« biensfaicts seront paraschevez, que on lève devant tout aultre
« leguat et promesse que je pourrais avoir fait à diverses personnes sur la généralité de tous mes biens deux mil escus
« bons de principal pour la rente annuelle du seigneur curé
« qui sera establi en Criseu.

« Item je legue à la cure du dit Criseu pour tousiours a
 « jamais, huict linceulx, tous mes livres, une douzaines de
 « serviettes, deux cultres et cussins avec leur tayes et parures,
 « la moitié de ma vaissaille tant en cuivre, estain que metall,
 « la table s'ouvrant des deux costes au poille dessoubz, deux
 « coffres l'un estant en La chambre la hault et l'autre au poile
 « des serviteurs, deux cattaloignes, trois aultres couvertes.

« Item je donne une douzaine des plus beaux linceulx pour
 « la couverture des autels avec tous les beaux parements que
 « on jugera propres parmy mes meubles et toutes les images
 « et crucifix qui sont au Prioré, commandant qu'avez ma vas-
 « saille d'argent on fasse les calices pour le service de l'Eglise
 « de Criseu. Après que toutes ces choses seront faites et levees,
 « les communiens de Criseu en feront a faire un inventaire en
 « presence d'un notaire et des temoings en telle sorte et maniere
 « que quand ils recevront un nouveau curé ils luy feront pro-
 « mettre de maintenir conserver et rendre les dits meubles en
 « la mesme valeur et qualité qu'ilz les auront receu, Entendant
 « que les ayant usé, il sera obligé a les reffaire a ses coustes
 « et missions, que si par cas fortuit les communiens de Criseu
 « remarquoient que le Seigneur curé ne mesnagasse pas hon-
 « nettement pour le temporel mangeant et dissipant ce qu'il
 « auroit en danger de perdre les dits meubles, ilz les luy pour-
 « ront retirer sans aulcune contradiction afin qu'ilz soient con-
 « serves. De surplus je veus et ordonne qu'on ne touche en
 « rien que ce soit a mes biens et meubles avant que la dite
 « Eglise de Criseu soit entyèrement parachevée tant pour les
 « bastiments que pour les reparemens intérieurs Pour ce qui
 « est de la collature, je veus qu'après mon obit qu'elle par-
 « vienne aux communiens de Criseu avec mon fils spirituel
 « domp François Beaufre. Toutes ces choses estant deument
 « et estroitement observées, le dit domp François Beaufre,
 « mon fils spirituel, levera et aura tout le reste de mes meu-
 « bles domestiques de quelle nature qu'ilz soyent, hormis le
 « bestail, luy enjoignant fort étroitement, d'avoir soing de
 « l'Eglise de Criseu et de la cure tant pour la faire accomplir
 « que pour la renter se servant de l'aide et conduite des hono-

« rables Walleliand mon nepveux et de George des Chavones.
 « Pour ce qui est des services que les seigneurs curés seront
 « tenus et obliges de faire en la dite Eglise de Criseu, je le remet
 « à la prudence de mon reverend seigneur monsieur Du Mont,
 « abbé d'Auterive, désirant seulement pour le bien de mon
 « ame, que on celebre une foys la sepmaine la sainte messe.
 « Le benéficé de Criseu estant en son entiere perfection, on
 « payera les legats par moy faits. Ordonnant que sur ce qui
 « sera du reste de mes biens que on lève deux cents escus de
 « principal tant pour la maintenance de l'Eglise et de la cure
 « que pour maintenir le luminaire nécessaire en la dite Eglise.
 « Or pour aultant que tout testament prend sa valeur et force
 « en la constitution d'héritiers, je nomme et constitue la dite
 « Eglise de Criseu heritiere unique du rest de mes biens s'il
 « s'en trouve apres le payement des leguats faits et debtes que
 « que je dois, entendant que s'il se trouve d'avantage de mon
 « bien apres avoir tout satisfait qu'on obligera le seigneur curé a
 « quelques aultres offices de la sainte Vierge et de saint Joseph
 « auxquels j'offre et consacre mon ame et mon corps, les priant
 « instamment m'assister à l'article de la mort. Et par ainsy je
 « je prive par ceste mienne volonté tous aultres prétendants a
 « mes biens quels qu'ils soyent, cancellant et revocant tous
 « tous aultres testaments. Fait et escript de ma propre main,
 « et le tout fait en presence des soubz nommes et signes le
 « dixiesme de febvrier mil six centz quarante quatre.

« Le protonotaire Beaufriere
 « humble prieur de Broth.

« Loys Walleliand, peintre,

« Domp Claude Tercier, curé de Broth. »

« Je legue aussi cent escus pour avancer des Ecolliers du
 « nom des Beaufriere avec la cense. »

Il paraît que le prieur ne vécut pas longtemps après la fondation faite, son testament fut lu le jour du septième après sa mort, le 20 novembre 1645; tous les parents l'acceptèrent sans opposition. Le bailli de Gruyère le fait enregistrer et en a fait délivrer plusieurs copies.

Le fondateur avait fait bâtir l'église et la cure, ou acheté une maison pour le logement du curé.

En 1646, les communiens ayant « acquis par cy devant pour « la commodité de la cure un curtil appelé en *La Toulla*, et « un petit jardin au lieu dict au *Perrey*, les deux contenant « environ un tier de pose, sur la quelle terre est construite la « cure, le tout affecté de 4 deniers, obole et pita lausan. au « château de Corbières, de cense directe.

« Les dits communiens s'adressèrent à LL. EE. pour les « prier *d'admortariser* les dits morcels de terre et maison, et « accorder au curé une chenevière sur les paquiers communs « de la paroisse.

« Tous les petits communiens du dit Criseu continueront « tant en général qu'en particulier a prier Dieu, que par la « vertu des saintz sacrifices et prières que se fairont en l'église « nouvelle du dit Criseu, ou ailleurs vos haultz et nobles Estats « soyent augmentes et a jamais conserves. »

La demande fut accordée « moyennant payement de la cense « ordinaire annuellement et du laud de 20 à 20 ans a raison « du prix ou valleur des $\frac{3}{4}$ de pose . . . 13 juin 1646. »

L'autorisation de l'autorité ecclésiastique est du 13 juin 1646 (voir Document).

En 1649, la nouvelle paroisse demande à LL. EE. l'autorisation de vendre *des biens et paquiers communaux* aux fins de payer les 22 écus imposés lors de la séparation; elle leur fut refusée par la réponse suivante :

« Lorsque les communes entreprennent quelques bastiments « ou font faire des cloches pour l'avancement du service divin, « ils leur semble que Messeigneurs leur doigent fournir une « partie des deniers; ce qui serait une forte nuisible introduction. « Par ainsy Leurs Excellences à ces et autres raisons n'ont en « rien voullu entendre les prénommés suppliants, ainsy les ont « esconduit de leur demande. Fait ce 22 mars 1649.

« Vice-secrétaire de Frybourg. »

1716. Des difficultés s'étant élevées entre le curé et les paroissiens, Mgr J. Duding les termina par l'accord suivant :

-
- 1° « Le R. Curé, et tout autre luy succédant en dit bénéfice
« sera obligé de maintenir, et fournir l'huile nécessaire
« pour le luminaire perpétuel de la lampe devant le
« tres s.-sacrement ;
« Item fournira tous les cierges nécessaires pour les
« autels, tant pour offices, messes, vêpres, et autres
« services divins, comme aussi l'encens, les aspersoirs,
« et les saintes huiles, le tout à ses propres frais, et à
« ses dépens. En considération de quelles choses, la
« commune du dit Crisu s'oblige de payer annuellement,
« et perpétuellement au dit Rd curé la somme de huit
« escus bons pour exemption entière de l'huile, cire, et
« autre chose sus-mentionnées ;
- 2° « Outre la somme de cent Escus spécifiée dans la lettre
« de fondation, et les huit escus susmentionnes pour
« l'exemption du luminaire, et susdites choses, lesquelles
« deux sommes la commune est obligée de payer annuel-
« lement et perpétuellement au dit Rd Curé, elle main-
« tiendra, et sera responsable des onze (*écus*) bons, que
« le curé doit retirer provenants de la somme de onze
« cents florins, que les meubles appartenants à la cure
« ont été vendus par les communiers. En considération
« de quoy, le Rd Curé sera obligé de chanter le *Salve*
« *Regina* tous les samedys, et veilles des fêtes de la
« Ste Vierge au soir ; et de plus de chanter moyennant
« qu'il aye des répondants les vêpres, les fêtes de Notre-
« Dame, des apôtres et autres solennelles, comme aussi
« tous les dimanches de l'année à l'heure et tems accou-
« tumes ;
- 3° « Avons permis en considération que l'église paroissiale
« de Crisu n'est pas suffisamment rentée pour l'entretien
« et maintien d'icelles permis a l'instance du predit Rd
« curé et honorables paroissiens, comme par les présentes
« Nous permettons, que apres avoir satisfait aux devoirs,
« et charges de la fondation de la chapelle de St-Blaise
« erigée au dit Crisu, le restant des rentes de dite cha-
« pelle puisse être par les paroissiens appliqué pour le

- « maintien de leur Eglise paroissiale, toutefois a condi-
 « tion que dite chapelle soit duement maintenue ;
- 4° « Enfin pour enlever non seulement tout sujet de mesin-
 « telligences ou proces mais encore pour fomentier de part
 « et d'autres la bonne paix et union et correspondances
 « Nous ordonnons par les presentes au Rd curé du dit
 « Crisu dom Pierre Blanc d'indiquer et faire voir aux
 « paroissiens, ou il a appliqué les capitaux des anniver-
 « saires fondés en dite Eglise de Châtel-Crisu ; n'étant
 « cependant pas notre intention, que le dit curé soit
 « obligé de remettre dits capitaux soit les obligations
 « d'iceux entre les mains de la commune a moins qu'elle
 « n'en veuille porter maintenance, comme des sommes
 « susmentionnées. En foy de quoy, etc. Donné à Fribourg,
 « ce 24 mars 1716.

« Jaques, Evêque de Lausanne,
 « Franç.-Ant. De la Tenna, secrét. »

1740. Mgr Claude-Antoine intervient encore par un décret pour terminer les différents qui résultaient de l'interprétation de l'accord de 1716 :

- 1° Touchant le luminaire, on observera l'accord de 1716, mais la paroisse livrera dans ce but, chaque année, 8 écus au curé et la fondation de 100 écus bons pour le luminaire et l'application d'une messe restera en faveur du curé ;
- 2° Pour le ressat ou reconnaissance pascale, chaque ménage payera un bache (15 c.) ;
- 3° La paroisse ayant vendu des meubles provenant de l'héritage de D. Beaufrère, elle payera annuellement 11 écus au curé en dédommagement et celui-ci s'acquittera des charges imposées ;
- 4° Suivent divers règlements pour la fondation de Notre-Dame des Suffrages, les heures des offices, etc.

L'église.

Une chapelle fut construite à Crésuz avant l'établissement de la paroisse, mais il est impossible de déterminer l'époque de sa bâtisse ; elle existait en 1620. Il est probable qu'elle était très simple et très petite.

1643. Le prieur de Broc, fondateur de la paroisse, fit construire une nouvelle église pour la paroisse qu'il allait fonder. Le dernier du mois de mai, il fait un accord avec le maître charpentier Ruffieux, établi à Fribourg, pour les ouvrages de la charpente, le clocher, etc. Dans les conditions il est dit que l'entrepreneur fera cette charpente « *selon le contenu de la massonerie construite, et plus loin, qu'il démolira la chapelle qui est à présent.* » La nouvelle église ne fut donc probablement pas construite sur l'emplacement de la première chapelle. Voici l'accord du Prieur avec maître Jacques Ruffieux : « Il « sera tenu de faire la leveure et le clocher suivant le dessein « que l'on luy dictera, outre plus qu'il doit faire l'ancel pour « pour couvrir la dite besongne et le couvrir a clavin ; outre « plus il sera tenu de faire la nef suivant son estandue avec « la chaplure nécessaire à la dite nef et la loye au travers de « l'église, avec ses degres pour y monter ; outre plus une cheyre « pour le prédicateur avec la couverture dessus ; de plus les « marchepié des trois autels avec les devant d'autel ; outre plus « sera tenu de plancher l'église depuis l'entrée du cœur jusques « à la grand pourte et le planchier de la sacristie avec une garde « robe dans la dite sacristie et une arche-ban aussi dans la « sacristie ; plus sera tenu de faire des bans pour les hommes ; « plus dans le cœur des deux coutez des fourmes en fourme de « bans avec un popitre en façon de Laistrié, et un confessionnal, « outre plus trois pourtes et un petit toit sur la grande pourte « de l'église ; plus deux petites portettes sur le semetiére. De « plus demollir la chappelle qui est a present, c'est a dire la « charpanterie, de laquelle besongne mon Rd Seigneur le prieur « de Broc donnera au dit maistre Jacque, la somme de deux « cens escus bons a 25 batz piece et une pistolle et demy et

« un muy d'orgea, un quintal de sera de ce furie (printemps)
 « outre plus le dit Seigneur donnera le ving (bonne main) à
 « sa voulonté. Fait et passé ce dernier jour de may 1643 par
 « acort entre les parties. Fait en présance de Claude Chapuis,
 « George Chavonnet et de frère Anthoine Dele, presbtre hermite.

« De plus le dit Seigneur sera tenu de fournir les force pour
 « monter la dite rameure et de faire les frais pour la nourri-
 « ture des gens qui leveront la dite rameure et le dit Seigneur
 « leur délivrera l'argent ainsi qu'il feront la besongne et à pour-
 « pourtion. »

Cet édifice fut construit aux frais du R. Prieur Beaufrère.

Cette église a été consacrée par Mgr de Watteville en 1647 ; elle devait avoir une courte existence : un désastre affreux allait fondre sur cette population. Dans la nuit du 2 du mois d'août 1667, tout le village de Crésuz fut réduit en cendres ; l'église disparut et la seule cloche du petit beffroi fut fondue par les flammes de l'incendie.

Cette population, affligée et ruinée, comprit que Dieu seul était le vrai consolateur ; elle releva la maison du Seigneur avant de construire une partie des habitations. Le 26 mai 1670 Mgr de Watteville consacrait leur église avec trois autels : celui du chœur fut dédié à St-François-d'Assise, à Notre-Dame et à St-Joseph ; celui à droite au Saint-Nom de Jésus et le troisième à Ste-Anne et à St-Pierre. L'anniversaire de la fête fut fixé au deuxième dimanche du mois de mai.

Cette église possédait un soleil, soit ostensor, qui s'adaptait au ciboire pour les processions et bénédictions ; quelques volumes liturgiques du rit lausannais : antiphonaire, graduel et rituel.

La sacristie renferme quelques objets précieux : un reliquaire, un encensoir en argent, etc.

Un joli tableau de la fin du XVI^e ou du commencement du XVII^m^e siècle a malheureusement été vendu en 1883.

Les Cloches.

Deux cloches seulement ornent le clocher et jettent leurs joyeuses mais faibles notes dans la vallée.

La grande fut faite en 1749. M. le capitaine Néovile fut parrain et M^{me} Marguerite Repond, née Chollet, marraine.

La petite porte l'inscription : « Exurgat Deus et dissipentur inimici ejus et fugiant qui oderunt eum a facie inimici ejus. » Franciscus Beaufrère SS. theologiæ professor, prothonot. apost. « quondam ecclesiæ ville S. Remigii decanus, nuper alme domus loci Broc prior. 1668. Hors du feu, je suis sortie; Jean « Richenet de Vevey m'a refondue. 1668. »

C'est celle qui fut fondue lors de l'incendie de l'église et refaite en 1668; elle fut jusqu'en 1749 la seule cloche pour annoncer les fêtes, les offices divins, etc. Elle pèse 300 livres.

Bienfaiteurs.

1620. L'Etat accorde un don de 20 livres au prier de Broc, pour une fenêtre à la chapelle de Crésuz.

1630. Claude Dubas, demeurant à Crésuz, vend une pièce de terre « es Rosenes; » l'acheteur devra « maintenir la lampe « que le vendeur solloit par cy devant maintenir en la chapelle « de Crésuz jusqu'à la concurrence de 6 écus. »

1636. Jean, fils de François Andrey, de Châtel-sur-Montsalvens, légua une rente d'un écu à la chapelle de Crésuz pour y faire célébrer des messes.

1700. Blaise Ruffieux fit une fondation, dont la rente produisait 3 florins, pour faire dire une messe matinale le 4^e dimanche d'octobre, fête de Notre-Dame des Suffrages, et pour maintenir le cierge blanc qu'on allumait avant l'élévation, etc.

1711. Françoise Brama née Tissot, de Fribourg, originaire de Crésuz, légua 100 écus à l'église pour un calice et une chasuble et 5 écus aux pauvres.

Madame Amman, femme du banneret, a légué 100 écus pour procurer des ornements. M. le curé Sottas a acheté un ciboire, une chappe, la monstrance, une chasuble avec cet argent et d'autres dons.

1714. François, feu André Barras, de Châtel, légua le 12 sept.

100 écus bons à la bourse des pauvres et 50 écus à la chapelle de Châtel, pour y fonder une grand'-messe.

Au nombre des bienfaiteurs modernes, nous trouvons : Marie Chollet ; elle donne 80 fr. pour les candélabres ; Michel Chollet a légué 145 fr. à l'église ; Agnès sa veuve, 50 fr. pour les stations et divers autres dons ; Joséphine Berset, née Ruffieux, deux tableaux et 500 fr. pour une messe anniversaire ; Madame Kolly née Barras, 2,000 fr. au fonds d'église de la paroisse de Crésuz ; 300 fr. pour des ornements ; 1,000 fr. à la chapelle de Châtel avec charge d'une messe anniversaire ; M. Ruffieux, juge de paix, une chasuble, etc.

Fondation en faveur des étudiants. D. Beaufrère avait légué 100 écus pour favoriser les étudiants de sa parenté ; en 1671, le Conseil privé de Fribourg, arrête : Que le plus proche parent du fondateur aura seul droit à cette rente et en cas d'égalité de parenté, les étudiants recevront chacun leur part.

La confrérie. La confrérie du St-Nom de Jésus fut érigée le 10 avril 1649, celle de Notre-Dame-des-Suffrages en 1666.

École.

Je ne sais à quelle époque fut établie la première école de Crésuz. En 1770, la commune fait un accord avec la femme d'Antoine Martien, domestique de M. Pettola, à Charmey, pour faire l'école. Son salaire fut fixé à 6 écus bons par an et chaque enfant devait livrer annuellement 2 livres de beurre. « Elle doit « rescorder tous les jours et l'esté quand elle ne fénera pas « (fanera pas) elle la tiendra aussi et elle leur tiendra le qua- « téchisme le jeudi, le samedi et le dimanche. »

Les premiers curés furent maîtres d'école.

En 1798, l'école était composée de 10 élèves et le curé était lui-même régent ; il recevait 4 écus d'une fondation et 8 écus du produit de la jouissance d'un pré. Les enfants se réunissaient à la cure et payaient une légère rétribution.

A Châtel-Crésuz, les chapelains furent maîtres d'école ; les enfants payaient en 1798 trois ou quatre piécettes par mois (environ 75 cent.).

Faits divers,

Dans le moyen-âge, la culture des céréales dans nos montagnes était plus développée qu'aujourd'hui.

L'absence de routes et de moyens de communications rendait trop coûteux le transport des céréales d'un pays dans un autre et les habitants des montagnes se livraient à cette culture à une altitude très élevée. En 1510, Barthelemi de Prez, donzel, de Lutry, vend au prieur de Broc, Mermet, de Gruyères, une rente de trois bichets de froment, trois d'orge et trois de fèves que lui produisait sa part de la dime de Châtel (Castrum de Crousieux).

Entre Châtel et Crésuz existait une léproserie, soit maladeire; c'était probablement une cabane destinée à abriter l'existence d'un ou deux malheureux lépreux.

Chapelle de Châtel-sur-Montsalvens.

C'est vers la fin du XVII^e siècle que les habitants de Châtel conçurent le projet de bâtir une chapelle dans leur village; le 2 janvier 1698, ils demandèrent au Chapitre de St-Nicolas, patron de l'église de Broc, leur paroisse, l'autorisation de construire une petite chapelle pour la commodité des vieillards qui ne peuvent se rendre à l'église paroissiale. Le Chapitre délégua l'un de ses chanoines à Châtel pour visiter le local et prendre des informations. Le rapport fut défavorable aux gens de Châtel et on leur défendit de bâtir leur chapelle. Malgré cette défense, on commença la construction en 1701; le Chapitre ne pouvant faire démolir ce qui était construit, en permit la bénédiction, mais il imposa les conditions suivantes :

- 1° On n'y célébrera pas de messe les fêtes et dimanches;
- 2° Le Prieur de Broc en sera le seul chapelain;
- 3° Il aura droit à la moitié des oblations en cire et à toutes les autres oblations;
- 4° Il n'y aura jamais de messe le jour du patron de Broc et de la dédicace. Fait le 8 avril (expédié sur parchemin).

De leur côté, les communiers s'engageaient :

- 1° De ne jamais se séparer de l'église de Broc ;
 - 2° Qu'aucune fondation en faveur de la dite chapelle ne pourrait être faite sans le consentement du Chapitre et du Prieur de Broc ;
 - 3° De laisser toutes les oblations de quelle nature qu'elles fussent au prieur, excepté la moitié de la cire ;
 - 4° De n'y faire dire aucune messe les fêtes et dimanches.
- 25 avril 1701.

1701. 20 avril. Mgr de Montenach, considérant que la chapelle est totalement construite et que « la dite chapelle avec « l'autel y erigé en l'honneur de Dieu, de la B. V. Marie et « des Sts Nicolas et Magnus (lesquels la dite commune s'est « eleu pour patrons), » en permet la bénédiction conformément aux rites.

Les habitants de Châtel devront fournir le luminaire et ornements nécessaires.

La dotation primitive consistait en une rente de 60 batz (8 fr. 50), pour la célébration de 4 messes par an et une rente de 25 batz pour l'entretien du bâtiment.

Les premiers chapelains ne résidaient pas, ils venaient célébrer les messes fondées ; mais bientôt après, on célébra la messe les fêtes et dimanches. M. Fracheboud prend l'engagement, le 14 octobre 1730 de desservir la chapelle, c'est-à-dire :

- 1° De dire la messe tous les dimanches et fêtes, avec vêpres, et de faire de temps en temps le catéchisme ;
- 2° Aux jours de St-Garin, de St-Magnus et des Trépassés ;
- 3° Il s'oblige de fournir le vin et les hosties.

La commune de Châtel s'engage de son côté :

- 1° De lui livrer 40 écus ;
- 2° Du beurre, à la volonté des habitants ;
- 3° Un écu blanc pour le vin et les hosties ;
- 4° Elle donne au chapelain la liberté de s'absenter trois dimanches ou fêtes moyennant, un avertissement préalable.

Par testament du 28 décembre 1738, D. Jean Ruffieux, curé

et doyen de Gruyères, légua 1,000 écus petits à la chapelle de Châtel pour y établir un chapelain, et avec la condition expresse qu'on prélèverait chaque année 5 écus sur la rente pour être ajouté au capital et par ce moyen l'augmenter annuellement d'autant. Ce n'était donc pas à la commune à payer ces 5 écus, puisqu'on devait les prélever sur le cens de 1,000 écus, ce qui diminuait le revenu du chapelain.

Le bénéfice ne fut pas toujours occupé, il était donc facile de prélever ces 5 écus.

En 1819, le bénéfice était ainsi constitué : 1,000 écus de la fondation ; 400 écus produit des 5 écus à capitaliser, total 1,400 écus. Jean Savary, dit à la veuve, avait légué 130 écus bons, dont 100 destinés au luminaire ; Joseph Chollet, du Chesau, en 1814, 250 livres pour messes ; François Barras donna 250 livres pour messes et son neveu Pierre Barras en 1816, 125 livres.

Les capitaux s'élevaient donc en 1819, à la somme de 3,601 livres suisses ; ce capital a encore été augmenté par les 5 écus ajoutés à différentes époques.

La séparation de la commune de Châtel de l'église paroissiale de Broc et son union à celle de Crésuz fut proposée plusieurs fois. En 1838, les habitants de Châtel avaient adressé une pétition à Mgr Yenny pour demander cette séparation. Elle fut prononcée par l'autorité civile le 5 juillet 1848, et par l'autorité ecclésiastique en 1850.

La chapelle de St-Blaise.

Cette petite chapelle, aujourd'hui simple oratoire situé au bord de la route pour attirer les regards des passants vers le ciel, et pour sécher quelquefois leurs larmes ou adoucir leurs peines, fut fondée par Blaise Ruffieux, de Crésuz. L'acte de fondation dit : « Que par permission, il a fait construire et bastir
« une chappelle... et pour maintien et reparation de la quelle
« comme aussi pour la rétribution de quatre messes annuelle-
« ment célébrables en dicte chappelle à 8 batz par chaque messe
« dont il y aurat deux sols pour le clerc..... il a fondée et

« dotée perpétuellement de la rente annuelle de 3 écus
 « bons provenant du capital de 60 écus bons (242 fr.). Il donne
 « en hypothèque le pré dit *Clos-Jacquo*, d'une valeur de 200
 « écus.

« Les messes doivent être célébrées par le curé de Crésuz,
 « et il percevra toutes les offrandes qui se feront dans cette
 « chapelle . . . il promet de lui fournir tout ce qui est néces-
 « saire pour y célébrer. » Fait le 3 mai 1700, en présence de
 D. A. Fragniere, curé et doyen à Charmey, et Claude de Prex.

Par un codicille du 18 février 1704, il fonde encore plusieurs
 messes et « veus qu'on maintienne les cierges devant l'autel de
 « N.-Dame des Suffrages et de la confrairie du S. Nom de Jésus,
 « comme je les maintiens à présent moi-même . . . »

Il donne encore 100 écus bons, dont la rente sera consac-
 rée : « 3 écus pour les pauvres écoliers de Crésuz qui étudient
 « à Fribourg et non ailleurs et les Ruffieux doivent être préfé-
 « rés et les 2 autres écus seront distribués aux pauvres.

« Item ordonne au sgr curé de Crésuz annuellement un escu
 « pour enseigner à lire, escrire aux enfants pauvres de ce lieu
 « et encore un écu pour enseigner les deux fils de mon nepveu
 « François Allaman. »

La fondation de la chapelle fut approuvée par Mgr de Mon-
 tenach, le 14 mai 1700, et la fondation de 12 messes par an,
 le 26 mai 1714.

Curés de Crésuz.

Détaché de Broc en 1644-1646.

1646—1649. D. Pierre Borcard, de Vaulruz ou de Vuadens,
 premier curé. Son anniversaire se célébrait le 3 mai.

1649—1650. D. Pierre Blanc, de Charmey. Il fut curé de
 Châtel-S-Denis.

1654—1670. D. Louis Genet, de Gruyère. On le trouve
 aussi sous le nom de D. Loys Jenet. En 1670, il fut nommé
 curé d'Echallens par LL. EE. de Fribourg, et le curé d'Echallens
 fut placé à Crésuz. L'Etat lui imposa comme à ses prédécesseurs
 l'obligation d'instruire les enfants, soit faire l'école.

1670—1699. D. François Sottas, de Crésuz ; en 1689 il fut nommé doyen. Il est mort à Crésuz le 10 juin 1699.

1699—1750. D. Pierre-Joseph Blanc, de Charmey, né en 1674 ; élu par la commune le 21 juin 1699. Il est mort à Crésuz le 4 février 1751, il fut enterré près de l'église ; il était fils du curial François Blanc et frère de Garin, Laurent, Jean et Louis. Son parrain fut D. Pierre Blanc, son grand-oncle, ancien curé de Crésuz et curé de Châtel-St-Denis.

1751—1790. D. Jean-Joseph Cugnet, de Bulle ; il fut élu dans le mois de février 1751 ; en 1769, il fut établi doyen. Il quitta Crésuz dans le mois de mars 1790.

1790. D. François Gremion, d'Enney. •

1791. D. Pierre Fester, de Fribourg ; il est mort à Crésuz le 6 février 1810 ; l'église fut dès lors desservie par M. Chappuis jusqu'à 1812.

1812—1814. D. Jean Paschoud, de la Chapelle ; du mois de janvier 1812 au mois d'août 1814.

1814—1816. D. Jean François Chappuis, d'Ependes ; curé de Cerniat de 1810 à 1814 ; il est mort à Crésuz le 17 novembre 1816.

1816. D. Jean-Christophe Rigolet, de La-Roche, desservant pendant quelques mois.

1817—1820. D. François Girard, de Fribourg ; ancien curé d'Avry et chapelain de Charmey ; il desservit la paroisse jusqu'en 1820.

1820. D. Joseph Berset, rédemptoriste, desservant.

1820. D. Jean-Joseph Sabelly, rédemptoriste, desservant.

1822. D. Pierre Clerc, curé de Charmey, desservant.

1823. D. Jean-Denis Michel, curé de Cerniat, desservant.

1826. D. Pierre Bertschy, de Fribourg ; curé de Cerniat, desservant depuis la fin de l'année 1825 jusqu'en 1832.

1832—1834. D. Ferréol Pahud, chapelain de Charmey, desservant pendant les années 1832, 1833 et 1834.

1834. D. Rodolphe Gapany, chapelain de Charmey, desservant jusqu'à 1838.

1838—1847. D. François-Pierre-Emmanuel Thorin, de Villars-

sous-Mont; curé depuis la fin de l'année 1838 à 1847; chapelain à Neirivue de 1797 à 1805; curé de Cerniat de 1805 à 1810; ensuite de Villardvolard et d'Épendes; il est mort à Villars-sous-Mont le 20 mai 1847.

1847. Les PP. Capucins de Bulle, desservants.

1847—1849. D. Pierre-Joseph Wicht, de Praroman; curé depuis la fin de 1847 à 1849. Il est né le 3 septembre 1822, ordonné le 25 août 1845; chapelain à Vuisternens de 1845 à 1847, curé de Vaulruz de 1849 à 1856; chapelain de Corserey depuis 1856.

1849. D. Louis Pégaitaz, chartreux, et D. François Perroud, chapelain de Charmey, desservants.

1850—1857. D. Louis Romanens, ancien religieux d'Hauterive, desservant; mort, étant chapelain à Charmey, le 21 mai 1870.

1857. D. L. Pégaitaz, desservant pendant deux mois.

1857—1861. D. Jean-Joseph Oberson, d'Estévenens, venu de Villarsviriaux, trouvé mort près du pont Riobert le 4 décembre 1861.

1862. D. L. Romanens, chapelain de Charmey, desservant.

1863. D. François Golliard, de Mézières, curé; mort, directeur de la Fille-Dieu, le 9 novembre 1871.

1864—1865. D. Jean-Joseph-Antoine Cottet, de Rue; mort à Rue le 8 mai 1868.

1866—1868. D. Jean-Denis-Ambroise Villard, de Châtel; né le 23 mars 1841; ordonné le 24 juillet 1864; vicaire à Meyrin en 1864, à Assens en 1865; curé de Crésuz, depuis la fin de l'année 1865; curé de la Chaux-de-Fonds en 1867, et curé de Farvagny en 1869.

1868. D. Pierre-Joseph Dumas, de Sommentier, ancien chapelain de Cressier-le-Landeron; directeur du couvent de la Mai-grange; mort étant curé de Grangettes le 24 avril 1877.

1868—1872. D. Joseph-Alexandre-Laurent Doutaz, d'Épagny; né le 21 décembre 1838; ordonné le 22 juillet 1866, vicaire à Surpierre en 1866; curé de Crésuz de 1868 à 1872; curé de Domdidier depuis le mois d'avril 1872.

1872—1882. D. Pierre-François Tache, de Remauffens; né le 7 avril 1828; ordonné le 25 juillet 1868; chapelain à Trey-

vaux de 1868 à 1870; desservant à Dompierre en 1870, 1871 et 1872; curé de Crésuz de 1872 à 1882; curé du Crêt depuis le mois de juillet 1882.

1882. D. Pierre Jonneret, de Châtel-St-Denis (voir le 2^{me} volume, p. 305); vicaire de Bulle jusqu'au 1^{er} mai 1882; curé de Crésuz du 1^{er} mai au mois d'avril 1885; aujourd'hui chanoine à Gruyères.

1885. D. François-Théodore Wuilleret, de Fribourg et de Romont (Voir le 2^{me} vol., p. 305), curé depuis ce printemps.

Chapelains de Châtel-sous-Montsalvens.

1718—1750. D. Peterman Blanc, de Charmey, fut probablement le premier chapelain; il était neveu de D. Pierre Blanc, curé de Crésuz, et fils, paraît-il, de François Blanc, chevalier de St-Louis, mort aux Invalides à Paris en 1717.

1730. 18 octobre. D. Nicolas Fracheboud. Il paraît qu'il fut chapelain de Châtel pendant 4 ans, mais il n'habitait probablement pas la localité.

1734. D. Pancrace Grasset, de Romont, curé de Cerniat, paraît avoir succédé à D. Nicolas Fracheboud, mais il ne résida pas à Châtel.

1778—1779. D. Pierre Granget, il fut ensuite curé de Cerniat.

1784—1785. D. Nicolas-Emmanuel-Patrice Camélique, de Fribourg.

1806—1828. D. N. Girod, de Martigny en Valais; il fut le dernier chapelain de Châtel.

Erection de la paroisse de Crésuz. 1646.

« Nous Jost Pierre du Mont, theologien, Docteur en droit
 « canon, Protonotaire apostolique, Prieur de Sempstales, Vicaire
 « général et official de Ill^{me} Rev^{me} seigneur dom: Jean de Vat-
 « tenwille, Evêque et Comte de Lausanne, Prince du S. Empire
 « Romain, abbé de la Charité, ordre Citeau, au comté de Bour-
 « gogne, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, liront, et
 « ouiront salut en Notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ.

« Nous ayant été par les honorables Antoine Sotta et François
 « Tissot, de Crisuz, paroisse de Brot, au nom et tant que com-
 « mis, et député de la généralité de la commune du dit Crisuz
 « mis en avant, et au long représenté, que feu tres docte, tres
 « pieux et Rd Seigneur Dom François Bifrare Docteur en S.
 « Théologie, Protonotaire apostolique et en son vivant Prieur
 « du dit Brot, meü d'un zèle divin et d'une chrétienne largesse
 « avoit (par permission requise) fait construire une église dans
 « le village du dit Criseuz, à l'honneur et sous l'invocation de
 « la tres Ste Vierge Marie, de son époux St Joseph, et du Bien-
 « heureux S. François d'Assise, la quelle il a embellie, et parée
 « des ornements, et autres choses requises, pour être erigée en
 « Eglise paroissiale, et finalement dotée de la rente annuelle et
 « perpetuelle de cent escus à vingt cinq batz pièce, monnoye
 « en la ville de Fribourg librement coursable, outre une maison
 « pastoralle honorablement meublée, comme le tout plus claire-
 « ment se conste par sa dernière volonté testamentaire datée
 « du 10 feb. 1644, signé François Baufrère humble prieur de
 « Broct et Louys Valelian peintre, Dom Claude Tercier curé
 « du dit Broct et reduicte en acte formel par discret Rudolphe
 « Sudan curial du dict Broct, du commandement de spectacle
 « et prudent seigneur Antony Python Ballif de Gruyère le 20
 « nov. 1645. Nous suppliant advouer dicte fondation, et vouloir
 « ériger cette nouvelle Eglise en Paroissiale, et la séparer d'avec
 « sa Matrice Eglise de Brot, pour la consolation et allègement
 « spirituel desdicts comuniers, qui estant fort éloignes de leur
 « Eglise paroissiale, et situes en un lieu de difficile abord,
 « ne pouvant selon leur bonne intention rendre leur devoir a
 « Dieu et à son Eglise sans grande peine et danger : principa-
 « lement en tems d'hyver auquel la hauteur des neiges ote presque
 « tout moyen aux dits de Crisuz de hanter leur dite Eglise
 « paroissiale, et à leur seigneur curé de les visiter en leur
 « nécessité : Joint que les froidures sont au dit lieux si vio-
 « lentes, que les vieilles gens (non sans raison) apprehendent
 « de s'y exposer pour satisfaire aux commandements ecclé-
 « siastiques, et les enfans par mesme raison empêchez d'assister
 « aux Cathéchismes et autres doctrines chrétiennes. Lesquelles

« préallegués raisons et autres fort considerables icy pour
« couper chemin a prolixité ommises, diligemment par nous
« examinées et considérées, et particulièrement le soin qu'a-
« vons de sainement pourvoir a l'estat de Notre Eglise, lequel
« nous porte a prester librement assistance aux choses, par
« le moyen desquelles les ames fidelles sont desfendues des
« dangers, et les commodités d'icelles avancées, et spécialement
« la pieuse volonté du dit feu seigneur domp François Beau-
« frere avec la liberalité des dits communiens qui s'est eslargie
« de donner à la dite nouvelle Eglise de la terre suffisamment
« pour un jardin et chenevière que leurs Excellences de la ville
« de Fribourg leur ont aujourd'huy affranchie avec la place, ou
« est sise la dite maison pastorale, et permis l'immortalisation
« sur icelle, hormis qu'ils ont enchargé les dits communiens de
« Crisuz par sentence de cette date de leur payer de vingt ans
« en vingt ans le lod. Et pourtant du pouvoir et autorité à
« Nous sur ce fait par mon dit Ill^{me} et Reved^{me} Evesque et Comte
« de Lausanne concedée Nous séparons, demembrons et dessu-
« nissons d'avec la dicte mère Eglise de Brot, celle sous le
« le predict tittre cy devant nommée de Criseu avec aussi tous
« les communiens et habitans du dict lieu. Et voulons qu'au
« temps advenir les dictes Eglises de S. Ottmar de Brot, et celle
« S. Marie, S. Joseph et S. François d'Assise du dit Criseu,
« soient demembrées, séparées et dessunies, comme aussi les
« communiens, manans et habitans du dit Criseu, jouxte les
« limites de la dicte commune, Erigeant des aprésent la dicte
« Eglise de Criseu en Eglise paroissiale. Constituant, ordonnant
« et concedant a la dite commune et village communiens et
« habitans du dit Criseu plein pouvoir de faire édifier et bastir
« un cimetièrre, baptistairre, clocher, cloches et autres marques
« (si elles n'y sont déjà signifiantes et démonstrantes icelle dite
« Eglise etre paroissiale). Voullant et establissant au dit sgr
« curé qui y sera institué et à tous ses successeurs les dits
« cent escus annuels de vingt cinq batz pièce monnoye fri-
« bourgeoise, fondés par le dict feu R. Seigneur Prieur de
« Brot, de rente annuelle et perpetuelle, la quelle rente les gou-
« verneurs de dite commune seront obligez de retirer et remettre

« annuellement aux mains du seigneur curé sans qu'il soit obligé
 « de les recevoir d'autres mains que des dictz gouverneurs au
 « jour et terme cy apres portes. A scavoit cinquante escus
 « annuellement sur le jour et feste S. André apôtre, et les autres
 « cinquante escus aussi annuellement sur le jour et feste S.
 « Jean Baptiste pour avoir iceux au nom de leur dite Eglise
 « héritière du dit feu Seigneur prieur reçu le capital, qui est
 « de deux mille escus mesme valeur et monnoye. De la quelle
 « somme la dicte commune sera et restera perpétuellement fiance
 « et caution.

« Item percevra et levera le seigneur curé qui sera au dit
 « Criseu a l'advenir le disme de tous les novalis, des Esserts
 « de dite commune, et les premices des fruicts a forme et de
 « même que le Seigneur curé de la dite matrice Eglise de Brot
 « les sousloit percevoir sans touscher aux dixmes, nascens et
 « autres droictz quelconques appartenant au Ven. Prieuré de
 « Brot. Touchant les funerailles et enterremens les nouveaux
 « paroissiens du dit Criseu payeront a leur seigneur curé à
 « à l'advenir comme ils sousloient payer au sgr curé de leur
 « matrice Eglise.

« Item suppediteront et fourniront annuellement et perpé-
 « tuellement les dits nouveaux paroissiens a leur seigneur curé
 « pour le maintien du luminaire de dite Eglise trois pots d'huile
 « mesure de Fribourg, trois livres de nouvelle cire, et deux
 « livres de cire moyenne. Moyennant quoy la condition contenue
 « dans le testament du dit feu seigneur fondateur. Touchant
 « le luminaire sera nulle, et le dit seigneur curé de Criseu premier
 « institué et tous ses successeurs a l'avenir moyennant ce
 « que devant tenus et obliges de fournir et maintenir tous les
 « luminaires des autels et lampe de dite Eglise; lesquels il
 « tiendra allumes selon la coutume de ce diocèse.

« Item maintiendront les dits paroissiens la dite Eglise, les
 « vestemens et habits et tout ce qui est nécessaire a une Eglise
 « paroissiale. En oultre maintiendront les dits nouveaux paroissiens la cure totalement, excepté la couverture que les dits seigneurs cures maintiendront tousjours decentement et en bon point couverte, et pour ce refaire luy sera permis de couper

« des plantes au bois commun que les communiens seront tenus
« charrier devant dicte cure a leur frais et despends.

« Item seront les dits paroissiens tenus et obligez de faire
« sonner les cloches a leurs frais et despends en toutes appa-
« rences de mauvais temps et danger de tempete. En oultre
« seront les dits nouveaux paroissiens tenus de fournir et entre-
« tenir ordinairement a leur seigneur curé un respondant pour
« pour la messe et pour les offices, qui se chantent à haute
« voix. Dailleurs pour estre les dits nouveaux paroissiens exempts
« des contributions et devoirs au maintien de la dite mère
« Eglise de Brot a esté ce jourd'huy entre le prenommez commis
« de Cresuz d'une et R. docte et devot seigneur D. Jean Pithoud,
« Docteur en théologie et Prothonotaire apostolique et moderne
« prieur prieur du dit Brot, et les honorables Claude Sudan et
« Jean Barrat commis et députés de la generalité de la paroisse
« de Brot d'autre part, concluds convenu et acceptés que les
« dits nouveaux paroissiens de Crisuz payeront une fois pour
« toujours promptement aux dits paroissiens de Brot la somme
« de vingt escus de vingt bz pièce, ou d'iceux la cense a rate
« du temps qu'ils seront suspendus. Moyennant quoy seront
« aussi perpetuellement quittes et exempts de toutes contribu-
« tions et devoir qu'ils avoient cydevant comme paroissiens à
« la dicte matrice Eglise. En oultre a aussi été convenu entre
« le dit sgr Prieur et les predicts commis des deux paroisses
« que les dits nouveaux paroissiens payeroient aussi une fois
« pour toujours au seigneur curé du dit Brot huit escus de
« vingt batz l'escus d'argent sec et contents, ou bien pour iceux
« d'annuelle et perpétuelle cense huit batz, La quelle cense
« toutefois sera moyennant payement du dit capital redimable.
« Et c'est en reconnaissance de leur ancienne union et consi-
« dération de la presente séparation, à la quelle le dit seigneur
« Prieur au nom de tous ses successeurs et les dits commis de
« Brot, au nom de toute la paroisse et de leur postérité ont
« apporté leur plein et entier consentement et promis qu'à
« l'avenir jamais ne contrediroient et contreviendroient a aucun
« point ny article d'icelle a peine de tous damps. Et partant
« déclarons par icestes les seigneurs Prieur et Curé du dit Brot

« et tous leurs successeurs dorenavant exempts de toutes les
 « charges et fonctions pastorales par eux avant les presentes
 « dhéues à la dite commune de Criseu. Dailleurs et en contre-
 « échange des devoirs et obligations cydevant enjointes et en-
 « chargées aux dits nouveaux paroissiens, le premier seigneur
 « curé, qui sera institué en dite cure, comme aussi tous ses
 « successeurs a l'avenir seront charges et obliges a l'avenir
 « comme par ceste les chargeons et obligeons des offices, devoirs
 « fonctions et conditions cy apres contenues :

« Premièrement de satisfaire à toutes les charges enjointes
 « de droit commun a tous et chasque curé de ce diocèse, comme
 « sont la celebration de messe les jours des festes et dimanches
 « l'administration des sacrements, les predications, prônes, cathé-
 « chismes, processions et toutes autres cérémonies et fonctions
 « pastorales. Et aux festes solennelles de l'année scavoir a Noël,
 « jour de la Nativité de N. S. ; Circonsion, Pasques, Ascension,
 « Pentecote, Fete-Dieu, Tous les saints, les Annonciation et As-
 « somption de N.-Dame Vierge et mère de Dieu. Ils chan-
 « teront a haute voix les premieres et secondes vepres, matines,
 « laudes aux heures deues et accoustumées. Secondement diront
 « et celebreront pour le remède et salut de l'ame du dit R. feu
 « seigneur D. François Beaufrère, fondateur, pour satisfaire à
 « la clause de son testament, la quelle dit qu'on célèbre une
 « fois la semaine la S. messe toutes les semaines de l'année
 « outre les fetes et dimanches une messe dans dite église.
 « Tiercement seront obliges de maintenir et entretenir le cierge
 « pascal de la pesanteur de six livres, après que les parois-
 « siens l'auront fait une fois pour toujours de dite pesanteur.
 « Quatriement seront les dits cures tenus et obliges de four-
 « nir le pain et le vin pour le S. sacrifice de la messe et pour
 « les communions: ensemble de faire blanchir à leur frais les
 « habits et linges de l'église. Cincquiemement auront la charge
 « et devoir de sonner pour les S. offices et la commemoration
 « du salut angelique au matin, a midy et au soir. Finale-
 « ment s'il est requis de dresser quelques actes des donations
 « et legatz qui se feront à l'avenir à la dite nouvelle eglise le
 « seigneur curé qui y sera du temps qu'elles seront faictes

« le fera a ses propres despends. Et cas advenant qu'il survient
 « quelques difficultes ou proces pour le payement des dits legatz
 « ou donations, les paroissiens assisteront leur sgr curé aussi
 « a leurs propres despends. Quant aux oblations, les quelles au
 « plaisir de Dieu se feront en dite Eglise, elles appartiendront soli-
 « dairement aux sgrs Curés, les quels aussi jouiront de tous les
 « droits, préeminances, privilèges, immunités de dicte commune
 « comme l'un des autres communiers du dit Crisuz sans devoir
 « estre aucunement taillable.

« Et pour conclusion jouxte la volonté du dit feu R. sgr
 « Prieur fondateur voullons et ordonnons que R. Docte et Ven.
 « seigneur Dom François Beaufrère moderne curé de Charmey
 « sa vie durant avec les nouveaux paroissiens du dit Crisuz
 « jouysse du droit de patronage et collature de dite nouvelle
 « Eglise lequel droit apres le décès du dit R. sgr curé appar-
 « tiendra et restera immédiatement et perpétuellement aux sus-
 « dits nouveaux paroissiens lesquels aussi lors et tant de fois
 « que leur Eglise viendra a vaquer par quelle façon que ce soit,
 « feront par la pluralité des voix de leur congrégation et assem-
 « blée choix et élection d'un ecclésiastique approuvé capable
 « et suffisant de desservir et régir la susdite nouvelle et parois-
 « siale Eglise. Le quel dans le temps constitué et limité au
 « droit nous presenteront ou a nos successeurs pour estre for-
 « mellement institué.

« Toutes les quelles choses Nous Vicaire-général et official
 « cy dessus nommé de notre science et autorité commise au
 « meilleur mode, voye, droit, cause formalité a nous par droit
 « permise voulons, ordonnons, commandons estre inviolablement
 « gardées et observées par iceux aux quels il appartient et
 « appartiendra y sont et seront a l'advenir de quelque façon
 « que ce soit interres et compris. En foy de quoy nous avons
 « fait dresser et chirographiquement soubsigner les presentes
 « au secretaire de notre cour et icelles coroborées de nostre
 « sceau accoustume, les quelles sont este faictes, conclues et
 « et acceptées en presence des R. R. Doctes et Vbles seigneurs
 « D. Jacob. Bulliard, Docteur en theologie et droict canon, Pro-
 « cureur général et fiscal de mon dit Ill^{me} et R^{me} Evesque et

« comte de Lausanne et D. Jacob Heit, curé de la ville de
 « Fribourg et tous deux chanoines en l'Eglise collegiale S. Nicolas
 « dans la dicte ville de Fribourg. Ce treizieme jour du mois de
 « juin en l'année a compter depuis la Nativité de notre Sauveur
 « et redempteur mille six quarante six.

Signé : « Jost-Pierre Dumont, Vicaire general et official
 de l'evêché de Lausanne.

« Petrus Maretoud, not. secret. »

Cacheté en cire verte à queue pendante.

« Predictam copiam de Verbo ad verbum descriptam, debite
 « collationatam et vidimatam absque mutatione attestor die 10
 « novembris anni 1665.

« Josephus Sudan, secretarius episcopalis. »

« Que la presente copie a été tirée de mot à mot du livre
 « du droit de patronage, qui se trouve dans les archives de
 « l'Evêché de Lausanne, fol. 18 et fidèlement collationée, l'at-
 « teste le soussigné à Fribourg, ce 10 may 1740.

« Franç.-Rod. Wullieret,

« not. eccles. et secret. episc. »

Le Vicaire-général du diocèse de Lausanne et de Genève
 chargé de l'administration diocésaine, dans le canton de Fribourg.

A tous ceux qui liront les présentes.

« L'honorable commune de Châtel-sur-Montsalvens, ayant a
 « diverses reprises, soumis à l'autorité ecclésiastique, la demande
 « d'être séparée de la paroisse de Broc, dont elle faisait partie
 « jusqu'ici, pour être réunie sous le rapport spirituel, à la
 « paroisse de Crésuz. — Cette même demande venant de nous
 « être réitérée, Nous avons cru devoir l'examiner avec le plus
 « grand soin et nous procurer tous les renseignements dési-
 « rables en pareille circonstance.

« De ces renseignements et de tel examen il résulte :

- 1° « Que la distance de Châtel à Broc étant beaucoup plus
 « considérable que de ce premier endroit à Crésuz, la
 « réunion demandée est avantageuse, soit sous le rap-
 « port de la proximité et de la convenance des localités,

- « soit sous celui de la facilité des soins spirituels et de
« l'exercice des fonctions pastorales ;
- 2° « Que cette réunion donne plus de consistance et d'im-
« portance à la paroisse de Crésuz, en augmentant sa
« population et en formant avec elle un troupeau suffi-
« samment nombreux, pour avoir un pasteur a poste
« fixe, sans rien ôter de l'importance de celle de Broc ;
- 3° « Que cette dernière paroisse ne souffre, par cette sépa-
« ration qu'une perte matérielle minime et insensible,
« tandis que la commune de Châtel en retire des avan-
« tages spirituels nombreux et majeurs ;
- 4° « Que cette réunion de Châtel à Crésuz n'offre aucune
« difficulté sous le rapport civil, vu que déjà tout a été
« réglé à cet égard ;
- 5° « Enfin que les honorables communes de Crésuz et de
« Châtel sont d'accord entre elles sur tous les points
« concernant cette réunion.

« Par ces motifs, et en conséquence, Nous avons prononcé
« et Nous prononçons :

- 1° « L'honorable commune de Châtel-sur-Montsalvens est
« détachée, sous le rapport spirituel, de la paroisse de
« Broc, à dater de la notification des présentes ;
- 2° « Elle est par la même notification réunie et incorporée
« à la paroisse de Crésuz, dans toute l'étendue de ses
« limites communales, pour ne faire qu'une seule et
« même paroisse ;
- 3° « Monsieur le curé de Broc est désormais déchargé de
« toute responsabilité, charge d'âmes, soins pastoraux
« envers les ressortissants de Châtel ;
- 4° « Il incombe dorénavant a Messieurs les curés ou des-
« servants de Crésuz d'envisager les dits ressortissants
« comme leurs paroissiens, et de leur donner à ce titre
« tous leurs soins, à teneur des S. S. Canons, et des
« constitutions synodales.

« Quant aux instructions et au service divin a faire dans la

« chapelle de Châtel, il pourra intervenir, de notre part, un règlement à cet égard.

« Donné à Fribourg, pour être expédié à double, le douze septembre, mil huit cent cinquante.

« Jean-Pierre Jendly,
« Vicaire général. »

Acte d'union de la commune de Châtel avec celle de Crésuz pour former une paroisse :

« Par devant moi Auguste Remy, notaire juré public, sous-
« signé, et les témoins ci-après nommés ont comparu d'une
« part. MM. Louis, feu Jean-Nicolas Chollet, syndic et Joseph,
« fils de Jacques Barras, instituteur, à Bulle; les deux de
« Châtel-sur-Montsalvens, agissant en leur qualité de représen-
« tants de dite commune pour ce spécialement délégués par le
« Conseil communal du dit lieu, en conste son délibéré en date
« du 29 septembre dernier, à moi exhibé, signé pour le Pré-
« sident, Pierre Barras, membre du Conseil communal et Blanc,
« secrétaire d'autre part, MM. François, feu François Ruffieux,
« syndic et Jean-Jacques feu Jean Ruffieux, les deux à Crésuz,
« agissant au nom et comme commis de l'honorable Commune
« du dit lieu, en conformité du délibéré du Conseil communal
« en date du premier Octobre courant; lesquelles parties, au
« nom de leurs communes respectives, voulant régler et déter-
« miner leurs rapports d'intérêts, ensuite de la réunion qui
« s'est opérée dernièrement de ces deux Communes pour former
« une paroisse, avec l'agrément et la sanction des autorités
« civiles et ecclésiastiques, ont conclu et arrêté la convention
« suivante :

- 1° « Chaque commune supportera la moitié des frais relatifs
« au Culte divin qui se célébrera dans la nouvelle paroisse
« seront compris dans ces frais l'entretien de l'église de
« Crésuz et de la Chapelle de Châtel, des ornements de
« l'une et de l'autre de ces églises, du luminaire et
« du presbytère. Les frais que pourra nécessiter l'agran-
« dissement, ainsi que l'entretien du cimetière de Crésuz
« seront aussi dans la même catégorie.

- 2° « Les deux Communes se soumettront au règlement que
« les autorités compétentes pourraient statuer concernant
« la direction des Offices divins ;
- 3° « Pour le cas où la Commune de Chatel viendrait à se
« détacher de l'Eglise paroissiale de Crésuz, elle ne pourra
« emporter aucun objet existant dans cette église ni en
« réclamer la valeur. Il y aura réciprocité pour la com-
« mune de Crésuz à l'égard de celle de Châtel si elle
« s'en sépareit ;
- 4° « Le bois nécessaire à l'affouage de M. le Curé et le
« terrain qui pourrait lui être concédé pour plantation,
« ainsi que le droit de communage qui pourrait lui être
« accordé devront l'être à frais communs ;
- 5° « La maison sise à Châtel, servant précédemment d'habi-
« tation au Révérend Chapelain, avec jardin, ses dépen-
« dances et de plus une particule de terrain dite le
« *Vernez* qui appartenait exclusivement à la Commune
« de Châtel deviendront propriété des deux Communes,
« réunies aujourd'hui en paroisse, et, aux termes de
« l'art. 4^{er} de cette convention, l'entretien de ce bâtiment
« sera à la charge des deux communes, par moitié.

« Pour l'exécution de la présente convention MM. les com-
« parants ont obligé la généralité des biens de leurs communes
« respectives.

• Dont acte passé et lu, en mon étude à Bulle, le trois
« Octobre mil-huit cent cinquante en présence des citoyens
« Félix Pythoud, de Neirivue, tailleur de pierre et Jean-Joseph
« fils de Jean-Joseph Genilloud, bourgeois de Bulle, témoins
« qui ont signé à la minute avec les parties et moi Notaire.

Signé : « Genilloud, Jean-Joseph ; Félix Pythoud ; Louis
« Chollet, Syndic ; Fr^s Ruffieux, Syndic ; J. Barras,
« Instituteur ; Jean-Jacques Ruffieux, secrét. »

CUGY

Cugie, Cuzzie, Cugiez, Cuzie, Cuzei.

Patron: St-Martin, évêque (11 novembre), il vivait dans le V^e siècle. La paroisse est composée des communes de Cugy et Vesin.

Cugy: Altitude 469m. Population 602, bourgeois de la commune 423, d'une autre commune 121, d'un autre canton 41, étrangers à la Suisse 17; catholiques 577, protestants 25; maisons habitées 99, ménages 120.

Vesin: Altitude 511m. Population 219, bourgeois de la commune 149, d'une autre commune 55, d'un autre canton 13, étrangers à la Suisse 2; catholiques 219; maisons habitées 46, ménages 46.

Total de la paroisse: Population 821, bourgeois 572, des autres communes 176, des autres cantons 54, étrangers à la Suisse 19; catholiques 796; protestants 25; maisons habitées 145, ménages 166.

Il existe aussi un Cugy dans le cercle de Bottens (Vaud); les auteurs du DICTIONNAIRE HISTORIQUE font dériver l'étymologie de ce nom du celtique *Cwigin*, qui désigne un habitant de la forêt, si cette étymologie convient au village vaudois, elle ne paraît pas vraisemblable pour le village fribourgeois, pour les temps historiques au moins.

A 4 kilomètres de Payerne, à l'ouest de cette ville et sur la route d'Estavayer, on rencontre le beau village de Cugy; il s'étale dans une plaine fertile et bien cultivée. Cette localité remonte à une haute antiquité.

En 968, un nommé Thiebaut et son avoué Salicus donnèrent à l'évêque de Lausanne Eginolfe un alleu situé à Cugy, dans le comté de Varase en Vully, alleu que Thiebaut avait acquis de Teuthon. On ignore quel était ce Thiebaut et ce Teuthon.

On ne connaît pas l'histoire de ce village sous le premier

et le second royaume de Bourgogne ; dans le XII^e siècle, la maison d'Estavayer était en possession de cette seigneurie. En 1142, Renaud d'Estavayer et son fils Conon font une donation au couvent de Montheron de biens situés à Cugy et d'une partie d'un mont pour y construire une grange.

Une branche de la famille d'Estavayer prit le nom de Cugy, ou seigneur de ce lieu ; le baron d'Estavayer la fait remonter à Girard 1^{er}, troisième fils de Renaud III, seigneur d'Estavayer-Chenaux. Par son testament du 20 février 1320, Renaud aurait donné à son fils Girard la maison qu'il avait commencé à bâtir à Cugy avec ses possessions dans ce lieu et les territoires de Vesin, Ménières, Fétigny, Granges et dans toute la villication de Cugy avec mère, mixte, impère et omnimode juridiction.

Cette branche finit en 1432 dans la personne de Jacques d'Estavayer-Cugy, qui n'eut pas d'enfant de sa femme Antonia, fille de noble Aimé Allemand, sgr dans le Dauphiné.

1233. Ulric de Bussy donne au monastère d'Hauterive la moitié d'une propriété qu'il possédait avec le chevalier Rodolphe de Combremont, sous la grange de Cugy.

Au commencement du XIV^e siècle, la ville de Payerne était en guerre avec ses voisins, contre Jean de Montagny, maître de la maison d'Espalie, de l'ordre de St-Jean de Jérusalem et ses neveux Aymon et Henri. Il en était résulté des homicides, du carnage, etc. Un compromis signé à Vevey le 5 juin 1338, termina cette lutte.

Payerne était aussi à la même époque, soit en 1338, en guerre avec une partie de la maison d'Estavayer, soit avec Girard, seigneur de Cugy et ses frères. Girard d'Estavayer se plaignait de ce que les bourgeois de Payerne, « convoqués au son de « la cloche, avaient attaqué le village de Cugy, à mains armées « et l'avaient incendié, enlevé le bétail, les meubles et d'autres « biens du dit Girard et des habitants de Cugy ; de là ils étaient « allé à Vesin, où ils commirent les mêmes dévastations et y « blessèrent à mort beaucoup d'hommes. »

Les Payernois furent cités devant le bailli de Vaud et du Chablais, mais ils ne parurent pas. Girard se plaignait encore

de ce que les Payernois lui avaient brûlé sa maison et ses moulins de Cugy, coupé des arbres dans différentes localités.

Les autres frères d'Estavayer se plaignaient de ce qu'on leur avait brûlé les villages de Vallon, de Corcelles, de Freneyto (Franex ?) de Nuvilly, de Morens, de Montbrelloz, la moitié du village de Bussy, d'avoir blessé plusieurs personnes dans ces villages, et d'avoir enlevé les biens et les meubles des habitants.

Les Payernois opposaient à ces faits l'homicide commis sur la personne de Jaquet Mottet, de Payerne, perpétré dans le village de Cugy par les sujets de Girard d'Estavayer, et par sa faute différentes déprédations, des incendies, et beaucoup de maux causés à leurs biens et à leurs personnes à Corcelles, à Trey, à la Brétonnière, où on avait tué des hommes. L'homicide perpétré à Cugy fut probablement la cause de ce carnage fratricide entre voisins.

Les mêmes arbitres furent choisis pour trancher toutes ces difficultés.

Les Payernois furent condamnés à payer à Girard d'Estavayer 50 livres laus., parce qu'il n'avait pas exercé de représailles.

Quant aux autres dommages, comme on avait exercé des actes de représailles de part et d'autre, on devait se rendre les prisonniers et les otages sans autre dédommagement. Un grand nombre de nobles assistèrent à cet arbitrage fait à La-Tour de Vevey.

C'est ainsi que fut terminée cette guerre sanglante ; dans ce moyen-âge, la religion avait peu adouci les mœurs, on avait encore dans les veines du sang des barbares.

Plusieurs familles nobles habitaient Cugy, dès les temps les plus reculés ; à côté des d'Estavayer, on trouve les divers employés.

Les Mayor ou Major (Villicus). La Majorie de Cugy remonte à une haute antiquité ; en 1142 vivait Gerold, major de Cuzei. Pierre, père du curé Nicod Major était chevalier.

1329. 21 août. Conon, co-seigneur d'Estavayer, cède à son neveu Vuillelme, de Montagny, la majorie de Cugy et de Vesin,

se réservant les dîmes, fiefs et juridictions, et les majories de Montet et Aumont, à condition qu'elles restent dans les mains de Conon, fils de feu Pierre Major, de Cugy, et de ses frères, qui prêteront hommage au sgr de Montagny (Man. Grangier); plus tard le même seigneur affranchit les frères Mayor de cet hommage pour la somme de 60 livres (Id.).

La majorie passa aux de Glâne; en 1584, noble Jean de Glâne, fils de Jean, petit-fils de Benoit, reconnaît tenir de MM. de Fribourg, à cause de la baronnie de Montagny, la majorie et villication de Cugy, sous un hommage-lige, conformément aux reconnaissances de Benoit de Glâne; mais il prétendait que la terre de Cugy et de Vesin avait été anciennement du fief du roi des Romains, ou d'Allemagne, ce qu'il prétendait prouver par un testament de Renaud d'Estavayer, seigneur de Cugy et de Vesin, par lequel il donnait à Girard, son fils, la juridiction et majorie de Cugy et Vesin à la charge de suivre le fief qu'il tenait de l'empereur d'Allemagne et en dégraver ses compartisseurs. Ce fief était parvenu au dit Renaud par donation de Conon d'Estavayer à Vuillième de Montagny, son neveu; après plusieurs recherches et exhibitions de documents, le dit noble de Glâne reconnut tenir la majorie de Cugy et de Vesin des susdits seigneurs, comme seigneurs de Montagny.

Longe-Combe. Une famille noble de Longe-Combe s'établit à Cugy vers l'époque de la réforme; Claudine avait épousé François d'Illens, fils de Claude, et en secondes noces Jean Chuard, alias Jan, de Cugy.

Chalon. 1557. Noble Blaise Chalon de Cugy, bourgeois de Payerne, fils de feu Pierre et de Marguerite Tanthey, possédait les bois de Verdière.

Les d'Illens se trouvaient à la fin du XVI^e siècle dans un état voisin de l'indigence; les autres familles nobles étaient réduites à rechercher les alliances de riches laboureurs; c'est ainsi que ces antiques familles disparurent et furent remplacées par d'autres qui subsistent encore.

L'obituaire nous fournit plusieurs renseignements sur les d'Estavayer, les Mayor, les d'Illens et les de Glâne.

La seigneurie de Cugy a passé des d'Estavayer, etc., aux Lanthen-Heid, ensuite aux Reyff par le mariage de Anne-Marie Lanthen-Heid avec François-Joseph Reyff, avoyer d'Estavayer.

De Glâne. Cette famille est différente de celle des anciens seigneurs de Glâne, qui fondèrent Hauterive ; les de Glâne de Cugy sont probablement descendants des de Glâne de Moudon, qui possédaient la porterie de cette ville. Catherine, fille de Jacques de Glâne et d'Anne d'Estavayer : celle-ci, fille de Girard, d'Estavayer-Cugy avait épousé Claude d'Estavayer en 1452. Leur maison forte à Cugy porte encore le nom de Château de Glâne.

En 1570 vivaient encore nobles Aimé et Jehan de Glâne, seigneurs de Cugy, Vesin, Ménières et Montet. Le domaine de Glâne et de la Grange-des-Bois fut longtemps la propriété de la famille Diesbach.

Illens. On ne peut déterminer exactement l'époque où les d'Illens vinrent s'établir à Cugy.

Marguerite de Viry était femme de Claude d'Illens, donzel et co-seigneur de Ménières et Major de Montet ; elle fit son testament le 10 août 1566 ; elle choisit l'église de Cugy pour sa sépulture et établit ses enfants héritiers, soit François d'Illens, Jeanne ou Jaunaz, femme de Jacques Chuard, et Susanne d'Illens.

Claude d'Illens avait eu d'un premier mariage avec Bernarde de Glâne, un autre fils, Petermand d'Illens ; Claude fit aussi son testament en 1566.

Rod d'Illens, donzel et major de Cugy, avait deux filles : Annette, qui épousa Claude Pochon en 1567, et Bernardine qui, en 1568, épousa Guillaume Bonamys, de Ménières.

La paroisse.

Nous connaissons peu de chose de la paroisse jusqu'au XII^e siècle ; elle est citée par Conon d'Estavayer en 1228. Quels furent ses premiers apôtres et ses fondateurs ? L'histoire ne fournit aucun renseignement. Son étendue fut considérable jusqu'au XVII^e siècle, elle comprenait les paroisses de Montet avec Seiry, Aumont et Nuvilly.

1142. 21 janvier. Gui, évêque de Lausanne, confirme à Jean, abbé de Théla ou Montheron, les différentes donations faites à ce couvent. Il confirme tout ce qui avait été donné, ou pouvait être donné à Cugy ou Raynald d'Estavayer et son fils Conon avait fait don d'une partie d'un mont pour y bâtir une grange, c'est-à-dire y établir une ferme, soit réduire en prés et champs une partie des pâturages; il confirme de plus le don des dîmes et de divers pâturages, et ce que Gérold, maire de Cugy, avait aussi donné dans ce village, à Sagis et à Donneloye avec le consentement de sa femme et de ses enfants

Il paraît qu'à la suite de ces fondations, des frères de Théla vinrent s'établir à Cugy, pour en cultiver les terres; en 1177, Conon d'Estavayer se plaint de ce que les frères convers (conversi de Cuzzie) de Cugy s'emparaient des abeilles dans les forêts et occupaient diverses terres. Ces plaintes furent portées devant l'Evêque de Lausanne, qui ne les trouva pas fondées.

L'acte de donation de 1142 ne parle pas du don de l'église et bénéfice de Cugy à l'abbaye de Théla; il paraît cependant certain qu'elle était comprise dans la fondation de Reynald et de Conon d'Estavayer. Dans la bulle de confirmation de la fondation et des dons faits au couvent, le pape Alexandre III, le 25 avril 1177, dit expressément: Nous confirmons le don de la grange et de l'église de Cugy. La bulle ne cite pas Cugy comme paroisse, mais l'expression *ecclesia* (l'église), suppose l'existence de la paroisse et d'une église dotée et rentée convenablement.

Les d'Estavayer, seigneurs de Cugy et patrons de l'église en 1142 pouvaient avoir obtenu ce patronage par droit de fondation, de succession, d'acquisition ou de donation.

Le monastère de Montheron ou de Théla resta paisible propriétaire du patronage de l'église de Cugy de 1142 à 1230; ses propriétés à Cugy, comme ailleurs étaient exemptées de toutes redevances ordinaires ou extraordinaires imposées aux habitants du pays; il jouissait de la protection spéciale des empereurs germaniques.

Le jour de St-Luc, 18 octobre 1230, D. Jean, abbé et le frère Guillaume, prieur, frère Humbert, cellerier, moines de Montheron et le couvent vendent à celui d'Hauterive la propriété

dite la Grange-de-Cugy, le moulin situé sur la Glâne, la juridiction que l'abbaye pouvait exercer sur les pâturages situés entre les deux rivières de Broye et la Mentua, depuis le village de Thierrens en aval et selon le cours de la rivière passant par le village d'Ogens, ensuite vers Donneloye jusqu'au confluent de la Mentua. Et de l'autre côté passant par le village de Neyruz (Nurvutz) le long du cours de la rivière vers Lucens jusqu'au confluent de la Broye. Cette vente se fit pour le prix de 5,000 sols laus.

La même abbaye cède encore à celle d'Hauterive et pour une rente de 15 sols, l'église de Cugy avec ses chapelles et tous les droits paroissiaux.

Ces ventes se firent avec le consentement des abbés et des couvents de Bellevaux et de Morimond qui apposèrent leurs sceaux à l'acte, avec le consentement encore des seigneurs d'Estavayer, soit de D. Conon, prévôt de Lausanne, des frères Guillaume et Reynald, de Guillemette, femme de Guillaume, de Poncette, femme du seigneur défunt Conon et de ses enfants et des différents autres membres de la famille (M. et D. XII, p. 61). Les mêmes seigneurs d'Estavayer, en présence d'un grand nombre de personnes, promirent par serment de défendre et protéger la Grange-de-Cugy avec toutes ses dépendances, de respecter toujours les privilèges et libertés du couvent d'Hauterive.

Cet acte fut dressé à la Grange-de-Cugy, le 18 octobre 1230 sous le règne de l'empereur Frédéric et du pape Grégoire IX, en présence de plusieurs personnes de Cugy (Arch. d'Hauterive, n° 4).

On ne connaît le nom d'aucun curé élu par le monastère de Théla, ni par celui d'Hauterive jusqu'en 1292; depuis cette date les noms de la plupart des pasteurs sont parvenus jusqu'à nous.

Depuis l'union de la paroisse au couvent d'Hauterive, en 1230, nous rencontrons peu de faits dignes de notre attention; Hauterive resta paisible possesseur de la cure jusqu'en 1500, soit jusqu'au moment où le projet d'ériger l'église de St-Nicolas en collégiale allait éclore. En 1503, on trouve deux prêtres ayant droit à la cure de Cugy, c'étaient : DD. Paul Rappolt,

chapelain de St-Nicolas et curé de Tavel, et Jean Donzel; on ne sait d'où provenaient ces droits. Le clergé obtenait souvent des lettres de nomination, ou des lettres expectatives de Rome, qui donnaient droit à un bénéfice, en cas de vacance, et c'est probablement là l'origine de cette double candidature.

Vendredi, 15 décembre 1503. MM. du Conseil de Fribourg écrivent au Vicaire-général pour le prier d'examiner les droits des deux candidats; celui-ci porta le 20 décembre une sentence favorable à D. Rappolt, qui avait fait des promesses un peu simoniaques, c'est-à-dire de travailler à l'union de la cure de Cugy à la cure de Fribourg, union que le prieur d'Hauterive avait fait entrevoir comme très facile.

Le vicaire de Cugy, D. Jean Donzel, élu probablement par le monastère d'Hauterive se plaignit d'avoir été déposé violemment et chassé de la cure de Cugy par D. Rappolt, il en appela de la sentence du Vicaire-général au pape Jules II; D. Philibert de Bona, archidiacre et chanoine de Genève lui délivra le 21 avril 1504 des lettres d'appel. La lutte réelle était entre l'Etat et le couvent d'Hauterive, elle dura pendant plusieurs années. En 1504, l'excommunication de D. Rappolt fut affichée aux portes de l'église de Cugy.

Le différent fut soumis à l'arbitrage du prévôt de Soleure, D. Nicolas de Diesbach, et du doyen de Berne, D. Louis Löbli: l'Etat, pour aplanir les difficultés et libérer D. Rappolt de l'excommunication s'engageait au nom du clergé de payer annuellement 6 ducats à l'ex-vicaire Donzel, jusqu'à sa nomination à un autre bénéfice. Enfin l'Etat obtint, en 1508, des bulles qui unissaient les cures de Tavel et de Cugy au clergé de St-Nicolas et le 15 mars 1508, il donne son assentiment à cette incorporation (Man. et Geist. sach. 86).

Cependant, D. Jean Donzelli défendait ses droits à la cure de Cugy en cour romaine; le 15 novembre 1510 un jugement fut rendu à Rome dans la VII^e année du pontificat de Jules II. D. Rappolt fut condamné comme intrus et obligé, sous peine d'une excommunication majeure, d'abandonner la cure et le bénéfice de Cugy. La sentence fut signée par les notaires apostoliques et par Mercurius de Vipera, auditeur du palais apostolique.

D. Rappolt se soumit et renonça à la cure, mais le 2 juillet intervint une nouvelle transaction : D. Donzel renonce à ses prétentions par un acte formel et consent à la réunion de Cugy au clergé de St-Nicolas contre une pension de 20 florins et une prébende de chapelain à St-Nicolas ; d'un autre côté, D. Rappolt consent à lui payer 400 florins pour les frais du procès.

La lutte n'existait plus qu'entre le monastère d'Hauterive, d'une part, et le clergé de St-Nicolas et l'Etat, de l'autre ; elle fut continuée à Rome pendant plusieurs années. En 1522, après avoir fait, de chaque côté, des frais considérables, on convint de s'en remettre à un arbitrage composé de DD. Pierre Morel, abbé de Hauterêt, Pierre Fabri, chanoine de Lausanne et François de Lutry, official et chanoine ; ils prononcèrent le 11 juillet une sentence par laquelle la cure de Cugy fut adjugée au couvent, à la charge de payer annuellement 40 florins au Chapitre et 400 florins pour les frais ; celui-ci devait, de son côté, renoncer entre les mains du pape à toutes ses prétentions sur cette cure ; mais en cas de renonciation de la part du couvent, le Chapitre entrerait en possession de ce bénéfice sans difficulté. Avant cette sentence, le monastère en avait été mis en possession le 25 juin 1522, en vertu des bulles de Jules II et de Léon X.

C'est ainsi que fut terminé ce long et coûteux procès. Depuis lors jusqu'à sa suppression, le monastère d'Hauterive a payé régulièrement au Chapitre 40 florins. En 1544 c'était 20 livres et en 1720, 8 écus.

La réformation. Je n'ai rencontré aucun fait important sur l'époque de la réformation. Berne n'avait aucun droit sur la seigneurie de Cugy ; malgré l'agitation provoquée à Payerne, je suppose que les idées nouvelles ne pénétrèrent pas dans la paroisse.

Dans le mois de mai 1537, l'Etat de Fribourg donne ordre aux jurés de Cugy d'obliger les paroissiens d'entrer dans l'église les fêtes et dimanches pendant la messe et leur défend de rester dehors ou de se promener autour de l'église pendant le service divin (Fontaine, compt.). On avait probablement la mauvaise habitude de rester dehors, ce qui amena l'intervention de l'Etat, qui veillait assidûment à l'observation des lois de l'église.

1549. Une femme de Cugy fut condamnée à une amende de 20 goulden pour avoir travaillé un dimanche dans son jardin (avril); le 22 mai, elle est réduite à 1 livre à cause de sa pauvreté.

1568. 30 mars. Un nommé Pochon subit aussi un châtiement pour le fait de mauvais propos contre la Ste-Vierge.

1580. Les faits suivants ont peut-être quelques rapports avec les perturbations que la réforme avait amené. Le frère Pittet, conventuel d'Hauterive et curé de Cugy avait eu une altercation avec un certain Dom Matringe; il fut emprisonné à Cugy par le châtelain Chaney; délivré à l'aide d'une caution, il se plaignit du châtelain, qui cherchait de nouveau à l'arrêter, et lui avait jeté en blasphémant son habillement dans l'ordure. Le curé attribuait la cause de ces mauvais traitements à la colère qu'avait éprouvé Chaney lorsqu'il l'avait repris de n'avoir pas communie à la fête de la Pentecôte, pour gagner l'indulgence du Jubilé accordée par le St-Père.

Chaney fut cité devant le Conseil; il nia les faits dont il était accusé et il affirma avoir communie à Estavayer aux dernières fêtes de la Pentecôte. Le curé l'avait aussi injurié en lui disant hérétique, huguenot, etc. Le curé fut condamné aux frais du procès. 4 octobre 1580 (Rathserk. 16).

1583. Le couvent d'Hauterive se plaint auprès du Sénat du déplorable état du vicaire-curé de Cugy; il ne peut recouvrer les rentes du bénéfice, ni les legs faits à l'église; les héritiers de feu dom Jehan... refusent de payer la somme qu'il avait léguée pour réparer la cure; une partie des paroissiens refusaient de donner *les gerbes de moissons* (prémices); enfin il n'avait d'autre bois que celui qui lui était donné comme comunier de Cugy. Tous ces faits devaient amener la ruine du bénéfice.

MM. du Conseil « considérants et ayans de longue main
« considéré le désordre et irrégularité que nulli part de noz
« terres et pais ne nous appart plus grande que au prédit lieu
« et village tant es choses concernantes le temporel et politicq,
« que es choses qui concernent l'eglise et spiritualite, qui n'est
« sans nostre tres grand regret et desplaisir. A ces causes

« avons ordonné : les curés doivent recevoir les rentes et legs
 « sans difficulté; les héritiers de domp Jehan . . . payeront la
 « rente du legs jusqu'au jour ou le capital sera livré; la pré-
 « mices se lèvera comme de coutume. »

Chaque commune livra au curé sa part de bois comme celle de Cugy; ils invitèrent le châtelain, etc., à veiller à l'exécution de ces ordres (Rathserk. 17).

L'église, les chapelles.

La première église dont l'existence est constatée d'une manière certaine fut consacrée l'année 1313; la dédicace se célébrait le premier dimanche après la fête de St-Barthélemi (après le 24 août). Cette église était située entre Cugy et Vesin, près de l'embranchement de la route de Vesin, là où se trouve une croix et quelques amas de matériaux. L'église, consacrée en 1313, remplaça naturellement une première et peut-être une seconde église sur laquelle nous ne possédons aucune notice, ni sur l'emplacement, ni sur ses dimensions. Cette église fut visitée en 1453 par les délégués de Saluces. Voici les renseignements que nous fournit cette visite.

Les visiteurs arrivèrent à Cugy le dimanche 16 septembre; le bénéfice était évalué, les charges défalquées, à 100 florins de Savoie, soit environ 1200 fr., valeur en froment. Les visiteurs ordonnèrent de peindre la partie extérieure du tabernacle, d'entretenir à côté une lampe allumée, d'intituler les vases des Stes-Huiles, de peindre la tablette de la paix¹⁾, et réparer l'encensoir; de procurer une navette, deux chandeliers en bois pour l'autel et une croix avec le Christ pour la déposer dans la chambre des personnes administrées. Ils ordonnèrent encore d'établir un livre des évangiles et des épîtres, de relier le psautier, de couvrir les fonts baptismaux, de paver la nef de l'église ou de la planchéier. Les fenêtres étaient très rudimentaires, sans

1) Petit tableau orné qu'on faisait circuler et qu'on baisait à la communion du prêtre en signe de confraternité et d'union avec Dieu et l'église; cette cérémonie fut conservée dans la liturgie de plusieurs ordres religieux.

aucune vitre ; les visiteurs ordonnèrent d'y placer des vitres ou du moins de la toile à défaut de verres. Le toit de l'église n'était pas dans un meilleur état, il laissait pénétrer la pluie dans l'intérieur ; ce qui prouve qu'elle n'était pas voutée, ni plafonnée ; les murs étaient noircis et, à Cugy comme ailleurs, on avait la mauvaise habitude d'appuyer les cierges contre les murailles pour les éteindre. Voilà l'état de l'église en 1453 ; il paraît que la sacristie existait et qu'elle était fournie suffisamment et convenablement d'ornements.

Chapelles. Trois autels ou chapelles étaient érigés dans cette église.

Autel de la Ste-Vierge. Fondé par les nobles d'Illens, la rente s'élevait à 6 livres ; le chapelain, D. Ulric Billion, de Vuissens, devait appliquer chaque semaine une messe.

Autel de St-Antoine. Noble Girard d'Estavayer avait fondé cet autel et doté d'une rente de douze livres pour la célébration de trois messes chaque semaine.

1453. Humbert de Glâne, seigneur d'Illens et de Cugy, était patron et collateur de cet autel.

Autel de St-Nicolas. On ne connaît pas les fondateurs de cet autel.

Telle était l'ancienne église de Cugy ; la place où elle fut construite est aujourd'hui inhabitée, mais à cette époque plusieurs maisons l'entouraient ; il est probable cependant que ces maisons ne formaient pas ce que nous appelons un village.

Il est impossible de déterminer l'époque où cette église fut détruite, démolie ou peut-être incendiée ; elle fut reconstruite dans le village, où elle existe encore aujourd'hui. Cette translation eut probablement lieu dans le XVI^e siècle ; les deux chapelles furent peut-être construites aux frais des collateurs et patrons ¹⁾.

1) La construction de la cure, en 1529, nous donnerait-elle l'époque de la construction d'une partie de l'église ?

Je ne crois pas que le chœur et les chapelles soient antérieurs à la translation de l'église paroissiale dans le village ; mais avant 1665 la nef était probablement très petite.

Une église fut consacrée le 8 août 1665 ; d'un autre côté, on lit la date 1689, sur une poutre de la façade de l'église et de la tribune. La consécration de 1665 eut certainement lieu à la suite d'un agrandissement de la nef ou même de la construction de la nef, car le chœur et les chapelles ne sont certainement pas d'une construction postérieure à la fin du XVI^e siècle et les actes de la visite de 1453 prouvent que ces autels existaient dans l'ancienne église, car les voutes des chapelles de l'église présente n'auraient pas laissé couler la pluie dans l'intérieur. Cette consécration de 1665 nous prouve donc la construction de la nef ou son agrandissement et la date 1689 indique l'établissement de la tribune, qui fut reconstruite en 1826.

Une nouvelle fondation fut ajoutée à l'autel de St-Antoine en l'honneur de St-Eloi ; elle n'existait pas en 1455.

Un tableau du célèbre peintre Friess ornait cet autel ; l'Etat en fit l'acquisition pour le musée.

1725. On restaure le tableau de la chapelle de St-Eloi. La sacristie fut reconstruite en 1726 ; le seigneur de Cugy fit à cette occasion un don de 14 écus et le général de Diesbach, 6 écus.

1734. La paroisse fait reconstruire le clocher ; la dépense fut de 186 écus. Les dons des mêmes familles s'élevèrent à 25 écus.

L'horloge fut placée en 1734 ; elle coûta environ 300 francs fédéraux.

1826. Sutter, peintre fribourgeois, fit le tableau du Rosaire.

Dans les années 1825 et 1826, on fit des réparations importantes dans l'église ; c'est vers cette époque que le maître-autel en stuc fut construit ; la paroisse fit encore exécuter plusieurs ouvrages de peinture, le tableau de St-Martin, etc.

1843. Les fonts baptismaux furent transférés de la chapelle de St-Eloi dans celle de Notre-Dame-de-Compassion.

1847. M. Philippe de Diesbach, propriétaire Des Granges, etc., place de nouveaux tableaux dans sa chapelle, œuvres du peintre Dietrich, d'Estavayer.

Sculptures. Des sculptures de mérite ornaient autrefois l'église ; elles furent enlevées en 1826 lorsqu'on construisit un nouvel autel au chœur et les bancs des chantres. M. Ruedin, curé, qui

a partout laissé d'abondantes notices et éclaircissements sur le passé, donne sur leur origine la notice suivante :

« Les sculptures placées dans l'allée du premier étage de la
 « cure, faisaient partie du maître-autel, changé par M. Barbey
 « en 1826. M. Jean-Frédéric Curty, curé de Morens et ami de
 « de M. Barbey, m'a dit que la paroisse de Cugy en avait fait
 « l'acquisition à l'époque de la réformation et que jusqu'alors
 « elles formaient le tableau du grand autel de la collégiale de
 « Neuchâtel. »

Ces sculptures furent acquises pour le musée cantonal en 1873 (Cat. du Musée).

Les cloches.

Le clocher ou beffroi renferme trois cloches. La plus grande porte l'inscription : « Que tout sur la terre loue le Seigneur. Cugy et Vesin. Pierre Chuard, parrain et Marie Chuard née Borgognon, marraine. Fait par Pierre Duffet et Tréboux son neveu, fondeurs à Vevey. 1831. » Son poids est de 900 kilos.

On a utilisé pour cette cloche le métal d'une vieille cloche pesant 900 livres.

La seconde, du poids de 952 livres, fut coulée à Fribourg, par Jacques Délésève et son fils Jean-François-Prosper, avec l'inscription : « J'appartiens à la paroisse de St-Martin composée des villages de Cugy, Vesin. 1791, » avec les noms du parrain et de la marraine.

La troisième porte l'inscription : « Béni soit le Seigneur d'Israël, qui a visité et fait rédemption à son peuple . . . J'appartiens à Cugy, Montet, Vesin et Seyri, qui m'ont fait faire, payée l'an 1607. » (Dom Deytard, curé).

Confréries. La confrérie du St-Rosaire fut érigée canoniquement en 1627; celle du St-Sacrement le 23 août et celle du Scapulaire le 17 mai 1705; ces deux dernières confréries furent fondées par les soins et le zèle du curé Gaudet.

Dans les siècles précédents, deux confréries existaient dans

la paroisse : celle du St-Esprit, association de charité établie dans toutes les paroisses, et celle des *Ames*, « Confraternitas animarum », association pour le soulagement des âmes du purgatoire.

Obituaire. Un précieux document, pour l'histoire de Cugy, se trouve dans les archives cantonales, c'est l'obituaire et rôle des anniversaires des bienfaiteurs de la paroisse, avec le titre : « *Calcellarium parochialis ecclesie de Cugie* », écrit en 1455, par D. Pierre Burichet, chapelain de Moudon et vicaire de Cugy. Le volume a malheureusement une lacune du 20 octobre au 30 novembre.

Parmi un grand nombre de noms de familles cités, quelques-uns subsistent encore : les Collon, Bondallaz de Nuvilly, Berchier, Chuard, Esseiva, Lambelly, Pochon, Vaulet, etc.

Ce volume nous fournit aussi de précieux détails sur les fêtes ; les jours fériés, non compris les dimanches, étaient de 58 à 60 ; mais 8 à 10 de ces fêtes n'étaient pas totalement fériées, la circulation des chars ou le travail avec chars, char-rues, etc., seulement, était défendu. Ce précieux document fournit plusieurs noms des familles : d'Illens, de Glâne, Mayor, d'Estavayer, etc., et d'autres éclaircissements intéressants.

La cure. 1529. Une cure fut construite à cette date ; le Chapitre de St-Nicolas donne 60 livres au couvent d'Hauterive, comme subside à cette bâtisse.

La cure fut frappée de la foudre et incendiée le 14 juin 1704 ; un tableau rappelle ce triste événement, et porte l'inscription :

« Par action de grâce au bon Dieu mon Créateur, Rédempteur et Conservateur, à la Ste-Vierge, St-Théodule mes protecteurs, le 14 juin 1707. P. G., prêtre. »

Ce monument de la piété de D. Gaudet, le représente en surplis entre le cimetière et la cure ; St-Théodule le préserve de la foudre qui tombe à ses pieds et met la cure en feu. Les paroles : « Jésus assistez-moi ! Ste-Vierge, St-Théodule O . . . » qui sortent de la bouche de D. Gaudet ont sans doute été pro-

noncées au moment de l'accident; ce tableau était placé à côté de l'autel du Rosaire.

La cure était bâtie non à la place qu'elle occupe aujourd'hui, mais dans le jardin, entre la grange et le four.

Tous les meubles et la bibliothèque (400 volumes) furent consumés.

Après l'incendie, le curé fut probablement logé dans quelque maison du voisinage et on ne reconstruisit la cure que 30 ans plus tard; dans le récépissé de la visite pastorale de 1732, il est dit : *la construction de la cure commencée devra être terminée.*

1843. On fit de grandes réparations à la cure, et on nivela la place devant le bâtiment.

Visites pastorales.

Dans la visite du 5 octobre 1702, l'évêque donne les ordres suivants :

- 1° La bourse en soie pour la conservation des reliques n'est pas suffisante, ni convenable; il ordonne en conséquence l'achat d'un reliquaire en matière solide, soit en argent ou métal argenté;
- 2° On dressera au milieu du cimetière une croix en bois, avec le Christ;
- 3° On établira à la sacristie une aiguière et des essuie-mains;
- 4° Ordre concernant la tenue des registres de baptême, etc.
- 5° Il renouvelle les ordres donnés dans la visite du 19 juin 1694, concernant le prône, le catéchisme, etc.;
- 6° Ordre concernant les ornements, etc.; le cimetière sera fermé par trois portes; on procurera un drap mortuaire; les collectes pour les âmes du purgatoire ne seront pas détournées de leur destination.

Inventaire.

L'inventaire de 1699, nous apprend que l'église possédait 3 calices, un petit ostensor « en métal grossier » dit D. Gaudet, un ciboire en cuivre (ces deux objets furent remplacés par D. Gaudet, vers 1705 et volés en 1858), une petite boîte d'argent pour le Viatique ; 11 chasubles, 2 chapes, 3 aubes, 4 surplis, 10 chandeliers en laiton, 5 lampes en étain, etc., etc.

Bienfaiteurs et fondations diverses.

Le lundi après St-Barthélemi 1325, un ancien curé de Donneloye, D. Werb. . . . dit de Gimel, fit son testament, qui fut muni des sceaux des curés D. Nicolas, de Cugy, de D. Martin, de Montbrelloz, de D. Etienne, de Menières, de D. Conon, de Lully, etc. ; il fit un grand nombre de legs aux couvents des Prédicateurs et des Frères Mineurs de Lausanne et de Grandson, aux hôpitaux du St-Bernard de Fribourg (St-Pierre), de de Morat, de Moudon et de Romont ; au frère Pierre de Montagny de l'ordre des Prédicateurs, etc., aux curés de Biolley, Demoret, St-Martin ; au luminaire de la chapelle de Ste-Marie-Madeleine de Chavannes, à Notre-Dame de Champtouroz, etc. Le curé de Cugy, D. Nicolas Mayor et son frère Perrod furent nommés exécuteurs testamentaires (2 répt. d'Haut.).

1327. 18 janvier. Jean Fata, de Cugy lègue à l'église 60 sols pour son anniversaire ; l'acte est muni des sceaux de D. Jacques, doyen d'Avenches et de noble Perrod, Major de Cugy (rép. d'Haut.).

1329. Isabelle, femme de Jean de la Grange, vend au curé un pré pour assurer le legs fait par la veuve de Pierre Fata (Idem).

1360. Les nobles sœurs Jacqueline et Jeannette, filles de feu Henri de Seiry, testent en faveur de leur frère Pierre et de leurs sœurs Isabelle et Catherine ; elles léguèrent aussi à l'église de Cugy une rente de 5 sols et de deux chapons (Id.).

1374. L'église possédait une petite pièce de terre à Yvonand,

léguee par les même sœurs et par Catherine, fille d'Henri d'Arnodi, d'Yverdon ; elle rapportait deux pots d'huile et un chapon.

En 1364, nous trouvons un legs et un testament d'un enfant de 14 ans ; le curé et 5 témoins attestent que Marmet Vollery, d'Aumont, avait légué en 1360, 40 sols à l'église de Cugy ; l'enfant devenait donc majeur à 14 ans (Id.).

J'omets les nombreuses fondations d'anniversaires et les dons de minime valeur dans le XV^e et XVI^{me} siècle et je ne citerai que les principales.

1409. Mermette Berchier, de Montet, lègue une rente de 9 sols 9 deniers pour son anniversaire, qui doit être célébré par sept chapelains et le curé. D. Pierre d'Agyez, curé de Lully scelle l'acte (rép. d'Haut.).

Par acte du 11 mars 1424, à la suite de la mort de D. Nicod Mayor, jadis chapelain de Cugy et notaire du décanat d'Avenches, la veuve de B. Gimel alias Gottroux, reconnaît devoir une rente de 2 sols.

1442. Marmette Carrel, d'Aumont, lègue une rente de douze deniers à l'église et une autre de 5 sols 6 deniers à la chapelle d'Aumont (Idem).

1477. Noble Claude, fils de Claude d'Illens, de Cugy, teste en faveur de ses fils Jacques et Jean et lègue une rente de 5 sols à l'église (Idem).

1527. D. Jean Dumoulin, d'Estavayer, vicaire de Matran, fait un legs à l'église de Cugy (Idem).

1699—1722. Les seigneurs de Cugy firent plusieurs dons en ornements à l'église. Madame Lanthen-Heid, de Cugy, a donné deux chasubles. François-Joseph Reyff et sa femme Anne-Marie, née Lanthen-Heid, deux chapes et une chasuble.

A cette époque, on fit un tabernacle neuf, l'ancien étant vermoulu ; la dorure fut payée par Jean et François Broye ; elle coûta 140 florins.

Un legs de François Pochon fut employé à diverses réparations du maître-autel.

Madame Marie-Madeleine, veuve de l'avover F.-P. de Lanthen-Heid, seigneur de Cugy, chevalier de St-Michel, a fait don à sa chapelle de St-Jean, dite anciennement de St-Joseph d'une relique

de Ste-Clémence, elle fut transportée solennellement le 28 octobre 17... ?

Une dame Lanthen-Heid a donné un dais, garni de franges dorées et argentées.

Jacques Broye, mort en 1716, a légué 400 florins pour le soulagement des malades.

Nicod Pillonel, de Seiry, a donné à la chapelle de St-Georges de Seiry, *une pose par pié*, divisée en trois pièces, situées à Seiry *es essert de la villa*, au Montregard et *es champ dessus*; il a légué 15 écus à l'église de Cugy pour trois anniversaires. 1713.

1722—1800. D. Pierre Uttiger, prêtre, a fait don à l'église d'un plat et des burettes en argent, et d'un calice en vermeille.

1728. François Pochon, banneret, a légué 400 florins; avec cette somme on a peint et doré le maître-autel.

D. Christophe Franex, curé de Ménières, originaire de Cugy, a donné deux louis à l'église, une chasuble de 17 écus, etc.; en 1827, un dais du prix de 136 fr. anciens.

1736. La paroisse achète divers ornements, deux reliquaires & chandeliers; plusieurs dons généreux furent faits à cette occasion.

1739. M. Fontaine, curé de Villardvolard, a fondé une rente de fr. 180 pour la messe matinale le jour de la dédicace. Vers la même époque Claudine, femme d'Aimé Franex, a légué 100 écus à l'église.

1747. Les dames de Diesbach font don d'une lampe.

1780. Marguerite Chuard lègue plus de 50 écus à l'église.

1789. Madame Reyff, née Maillard, donne une chape, une chasuble et différentes garnitures, etc.

1791. Le major Reyff donne 18 écus pour une chasuble, en 1792 deux louis pour réparations à l'église, en 1794 des dalmatiques.

1795. L'avoyer Reyff une chape et une chasuble rouge.

Parmi les bienfaiteurs du commencement de ce siècle, on cite Elisabeth Bersier, le curial Bersier, Susanne Franex, Marie Bersier, du Carroz; Claude Bersier a payé en 1858 la bannière de

St-Eloi, l'ancienne était aussi un don d'un de ses proches parents; Edouard Mändly a aussi payé une bannière blanche et noire; Josette Bersier, née Ballif, a légué en 1835 la somme de 200 écus à la bourse des pauvres et 40 écus pour être distribués immédiatement; les sœurs Marie et Claudine Franex 300 francs pour un ornement; les héritiers du curé Barbey, 6 chandeliers argentés; Pierre Chuard, les lampes devant le St-Sacrement et l'autel du Rosaire, et un encensoir; les dames Reyff, une chasuble; Claude Bersier, fermier à la cour, une bannière rouge.

Dans la nuit du 19 au 20 août 1858, des voleurs enlevèrent le ciboire et l'ostensoir du tabernacle; pour réparer ce désastre le R. P. Ruffieux, desservant, acheta un ostensor volé dans l'église des PP. Cordeliers, qui fut retrouvé, fracturé, près de la Mottaz; il fut restauré par l'orfèvre Kœrber. Cet ostensor devait être l'ouvrage d'un orfèvre Muller, de Fribourg, ainsi que celui de St-Nicolas. Restauré, il fut payé 800 fr. A cette occasion, la paroisse de Cugy manifesta d'une manière éclatante son amour pour Jésus-Christ; presque toutes les familles firent un don pour payer la monstrance: Pierre Chuard, 120 fr.; Marie Bersier et Pierre Franex, chacun 100 fr.; les jeunes gens de Cugy, 80 fr.; Claude Rossier, 50 fr.; Jean Berchier, 40 fr.; le curé, 34 fr.; Madame Renevey, 30 fr.; Jean Marcuet, 27 fr.; Claude Chuard, 30 fr.; Madeleine Franex, 25 fr.; Pochon, ancien syndic, 25 fr.; Joseph Glardon, 20 fr.; Laurette Franex 20 fr. Suivent des dons de 10 et 15 fr. Les dons s'élevèrent à la somme de 756 francs. Marc Pochon a donné 210 fr. pour un ciboire. Le curé eut la malheureuse idée de vendre un calice du moyen-âge au prix de 100 fr., pour compléter le paiement de ces vases sacrés.

L'ancien ostensor et le ciboire avaient été achetés en 1700 pour le prix de 200 écus (600 fr.) et quelques objets en or et en argent, comme une croix en argent, une petite chaîne en or, données avec les 600 fr.

Ecoles.

On trouve peu de renseignements sur les écoles de la paroisse avant 1798; le maître d'école était Joseph Castella, de

Cugy, en fonction depuis 34 ans. Voici en quoi consistaient ses fonctions : « Ce régent fait le catéchisme trois jours par semaine et il donne les règles des chiffres tous les jours une fois.

« L'école se tient régulièrement deux fois par jour ; 2 heures le matin et 2 heures après midy, excepté les fenésions, moisson et semence. Les livres de lecture étaient : *une foy*, les principaux devoirs de la religion chrétienne ; on y fait syllaber et lire chacun par ordre . . .

« On fait connaître les notes de plain-chant aux garçons et on fait aux petits garçons à répondre la messe et à y assister tous les jours. »

A Vesin, le régent Borgognaon instruisait 25 enfants et leur enseignait la lecture, l'écriture, le calcul et la doctrine chrétienne ; les livres de lecture étaient : *devoirs du chrétien et la civilité*, par Lasalle.

Mais il existe un monument du zèle et de l'amour de l'instruction primaire, c'est le testament du curé Gendre, de l'année 1744 ; il mérite la publicité et son auteur la reconnaissance.

« Au nom de la Très S. Trinité, etc.

« Je Jean Gindroux, prêtre et curé indigne de l'église et paroisse de Cugy, considérant d'un côté l'usage que les S. Canons, les Conciles et les Pères ordonnent aux ecclésiastiques, bénéficiers de faire de leurs biens ecclésiastiques, qui sont apellés les vœux des fidèles, le prix des péchés et le patrimoine des pauvres, etc.

1° « Je déclare que je veux vivre et mourir dans le sein de l'église catholique ;

2° « Il dispose de ses biens patrimoniaux en faveur de son frère, de sa sœur, etc., et autres parents, etc.

« Item je legue quatre sacs de graines, savoir deux sacs de blé et deux sacs d'avoine aux pauvres de la paroisse, pour leur être distribués le plutôt possible après mon obit, afin qu'il prie Dieu pour le repos de mon ame.

« Item on distribuera demi bache à chacun des pauvres qui se rencontreront le jour de mon obit.

- 4° « Considerant combien l'instruction de la jeunesse contribue au bien de l'église et de l'état et voulant à cet égard seconder les pieuses vues de feu Rd domp Broye mon anti-prédécesseur. Je lègue à la paroisse de Cugie la somme de 70 écus (au cas que je ne les aye déjà livrés de mon vivant, comme j'en ai actuellement l'intention), dont la rente, avec les six écus et 15 batz, que j'ai procuré de la fondation de feu M. Rossier, fera une augmentation de 40 écus à la pension du régent d'école ; moyennant quoi il pourra instruire les enfants de la paroisse gratis, sans que les enfants soient obligés de donner dans la suite, les 4 batz qu'ils donnent à présent. Et par là, les pères et mères seront d'autant plus tenus à ne pas laisser négliger l'école à leurs enfants. Les enfants de la commune de Vesin jouiront du même bénéfice que ceux de Cugy, quand ils voudront fréquenter l'école au dit Cugy. Et quand les communiens du dit Vesin jugeront à propos de salarier un régent d'école en particulier, ils tireront 45 batz sur les dix écus ci-dessus mentionnés, pour les aider à faire le salaire de leur régent d'école, mais cela à condition que les pauvres soient enseignés gratis.
- 5° « Il legue 60 écus aux pauvres, afin de conserver l'antique usage de l'offrande aux principales fêtes de l'année ;
- 6° « Voulant aussi contribuer à l'instruction et éducation des enfants de la commune de Montagny-la-Ville et marquer à la dite commune ma reconnaissance pour m'avoir fait mon patrimoine, je lègue à la dite commune la somme de cent écus, pour aider à l'établissement d'un regent d'école dans le dit Montagny. Et en attendant que le dit établissement puisse se faire, la rente des dits 100 écus pourra s'appliquer pour l'instruction des enfants les plus pauvres du dit village ou pour leur aider a apprendre des métiers, désirant que mes parents se trouvant dans le cas soient préférés ;

- 7° « Il lègue sa bibliothèque à la cure de Cugy et divers
« meubles, à condition que les Curés célèbrent chaque
« année une messe anniversaire ;
- 8° « Les Curés de Montet, Minières, Tour, Morens, Nuville,
« etc., pourront user de cette bibliothèque à certaines
« conditions et surtout à celle d'assister annuellement à
« un service pour le repos de son âme, celebre par l'un
« d'eux ;
- 9° « Il établit les pauvres de la paroisse de Cugy, héritiers
« de tous les biens, effets, titres, etc., non légués. »
Fait le 9 juin 1744.

Gindroux, curé.

Ce testament fut lu le 2 septembre 1748, et il fut accepté par les parents du défunt et la paroisse de Cugy, etc.

Dans un codicille du premier février 1745 : « Pour encourager les jeunes garçons de la paroisse de Cugy à apprendre
« le chant grégorien . . . il legue 100 écus pour être la rente
« annuelle distribuée et partagée entre les six premiers chantres,
« c'est-à-dire, à ceux qui seront les plus capables de soutenir
« le chœur et les plus assidus, etc. »

La révolution avait chassé et dissipé les religieux du couvent de Bellelay (cant. de Berne) ; ce monastère, placé à la frontière extrême des paroisses catholiques du Jura bernois et des pays protestants, situé dans une vallée très solitaire, abritait une nombreuse jeunesse, qui venait y chercher une instruction solide et une éducation religieuse. Le Jura, la Franche-Comté, les cantons de Fribourg et de Soleure y envoyaient les enfants des premières familles ; au moment de la suppression, le jeune comte de Divonne, père de celui qui reçut dans son château, avec tant de bienveillance et d'affection, l'ange de l'église de Lausanne, Mgr Marilley, des Diesbach, des Boccard, etc., recevaient dans cette maison une brillante éducation. Un jeune religieux, plein de talents et de piété, vint chercher un asile sur le sol fribourgeois, c'était le P. Nicolas Lhoste, de Porrentruy ; vaste intelligence utilisée dans le pensionnat de Bellelay, il conçut l'idée de continuer l'œuvre de son monastère à Cugy. Entouré

de quelques professeurs, il réunit bientôt autour de lui 30 à 40 élèves ; il avait placé son établissement dans le château de la Cour, propriété de la famille Reyff.

M. Lhoste dirigea, pendant près de 10 à 15 ans, cet institut jusqu'au moment où il vint prendre la direction de l'école latine de Romont, où il mourut le 13 novembre 1849. Le collège de Cugy a cessé au départ de son directeur.

Faits divers.

1528. Un incendie éclata à Cugy cette année-là, mais nous n'avons aucun détail sur ce désastre ; il paraît cependant qu'il était considérable ; l'Etat fait un don de 57 livres.

Samedi, 15 juin 1549, un ouragan d'une grande violence se déchaîna sur les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Berne ; à Cugy, il enleva le toit de la maison du seigneur de Cugy.

Léproserie. Le 12 juin 1556, l'Etat ordonne à ceux de Cugy d'établir une léproserie au lieu dit *Paulx de fer*, et aux frais de la commune. On ne sait combien de lépreux se trouvaient dans la paroisse et on ne connaît pas le sort de ces malheureux.

Peste. Dans le mois de décembre 1567, il mourut plusieurs personnes de la peste à Vesin et à Cugy.

Seiry. Pendant que Seiry était membre de la paroisse de Cugy, le curé devait y célébrer la messe une fois par mois et le jour de St-Georges, patron de la chapelle.

Curés.

Il existe à la cure un catalogue des curés fait dans le dernier siècle ; c'est probablement l'ouvrage d'un religieux d'Hauterive ; il est défectueux sous plusieurs rapports. A titre de renseignement, je l'indique par les lettres L. C.

1442. 21 janvier. D. Everardus sacerdos de Cuzei (M. et D., t. 12).

1230. D. Girard, curé (L. C. Arch. d'Hauterive, répert.).

? D. Charles Barbel. L. C.

1292. D. Pierre, curé (Répert. d'Hauterive).

1313—1318—1322. D. Hugo, curé (Répert. d'Hauterive); le catalogue L. C. l'indique déjà en 1303. De son temps furent faites les reconnaissances en faveur de la cure de Cugy, etc., par Conon, co-seigneur d'Estavayer, *de la dime de la Petite-Chaux au territoire de Fétigny* (Notes aux archives de la cure).

1320. D. Vuilliermus, autrefois curé de Donneloye, à présent vicaire à Cugy. C'est un Mayor de Cugy (Man. du baron d'Estavayer, tom. vi).

1323—1349. D. Nicolas, curé (Répert. d'Haut., arch. soc. d'hist., p. 295). C'est un Mayor de Cugy (Man. du baron d'Estavayer, t. vi, répert. des D. Dominicaines).

L. C. place à l'année 1335 D. Humbert, de Genève; c'est une erreur, il était curé de Cugy au moment de la visite de l'évêque Saluces, en 1453.

1349—1385. D. Jacques Boveti et Buveti, Bovet (Répert. d'Hauterive, arch. soc. d'hist., p. 295). L. C. déclare qu'il fut élu en 1349; l'obituaire dit qu'il a fondé, en 1401, année de sa mort, un anniversaire placé au 15 août.

En 1349, Henri de Seiry fit une reconnaissance en sa faveur et une nouvelle en 1359 pour plusieurs pièces de terre, au territoire de Seiry (Notes recueillies par M. Ruedin). Un acte de 1364 lui donne le prénom Pierre; c'est évidemment une erreur du notaire, comme d'autres actes le prouvent.

1385. D. Nicod Mayor, curé, fils de Perrod Mayor, de Cugy; son anniversaire, que le curé devait célébrer accompagné de 10 chapelains, se célébrait le 20 mars.

1405—1412—1415. D. Girard Chuart et Schuard, curé (Rép. d'Haut. et Notaires). L. C. le place en 1419; son anniversaire avait lieu le 25 décembre.

1421—1422. D. Etienne Mardus ou Mandery, Mandeir. L. C. Mandery et Maudens, et l'obituaire Mandeir, curé. Il mourut donc avant 1455. Il a fondé un anniversaire fixé au 21 août.

1428—1430. 11 novembre. D. Claude de Moches, vicaire (Rép. d'Haut.).

1428—1442. D. Rodolphe de Arberg, curé (Not. Canali,

Sinevey et n° 27, etc.). L. C. n'en fait pas mention. Il fit son testament le 9 octobre 1444 ; il légua à Périsonne de Arberg, femme de Nicod Bellin, bourgeois de Fribourg, 100 livres que lui avait emprunté en 1440 Jean de Willie, alias Castro, not. de Fribourg ; son testament ne renferme pas d'autres renseignements ; il était prieur de la confrérie de la Conception et il mourut probablement en 1444.

1445—1450. D. Jean de Marchia, curé (Répert. d'Haut. 2).

En 1449, Jacques, fils de Pierre Goumaz, de Fétigny, fit une reconnaissance en faveur de ce curé et de celui de Menières pour la dime de 20 poses de terre. « Le dit Jacques reconnaît « dans le même acte devoir un cens annuel en argent sur ces « 12 poses, au Curé, ou à l'église d'Estavayer, redevances « léguées par Manetrius d'Estavayer, donzel. » L'acte, rédigé par Pierre Murot, juré (notaire), du décanat d'Avenches et ensuite par Pierre Mayor, lequel étant mort, D. Girard Chuart, prêtre de Cugy et notaire juré du décanat d'Avenches à qui furent confiés les registres du notaire Mayor, le releva des dits registres ; mais il mourut avant de terminer. Enfin l'acte fut terminé par Jean Levet, prêtre de Cugy (Notes de M. Ruedin, curé. Répert. des arch. de la Maigrauge).

1450. D. Petrus Mayor (L. C. C'est probablement erroné).

1453—1455. D. Humbert, de Genève, curé (Arch. soc. d'hist.), curé encore après 1455, mais il ne résidait pas.

1453—1455. D. Jean Gobin, vicaire (Arch. soc. d'hist.), son anniversaire dans l'obituaire est placé au 14 mai, mais l'écriture de cet article étant d'une main plus récente, il faut admettre qu'il est mort après 1455. D. Humbert, de Genève, curé au moment de sa mort, fut son héritier.

1459. 7 octobre. 1460—1465—1468. 1^{er} avril. D. Pierre de Bruello, curé (Répert. d'Haut.).

1470. 17 mars. D. Antoine Mangnerat (Mugnerat, Mongnant, Mongnerat), de Nuvilly, où cette famille était nombreuse, vicaire (rép. d'Haut.) ; il a fondé un anniversaire inscrit après 1455 au 9 mai.

1455. D. Jean Schuart, L. C.

1482. D. Pierre Boarbier, L. C.

1485. D. Pierre Berchier, L. C.

Ces trois ecclésiastiques furent peut-être vicaires des curés précédents ; les notes recueillies par M. Ruedin le confirment. Il dit : « Pierre Boarbier, ou Barbier, ou encore Babier, et D. Pierre Barchery, d'Aumont, chapelains et vicaires. En 1482, il y eut un accord entre le curé de Ménières, D. François Marmegotti (Maringo?) et le curé de Cugy, D. Barbier, par rapport à la dime de 8 poses de terre *en la Petite-Chaux*, au territoire de Fétigny. »

1474—1483. 10 août. D. Henri de Furno (Dufour), curé (Répert. d'Hauterive).

1491—1492. D. Nicod Renauld, de Romont, curé (Répert. d'H. et L. C.). Par transaction du 17 février 1492, il promet de payer pendant sa vie, à l'abbé Jean Renauld et au couvent d'Hauterive, une ferme annuelle de 9 livres.

1496. D. Pierre Cumints. L. C.

1497. D. Glaude Forney (Forneri), obituaire.

1498. D. Pierre Burquineti, vicaire (obituaire) ; il fut chanoine de St-Nicolas.

La confusion qui existe dans le catalogue des curés suivants, provient des procès entre le couvent d'Hauterive et le Chapitre de St-Nicolas.

1503—1510. D. Paul Rappolt.

1504—1510. D. Rolet Truffet.

1507—1513. D. Pierre Faussie (Hist. du canton, t. 2, p. 83), vicaire et prieur commendataire du couvent de Payerne.

1503—1518. D. Jean Donzel, de Fribourg, curé. En 1516, il est encore chapelain de St-Nicolas, à Fribourg (N° 135, not.). Le 16 septembre 1518, l'Etat lui permet de faire le pèlerinage de Rome, à condition que la chapelle de St-Nicolas fut bien desservie pendant son absence ; la cure de Cugy était desservie par un vicaire.

1519—1535. D. Jacques Donzel, curé (Arch. des PP. Cordeliers, répert.), c'est probablement le même curé que le précédent.

1519—1520—1524. D. Antoine Bondalla (Bonaduluti), de

Nuvilly, vicaire (Répert. d'Hauterive, 2). Le 1^{er} août 1519, il prend à ferme de D. Jean Donzel, curé, le bénéfice pour 3 ans et pour 160 florins annuellement.

1532. D. Nicod Pillonel. Le 8 janvier 1532, par acte signé J. Chaney, notaire, noble François de Lutry, chanoine de Lausanne et curé de Ressudens, lui afferme cette cure (Fontaine, Compte). D. Pillonel était originaire de Seiry; en 1525, il signe prêtre et notaire.

1558. D. Guillaume Comte. L. C.

1568. Frère Pierre Raussignaulx, de l'ordre de St-François « sous-curé, ailleurs c'est vicaire. » (Cressinel, not.).

1575. D. Claude Desgranges. L. C.

1580. Frère Pierre Pittet, conventuel d'Hauterive, vicaire (Rathserk. 1717); il fut privé du bénéfice le 4 octobre 1580.

1583. P. Claude Pittet, religieux d'Hauterive, mort à Cugy le 14 février 1580 ou 1581.

1580. D. Louis Paschodus (Pachoud); il se présente au Chapitre qui, après l'avoir examiné, le trouva apte et digne, pourvu que l'abbé d'Hauterive, patron, voulut l'accepter.

1582—1583. D. Bernard Chevaley, vicaire, depuis un ou deux an; il était de Bernex, en Chablais, mandement d'Evian; en 1586, il avait quitté les terres fribourgeoises.

1584. D. Jean Griffon. L. C.

1585—1607. Frère Pierre Deytard, religieux d'Hauterive. L. C. De son temps fut fondue la troisième cloche et la plus ancienne (Notes de M. Ruedin. Rentier Braillard, p. 86).

1586—1596—1604. Séparation d'Aumont et de Nuvilly.

Avant 1620, D. Jacques Bovet, curé; il a fondé un anniversaire avant 1620; mais il paraît qu'il est mort peu avant cette date.

1620. D. Jean Buessard (Bussard?), vicaire de D. Jacques Bovet.

1620—1635. D. Louis Carquilla et Carquillat, curé. Il établit la confrérie du Rosaire en 1627.

1635—1661. D. François Gaudard, de Romont, curé; c'est lui qui a établi les premiers registres des naissances, le 22 jan-

vier 1635 ; la dernière inscription de sa main est du 21 juin 1661.

1662—1699. D. Pierre Broye, de Cugy, curé. Il mourut à Cugy, le 23 avril 1699 ; son tombeau se trouve au chœur de l'église. Les registres de baptêmes présentent une lacune du 24 mars 1662 au 1^{er} janvier 1663.

Le 3 juin 1663, le village de Montet fut érigé en paroisse.

1699—1722. D. Pierre Gaudet, curé, de Longeville en Bourgogne ; élu le 1^{er} septembre 1699 ; il mourut à Cugy le 13 mars 1722, à l'âge de 58 ans ; il fut enterré au milieu du chœur. Il fut curé de Vuissens avant de venir à Cugy. En 1714, il était doyen. C'est lui qui plaça, à côté de l'autel de St-Antoine, le tableau de St-Bernard de Menthon, et autour du maître-autel, les images de St-Grat, St-Sébastien et St-Roch. M. Gaudet était un prêtre d'un grand mérite, plein de science, de vertu, de zèle ; sa mémoire est en bénédiction. Après sa mort, D. Antoine Gachoud, sous-prieur au monastère d'Hauterive, remplit les fonctions pastorales jusqu'à l'arrivée de D. Gindroz.

1722—1748. D. Jean Gendre, de Montagny-la-Ville, curé du mois de juin 1722 à 1748 ; il mourut à Cugy le 31 août 1748. Il fut enterré près de la croix de pierre, qu'il avait lui-même érigée.

Dans les derniers mois de l'année 1735, il fit le pèlerinage de Rome avec Pierre Chuard, ancien militaire en Pologne et qui parlait plusieurs langues. Il paraît certain que le procès de béatification du B. Canisius était le principal motif de ce voyage. Une lettre de recommandation du R. P. François-Xavier Vest, recteur du collège de Fribourg, dit que M. Gindre était délégué auprès de la Congrégation des Rites, pour la béatification du B. Canisius, dans le procès d'information institué par Mgr Claude-Ant. Duding. On ne sait, cependant, s'il était délégué par l'évêché ou par les Jésuites.

Pendant son voyage, M. Joye desservit la paroisse. M. Gendre a légué sa bibliothèque à la cure de Cugy, le 13 juillet 1791 ; ces livres furent remis au couvent d'Hauterive.

1734. Séparation de la commune de Seiry de la paroisse de Cugy, réunie à celle de Montet.

1748—1755. D. Pierre Berchier, de Cugy. Elu le 12 septembre 1744 par le couvent d'Hauterive, mort à Cugy le 17 avril 1755.

Il reçut la seconde et dernière visite de Mgr de Boccard, le 12 septembre 1754, qui dit dans son récé : « Omnia ordi-
« nata sunt inventa » (tout est en bon ordre).

1751. Il se fit un échange de fiefs entre LL. EE. de Fribourg et l'abbé d'Hauterive. Des pièces de terre à Frasse, Fétigny et Franex, appartenant à l'église de Cugy, furent données à LL. EE. en échange d'autres pièces que LL. EE. possédaient à Cugy.

1748. D. ? Fontana, vicaire ; il fut probablement vicaire de M. Gendre.

1755—1788. D. Antoine Yochet, de Sâles, curé. Elu le 20 avril 1755, mort à Estavayer-le-Lac en 1798. Il résigna son bénéfice en 1788, et fut nommé directeur des Dames Dominicaines d'Estavayer, le 10 juin 1788 ; il occupa ce poste jusqu'à sa mort.

Il a baptisé 334 enfants ; béni 65 mariages et enterré 243 personnes.

Les recès de 1766 et de 1784 rendent un beau témoignage à son zèle et à sa bonne administration.

1788—1822. D. Jean-Joseph-Nicolas Jerly (et Yerly), de Pont-la-Ville, curé. Elu le 18 juin 1788 ; il résigna la cure de Cugy en 1822 ; cette même année, il fut nommé chapelain à Cottens. Il mourut en 1825, au Riallet, près de Neyruz, où il avait des propriétés.

Il a baptisé à Cugy 499 enfants ; béni 109 mariages ; enterré 329 personnes.

1822—1842. D. Pierre-Joseph Barbey, d'Onnens, curé ; élu par les religieux d'Hauterive le 28 novembre 1822, et installé le 17 janvier 1823 ; mort à Cugy le 9 novembre 1842. Il fut inhumé devant la porte principale de l'église. Curé pendant 20 ans moins 16 jours ; il a baptisé 412 enfants, béni 86 mariages ; enterré 291 personnes. Après sa première messe, il fut envoyé comme vicaire à Echallens et ensuite nommé curé de Cerniat ; pendant son administration à Cugy, on construisit le maître-autel, le clocher et la flèche.

1842—1848. D. Charles-Louis-Marie-Dominique Ruedin, de Cressier (cant. de Neuchâtel), né le 15 août 1810, ordonné prêtre le 21 septembre 1839, vicaire à Estavayer-le-Lac, desservant la paroisse de Lully, et curé de Cugy depuis le mois de novembre 1842. Au commencement de l'année 1848, il fut nommé curé d'Avry (Voir vol. I, p. 353).

Il a recueilli beaucoup de notices sur ses prédécesseurs, sur la paroisse, etc.; notes très intéressantes et très utiles. Il a fait aussi plusieurs réparations à la cure.

1848—1861. D. Jérôme Ruffieux de La-Roche, conventuel de l'abbaye d'Hauterive (supprimée en 1848), curé de février 1848 à la fin de l'année 1861. Il est mort, étant curé à Grolley, le 3 janvier 1876.

1862—1870. D. Pierre-François Caille, de Sales; né le 13 février 1808, ordonné prêtre le 24 septembre 1836, vicaire au Crêt en 1836; à Assens en 1843; à Cressier-le-Landeron 1844; curé de Villarimboud de 1846 à 1862; curé-desservant à Cugy de 1862 à 1871.

1871—1880. D. Victor-Joseph Pellerin, d'Assens (Vaud); né le 13 janvier 1838; ordonné prêtre le 27 juillet 1862; vicaire à Bernex (Genève) en 1862; curé-desservant de Nuvilly et Aumont de 1863 à 1871; curé de Cugy en 1871. Au mois de décembre 1879, il fut nommé Vicaire-général par Mgr Cosandey; confirmé dans cette dignité par Monseigneur Mermillod en 1883, et dans le mois de novembre de cette même année, il fut élu chanoine de St-Nicolas.

1880. D. Pierre-Xavier-Amédée Moullet, d'Avry-dev.-Pont; né le 31 octobre 1848; ordonné prêtre le 19 juillet 1874; préfet de l'Internat au Collège de St-Michel à Fribourg de 1874 à 1880; nommé curé de Cugy, il ne prit possession du bénéfice qu'au mois de juillet 1880. Depuis le départ de M. Pellerin, jusqu'à son arrivée, les offices divins furent célébrés par différents prêtres. Il fut élu curé de Vuadens dans le mois de mars 1884. Il est neveu de feu M. F.-A. Moullet, curé d'Onnens et petit-neveu de feu M. Moullet, vicaire-général et de feu M. Moullet, doyen de Torny-Pittet.

1884. 15 mars. D. P.-J.-Rodolphe Bochud, de Villarepos ; né le 16 avril 1836 ; ordonné le 22 juillet 1883, vicaire à Neyruz, du 15 août au 11 novembre 1883.

Chapelains.

1424. D. Nicod Mayor (Vilici), jadis chapelain (rép. d'Haut.).

1453. D. Jean Gobin, chapelain de St-Antoine (Arch. soc. d'hist.).

1453. D. Ulric Billion, chapelain de Notre-Dame (Arch. soc. d'hist., p. 295).

1482. D. Pierre Chinaulx, chapelain (rép. d'Haut.).

1482. D. Pierre Bercheri (Berchier), chapelain (Idem).

1503. Un chapelain, dont le nom n'est pas donné.

1514. 12 mai. D. Johan Besson, alias Monvillard, chapelain de Cugy, originaire de Prez.

1539. 19 juin. Dans l'acte de partage des Chuard, il est fait mention de dom Pierre Chuard, chapelain, de Cugy, fils de feu Jean Chuard.

1563—1568. D. Jehan Jolly (et Joly), de Cugy, chapelain à Cugy (Cressinel, not.), et *soub-curé*.

1567. D. Jehan Bourbier, prêtre de Cugy (Cressinel, not.).

Document.

Acte de rachat des fondations de la chapelle de la noble famille Reyff. « Nous soussignés, en vertu de due autorisation
« déclarons par les présentes avoir convenu et d'être tombés
« d'accord sur le rachat de la rente annuelle de soixante-deux
« francs et cinq rapps payée par la noble famille Reiff, pour
« les fondations de sa chapelle en la Vén. eglise de Cugy et
« d'en avoir réglé et fixé gré à gré le capital à la somme
« mille trois cents quatre vingts sept francs et quatre vingts
« rapps, qui ont été payés aujourd'hui comptant et cela sous
« les réserves et conditions suivantes :

- 1° « La famille Reiff renonce à son droit de collature en
« faveurs de MM. les Rds Curés, qui seront à perpetuité
« bénéficiers de sa chapelle ;
- 2° « La famille continuera neanmoins d'être chargée de l'en-
« tretient de sa chapelle ;
- 3° « Monsieur le Rd Curé et ses successeurs seront obligé
« à perpetuité de satisfaire à toutes les fondations de
« sa chapelle, telles qu'elles sont spécifiées dans le cata-
« logue général des fondations de la cure ;
- 4° « La famille Reiff est déclarée irrércherchable en cas de
« perte ou de diminution du prédit capital et des mille
« cent quatre francs et trente rappes provenant du rachat
« du Kastenzins de Nuvilly, déjà joint précédement au
« bénéfice de la cure ;
- 5° « Il est dressé trois doubles de la présente convention,
« dont l'un est remis à sa Grandeur Monseigneur l'Evêque
« pour son approbation. Le second à Monsieur le Rd
« Curé, pour lui servir de règle, comme bénéficiers des
« chapelles et le troisième à la famille pour sa quittance
« générale.

« Ainsi fait et convenu à Fribourg, le 12 décembre 1843.

« Ch.-L. Ruedin, curé de Cugy.

« Buman allié Reiff

au nom de son épouse

Louise Nannette Traxler née Reiff.

pour le général Vonderweid,

X. Landerset.

Approbation de l'Evêché

le 13 décembre 1843.

Pierre-Tobie, év. de L., etc. »

DELLEY

*Deley, Daleir, Daleo, Dalens. Portalban,
Portus Albani.*

Patron: St-Jacques, apôtre (25 juillet). La paroisse est composée des communes de Delley et de Portalban.

Delley: Altitude 505m. Population 302, bourgeois de la commune 199, d'une autre commune 85, d'un autre canton 13, étrangers à la Suisse 5; catholiques 299, protestants 3; maisons habitées 54, ménages 58.

Portalban: Altitude 460m. Portalban dessus 499m. Population 166, bourgeois de la commune 74, d'une autre commune 83, d'un autre canton 5, étrangers à la Suisse 4; catholiques 160, protestants 6.

Total de la paroisse 465; catholiques 459, protestants 9.

Cette paroisse nous présente des vestiges des temps les plus reculés par les habitations lacustres du voisinage de Portalban, des vestiges de l'époque romaine et du moyen-âge par les seigneurs d'Asnens et de Portalban.

La seigneurie d'Asnens et de Delley. Entre St-Aubin et Delley existait le village et la seigneurie d'Asnens ou d'Agnens; dans une belle position, d'où la vue s'étend sur les Alpes, le Jura et le lac de Neuchâtel; là vivait Gilamarcus d'Asnens en 1149. Le baron d'Estavayer écrivait en 1806, à M. de Delley d'Avaize, que les Asnens ou Agnens descendent de Guillaume, troisième fils de Robert d'Estavayer, qui vivait en 1070 et 1096.

Il est aujourd'hui difficile de constater la vérité de cette assertion, mais il est certain que les seigneurs de ce nom apparaissent dès 1149 et 1160. Dans le XIII^e siècle nous apprenons par le cartulaire de l'église de Lausanne qu'ils possédaient la forêt dite *Aumont* (*altus-mons*), des terres à Ressudens, où les héritiers de Pierre, de Geoffroy et Guillaume d'Asnens tenaient

en fief diverses possessions du Chapitre. Pierre d'Asnens était chevalier.

Une famille probablement issue des Agnens prit le nom de Portalban ; en 1332, Aymon, fils de feu Herman de Porabam, chevalier et ses fils Hermetus et Reynald empruntent 60 sols de D. Girard, curé de St-Aubin.

Les nobles d'Agnens auraient aussi, comme d'autres chevaliers du pays, pris part aux Croisades, suivis sans doute de plusieurs de leurs sujets. Au nombre des croisés, on cite François d'Asnens qui, en 1219, serait tombé malade et mort devant Damiette ; dans la collection de documents sur les croisades, de M. Courtois, se trouve un acte testamentaire de lui ; en voici la traduction du latin : « A tous ceux qui les presentes verront, « moi François prêtre, humble pèlerin, salut en N.-S, Je declare « que François d'Asnens, écuyer, à ses derniers moments, a « reconnu en ma presence avoir emprunté sur sa foi, de Martin « Calvo, marchand génois, de la société Corsali, trois marcs « d'argent, en remboursement desquels, par acte de dernière « volonté, il a engagé tous ses parents existant en de ça ou au « delà des mers, moi témoin.

« En foi de quoi, j'ai apposé mon sceau sur les présentes. « Fait au camp sous Damiette l'an de N.-S. 1219 mois d'août. »

Ce document a été la preuve de la présence des Asnens à la croisade de St-Louis et a fait admettre leurs armoiries dans la salle des Croisades à Versailles (Voir la notice de M. le comte de Delley-Blancmesnil).

En 1322, noble Henri, fils d'Aymon d'Agnens, donne au couvent de St-Dominique d'Estavayer tous ses droits sur le devin d'Agnens, situé près des terres de son frère Renaud, de celle du couvent de Payerne et du seigneur de Font (Arch. des dom.).

Le village d'Agnens ou Asnens existait encore dans le XIV^e siècle ; M. le chanoine Grangier dit qu'il a vu, dans les archives de St-Aubin, des reconnaissances de 1335 et 1372 signées par M. Mareschet, par lesquelles il apparaît que noble Pierre de Grandson, seigneur de St-Aubin, de Grandcour, donna à cens perpétuels aux habitants d'Agnens, près de St-Aubin, toute la messellerie, les paquiers et paquerages d'Agnens, pour la rente

annuelle et perpétuelle de trois muids de froment, mesure de Cadrefin, deux livres de cire et 40 sols.

Ces trois muids furent réduits dans la suite à deux, parce que les sujets d'Agnens menaçaient d'abandonner le village.

Guillaume de Grandson donna ces deux muids aux chapelles de St-Georges et de Ste-Catherine, fondées par ses ancêtres dans l'église de Ressudens. 100 sols dus par les sujets de St-Aubin, vinrent encore augmenter les rentes de ces chapelles.

1528. Antoine de Delley, fils de feu noble Barthélemi de Delley, co-seigneur du dit lieu, se trouvait dans la détresse; il vend à Pierre du Moulin, notaire d'Estavayer, la moitié de la dime de Delley, indivise avec noble Barthélemi, fils de feu Oddet, son neveu et avec noble Jean de Villarzel, co-seigneur de Delley.

Il vend encore sa part du four, de la messellerie et de la juridiction de Delley, haute, moyenne et basse, des bans, de la chaponnerie, corvées, etc. (Arch. du château de Delley).

1548. Barthélemi et Oddet de Delley, vendent aussi leur part de la seigneurie de Delley, c'est-à-dire $\frac{1}{8}$, à noble Pierre du Moulin, donzel et seigneur de Treytorrens. Bientôt après les Challant, seigneurs de Villarzel sont reconnus comme co-seigneurs de Delley. Le 15 février 1563, le seigneur de Delley fut obligé de rendre hommage à l'Etat de Fribourg, parce que ce fief dépendait du château de Chenaux-Estavayer.

Les seigneurs d'Asnens ou d'Agnens prirent dans le XV^e siècle le nom de Delley; c'est sans doute à l'époque où le village d'Agnens disparut et que le village de Delley, dont on ne trouve pas de trace dans les premiers temps, s'éleva ou devint plus important. Il est difficile de déterminer la date de la disparition d'Agnens, il était encore habité en 1335 et 1374; mais un demi-siècle après, des membres de la famille d'Agnens prennent le nom de Delley, entr'autre Pierre de Delley, donzel, en 1420; ces dates peuvent nous aider à éclaircir cette difficulté. Les descendants de la famille de Delley-Agnens auraient quitté la Suisse dans le XVI^e siècle, et ils se seraient établis en France, où ils existent encore, divisés en plusieurs branches, dont les généalogies sont admises dans le nobiliaire français de St-Alais. Ces ramifications sont : les de Delley-d'Avaize, de Delley de la Garde,

qui forment les comtes de Delley-d'Agier, de Delley-Blancmesnil et les barons de Delley-d'Aschères.

(Voir notice sur quelques anciens titres, suivie de considérations sur la salle des Croisades au musée de Versailles, par le comte de Delley-Blancmesnil. Paris 1866, volume de 600 pages, in-4°, et plusieurs nobiliaires.)

Portalban, la chapelle.

Cette localité remonte aux temps préhistoriques par ses habitations lacustres ; St-Amédée, évêque de Lausanne, donna au prieuré de St-Maire, à Lausanne, les églises de Tours, les chapelles de Montagny et Portalban dans le Vully, etc., mais quel fut le nom de cette localité avant de prendre celui du patron de la paroisse ? Où se trouvait la chapelle donnée ? L'histoire ne pourra probablement jamais résoudre ces deux difficultés. La chapelle de Portalban remonte évidemment à une haute antiquité et elle avait une certaine importance et des rentes assez considérables, lorsque St-Amédée la donna aux chanoines de St-Maire, pour augmenter leurs revenus.

Il est fait mention de cette chapelle en 1166 et en 1177 dans la bulle d'Alexandre III, et en 1182 dans celle de Lucius III (Gremaud). Des documents postérieurs nous apprennent qu'elle était déjà dédiée à St-Jacques, apôtre ; une forêt a conservé le nom du patron, *la forêt de Jaquemoz*. Elle disparut probablement dans le XV^e siècle et elle fut remplacée par la nouvelle chapelle fondée en 1488, par Hugoneti.

On a affirmé dans plusieurs circonstances, et surtout dans les documents pour obtenir l'érection d'une paroisse à Delley, que Delley, Portalban et Chabrey formaient une paroisse indépendante avant la réformation. Le pouillé du diocèse de 1228, les visites pastorales de 1416 et 1453, donnent un démenti à cette tradition populaire.

Nouvelle fondation de la chapelle à Delley. Par acte du 14 mars 1488, signé par dom Antoine Amici, chapelain à Vuisens et juré de la cour de Lausanne, Pierre, fils de Girard Hugo-

neti, bourgeois d'Estavayer, comme héritier de feu Jean Jaccod et ayant-droit des hoirs de Françoise, femme du dit Jaccod, fonda dans la chapelle de St-Jacques de Delley, une messe que le curé de St-Aubin devait y célébrer chaque samedi de l'année; il donna pour cette fondation une rente d'un muid ¹⁾ de froment, mesure de Neuchâtel, outre l'emplacement qu'il avait déjà donné pour y bâtir cette chapelle, sous le vocable de St-Jacques.

Il paraît que la chapelle primitive avait disparu et c'est une nouvelle chapelle que P. Hugoneti fonde à Delley.

Le 28 mars 1566, ceux de Delley furent sommés, sous une amende de 100 livres, de rétablir la chapelle de St-Jacques, d'acquitter 12 livres au curé de St-Aubin et de faire dire les messes fondées.

Un an plus tard, en 1567, l'Etat leur accorde un don de 10 livres pour une cloche. La chapelle fut donc réparée ou reconstruite vers cette date. L'existence de la chapelle est constatée en 1584 et 1636.

Par un accord du 25 avril 1680, Delley contribuait par $\frac{2}{3}$ et Portalban par $\frac{1}{3}$ aux dépenses de la chapelle; mais alors comme aujourd'hui on aimait à prolonger les difficultés pour augmenter inutilement les frais.

Vers 1700, la chapelle était dans un très mauvais état, une nouvelle construction était nécessaire. Pour aider les deux communes et les encourager, D. Jacques Gardian, chapelain, donna par acte du 26 octobre 1711, la somme de 100 écus petits pour cette bâtisse; les travaux commencèrent vers 1713; le terrain sur lequel on construisait appartenait aux héritiers de de F. Cuagnié; M. Jean-Antoine de Castella, colonel et chevalier de St-Louis et seigneur de Delley fit un arrangement avec la commune pour ses droits sur ce terrain.

La nouvelle chapelle fut consacrée le 28 août 1735 par Mgr Claude-Antoine Duding, et l'anniversaire de la dédicace fut placé sur le dimanche après la Décollation de St-Jean.

En 1749, la flèche, supportée probablement par une char-

1) Le muid variait comme la mesure dite quarteron, on peut cependant le fixer en général à 4 sacs, de 8 à 10 quarterons.

pente défectueuse, allait s'écrouler ; l'architecte de l'Etat envoyé à Delley constata le danger et la nécessité d'une construction nouvelle, c'est alors qu'on vota la bâtisse d'une tour ; mais Portalban refusait de coopérer à cette dépense conformément à l'accord de 1680 ; avant de commencer les travaux, on dépensa inutilement 70 florins pour courses et procès. La tour et la nef de l'église de 1713 existent encore, mais à l'occasion de l'érection de la paroisse, on construisit un nouveau chœur plus vaste que celui de 1713 et un nouvel autel, qui fut consacré par Mgr Marilley le 18 octobre 1858. L'église est simple mais propre, elle est cependant insuffisante pour une population de 465 habitants.

Les cloches.

Deux cloches médiocres convoquent les fidèles au temple du Seigneur et annoncent les fêtes, les naissances et les décès. La petite est de l'année 1766, elle fut faite avec la matière d'une petite et antique cloche. La plus grande fut fondue par Antoine Livremont, de Pontarlier, en 1738.

Les chapelains et le bénéfice.

Les premières fondations du bénéfice remontent à une haute antiquité ; elles sont probablement perdues ; la fondation Hugoneti de 1488 a été conservée ; mais en 1878, à la suite d'un accord entre le Chapitre de St-Nicolas et le curé de St-Aubin, cette fondation a été confiée à l'évêché et le curé est, depuis lors, dispensé de célébrer chaque samedi la messe à Delley. L'accord est du 25 septembre 1878.

1707. 27 novembre. Les communes de Delley et de Portalban firent et signèrent la convention suivante, pour la conservation des rentes du bénéfice : « les commis des deux communes « ont dit et déclaré estre convenus en icelle soit en paroisse « que pour ce qui concernoit les obligations qui sont d'heues « à la V. chapelle du dit Delley, des quelles ils estoient ensem-

« blement et unanimement responsables et mainteneurs. Ce pour-
 « quoy ont entre eux trouves expedient et faisable pour la
 « conservation des rentes et revenus de dite chappelle que lors-
 « qu'il viendroit que quelque débiteur particulier qui seroient rede-
 « vable par obligation ou autrement à la ditte chappelle que iceux
 « soient obligés a presenter et a livrer leur argent a celluy qui
 « pour lors sera le gouverneur de dite chappelle ou paroisse.
 « Le quel gouverneur advertira les gouverneurs des dites deux
 « communes pour faire assembler la paroisse ou communes afin
 « d'avisier pour remettre ou replacer telle somme receue a per-
 « sonne de la paroisse ou autrement. A été conditionné en cecy
 « que s'il se trouvoit que quelque particulier communier de
 « l'une ou l'autre commune fut reconnue solvable et capable de
 « luy confier telle somme, la commune du lieu du quel celluy
 « qui recevrat tel argent en sera responsable. . . . Signé Perriard,
 « notaire. » (Copie arch. de Delley).

Il est à regretter que ces statuts pour la conservation du bénéfice n'aient pas toujours été observés ; cette sage responsabilité aurait toujours conservé les diverses fondations et donations.

Vers la fin du XVII^e siècle, des chapelains furent établis et constitués à Delley ; D. Pierre Dubas, de la Roche, paraît le premier ; la commune fit un accord avec lui, mais il ne vint pas habiter Delley immédiatement, paraît-il. Il devait acquitter les obligations de la fondation Ramus, célébrer tous les 15 jours la messe pour les habitants de Delley et instruire les enfants. Le bénéfice consistait en une rente de 60 écus, en la jouissance de la vigne de Cortailod, de quelques terres, etc. Les deux communes lui amenaient le bois, maintenaient les clôtures des possessions, lui livraient annuellement 4 sacs de froment et 4 d'avoine.

En 1705, le chapelain chantait une grand'-messe le jour du patron, de la dédicace et le jour anniversaire de la mort de la bienfaitrice ; l'usage de chanter chaque dimanche et fête la grand'-messe et les vêpres date de 1760.

1736. 24 mars. Mgr Claude-Antoine ordonne au chapelain de St-Aubin de livrer annuellement deux pots d'huile, l'un à la

chapelle de Delley et l'autre à l'église de St-Aubin, conformément à la fondation Ramus.

1798. Le chapelain jouissait de la rente de 10 poses de terre et d'un capital produisant 149 fr. suisses.

Plusieurs pièces de terre du bénéfice furent échangées ou vendues, ainsi que la vigne léguée par Marie Ramus.

Projet d'ériger une paroisse à Delley. C'est vers 1785 que ce projet fut manifesté. La commune et le chapelain avaient demandé l'autorisation d'établir un cimetière à Delley; Mgr de Lentzbourg la refusa lors de sa visite pastorale. Il ne permit pas l'érection de la confrérie du Rosaire, *étant une nouveauté qui éloignerait les communiers de l'église paroissiale*. Il déclare que la fondation Hugoneti étant faite en faveur du curé de St-Aubin, le chapelain de Delley n'y a aucun droit et il dispense le curé de célébrer la messe le samedi. Depuis quelque temps, dit-il, l'usage s'est introduit de chanter des offices les fêtes et dimanches, mais nous ne trouvons nulle part ni titre, ni document qui y astreigne le chapelain. . . . « Les bois appartenant à la chapelle « ne doivent servir que pour les besoins et usages du chapelain, « il n'est point permis d'en vendre, sans notre permission . . . » 28 octobre 1785.

Ce refus de l'évêque n'éteuffa pas totalement l'idée d'ériger une paroisse à Delley.

1795—1796. Les communes de Delley et de Portalban adressèrent une pétition à D. Schaller, vicaire-général du diocèse, pour obtenir que ces communes fussent érigées en paroisse et séparées de celles de Carignan et de St-Aubin.

Les motifs énumérés pour obtenir cette séparation étaient l'éloignement des églises paroissiales respectives; les abus nombreux occasionnés par cet éloignement; la jeunesse de Delley restait dans les auberges de St-Aubin après les offices divins et rentrait pendant la nuit; il y avait de fréquentes rixes, etc.; ils déclarèrent encore que les « ressortissants des deux communes « ont beaucoup augmenté le bénéfice de Delley; ils ont bâti la « cure et une nouvelle chapelle, acheté la possession attenante à « la cure; qu'ils fournissent les ornements, le luminaire, qu'ils

« se sont portés garants du rentier, qui a beaucoup augmenté
« dès la première fondation et qu'ils en remettent le produit à
« leur R. Prêtre, sans aucune inquiétude de sa part, etc. »

Le Chapitre de St-Nicolas, patron de l'église de St-Aubin, n'apporta aucune opposition à la séparation; mais la séparation n'eut pas lieu.

Mgr d'Odet détermina les obligations des chapelains, conformément à l'accord fait le 28 mai 1779, en y ajoutant : les habitants des deux communes se rendront à leur église respective les jours de premier patron, de la dédicace et du Scapulaire; mais il permet une grand'-messe à Delley les 1^{er} et 2 novembre, les jeudi et samedi-saint, le jour de Noël, etc. Les communes promirent aussi de remettre fidèlement les rentes au bénéficiaire, de lui laisser la jouissance de deux morcels de terre, désignés dans l'arrangement du 16 mai 1789. Donné à Fribourg, le 5 janvier 1797.

Enfin le projet fut réalisé en 1858, Monseigneur Marilley prononça la séparation et érigea la chapelle de Delley en église paroissiale pour les villages de Portalban (dont une partie fut détachée de Carignan) et de Delley, détaché de la paroisse de St-Aubin, 4 décembre 1858. L'autorité civile avait déjà décrété cette séparation le 17 mars 1856.

Bienfaiteurs.

Le souvenir des bienfaiteurs doit être cher à chaque chrétien et à chaque corporation paroissiale. La première bienfaitrice après les fondateurs primitifs est certainement Marie Ramus et son père, Claude, de St-Aubin. Mgr Strambin qui a confirmé la fondation Ramus et transféré celle de Claude, de l'église de St-Aubin, à la chapelle de Delley, doit être considéré comme un bienfaiteur.

Par testament du 11 mars 1660, Claude Ramus, de St-Aubin, avait légué 400 écus pour la fondation d'une grand'-messe le jour de la fête de St-Claude, et pour la célébration d'une messe chaque semaine des quatre-temps, dans l'église de St-Aubin. Ces fondations n'étant pas approuvées par l'autorité diocésaine,

reçurent diverses modifications par les nouvelles fondations et les nouveaux dons de Marie Ramus, fille de Claude.

Dans le dessein d'exécuter les vœux et fondations de son père, Marie Ramus, de St-Aubin, lègue à la chapelle de Delley 200 écus petits et 20 ouvriers de vigne situées à Cortaillod (Neuchâtel), avec une maison, plus deux pièces de terre aux Friques, au lieu dit *es Seythurés*; deux à Missy, *es Parties*; deux à Delley, *es Planches*; deux à Villars, à Portalban, *es Champs-d'Orsens*, *au Praz des Entes*, *derrière les Rappes*, diverses parcelles; enfin à Agnens, trois pièces de terre et « ce pour
« la fondation et entretien perpétuel et irrévocable d'un prêtre
« à Delley . . . qui devra faire l'office divin dans la dite cha-
« pelle toutes dimanches et fêtes de l'année, cathéchiser les
« enfants et célébrer la dite messe de St-Claude et celle des
« quatre-temps ordonnées par feu son dit père, ainsi qu'une messe
« anniversaire après son décès . . . soit grand'-messe et office
« des morts dans l'intention que la direction et collation
« de cette fondation dépendra immédiatement et perpétuellement
« du R. S. Evêque et de ses successeurs en dite charge . . . »

La fondatrice se réserve certains usufruits de ces propriétés jusqu'à sa mort. « Déclarant en outre qu'arrivant que par quelques
« inconvéniens et contradictions, ce que dessus ne peut avoir son
« entier effet suivant les dites intentions, le R^{me} sgr Evêque aura
« la faculté d'en ordonner et disposer comme il jugera faisable à
« la plus grande gloire de Dieu et salut du prochain, remettant
« le tout à sa direction. »

Fait à Fribourg en présence de D. Jost Lombard, curé de l'hôpital, et Rodolphe Guey, le 4 mars 1677. Signé Jac. Bertholdus.

Mgr Strambin, évêque de Lausanne, approuva et confirma cette nouvelle fondation en faveur de la chapelle de Delley, laquelle fut par cet acte unie à celle de Claude Ramus, père de la fondatrice et il en accepta toutes les conditions par acte du 15 avril 1677.

Dans un mémoire des communes de Delley et de Portalban, on lit que la fondatrice vendit de son vivant les terres léguées au bénéfice et qu'elle en remit le produit « aux deux commu-
« nautés sous un état spécifique soit 4000 écus 19 batz

« 2 solz. Acte signé par Jacobus Bertholdus, du 23 novembre
 « 1680 ; mais il est aussi constaté par le même mémoire que
 « la fondatrice a laissé quelques pièces de terre qui furent plus
 « tard vendues. »

1679. 16 juin. D. Jacques Collaud, curé de St-Aubin, a donné au bénéfice une particule *de jordiè* avec une étable.

1684. Pierre Chevalley, de Delley, a donné $\frac{1}{2}$ pose de terre *sus le Chasnons* ; le chapelain célébrera chaque année une messe pour le donateur.

1689. Marie Ramus, veuve de Pierre Verdon, de St-Aubin, a fait de nombreux legs pies : elle légua à son cousin, le prêtre D. Verdon et au chapelain de Delley, un bois d'une pose et $\frac{3}{4}$ situé à Léchelles ; ils devront l'un et l'autre, ainsi que leurs successeurs, célébrer à chaque quatre-temps une messe avec *libera me* et chacun une autre dans l'octave de l'Assomption. Elle légua encore au bénéfice de Delley *une vache recevable*, que *les chapelains se remettront l'un à l'autre*. Elle a légué à D. Pierre Rusti, doyen d'Eschallens, et à D. Pierre Verdon, 6 poses de terre ; mais la part du doyen doit revenir, après sa mort, au bénéfice de Delley. Elle a encore ajouté en faveur de Delley deux poses de terre *entre les Deux Vys*. Enfin elle fait encore des dons aux pauvres de Delley et de St-Aubin, qui doivent leur être distribués par les chapelains des deux localités.

1722. Jean Delley donna $\frac{1}{2}$ pose de terre au lieu dit *Favargieux*, pour les fondations suivantes :

- 1° Le jour de la fête de la Ste-Trinité, le chapelain chantera une grand'-messe dans la chapelle, avec l'exposition et la bénédiction du St-Sacrement, ainsi que les vêpres ;
- 2° Et une *De Requiem*, le jour anniversaire de sa mort, suivie du *Libera me*.

A la mort du dernier membre de la famille, la pièce de terre doit être vendue et le prix appliqué à ces deux fondations et à fournir de l'huile à la lampe de la chapelle. Cette fondation fut approuvée par Mgr C.-A. Duding le 18 janvier 1724.

1779. Marie-Anne Delley, née Macherel, a légué 40 écus pour procurer une monstrance ou un reliquaire, si l'évêque n'autorise pas la monstrance.

1877. Jean Gaillard a légué le capital de 300 fr. aux pauvres ; mais ils doivent assister à la messe et le curé doit avoir l'administration de ce legs. Fait le 1^{er} janvier.

1878. On rencontre deux bienfaiteurs : par testament du 2 août, D. Claude-Joseph Corminbœuf, ancien chapelain de Delley et directeur du Séminaire, a légué 400 fr. à l'église de Delley, avec un calice, un missel et des ornements ; le legs de 100 fr. fut perdu à la suite d'un procès.

Dans la même année, M. Déjardin a légué 400 fr. pour un anniversaire ; 50 fr. pour des ornements, et 200 fr. pour augmenter le bénéfice du curé.

La chapelle du château.

Une jolie chapelle fut construite près de la maison de campagne de la famille de Castella de Delley ; elle fut bâtie l'année 1710 à la suite d'un vœu, par Antoine de Castella, conseiller d'Etat et seigneur de Delley. Elle est dédiée à la Ste-Vierge et à St-Antoine de Padoue. Elle fut solennellement consacrée par Mgr Jacques Duding, le 23 août 1711, treizième dimanche après la Pentecôte ; l'anniversaire de cette fête se célèbre chaque année le dimanche le plus rapproché de la fête de St-Barthélemi. Le tableau de l'autel représente St-Antoine de Padoue, il est entouré et orné d'un beau cadre d'une bonne sculpture du XVIII^e siècle. Les fenêtres sont ornées de peintures sur verre ; les armoiries et les inscriptions rappellent les différents membres de la famille de Castella et des parents de Madame née de Boccard, femme du fondateur de la chapelle.

Jean-Antoine de Boccard, de Grangettes, du Grand Conseil de la ville et canton de Fribourg 1710.

Jean-Nico'as-Hubert de Boccard, de Fuyens, du Grand Conseil de la ville et canton de Fribourg. 1710.

Noble Jean-Pierre de Boccard, seigneur de Grangettes et Fuyens, du Conseil, et ancien maître-bourgeois de la ville et canton de Fribourg et Marguerite Reyff, sa femme. 1710.

Illustre et R^{mo} sgr Jacques Duding, etc., évêque et comte de Lausanne, etc., 1710.

M. Simon-Pierre de Castella, capitaine, des 60, de la ville et canton de Fribourg et moderne baillif de Surpierre. 1710.

M. François-Joseph de Castella, du Grand Conseil de la ville et canton de Fribourg. 1710.

M. Jean-Antoine de Castella, seigneur de Delley, conseiller d'Etat de la ville et canton de Fribourg, colonel au service de Sa Majesté très chrétienne, chevalier de St-Louis, et dame Marie-Elisabeth de Bocard, de Grangettes, son épouse. 1710 (C'est le fondateur et sa femme).

M. André-Joseph Rossier, du Grand Conseil et des Secrets de la ville et canton de Fribourg, et Madame Marie-Hélène de Castella, son épouse. 1710.

M. Jean-Tobie de Castella, du Grand Conseil de la ville et canton de Fribourg, ancien baillif de Montagny et dame Marie-Isabelle Weck, sa femme. 1710.

Deux vitraux sont brisés, on ne peut reconstituer les inscriptions.

La réformation.

Je n'ai rencontré qu'un seul fait sur l'époque de la réformation ; un bouleversement si général avait amené une grande fermentation dans les esprits, et l'irritation la plus profonde était dans les deux camps ; de là des injures, des rixes fréquentes.

Guillaume de Bellerive, originaire de ce village, avait proféré des injures contre les catholiques ; il avait dit à François Marion « que luy et ceulx de nostre religion estoyent ydolatres, non « croyant en Dieu, mais aux idoles et qu'il falloit qu'il passe « par dessoub son bras. » Marion l'avait déféré à la justice de Delley et demandé réparation « d'autant qu'il n'estoit tel que « l'accusé l'avoit estimé, mais bon chrestien, ayant vraye foy « en Dieu et non aux idoles. »

L'accusé, n'ayant voulu donner un cautionnement, fut arrêté et emprisonné à Delley par noble Georges Gonel, châtelain à Delley de noble dame de Villarsel (veuve de Charles de Challant), tutrice de son fils mineur, François de Challant, seigneur

de Delley. Guillaume de Bellerive mourut peu de temps après sa détention ; son frère Claude et plusieurs autres parents déposèrent une plainte à Berne et demandèrent réparation.

Ambroise im Hoff, conseiller de Berne, au nom de cet Etat, porta plainte à Fribourg contre noble Gonel, châtelain, Marion et le sgr de Challant. Voici les faits mis à leur charge : le châtelain n'avait pas accepté le cautionnement que Bellerive voulait donner, mais « l'avait pris prisonnier et mené en prison chez le dit seigneur de Delleir si rudement et estroit attaché avec une corde par les mains et riere les coudes ayant la dite corde par dessus ung trabs, de sorte qu'il ne pouvoit asseoir, ni moings touché la terre, sinon des orteils et ayant esté toute la nuit en tel éstat, le landemain sortant de la prison ses bras en avoyent esté si tourmentés que peu de temps après il s'étoient demembrés et par ce sa vie finie. » L'Etat de Berne demandait que le seigneur de Villarsel, pour n'avoir pas empêché ces cruautés, et Marion pour y avoir coopéré, fussent punis et châtiés.

L'Etat de Fribourg reconnut l'innocence de M. de Challant, qui était sous la tutelle de sa mère et mineur ; Marion avait déposé la plainte en justice, mais il n'avait pas coopéré à ces excès. Gonel apporta pour excuses que le défunt n'avait voulu fournir un cautionnement et qu'au sortir de la prison, il n'avait voulu « se laisser mediciner . . . mais ayant frotté son bras d'huile de noix, chose restrictive et fort pernicieuse, à la cassence . . . » Gonel fut reconnu coupable par le tribunal de Fribourg « pour autant qu'il ne la traité comme bon officier devoit faire ; » en conséquence il fut déposé de l'office de châtelain et condamné à 8 jours de prison, au pain et à l'eau, et à une amende de 500 florins. Donné à Fribourg le mardi 7 novembre 1550 (Arch. cant. Rathserk. 9).

On est heureux de rencontrer dans une époque d'agitation, d'injustices nombreuses et de cruautés, un Etat ne s'associant pas aux méfaits d'un subalterne. Les catholiques étaient privés de leur droit aux églises qu'ils avaient construites, de leur culte là où le protestantisme dominait par la force ou la majorité ; mais Fribourg ne leur permettait pas d'user des armes de la barbarie et de l'injustice.

1591. 12 novembre. Une sentence de bannissement fut rendue par Claude Rey, lieutenant de la justice de Vallon, contre Jean Crottet, de Portalban, pour des propos injurieux qu'il avait tenu contre la religion et Messieurs de Fribourg.

L'école.

Les premières écoles étaient paroissiales, c'est-à-dire qu'une école était établie pour tous les enfants de la paroisse; l'école de Delley ne fut fondée qu'à la fin du XVII^e siècle.

1668. 25 novembre. Le curé D. J. Collaud et D. Pierre Ramus ordonnèrent à la commune de Delley d'établir une école dans ce village. Le maître devait aussi surveiller les enfants dans l'église paroissiale. Le gouverneur réunit les communiers pour leur communiquer ces ordres « lesquelz communiers apres
« avoir esté imbuz de telle requeste, auroyent trouvé bien à propos
« et nécessaire d'enseigner et instruire les enfants du dit Delley ;
« mais occasion de leur pauvreté, comme n'ayant les moyens
« et revenus de soustenir un Maistre d'escolle . . . néanmoins
« pour tesmoyner et faire voeir leur bon désir et vollonté . . .
« d'avancer et procurer le profit et advancement des enfants (En
« temps qu'il plust au Maistre d'escolle de paroisse les voulloir
« instruire). . . . » Ils s'offraient de payer pour chaque enfant qui serait admis à l'école de St-Aubin, 4 batz « outre ce que
« les pères et mères contribueront sellon coustume du passé. »

1726. Un jeune jésuite, originaire de Delley, vint au secours de sa paroisse; il fait un don généreux à l'école, établie probablement depuis peu de temps et dans un état assez pitoyable.

1726. « Je soubsigné par le consentement de Rd Père F.-H. Kessler . . . recteur . . . donne à l'école de Delley a perpetuité
« les trois pièces de terre, qui m'ont été léguées par feue . . .
« ma tante . . . Marguerite Verdon, de St-Aubin . . . Fribourg, ce
« 12 janvier 1726. Jacques Dedelley, de la compagnie de Jésus. »
(Orig. avec sceau de la Compagnie, aux arch. de la commune).
Après le Père Delley, le principal bienfaiteur de l'école fut Nicolas Perrisoud, de Les-Friques; son nom et les admirables disposi-

tions de son testament méritent de passer à la postérité, et doivent exciter une vive reconnaissance.

Après une solennelle profession de foi et d'autres dispositions, il ajoute : « Je donne à la V. église de S. Aubin, 7 écus et six écus pour des cierges de l'octave-Dieu . . . Je donne pour augmenter le salaire du maître d'école des Friques 15 écus, pour l'école de Gletterens 30 écus . . . à la chapelle de Delley plusieurs livres . . . comme je n'ai eu d'héritage de père et de mère que l'être naturel, c'est pourquoi je n'ai point d'obligation qu'à la divine paternelle providence de mon Dieu, qui m'a tout le temps conduit gouverné et confié les biens que j'ai tant spirituels que temporels dont je me reconnais très indigne, c'est pour cela que je fais pour son honneur et gloire cette adjonction aux pieuses fondations pour l'école de Delley a cette fin que les régents ayant pour vivre un peu plus honnêtement et bien faire leur devoir de régent . . . 418 écus. Je supplie les communiers de Delley de choisir un homme pour lui confier l'éducation de leur jeunesse qui soit pieux, zélé, de bon exemple, qu'il ait surtout l'amour et la crainte de Dieu et capable de bien apprendre les vérités du christianisme, lire, écrire comme aussi l'honnêteté et la civilité . . . » A cette intention il donne divers manuscrits et des livres . . . ses héritiers doivent encore ajouter 100 écus aux 418 légués.

Les obligations du régent seront :

- 1° « Les dimanches et fêtes . . . et tous les jours de carême quand il n'y aura pas le *Miserere*, réciter avec les écoliers à la chapelle de Delley un chapelet avec la prière du soir, l'Angelus ;
 - 2° « Les dimanches du St-Nom de Jésus, ils réciteront le Rosaire en entier ;
 - 3° « La prière du matin à l'école, etc.
- « Fait le 16 juillet 1737, lu sur la fosse publiquement le 27 septembre 1737. »

L'année suivante, la commune, mal inspirée et mal dirigée, adresse une pétition à Mgr Claude Antoine Duding, pour obtenir l'autorisation de distraire 200 écus de cette fondation pour les

employer à la construction d'une tour et d'un clocher. L'évêque, sur l'affirmation de la commune que « le salaire du régent serait déjà assez gras » permet de consacrer ces 200 écus « pour « établir une tour qui serve de support au clocher qui menace « ruine, comme aussi pour contribuer à faire refondre et aggran- « dir la cloche à la plus grande commodité d'un chaqu'un. » 14 juin 1738 (Arch. de Dél.).

1798. L'école était fréquentée par 30 élèves; la maison se trouvait alors près de la cure; le bâtiment actuel fut construit en 1843. L'école de Portalban fut établie en 1884.

Faits divers.

Une courte notice dans les registres de décès de St-Aubin nous fait connaître les vertus d'une pieuse fille de Delley; c'est une gloire pour sa famille et pour la localité, et si cette vertu fut humble et cachée pendant la vie de cette personne, elle mérite des éloges à travers les siècles.

Marie, fille de Jacques Christinaz, de Delley, est morte le 29 mars 1776, dans des sentiments d'une grande piété; elle jeûnait au pain et à l'eau deux à trois jours par semaine; elle prenait son court sommeil couchée sur des planches, communiait chaque semaine trois fois et faisait toujours d'abondantes aumônes.

Confréries, reliques. La confrérie du Rosaire fut canoniquement érigée à la demande du curé, le P. Meinrad; à cette occasion, on fit plusieurs dons généreux: le curé a donné 44 francs; Flav. Landerset, 96 fr.; Madeleine Christinaz, 25 fr.; M^{lle} de Castella, 12 fr., etc.; 260 fr. furent librement donnés pour cette confrérie.

L'église possède une relique de St-Mamert; elle est en grande vénération dans la paroisse et les villages voisins. Heureux les peuples qui honorent dignement les gloires du christianisme, les héros de la foi et de la vertu.

1884. Le R. P. Symphorien a obtenu, par l'entremise du cardinal-archevêque de Lyon, une relique de St-Jacques, patron

de la paroisse, et en 1885, M. Georges de Delley a envoyé de Paris une relique de la Ste-Croix de N.-S.

Incendie, longévité, service militaire. De 1865 à 1885, divers incendies ont ravagé cette paroisse, et 24 ménages dans cet espace de temps se trouvèrent sans abri.

Un cas rare de longévité, mérite d'être rapporté. Le 13 janvier 1879, est mort dans cette paroisse, Boniface Blanc, originaire de Bossonnens, âgé de 101 ans; il a conservé jusqu'à la fin de ses jours la plénitude de ses facultés intellectuelles.

La paroisse de St-Aubin, dont Delley était membre, s'est toujours distinguée par son amour pour les armes et la gloire militaire; de 1672 à 1826, on trouve 21 jeunes gens morts au service de France, en Hollande, en Flandre, à St-Quentin, à Cassel et dans différentes autres provinces. Dans le nombre se trouvent 13 personnes du nom Dedelley, 5 du nom Cuony.

Notabilité. Le R. P. Jacques Dedelley, originaire de Delley, appartenait à l'ordre des Jésuites, dans lequel il est entré en 1729. Il devint professeur de philosophie au collège de Fribourg; recteur de plusieurs collèges; il a fait imprimer: *Summulae logicae*, ouvrage qui eut quatre éditions.

Chapelains et curés de Delley.

1680. D. Pierre Dubas, de La-Roche.

1683. D. Jacques Ramus, de St-Aubin, mort à Delley, le 29 décembre 1683, frappé d'apoplexie; il fut enterré à St-Aubin, où il était chapelain en 1669.

1684. D. Boniface Collaud, de St-Aubin; l'année suivante, on le trouve chapelain à St-Aubin.

1685. D. Pierre Verdon, de St-Aubin; il a résigné le bénéfice en 1685 (Voir vol. 3, p. 246).

1685—1693. D. Pierre Bapst, de La-Roche; institué le 16 mai 1685, mort à Delley le 15 mars 1693; c'était un bon prédicateur et un prêtre savant.

1693—1717. D. Jacques Gardian (alias Gardien). Il fut chapelain à Mannens, y mourut le 28 juillet 1751, âgé de 84 ans; il fut enterré à St-Aubin.

1718—1721. D. Jean-Louis Melley, d'Estavayer-le-Lac; il fut en 1721 nommé curé de Carignan (Voir vol. 3, p. 24).

1722—1738. D. Claude-Nicolas Cheney, originaire de la Savoie. Il est mort à Delley le 10 août 1738

1739—1744. D. Jean-Joseph Quillet, de St-Aubin; il fut ensuite chapelain à St-Aubin.

1744—1778. D. Claude Marion, des Friques, mort à Delley le 13 février 1778.

1778. D. Pierre-Joseph Schueler, paraît avoir été nommé chapelain, mais n'aurait pas accepté sa nomination ou peut-être n'a occupé ce poste que bien peu de temps.

1779—1783. D. Jean-Joseph Auderset, de Wallenried, chapelain pendant 4 ans; il fut ensuite vicaire à Sales (Voir vol. 3, p. 360 et 362).

1783—1788. D. Georges-Joseph Perroud, mort à Delley le 13 novembre 1788; il était né en 1707 et il fut curé à Farvagny de 1742 à 1762. Il fit des legs aux pauvres et à l'église de cette paroisse.

1789—1796. D. Ignace-Josse Plecher, il avait été chapelain à Vuisternens-devant-Romont avant de venir à Delley et il fut élu curé de Murist au printemps de 1796 et mourut dans le mois d'octobre 1816. A Delley, il eut de nombreuses difficultés à cause du bénéfice et du chant des vêpres et de la messe.

1796—1815. D. Claude-Joseph Guisolan; il est mort en 1815.

1815—1823. D. Pierre-Joseph Bæriswyl, de Bonnefontaine, ancien curé de La-Roche. Il mourut, étant chapelain à St-Aubin, le 4 juin 1848.

1824—1831. D. Jean-François Girard, de Fribourg (Voir vol. 1, p. 352 et vol. 3, p. 56).

1833. D. Maurice Reime. Il mourut, étant membre du clergé d'Estavayer, le 26 novembre 1837.

1834—1839. D. Claude-Antoine Chassot, d'Orsonnens et de Fribourg; il fut ensuite chapelain à Orsonnens, puis curé de Villaraboud depuis 1847; il est né le 31 mars 1807, il fut ordonné dans le mois de septembre 1833.

1840. D. Claude-Joseph Corminbœuf, de Menières; il fut, en 1841, directeur du Séminaire (Voir vol. 2, p. 157).

1842. D. Fabien-Sébastien Grognez, de Poliez-Pittet; il venait de passer 4 ans comme chapelain à Treyvaux, où nous le retrouverons plus tard, ainsi qu'à Grangettes, à Yverdon et à Mannens, où il mourut le 5 avril 1868.

1843—1845. D. François-Joseph Bays, de la Pierre (Siviriez) (Voir vol. 1, p. 300 et vol. 3, p. 76.)

1846—1848. D. Joseph Lambert, d'Estavayer-le-Lac (Voir vol. 1, p. 300 et vol. 3, p. 76).

1858—1876. *Curés.* D. R. P. Meinrad Rædlé, religieux du couvent des Augustins, qui fut supprimé en 1848; il occupa d'abord le bénéfice de chapelain, et Delley ayant été érigé en paroisse, il en fut le premier curé; il y est mort le 4 janvier 1876, âgé de 71 ans.

1876—1883. D. Jean-Louis Marmier, d'Estavayer-le-Lac; né le 15 septembre 1852 (Voir vol. 1, p. 165), il fut ensuite vicaire à Assens dès le mois de janvier 1884 et curé de Cerniat depuis le 20 décembre 1884.

1883. R. P. Symphorien, religieux capucin de la province de Lyon, desservant depuis le 19 mai 1883.

DIRLARET

*En allemand Rechthalten, Rechthalton, Drillaris,
Dreclaris en 1228.*

Patron: St-Germain, évêque d'Auxerre (31 juillet, il vivait de 380 à 448).

Dirlaret: Altitude 917 m. Population 1006, bourgeois de la commune 660, d'une autre commune 271, d'un autre canton 171, étrangers 4; catholiques 894, protestants 112; maisons habitées 157, ménages 185.

La paroisse de Dirlaret était composée des villages et communes de Dirlaret, Oberschrot, Brunisried et Zumholz, avec une population de 2,203 âmes, 1968 catholiques et 235 protestants. Par la nouvelle organisation des paroisses catholiques du district de la Singine, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1885, les limites de chaque paroisse furent modifiées: celle de Dirlaret comprend aujourd'hui le village de Dirlaret avec une population de 894 âmes et le Brünisried-Schrot, à l'exception des hameaux, Auf-dem-Berg, Wyer, Ober-Wyer, Winteracker et Schaftränke, qui sont réunis à la paroisse de Planfayon; la population catholique de Brunisried restant à la paroisse de Dirlaret s'élève à près de 200 âmes. La commune de Oberschrot avec Holzschrot, du moins la partie sur la droite du ruisseau Lehmbach, est réunie à Planfayon.

En compensation, les localités suivantes furent détachées de la paroisse de Tavel, et réunies à celle de Dirlaret, soit la partie supérieure de Tavel, depuis Enet-dem-Bach ou St-Ursen-Schrot, Tilletz, Etwyl, Röschewyl, Im-Straus, Warla, Gomma.

La population catholique de la paroisse de Dirlaret s'élève à plus de 1,200 âmes. Ce changement de limites des paroisses était désiré depuis longtemps, mais il avait été retardé par les nombreuses difficultés qu'il fallait trancher; le zèle, l'activité, et la sage direction de l'administration épiscopale, le concours

empressé des curés ont triomphé de tous les obstacles. Toutes les paroisses du district de la Singine sont aujourd'hui constituées sur des bases rationnelles.

Le plus grand nombre des noms des hameaux, des propriétés, des rivières et monticules de cette paroisse ont une origine allemande ; on remarque cependant par ci et par là des noms terminés en wyl (villa). Les seigneurs de la contrée étaient les Duens, les Makenberg, Corpastour, etc., qui y possédaient divers droits et des terres ; le couvent de Riggisberg y possédait des dîmes et des terres avec différents bâtiments, qui étaient probablement occupés quelquefois par les procureurs de la maison ou d'autres religieux.

La paroisse. Le pouillé du diocèse de 1228 déclare Derclaris une des seize paroisses du décanat de Fribourg, mais deux siècles plus tard, les documents citent la chapelle de Dirlaret comme une filiale de l'église paroissiale de Tavel ; comment cette église a-t-elle perdu le titre d'église paroissiale ? Il est impossible de donner une explication satisfaisante à ce fait ; on peut produire des conjectures pour l'expliquer ; mais aucune preuve.

Selon une tradition et une chronique manuscrite, l'église aurait été bâtie en 920 par Othon et Jean de Helfenstein ; on peut révoquer en doute les fondateurs de l'église, mais non l'antiquité de la tour, cet édifice est certainement une construction du X^e au XII^e siècle, et il est difficile d'admettre qu'on eut bâti une tour semblable pour une simple chapelle. Les Helfenstein vivaient dans le XIII^e siècle ; ils furent peut-être des bienfaiteurs insignes.

1250. 16 avril. Le couvent d'Interlaken possédait différentes terres à Dirlaret ; il les remit à Werner de Sigriswyl en échange d'autres situées à Kirchendorf.

1296. L'église ou la paroisse était dotée, elle possédait des forêts ; dans le mois d'avril de cette année, Jeannette, veuve du chevalier Nicolas de Volqueswile, avec le consentement de ses fils et de leurs femmes, vend au couvent de la Maigrange une forêt située dans le territoire de Dirlaret, près de celle de l'église.

Une propriété du bénéfice, dit *Rossl-Gut*, amena dans le XV^e siècle de fréquents démêlés entre le curé de Tavel d'une part, et le chapelain de Dirlaret uni aux paroissiens de ce lieu de l'autre. Le 31 janvier 1431, l'avoyer et conseil de Fribourg portèrent une sentence sur ces démêlés : *Les Gaigniours*, soit paysans de Dirlaret, de Brunisried, de Zum-Holz, de Sensenmat, de Von Bül, de Nideried, de Oberied, de Hurdereck, de Vorderock, de Bentrissberg (noms des différents hameaux), déclaraient que leur chapelain ne pouvait vivre si on ne lui accordait pas la rente de cette propriété, soit 100 sols et quelques chapons de cens. Le curé de Tavel affirmait que cette rente était inhérente à son bénéfice, et qu'il devait en avoir la jouissance.

La sentence dit que le curé de Tavel était libre de placer un chapelain à Dirlaret et de convenir avec lui pour son entretien, dans ce cas la rente du *Rossl-Gut* devait lui être payée ; mais le curé refusant de placer un chapelain, *les Gaigniours* de cette localité pouvaient en appeler un et lui remettre cette rente. Cette sentence ne mit pas fin à ces démêlés ; en 1451, le curé de Tavel, D. Vaulongin, réclamait quatre intérêts arriérés du *Rossl-Gut*. Wilhelm Sletis, fermier, refusait de payer parce que depuis 4 ans aucun chapelain n'avait résidé à Dirlaret, soit depuis la dernière guerre¹⁾, et qu'en vertu d'une ordonnance du duc d'Autriche, il ne devait pas cette rente. Des arbitres prononcèrent une sentence qui n'est pas connue (Arch. de St-Nicolas). Nouvelles plaintes en 1468, D. B. Stör, prévôt d'Ansoltingen et curé de Tavel, avait, disait-il, placé un chapelain dans la chapelle de St-Germain, il avait, par conséquent droit à la rente de 100 sols et quelques chapons du *Rossl-Gut*.

Une sentence favorable au curé fut portée par le tribunal (Idem).

C'est dans le XIV^e siècle que l'église de Dirlaret paraît comme une simple chapelle ; un acte de 1414 nous montre

1) C'était la guerre que les Bernois et les Savoyards faisaient à Fribourg ; un document de 1443 (Voir notaire n° 38) dit que l'église de Tavel et tous les villages de la paroisse furent incendiés. « Ecclesia de tabernis ignis incendio per armigeros una cum omnibus villagiis ipsi ecclesie pertinentibus. . . . » Les Fribourgeois brûlèrent aussi les villages de Guggisberg et de Schwarzenbourg et près de 50 hameaux dans cette contrée. Ceux qui désirent faire renaitre le moyen-âge ne désirent certainement pas d'en voir fleurir les mœurs.

le curé de Tavel, D. Jean Malamulier, possesseur de ce bénéfice ou de cette filiale de sa cure, il y place un chapelain, qui doit lui payer annuellement une ferme de 30 sols; mais le curé conserve la jouissance des terres appelée *Rosli-Gut* et la dime des agneaux. Le vicaire ou chapelain prend l'engagement de bien administrer ses paroissiens : « Promittit « parochianos suos spectantes ad dictam. . . . gubernare. . . . » (Arch. cant., not. 240).

1492. La dédicace de la chapelle était l'occasion de plusieurs abus; on y arrivait des paroisses voisines et les rixes sanglantes en était la conséquence. L'Etat y envoyait des sautiers pour maintenir l'ordre. Presque toutes les dédicaces des églises des environs de Fribourg provoquaient le même concours de peuple et de désordre; les homicides dans ces circonstances étaient fréquents.

La secte des Vaudois et la réforme.

Jésus-Christ avait prédit qu'il y aurait toujours des scandales dans l'église à cause de la faiblesse et des passions des hommes; il ne faut donc pas s'étonner si les hérésies furent nombreuses et eurent des adhérents dans différentes contrées. En 1268, la secte des Albigeois se répandit dans le Schwarzenbourg et quelques-uns de ses adhérents subirent à Berne le supplice du feu; elle se répandit dans notre contrée quelques années plus tard et fit des ravages dans la ville surtout. Avec les erreurs des Albigeois, celles des Vaudois pénétrèrent aussi dans le pays; on vit arriver à Fribourg des membres de l'inquisition pour juger les hérétiques. Le tribunal siégea du 23 mars au 30 juin 1430, devant lequel parut Greda Nükommen, de Brunisried (paroisse de Dirlaret), avec d'autres accusés de Fribourg et des environs. Il est probable que l'arrestation du vicaire, D. P. Ruprecht, en 1469, se rattache à l'affaire des Vaudois ou des Albigeois. Entre le 1^{er} février et le 14 juin, des sautiers allèrent de nuit l'arrêter à Dirlaret et le conduisirent à Fribourg

et ensuite à Lausanne auprès de l'évêque. Henri de Praroman est délégué deux fois à Lausanne pour le même motif, ainsi que le chapelain Zehender. Plus tard, le secrétaire Lombard fut envoyé à Dirlaret avec le procureur fiscal de l'évêque pour faire l'inventaire des biens du vicaire que le sautier Salamin fait conduire à Fribourg (Arch. cant., compt. Fontaine). On ne connaît pas l'issue de cette inquisition ; il paraît cependant que D. Ruprecht fut reconnu innocent, car on le retrouve à Dirlaret en 1472. A la suite de l'apparat déployé à Fribourg et des jugements prononcés contre les hérétiques, on comprend que toute accusation d'hérésie et de sorcellerie provoquait une arrestation.

Les paroisses du district de la Singine, celles sur la frontière du canton de Berne surtout furent beaucoup travaillées par les émissaires bernois pour les entraîner vers la réforme ; le 19 novembre 1523, le Grand et Petit-Conseil avait défendu aux libraires de vendre des livres luthériens et ordonné la visite des librairies de Fribourg pour les saisir ; mais on ne pût s'emparer de ceux qui étaient cachés dans les familles ou circulaient dans les campagnes. Le lundi 6 novembre 1525, le Conseil fait prêter serment à tous les hôteliers d'imposer silence à ceux qui parleraient en faveur de Luther ou de sa doctrine ; afin d'affermir ses sujets dans la religion catholique ; le même conseil ordonne en 1527 le serment de fidélité à cette église.

Malgré ces précautions, il y eut des défections. Le 21 janvier 1529, le vicaire de Dirlaret est condamné à une amende de 20 livres pour avoir proféré certains propos favorables aux doctrines nouvelles. M. Berthold dit dans l'histoire du canton, t. 2, p. 156, que le curé et le vicaire de Dirlaret embrassèrent la réforme ; un seul prêtre y résidait à cette époque, c'était D. Conrad Zingry ou Zinger, vicaire ou curé de 1528 à 1536, c'est probablement lui qui fut puni pour des propos luthériens, mais je n'ai pas trouvé la preuve de son apostasie. Le curé qui administrait la paroisse en 1532, paraît très ferme dans la foi, mais très exalté et très insensé dans ses instructions ; le conseil de Berne porte plainte contre lui à celui de Fribourg : il était accusé d'avoir dit en chaire : *Qu'il n'y avait pas plus de mal de tuer un réformé que de tuer un chien*. Il fut puni pour ces

propos. Le Conseil de Fribourg déclare à celui de Berne que l'ayant puni, il exige aussi un châtement pour le prédicant de Guggisberg; il avait prononcé des paroles injurieuses à l'adresse de l'Etat de Fribourg et avait déclaré en chaire *qu'il savait faire tomber la grêle*. Juin et juillet 1532 (Arch. cant. Geist. Sach).

Un autre événement amena, la même année 1532, un conflit international; un certain Binkely, établi à Schwarzenbourg, était venu passer l'été à Dirlaret chez son beau-frère, avec sa femme et un enfant. Il paraît qu'il n'avait pas encore totalement abandonné le catholicisme, car il présenta son enfant au curé pour lui administrer le baptême, qu'il avait déjà reçu des mains du prédicant. Le fait fut relaté à Berne et provoqua la colère de cet Etat, il écrivit à celui de Fribourg qu'il considérait ce second baptême comme une injure à son adresse et il le pria d'avertir les curés de Dirlaret et de Planfayon de ne plus baptiser des enfants baptisés dans une église réformée. 340 ans plus tard, les descendants de ces Messieurs de Berne entraînaient dans les prisons tout prêtre catholique qui baptisait un enfant né dans cette religion. Les flots de l'Aar n'avaient pu entraîner cette vieille haine, ni renverser son trône. La persécution des catholiques du Jura n'est pas encore éteinte.

L'église.

La tour, par son antiquité, est le premier document qui prouve l'existence d'une église; l'épaisseur des murs est d'environ 1 1/2 mètre; le 1^{er} étage est solidement voûté, un escalier dans l'intérieur de la muraille conduit au-dessus de la voûte; la partie supérieure de l'édifice est moderne, ainsi que la flèche. La partie inférieure, qui est aujourd'hui la sacristie, dut former primitivement une chapelle ou peut-être même le chœur de l'église; cette dernière conjecture n'est cependant pas probable. Cette tour était, selon toute probabilité, terminée par une flèche en pierre. Il me paraît que cet édifice doit remonter du X^e au XII^e siècle.

Une église, dont il ne reste aucune trace, était adossée à cette tour ; la porte de la sacristie, soit l'entrée de la tour, est à plein ceintre et ne paraît pas avoir subi aucune modification depuis sa fondation.

En 1479, l'Etat accorde un subside pour la bâtisse de l'église, aucun autre détail ne nous apprend la nature de cette construction. En 1519, l'Etat accorde encore un subside de 35 livres et 16 sols pour une construction, et en 1520 et 1537 des vitraux pour l'église, soit les armoiries de la ville, peintes sur verre par un Werro. Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur l'ancienne église.

La visite pastorale de Saluces, en 1453, est sobre de détails sur la chapelle de Dirlaret, filiale de l'église paroissiale de Tavel ; les visiteurs ordonnèrent d'y établir un tabernacle, de le peindre comme il avait été prescrit ailleurs et d'y entretenir une lampe allumée, de procurer une lanterne pour accompagner le Viatique, d'acheter des burettes, une navette ; de peindre la croix qu'on déposait dans la chambre des personnes administrées, de placer quatre croix, de la hauteur d'un homme, aux quatre angles du cimetière. L'église n'avait pas de sacristie, les ornements étaient serrés dans un bahut sans serrure ; il paraît qu'on ne possédait aucune bannière pour les processions ; les visiteurs donnèrent l'ordre d'en procurer une. Ce sont tous les renseignements que nous fournit la visite de Saluces.

1559. L'église de Dirlaret et celle des PP. Franciscains de Fribourg furent profanées, on ne sait par quel événement ; un évêque vint les réconcilier, et la paroisse de Dirlaret dut payer 8 écus pour cette cérémonie. Il paraît qu'elle fut restaurée ou reconstruite vers 1556, car on lit dans le manuel que le curé Dumont fut mis en liberté à l'occasion de la dédicace de sa nouvelle église.

1764. 6 août. Un orage violent éclata sur la contrée et vers les 5 $\frac{1}{2}$ h. du matin, la foudre tomba sur le dôme qui couronnait la tour et y mit le feu ; des hommes arrivèrent pour sonner le tocsin ; pendant qu'ils sonnaient, de nouveaux coups de foudre frappèrent les autels, toutes les fenêtres de l'église volèrent en éclats, les statues et les tableaux furent anéantis, le

tableau de St-Germain fut seul préservé et conservé. Le 8 avril 1765, lundi de Pâques, on a commencé à démolir l'église pour la rebâtir et l'agrandir. Hans Bæriswyl, de Rüdeweid et P. Tinguely, de Rütty, firent la charpente ; Benoit Fasel, de Tavel, les ouvrages de maçonnerie. Le troisième dimanche de septembre 1768, l'église fut consacrée par Mgr de Montenach.

Les peintures de la voûte sont l'œuvre de Jacques Stoll, peintre ; elles furent réparées en 1870 par Stamler.

Les petits autels en bois furent construits par A. Buntschu et Ulric Stoll, frère du peintre, et la chaire fut faite par Christi Brugger.

L'église de Dirlaret possède une monstrance précieuse, c'est un beau travail du commencement du XVII^e siècle ; elle est ornée de plusieurs diamants. Un reliquaire en argent fut donné en 1726 par M. le curé Gardu. Un Christ en ivoire sur une croix, beau travail en marqueterie de nacre, a beaucoup de valeur. Le tableau du maître-autel fut peint, en 1871, par M. Keiser, de Stanz. Les fenêtres sont en verres peints (grisailles), elles furent faites en 1879 par M. Wærly. Le grand crucifix du cimetière fut sculpté par un Buntschu en 1826. On devrait placer un paratonnerre sur cette église ; elle a été plusieurs fois frappée par la foudre. En 1871, la flèche fut anéantie par le fluide électrique.

Orgue. Il fut construit en 1836, par le célèbre Mooser.

Cloches. Trois belles cloches font entendre leurs sons graves et solennels pour annoncer les heures de la prière et les grands événements de la vie.

La cure. Une cure fut construite en 1527 et 1528 ; le curé était D. Conrad Zingry ; les jurés de la paroisse lui livrèrent 200 livres pour cette bâtisse et l'Etat les tuiles.

Dévotions publiques, confréries.

Plusieurs dévotions publiques furent établies dans cette paroisse; quelques-unes furent abolies par les règlements des évêques, d'autres par les curés, à cause des abus qu'elles provoquaient.

Le jour de la translation de St-Nicolas (9 mai), on se rendait processionnellement à la chapelle dédiée à ce saint.

Le mercredi des Rogations, on allait à Planfayon; à chaque croix le curé lisait un évangile et bénissait les champs.

Pour représenter l'Ascension de Notre-Seigneur, sa statue, placée sur l'autel, était élevée jusqu'à la voûte de l'église et disparaissait aux yeux du public. Cet usage fut aboli dans le XVIII^e siècle. Le lendemain de cette fête, la procession allait à St-Sylvestre; le lundi de la Pentecôte à St-Ours et le mardi on célébrait les grands anniversaires des défunts de la paroisse. Pendant la messe, on lisait les noms des bienfaiteurs de l'église.

On allait encore trois fois par an à la chapelle de St-Antoine. D'autres processions se rendaient à Marly et à Plasselb, etc.

Plusieurs confréries furent établies canoniquement; le Rosaire fut érigé le 4 juillet 1629; le Scapulaire le 2 décembre 1862; la Bonne-Mort le 8 mars 1863; enfin la confrérie du St-Sacrement le fut avec une grande pompe le 6 avril 1710. Marie Pürro en avait demandé l'établissement et dans ce but elle avait généreusement donné une somme d'argent pour payer tous les frais, elle y ajouta encore 200 écus pour les frais de la procession du troisième dimanche de chaque mois avec quatre enfants de chœur. La cérémonie d'installation eut lieu le 6 avril, dimanche de la Passion. Mgr Duding célébra l'office pontifical: après-midi une immense procession se développa à travers le village, l'évêque portant le St-Sacrement, précédé de 15 prêtres et de plusieurs religieux. Le concours fut si grand qu'un prêtre ne put inscrire, depuis le matin au soir, tous les noms des nouveaux confrères; le nombre des communions fut très considérable et cette ferveur ne se ralentit pas, car de 1710 à 1762 le nombre des membres de la confrérie s'éleva au delà de 5,000.

Magnifique triomphe de Jésus-Christ dans l'hostie et magnifique monument de la piété du peuple.

Chapelles. Deux chapelles furent construites dans les limites de la paroisse, à Ried et à Brunisried, l'une dédiée à St-Nicolas et l'autre à St-Antoine, ermite. Il existait dans le XVI^e siècle, une chapelle à Ried, elle était dédiée à Ste-Anne et elle fut construite au commencement du XVI^e siècle; car en 1523 des arbitres prononcèrent, dans un différent, une amende de dix livres en faveur de cette chapelle nouvellement bâtie (Arch. cant., not. 116).

La chapelle de St-Antoine fut consacrée en 1665; celle de St-Nicolas fut reconstruite en 1719 avec l'argent de la fondation de Marguerite Schwatz (Schwartz?), la première pierre fut placée par le curé Brugger et elle fut bénite le 1^{er} décembre 1719.

Le bénéfice, soit chapelle de Dirlaret, fut fondé par la paroisse au commencement de ce siècle.

La Gauglera. C'est vers 1852 que M. Meyer, curé à Plas-selb, conçut le projet d'acheter la propriété de la Gauglera, d'y construire un vaste bâtiment pour y loger les enfants pauvres de la contrée, les vieillards et aussi quelques malades. D'un zèle et d'une abnégation sans pareil, il ne possédait peut-être pas les lumières nécessaires pour diriger son œuvre.

Les commencements furent très pénibles, M. Meyer se chargea de trop d'enfants et de vieillards. Il y en a eu jusqu'à 116; la plupart ne payant pas de pensions, ou n'en payant que de très minimes. En 1857, l'établissement renfermait 80 pauvres, pour lesquels il percevait 2,761 fr., soit 35 fr. par tête. Le produit du domaine ne pouvait suffire à leur entretien et à celui du personnel.

En 1856, les bâtiments étaient à peu près terminés; ils avaient coûté de 50 à 60,000 fr. Des âmes généreuses, touchées du dévouement de ce saint prêtre, versèrent de fortes sommes pour consolider l'œuvre de la charité. Les associés et les bienfaiteurs livrèrent au delà de 30,000 fr., des dons en nature affluèrent; mais diverses causes anéantissaient presque les efforts surhumains du fondateur; la cherté des vivres en 1855 et 1856, les ravages de la grêle, la dette qui pesait encore sur la propriété.

Après avoir longtemps languit, l'établissement de la Gau-

glera, dirigé par les sœurs théodosiennes depuis le commencement, fut transformé en pensionnat auquel on a ajouté un asile de vieillards ; il est en pleine prospérité aujourd'hui, sous une sage direction ; il renferme près de 80 personnes.

Faits divers.

Il est difficile de déterminer à quelle époque remonte l'usage de suspendre des clochettes au cou du bétail, il existait déjà en 1429. Rudin Ruppen, *uff der ecka* conservait différents objets de son frère : *des clochettes, des pierres à aiguïser les faulx (queux)*, etc.

1431. Noble Peterman, fils de Rodolphe de Duens, fait une fondation d'une certaine quantité d'huile en faveur de la chapelle de Dirlaret, pour expier l'homicide que son fils avait commis sur la personne de Jean de Scœnbuch.

1458. On lit dans le notaire Manot, qu'à cette date la route de Fribourg au Sibenthal passait par Brunisried.

1459. Le fils de Pierre Purrin était lépreux à Bourguillon ; Conon Purrin, demeurant à *In under Ried* devait 50 livres à la léproserie pour sa réception.

1465. Un nouveau cas de lèpre se déclare à Dirlaret.

1535. Les religieuses de la Maigrange devait annuellement un pot d'huile à l'église.

La fondation des grands anniversaires possédait en 1483 *huit poses* de terre *Uff der breit egerden*.

Statistique.

Les premières inscriptions de baptêmes sont de l'année 1622 ; mais elles sont établies d'une manière très irrégulière. On sera frappé de la différence considérable qui existe quelquefois dans l'inscription des baptêmes d'une année à l'autre ; elle provient de ce que les parents éloignés de l'église paroissiale faisaient baptiser leurs enfants dans les églises plus rapprochées de leurs

habitations; c'est aussi une des raisons de l'irrégularité des inscriptions de baptêmes jusqu'à l'année 1660. La même différence a lieu pour les décès; ainsi en 1668, on ne constate que 6 décès et 9 en 1735.

	Baptêmes.	Décès.		Baptêmes.	Décès.	
1660	34	—	1750	49	76	dont 42 décès à la
1699	30	23	1751	47	26	suite d'une épidé-
1700	34	20	1799	47	22	mie de dissenterie.
1701	29	18	1800	31	21	
1749	21	26	1801	46	36	

Curés de Dirlaret.

1391—1394. D. Ulrich Charuet ou Chauvet, chanoine de St-Imier, curé (Arch. cant., not. 9, 11).

1413—1422. D. Jean ou Louis de Colonia ou de Moguntia, vicaire; il est constitué chapelain de Dirlaret pour sa vie, par le curé de Tavel, D. Jean Malamulier, qui était en même temps doyen. Il faut noter ici que, à l'époque dont il s'agit, Dirlaret faisait encore partie de la paroisse de Tavel, et le prêtre qui y remplissait les fonctions ecclésiastiques ne portait pas d'autres titres que celui de vicaire ou de chapelain.

1432. D. Jean de Colonia, vicaire; c'est peut-être le même personnage que le précédent, D. Jean ou Louis de Colonia; car celui-ci est porté à l'année 1413, tantôt sous le nom de Jean, tantôt sous celui de Louis (Voir les mêmes noms à Barberèche, vol. 2, p. 45).

1438. D. Gaspard Ybach, prêtre du diocèse de Strasbourg, vicaire (Arch. cant., not. 35).

1446. D. Jean Schœfpher, vicaire ou chapelain.

1450. D. Jean Survin ou Hetzvin; il devint ensuite curé de Neuenegg (Arch. soc. d'hist., vol. 1).

1450—1453. D. Jean Brunster ou Prunster, de Nuremberg, vicaire (Gruyère, not.). Il était depuis 1447 curé de Planfayon.

1465—1472. D. Pierre Ruprecht, vicaire. Il fut conduit à Lausanne, nous ne savons pour quel motif.

1473. D. Rodolphe Vulliermi, vicaire.

1475. D. Vitus Bucher (Gardu).

1480. D. Wilhelm Guinaud (Guiniand Gugnaud), curé; nous croyons que ce titre de curé a été légitimement porté par le dit prêtre, mais uniquement parce que nous le trouvons à la même époque comme curé de toute la paroisse de Tavel; c'est dans le siècle suivant seulement, vers 1570, que les desservants de Dirlaret ont pris et porté depuis lors le titre de curé.

1484—1486. D. Jean Tillen (ou Tilley), de Nuremberg (Arch. cant., 39 et 93); il résigna le bénéfice de Dirlaret en faveur de D. Maximilien Funck, du diocèse de Strasbourg, le 8 mars 1485 (1486). Nous avons quelque raison de croire que le dit ecclésiastique constitue le même personnage avec les deux que nous avons trouvés à Barberèche, de 1483 à 1488, sous les noms de Hans Zillen et de Jean de Nuremberg (Voir vol. 2, p. 46).

1486. D. Maximilien Funck.

? Bernard Wys (notes de Gardu).

1504. D. Pierre de Lussinges (Arch. cant., not. 106).

1517. D. Pierre Helli (Arch. cant., not. 118).

1522—1536. D. Conrad Zingry ou Zinguer.

? R. P. Peterman Fromet ou Froment, religieux du monastère d'Hauterive. Le même nom se trouve, à l'année 1555, inscrit dans la liste des chapelains de Notre-Dame à Fribourg; ce qui permet de douter que le dit ecclésiastique fut réellement ou encore religieux d'Hauterive.

D. Peter von Buch, ancien vicaire de Dirlaret en 1541.

1562. D. François Prichet, vicaire (Arch. cant., not. 199).

1568. D. Antoine . . . vicaire (Arch. cant., not. 183).

1555—1584. D. Guillaume Dumont, curé.

1584—1587. D. Frantz Muller (Arch. cant., not. 3 et 4).

1588—1590. D. Georges de St-Aubin (de Sancto Albino). Il fut peu de temps après, le 15 décembre 1592 — comme nous le verrons plus loin — nommé curé de Treyvaux.

D. François Hirt; D. Pierre Carno; D. Jacques Grand; D. Gaspard Giger. Ces quatre noms sont donnés par D. Gardu, mais sans date. Nous savons que le dernier, D. Gaspard Giger,

fut ensuite curé de Tavel et qu'il entra dans l'ordre de Saint-François.

D. François Hirt était plus tard, en 1604, curé de Planfayon. — D. Jacques Grand (ou Grandis) avait été précédemment curé à Ueberstorf, puis à Barberèche (Voir vol. 2, p. 47). D. Pierre Carno (ou Carnaulx) se trouve indiqué comme curé de Wünnenwyl de 1623 à 1628.

1600—1604. D. Josse Felters (Fester, Fanstri), curé (Arch. cant., not. 6).

1622. D. Balthasar Wæber, curé; il fut ensuite curé d'Ueberstorf de 1623 à 1632.

1622—1628. D. Louis Schelkly (Schelbly ou Schelkle), curé (Voir vol. 3, p. 262); il avait été ordonné à Porrentruy dans le mois de septembre 1622, et il fut élu curé le 24 octobre de la même année.

1628—1634. D. Henri Kolb, curé; il fut ensuite chapelain à Tavel.

1634—1637. D. Louis Grandjean, curé pendant 6 ans et ensuite curé de Planfayon.

1637—1643. D. Pierre Eicholtzer, curé; dans le mois de novembre 1643 il fut nommé curé de Tavel.

1643—1659. D. Jean Curton, de Bulle, élu le 3 décembre 1643 (Voir vol. 3, p. 262).

1659—1690. D. Jean-Jacques Heymo, de Fribourg, curé pendant 34 ans, et aussi doyen (Voir vol. 3, Courtion); au moment de sa nomination, il était chapelain à Guin.

1690—1706. D. Louis Jenny, de Stein, ou Zumstein, curé et doyen; en 1678, il était chapelain à Tavel. Il mourut à Dir-laret en 1706.

1706—1714. D. Claude-Antoine Schueler, de Fribourg; en 1714, il fut nommé curé de Bœsingen (Voir vol. 2, p. 479).

1714—1724. D. Jean Brugger; il fut élu le 5 novembre 1714, il était alors chapelain à Plasselb.

1724—1746. D. Jacques-Joseph Gardu, d'Adlershausen, maître ès beaux-arts, D^r en philosophie, élu le 6 mai; il mourut à Fribourg le 16 juillet 1746; il était né en 1693 et il avait célébré sa première messe à Vienne en 1718.

1746—1754. D. François-Xavier-Ignace Schueler ; élu le 23 mai 1746 ; il fut d'abord vicaire de son prédécesseur pendant 6 mois, et il mourut à Dirlaret le 10 janvier 1754.

1754—1768. D. Jacques-Georges-Bruno Loffing, de Fribourg, avait fait ses études théologiques à Vienne ; il fut élu le 26 janvier 1754 et il mourut à Dirlaret le 24 octobre 1768.

1768—1807. D. Augustin Cugnet, de Fribourg, chapelain de l'évêque pendant 10 ans et coadjuteur à St-Nicolas ; il fut élu le 17 novembre 1768, et résigna la cure en 1807.

1807—1815. D. Wilhelm Zosso, de Tavel ; élu le 21 septembre 1707.

1815—1835. D. Jean-Joseph Bapst, de Plasselb ; élu en 1815 ; il mourut à Dirlaret le 20 mai 1835.

1835—1878. D. Charles Marty, de Plasselb ; élu le 15 juin 1835 ; il est mort à Dirlaret le 28 juillet 1878, âgé de 75 ans.

1879. D. Nicolas-Aloys Purro, de Zumholz, né le 1^{er} novembre 1842 à Heitenried, ordonné prêtre le 4 septembre 1870, chapelain à Dirlaret, ensuite curé, il y est mort le 8 juin 1881. Il avait fait ses études à Fribourg et à Einsiedeln ; il fut le promoteur de la construction de la maison d'école et de celle du chapelain, comme aussi de la restauration de l'église, de la formation d'une société de St-Cécile.

1881. D. Pierre-Conrad Sturny, de Nidermonten, né le 25 novembre 1833, ordonné le 18 juin 1859, installé en 1862 curé de la nouvelle paroisse de St-Sylvestre et curé de Dirlaret depuis le 1^{er} août 1881 ; il est frère du curé de Chevilles et neveu de M. Pierre Sturny, prédécesseur immédiat à Chevilles du curé actuel (Voir vol. 3, p. 263).

Vicaires et chapelains de Dirlaret.

1719. D. Jean Bapst, vicaire.

1749. D. Nicolas Sottas, vicaire.

1753. D. Jean-Henri Sottas, vicaire.

Il y a quelque motif de croire que ces deux derniers noms indiquent un seul et même personnage, lequel devint en 1766 curé de Neirivue.

1774. D. François-Augustin Nünlist, primate et ensuite vicaire de 1775 à 1777; en 1778, il était à Fribourg; en 1781, il fut nommé curé de Plasselb, où nous le trouvons encore en 1790.

1782. D. Pierre Heimo, de St-Ours, vicaire. En 1767, il était chapelain à Planfayon et en 1772 il y fut nommé curé. Il paraît avoir conservé ce dernier bénéfice jusqu'à sa nomination en qualité de chapelain de Dirlaret.

1783—1784. D. Etienne-Bruno Lofling, de Fribourg; il fut vicaire pendant 7 ans et 5 mois, et a été ensuite nommé curé de Guin.

1790—1800. D. Josse Stritt, de Tavel, vicaire.

1800. D. Christophe Kæser. Le bénéfice du chapelain fut établi au commencement de ce siècle.

1809—1811. D. Jean-Joseph Corpataux, vicaire et chapelain. Il occupa ensuite le poste de curé à Plasselb, qu'il retint jusqu'en 1845; il fut alors nommé chapelain d'Ueberstorf et il mourut dans cette dernière localité en 1861.

1811—1815. D. Philippe-Pancrace Gruebler. Il occupa ensuite successivement les chapellenies de Wallenbuch et de Guschelmuth, comme nous l'avons dit précédemment.

1821—1840. D. Joseph Haymoz; il mourut, à Dirlaret, le 2 août 1840.

1840. D. Jean-Joseph Kilchær, de Liebistorf (Cormon les); né le 11 septembre 1807, ordonné le 3 juillet 1836, il fut ensuite vicaire à Berne, et à Planfayon en 1838; élu curé de Bœsingen en 1839, il fut chapelain de Dirlaret en 1840, curé de Planfayon en 1841, curé d'Ueberstorf depuis 1845.

1842—1848. D. Sébastien Ursprung, du canton d'Argovie; il fut vicaire à Bœsingen de 1839-1841, curé de la Chaux-de-Fonds depuis 1848, de Planfayon depuis 1857 et il mourut le 15 août 1869, dans ce dernier poste.

1848—1861. D. Joseph-Pierre Zbinden, de Riel (Dirlaret); né le 28 mai 1822 et ordonné le 17 juin 1848, il fut d'abord vicaire-chapelain, puis, en 1861, curé-desservant à Tavel, et dès 1872, chapelain dans cette même paroisse.

1861—1869. D. Jean-Baptiste-Joseph Helfer, de Lanthen.

(Guin), né le 28 février 1831; élève du collège de la Propriété, il fut ordonné à Rome le 2 septembre 1860; à son retour, en 1861, il devint vicaire-chapelain à Dirlaret, chapelain à Schmitten en 1869; il vient maintenant d'être établi le premier curé de cette nouvelle paroisse en 1885.

1869—1870. D. Nicolas-Pierre Roggo, de Filistorf (Guin); né le 6 novembre 1844, ordonné le 25 juillet 1869 et la même année élu vicaire-chapelain de Dirlaret, chapelain ensuite à Alterswyl en 1870, et premier curé de cette paroisse filiale de Tavel en 1885.

1870—1878. D. Nicolas-Aloys Pürro, de Dirlaret; né le 1^{er} novembre 1842, ordonné le 4 septembre 1870 et la même année établi vicaire-chapelain, puis en 1878 curé-desservant de Dirlaret; il y est mort le 8 juin 1881.

1876—1882. D. Jean Schmutz, de Litzistorf (Bœsingen); né le 22 mai 1849, ordonné le 2 juillet 1876, vicaire à Dirlaret depuis son ordination et chapelain depuis 1878 au mois d'août 1882, date de sa nomination à la chapellenie de Guin.

D. Jacques-Boniface Riedo, de Planfayon; né le 12 février 1849, ordonné le 18 juillet 1880, il fut vicaire à Ueberstorf, ensuite chapelain à Dirlaret, et de Wallenbuch depuis le 1^{er} mai 1884.

1884. D. Félix-François Wicht, de Praroman; né le 28 janvier 1851, ordonné à Rome le 10 juin 1876, vicaire à Dirlaret du mois de mai 1884 au mois de mars 1885.

Aumôniers de l'orphelinat de la Gauglera.

D. Jean-Frédolin Meyer, du canton de Lucerne, fondateur; il mourut à Fribourg le 19 avril 1861.

1866. D. Hasler.

1867—1869. D. Nicolas Neiner.

1872. D. Clemens Lau.

DOMDIDIER

*Domdedi, Domdedier, St-Desiderius,
Domnus Desiderius*

Domdidier: Altitude 444 m. 9 au-dessus du lac de Neuchâtel et de Morat.
Population 873, bourgeois de la commune 668, d'une autre commune
148, d'un autre canton 38, étrangers 19; catholiques 839, protestants
34; maisons habitées 144, ménages 166.

Domdidier, paroisse du décanat d'Avenches, patron St-Didier, évêque de Langres, martyr; il est mort vers 411. La paroisse comprend la commune de ce nom et les hameaux de Granges-Rothey et d'Eissy; avant la réformation, le village d'Olleyres avec sa chapelle de St-Georges était aussi membre de cette paroisse.

Quelques noms de champs, de localités, rappellent encore l'époque romaine, comme *Milavy* (Mala via).

Un fait qui doit attirer l'attention des historiens, c'est le nom latin ecclésiastique de plusieurs localités voisines: St-Aubin, Portalban, Dompierre-le-Grand, Dompierre-le-Petit, Domdidier (Dominus Desiderius).

Cette contrée était certainement habitée à l'époque romaine, mais les noms des villages de cette époque ont disparu. Quelle est la cause de ce changement?

Il est très probable que la contrée fut ruinée et anéantie, comme Avenches, par les invasions des Allemani et les villages pillés et incendiés.

La population fut en partie massacrée ou emmenée captive.
« Maximam partem territorii Aventicensis incendio concremant.
« Plurimorum nimium hominum multitudinem exinde in capti-
« vitatem duxerunt. » (M. et D. XIX). Quelques débris des habi-

tants des campagnes purent fuir ces lieux livrés au carnage; mais la contrée devint déserte (Uechtland 585—610). Avenches perdit son nom (Avenches, en allemand Wifflisbourg, le bourg du Vully), ainsi que les villages autour de cette ville. Les maisons ne furent relevées et les terres cultivées que longtemps après l'écoulement du torrent barbare. Lorsque la contrée commença à se peupler, un grand changement s'était aussi opéré dans les esprits : le culte du vrai Dieu avait remplacé le culte des idoles, la nouvelle société était en général chrétienne et le siège de l'évêché avait été transféré d'Avenches à Lausanne.

Le nom du patron des églises élevées à la gloire de Dieu, devint le nom des villages. Le culte de St-Aubin et de St-Didier est fort ancien dans l'église et il fut très célèbre, non seulement dans les pays où ces saints vécurent, mais encore en Italie, en Allemagne, etc. St-Didier subit le martyr au commencement du V^e siècle. On peut, me paraît-il, placer l'origine de ces villages, ou du moins le changement de leur nom, vers le VII^e ou le VIII^e siècle; c'est aussi vers le IX^e siècle que la contrée prit chez les allemands le nom de Vully et contrée du Vully (pagus Williaensis). Il me paraît que c'est aussi vers la même date qu'on peut placer l'origine des paroisses citées plus haut; la présence d'évêques à Avenches fait supposer qu'il existait des chrétiens parmi les habitants échappés à la fureur des Allemanni. Ce sont des conjectures, il est vrai, car nous ne possédons aucun renseignement sur Domlidiar jusqu'au XI^e siècle; c'était alors une seigneurie dont les seigneurs apparaissent dans les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. En 1228, Rodolphe de Neuchâtel et ses quatre frères en possédaient la dime; ils la vendent à divers bourgeois de Fribourg, qui leur avaient prêté de l'argent, ainsi que celle de Courwillens (Curlin), de Cormérod (Cormorel), de Courtion (Corgun).

1437. La dime appartenait à Pierre de Faussigny, à Othon d'Avenches, à Othon de Saliceto, etc. En 1451, la moitié était aux mains de Marguerite de Duyt, femme de Rodolphe de Ringoltingen, de Berne; elle était affermée pour 9 muids d'avoine, 4 1/2 de froment, 4 1/2 de messel, une coupe de pois roux, une coupe de pois blancs, une coupe de lentilles et une coupe de

millet. Ce fermage nous montre la quantité de céréales et les différentes espèces de légumineuses cultivées alors; on est surtout étonné de rencontrer la culture du millet en si grande quantité.

La fondation d'un anniversaire du 25 novembre 1409 paraît insinuer que les nobles de Domdidier se sont éteints dans les Pavillard, ceux-ci du moins possédaient une partie de leurs droits et de leurs propriétés dans le XVI^e siècle; mais les réels seigneurs de Domdidier étaient les sires de Montagny, il paraît qu'ils étendaient leur juridiction sur ce village dès les temps les plus reculés. Domdidier fut non-seulement ravagé par les invasions des peuples barbares; mais encore par des guerres du moyen-âge, qui étaient aussi très cruelles; on massacrait non seulement gens et bêtes, mais on détruisait récoltes, moissons et habitations. Les gens d'Avenches, sujets de l'évêque de Lausanne, s'étaient rendus coupables de divers méfaits et cruautés à Domdidier. Le sire de Montagny intervint comme seigneur; pour terminer ces luttes et ces brigandages, l'évêque et le sire de Montagny se soumirent à un arbitrage. Les arbitres prononcèrent, le 26 février 1383, une sentence, au château de Berchier, qui condamnait l'évêque à payer 2,500 florins pour ses sujets d'Avenches. La sentence fut confirmée par le comte de Savoie, tuteur de Louis, seigneur de Montagny (Memor. vi).

1558. La famille des nobles de Domdidier avait fondé un anniversaire dans l'église, qui devait se célébrer le jour de Ste-Catherine par les curés, vicaires et chapelains de Domdidier, Dompierre, Courtion, Donatyre, Chandon et les chapelains de St-Symphorien d'Avenches; dès la veille, on chantait les vêpres, le jour de Ste-Catherine les matines, la messe. Le clergé avait un souper et un dîner et chacun recevait deux sols, mais chaque membre manquant aux offices était exclu du repas et rétributions. En 1558, noble Humbert Pavillard devait payer cet anniversaire au nom des feus nobles Richard et Perrol, de Domdidier, frères, ou de noble Antoine, fils de Richard (Arch. cant., not. 155).

L'église et les chapelles.

La première église de la paroisse existe encore aujourd'hui, c'est le bâtiment dit *la chapelle*. On doit regretter que cet édifice n'ait pas attiré l'attention des archéologues et n'ait pas été l'objet d'une étude sérieuse. La forme est celle d'un temple païen romain, comme on en découvre à Herculaneum et à Pompéï. La tradition populaire dit que ce bâtiment fut le temple ou l'église d'un hôpital à l'époque de la splendeur d'Avenches. Ses murailles ont pu résister aux coups et au feu des Allemanni, à tous les éléments destructeurs du ciel et du temps après l'invasion des barbares, car lorsqu'on voulut les démolir en 1837, elles opposèrent une telle résistance au marteau, au ciseau et aux efforts des démolisseurs, qu'on dut renoncer au projet de les abattre ; l'édifice fut sauvé et conservé.

On avait ajouté au temple primitif, une nef de 20 pieds qui fut facilement démolie en 1837, au-dessus du chœur, on avait établi le campanile, qui fut aussi enlevé avec la nef.

Quand on s'aperçut de la solidité des murailles du bâtiment et de la presque impossibilité de les démolir, on forma le projet d'y établir une chapelle, mais elles restèrent pendant plusieurs années exposées à toutes les intempéries, sans aucun abri. Marie-Anne Godel, insigne bienfaitrice de l'église, donna 300 fr. fed., pour réparer ce bâtiment et le conserver au culte divin ; avec cet argent et celui d'une quête on fit fondre une cloche de 356 livres ainsi que les réparations nécessaires. Ce respectable monument qui vit s'écouler tant de générations, qui abrita le peuple pendant des siècles, témoin de toutes ses joies et de toutes ses tristesses, doit être cher à la population ; il est doux de prier là où nos ancêtres ont invoqué le même Dieu et récité le même *Credo*. Les dimanches et fêtes, on célébra la messe matinale dans cette chapelle pendant de nombreuses années ; on y fit aussi le mois de Marie.

1489. L'Etat de Fribourg accorde un subside de 20 livres à ceux de Domdidier pour la bâtisse de l'église (Comptes des trés.). Cette nouvelle bâtisse était probablement celle d'une nef qu'on ajoutait au bâtiment primitif, qui formait une croix grecque.

1604. L'Etat accorde 24 livres pour une fenêtre à l'église; cette somme était destinée à payer l'ouvrage de Jean Tuppin, c'est-à-dire la peinture sur verre.

1640. Mgr de Watteville consacra trois autels, l'un dédié à St-Dilier, l'autre à Ste-Catherine et le troisième à St-Antoine. Le maître-autel, consacré alors, est probablement celui qui se trouve aujourd'hui dans la chapelle.

1837—1842. *Nouvelle église.* On comprenait depuis longtemps la nécessité de bâtir une nouvelle église, car malgré l'agrandissement de l'ancienne, elle était insuffisante, mais le rachat des dîmes opéré par 60,000 fr. retarda cette œuvre désirée par toute la paroisse. En 1830 on dressa quelques plans et on fit quelques sondages près de l'ancienne église; le terrain ne fut pas trouvé assez ferme. M. de Fégely, voyant ces difficultés, offrit gratuitement une pose de terre au bas du pré de sa ferme, se réservant un banc dans la nouvelle église et la construction de l'autel de sa chapelle. Une députation des paroissiens alla le remercier.

Vers 1836, on prépara les matériaux pour la nouvelle bâtisse, et le jour de Ste-Anne 1837, on en posa la première pierre à l'angle de la nef, du côté du midi; le 15 septembre Mgr Yenny bénit la pierre angulaire du chœur.

Les ouvrages de maçonnerie furent terminés au mois de novembre 1838; la charpente fut levée dans la même année, la tour fut achevée en 1842 et la flèche levée les 12 et 13 juillet.

MM. Martin et Gautier, d'Avenches, dirigèrent la maçonnerie, et Frantz Fornerod, de Domdidier, fit la charpente. L'église a coûté 60,000 fr. féd., les charrois et bois non compris.

Autel de Ste-Catherine. La visite pastorale de 1453 parle de cet autel, mais à cette date il n'était pas doté. Le 1^{er} avril 1519, dame Annilli, fille de feu Antoine de Praroman et femme d'Antoine Pavillard, chevalier, légua à cette chapelle, fondée, dit-elle, par les Pavillard, 100 livres pour la célébration d'une messe chaque semaine, et pour une chasuble sa robe de camelot; elle légua encore pour le chant du *Salve* 40 sols et autant pour le luminaire de l'église. Elle fait beaucoup de legs aux

églises et convents de Fribourg. Le testament se fit à Domdidier entre les mains du vicaire Rouge, en présence de Pierre Chardonning (Chardonness); sa sœur Elisabeth, femme de Claude Mayor, fut son héritière (Arch. cant., not. 132).

1519—1551. D. Rouge, vicaire, jouit de cette fondation.

Chapelle de St-Georges à Olleyres. Je n'ai rencontré aucun renseignement sur cette chapelle, excepté les réclamations de l'Etat de Fribourg en 1609.

Fondation de la chapelle de Coppet, 23 septembre 1714.

Au nom de la Très-Sainte-Trinité.... Marie-Catherine Godel, fille de feu M. Pierre Godel, meunier à Coppet, intentionnée de bâtir une chapelle dans le village de Coppet, à l'honneur de Ste-Anne, aurait obtenu la permission requise, le 22 mai 1714, de Mgr Jacques Duling, du curé Lombard, moyennant une « suffisante dotation pour la maintenance et réparation d'icelle
« pour l'advenir le tout comme cy après est contenu et spécifié.
« Or donc (comme estant la dite chapelle erigée, construite et
« parachevée)... la dite M. C. Godel... en présence des
« témoins ici bas nommés, personnellement établis et constitués
« le dit R. Curé tant à son nom que de ceux de ses succes-
« seurs en dite charge.... d'une part et la dite Marie-Cathe-
« rine Godel assistée, du vouloir et consentement des hon. Nicolas,
« Joseph, Jean et Marie Godel tous ses frères et sœurs....
« d'autre part, savoir qu'il fut expressément réservé par le dit...
« curé.... qu'il ne dira ni celebrera aucune messe les festes
« et dimanches dans la dite chapelle....

« Item qu'aucun prêtre soit séculier soit régulier n'y cele-
« brera aussi la messe sans la permission du dit curé.

« Item que tous les offertoires qui se trouveront sur l'autel...
« parviendront au curé.

« Item que l'on n'y puisse installer un chapelain.

« Item que la dite Marie Catherine fournira les cierges, hos-
« ties et autres choses propres et convenables à y celebrer les
« quatre messes de fondation....

« Sur ce, pour l'établissement de la fondation à la mainte-
« nance de dite chapelle, réparations nécessaires pour l'advenir,

« comme aussi pour les habits, ornements..... la dite.....
 « assure et affecte une sienne seytorée de pré rière le dit
 « Domdidier au lieu dit *es pr. z es laufs*..... laquelle seytorée
 « sera désormais et a perpetuite pour la dite Marie Catherine
 « Godel et ses successeurs tenants dite pièce accensée annuelle-
 « ment de 20 baches retirables par le curé au bout de chaque
 « dizaine d'année, ce qui restera (après avoir pris et fournis
 « pour la maintenance et réparation d'icelle....) sera mis en
 « obligation pour en tirer la cense au profit et augmentation du
 « revenu de dite chapelle..... De même que l'offertoire qui se
 « trouvera dans le tronc sera pour la maintenance des cierges..

« Pour les 4 messes fondées, elle donne une pièce de terre
 « en champ *es Rochettes* de la contenance d'environ trois quarts
 « de pose se limitant la terre de la cure à l'orient.... lequel
 « champ sera affecté et acensé aux dits sgrs curés a perpetuité
 « de cense annuelle pour 24 baches, a raison de 6 baches pour
 « chaque messe..... Or advenant la dite chapelle a defaillir
 « soit par oville, soit par autre accident.... et qu'elle ne puisse
 « etre rebatie la predite fon.ation de 20 baches sera pour lors
 « changée et reduite à la célébration de 4 messes *De Requiem*.
 « Fait le 23 septembre 1714. » Signé, Delaug^s, not. »

Le 1^{er} janvier 1716, la paroisse permit que la fête paroissiale de Ste-Catherine fut célébrée à perpétuité dans cette chapelle.

Cette chapelle est aujourd'hui dans un état de délabrement tel, que l'autorité ecclésiastique a dû intervenir et défendre d'y célébrer la messe.

Visites pastorales.

Les actes des visites épiscopales de 1417 et 1453 nous donnent très peu de détails sur la paroisse et sur l'église; en 1417, Domdidier avait environ 35 ménages et 33 en 1453.

La visite de 1417 rapporte que le St-Sacrement était conservé dans un vase en bois; il existait encore il y a près de 25 ans; les bords étaient garnis d'un cercle en argent et le

fond d'une plaque du même métal. Le trésor de l'église du St-Bernard renferme quelques ciboires semblables, mais ils sont aujourd'hui très rares et d'une grande valeur comme antiquité.

Les visiteurs de 1417 ordonnèrent, sous peine d'excommunication, de réparer un crucifix en métal, la bannière, les fenêtres, etc.

En 1453, ils prescrivirent aussi quelques réparations; par exemple, l'établissement d'un tabernacle à côté de l'autel, et la confection de deux clefs pour fermer le vase destiné à porter le Viatique et les Saintes-Huiles, de mettre des vitres aux fenêtres ou du moins de la toile. Les reliques étaient conservées dans un reliquaire en métal (*monstrantia*), dont le verre était mal propre. Quelques gouttières laissaient couler l'eau dans l'église.

La réformation.

Les catholiques, à l'époque de la réforme, étaient plus soucieux de défendre leur église qu'à transmettre à la postérité l'histoire de leurs luttes; voilà pourquoi nous possédons si peu de mémoires, de chroniques et de documents sur cette époque. La réforme s'établissait autour de Domdidier, de St-Aubin et de Dompierre; mais ces valeureuses populations persévérèrent et transmirent à leurs descendants l'héritage intact de la foi. Voici les quelques faits recueillis sur les troubles de ces temps reculés.

Depuis les prédications de Viret, à Payerne (janvier 1533), les réformés de cette ville n'avaient pas été négligés par les ministres d'Orbe, de Grandson. On sait par une lettre du conseil de Morat à celui de Berne, écrite le dimanche 4 mai 1533, à 8 heures du soir, que Farel fut, sur l'ordre des magistrats fribourgeois, saisi le même jour à Domdidier, au moment où il revenait de Payerne à Morat avec Hugues Furtaz ou Forteri, prêchant d'Orbe. Les Fribourgeois excusèrent leurs sujets en disant que ceux-ci avaient cru mettre la main sur le ministre d'Orbe qui avait parlé et agi contre eux d'une manière offensante (Arch. de Morat, missiv. Ruchat. Herminjard, corresp. des réform., etc.).

Il paraît que cette affaire n'eut pas d'autres conséquences. Farel, relâché, retourna à Morat.

Le clergé d'Avenches résistait aux efforts des réformateurs; en 1534 on y trouve D. Jean Pontherose, procureur; D. Claude Fornerod, vice-doyen (il fut plus tard curé de Domdidier); D. Pierre Cuanet; D. Jean Perrotet et D. Pierre Bardet alias Biliard. Ils voyaient arriver l'orage qui allait fondre sur eux; c'est pourquoi ils prirent la résolution de soustraire une partie de leurs bénéfices; ils vendent, pour payer leurs dettes, disent-ils, à Veillard, marchand à Fribourg, 4 poses de vignes à Lutry. 18 mars 1534.

Le 9 septembre 1535, une députation d'Avenches se présente en Conseil à Fribourg, pour exposer « combien ils sont sollicités par les Bernois de prêter l'oreille à des émissaires luthériens. » Fribourg les engage à la résistance; le 20 septembre, il leur promet encore protection et secours; mais ces promesses ne furent pas appuyées par les armes, elles ne produisirent aucun effet.

En 1536, des Bernois en passant à Domdidier avaient enfoncé une fenêtre de l'église et ils avaient proféré des menaces contre l'Etat de Fribourg devant le bureau de péage; la vue de la girouette de Fribourg sur le tronc de ce péage les irrita: *il y a assez longtemps, dirent-ils, que l'écu de Fribourg y parade.*

MM. de Fribourg connaissant ces menaces et d'autres qui étaient fréquemment proférées contre eux, ordonnèrent, sur la proposition des bannerets, une levée de troupes pour parer au danger.

Le village d'Olleyres était membre de la paroisse de Domdidier, mais MM. de Fribourg n'avaient aucune juridiction sur ce territoire; sa population n'était pas considérable. Je n'ai pu recueillir aucun fait nouveau sur le changement de religion dans cette localité, quelques traditions populaires s'évanouissent devant une sage critique et on ne peut certifier l'existence *du plus* à Olleyres, Près de ce village se trouvait la chapelle de St-Georges; elle existait encore en 1609, quoique dans un état de délabrement assez triste. Le 3 janvier 1609, Fribourg envoie une députation à la conférence de la Singine pour terminer diverses difficultés en litige avec Berne.

Fribourg se plaignait de ce que Berne laissait tomber en ruines certains édifices du culte placés sur notre territoire, mais dont l'Etat de Berne ou ses sujets possédaient le patronage; ils étaient par conséquent obligés de pourvoir au service divin et à l'entretien de ces bâtiments. Fribourg cite en particulier les chapelles de St-Georges de Domdidier et de St-Denis à Ménières, dont les rentes de l'une et de l'autre étaient payées par ses ressortissants; il demande que Berne oblige les possesseurs de ces chapelles d'acquitter les anciennes fondations et d'entretenir les bâtiments. Les députés bernois prirent ces demandes *à l'referendum*, c'est-à-dire qu'elles furent renvoyées indéfiniment.

Les réclamations de Fribourg paraissent insinuer que le service divin, soit la messe, ne fut pas immédiatement aboli dans la chapelle de St-Georges, puisqu'elles arrivent 70 ans après l'établissement de la réforme dans le canton de Vaud; il est probable que le curé de Domdidier n'abandonna pas les catholiques d'Olleyres restés fidèles à leur religion, et que la messe fut encore célébrée pendant de nombreuses années après la réformation dans la chapelle de St-Georges.

Patronat et droit de collation. Jusqu'en 1536, l'évêque de Lausanne jouissait de ce droit; depuis cette date, plusieurs élections de curés furent faites par le Chapitre de St-Nicolas ou l'Etat de Fribourg, à cause de l'éloignement de l'évêque et des perturbations qu'amena son départ et la dispersion du Chapitre de Lausanne; plus tard, l'Etat resta seul possesseur de ce droit jusqu'en 1865; depuis cette date l'évêque est rentré dans ses droits primitifs.

Bienfaiteurs.

1435. Jeannette Corminbœuf, de Domdidier, veuve de Nicod Niblière, de Fribourg, fit un grand nombre de legs pieux; par dispositions testamentaires, elle donne 100 sols à l'église de Domdidier pour son anniversaire (Arch. cant., not. 33). Ce testament est très curieux comme étude de mœurs, d'ameublements et de costumes.

1521. Catherine Bastard fonde une messe qui devait se célébrer chaque samedi.

1530. Elisabeth, fille de Matthieu Wyss, bourgmestre de Zurich et femme d'Antoine Pavillard, chevalier, donne 100 livres pour une cloche à l'usage de l'église (Arch. cant., not. 132).

Dans des temps plus rapprochés, une dame Persoul a donné une couronne pour le ciboire; Jean Sudan, une chape; Marguerite Charlonnens, le tableau du Rosaire; Marie Pochon, 30 écus pour un dais; Jacques Fégely, deux chasubles; d'autres personnes ont fait des dons moins importants.

Dans les dernières années, Mme de Fégely a donné un chemin de croix, une relique de la vraie croix, un ciboire, le tableau de St-Antoine peint par Deschwanden, etc.

La table de la communion, en fer, fut faite en 1836; elle a coûté 200 fr., qui furent payés par plusieurs bienfaiteurs.

Ecole.

L'école existait en 1625, mais je n'ai pas trouvé la date de sa fondation; en 1664, elle était totalement à la charge de la commune (Statuts de Domdidier).

Les chapelains furent tous maîtres d'école; vers 1769, la commune acquit le terrain pour bâtir l'habitation du chapelain, qui devint aussi la première maison d'école. La famille de Fégely a donné une somme importante pour la fondation d'un chapelain-maître d'école, et en reconnaissance de ce don, la commune lui a abandonné la nomination du chapelain.

1798. L'école avait 112 élèves; on y enseignait la lecture, le calcul à ceux qui le désiraient, l'écriture, le chant, etc. Le régent recevait 25 écus, trois sacs de moitié et 14 sacs de blé, soit un bichet de chaque ménage et 27 écus de la fondation Rollinet.

Les livres de lectures étaient: le livre de la jeunesse, *les papiers publics, tels que la Gazette nationale de France*.

La maison d'école fut construite vers 1840, elle a coûté 8,000 francs anciens. M. de Fégely offrit généreusement le terrain

nécessaire pour cette construction. C'est aussi à cette époque qu'on démolit les écoles et qu'on établit l'école des filles, qui est aujourd'hui dirigée par les sœurs de la charité ainsi que le petit pensionnat qu'elles ont fondé.

Faits divers.

Les loups et d'autres fauves étaient nombreux dans le pays. En 1500, les habitants de St-Aubin apportèrent un sanglier à MM. de Fribourg et un chevreuil en 1501; ceux de Domdidier tuent un loup en 1506, trois grands loups en 1510 et deux en 1535.

Curés de Domdidier, vicaires et chapelains.

1318. Janvier. D. Cono, curé (sceau, titre I, n° 98, arch. cant.).

1352. D. Rodolphe, curé (Arch. hôp. sceau).

1370—1380. D. Cono, curé (Solo. woch. bl., etc.).

1403—1409. D. Jean Souttens, curé.

1411. D. Antoine de Magnens, vicaire (Arch. cant., not. 35).

1416—1453. D. Rodolphe Parisodi (Arch. soc. d'hist. I, p. 283).

1484—1488. D. Claude Hugonet, curé et membre du clergé d'Estavayer (Arch. des domin. d'Est.).

1502. D. Jean ? vicaire (Arch. cant., not. 401).

1502. D. ? Fornerod, vicaire; il était fils du lieutenant de ce nom. Il fit un accord avec le précédent pour la desservance de la paroisse le 11 juillet (I.).

1512—1530. D. Henri Demiéville (De Mediavilla), curé; il habitait Morat, où il occupait encore le bénéfice de la chapelle de la Conception, fondée par feu noble Girard Rossel et sa femme, dans l'église de Notre-Dame de Morat. Le 19 juin 1512, il prête à André et Loys de Gruyères-Aigremont 20 livres (Arch. cant., not. 413). Le curé Demiéville embrassa la réformation à Morat avec Henri Des Frères, curé de cette ville;

l'apostasie eut lieu vers la fin de l'année 1530 ou au commencement de 1531. Il devint le premier prédicant de Môtier, où il se trouvait déjà en 1532 et il y était encore le 12 novembre 1551.

1514—1551. D. Guillaume Ronge (Rubi, Roget, Roge), vicaire; on ne connaît pas l'année de sa mort; mais le 27 mai 1564, il avait cessé de vivre. Vicaire pendant la tourmente de la réforme, il resta fidèle à son Dieu et à son église; il est probable qu'après l'apostasie du curé Demiéville, il fut lui-même élu curé, car il en prend ce titre depuis 1530. Il était originaire de Salavaux, paroisse de Bellerive. Le 4 août 1546, le Conseil de Fribourg lui accorda un autel soit un bénéfice dans l'église de Notre-Dame à Fribourg, pour récompenser sa fermeté.

1552—1558. 1^{er} avril. D. Benoît Mottas, fils de Pierre Mottas, de Léchellés; il a résigné le bénéfice en 1558 (Rathserk); il paraît qu'au moment de son élection, il n'avait pas encore reçu l'ordre de la prêtrise, car l'Etat de Fribourg lui impose l'obligation de faire desservir la paroisse par un prêtre vertueux (Man.).

1555. D. Pierre Bron, vicaire.

1558. 11 juin. D. Jean Ruvve, vicaire (Arch. cant., not. 155).

1558—1583. D. Claude Fornerod, de Domdidier, élu curé le 21 juin 1558, après la résignation de D. Mottas; il était fils de Pierre Fornerod. Il donna aussi un bel exemple de fermeté dans la foi; car, en 1530, il était chapelain à Avenches, au moment *du plus*, et il eut le courage de se déclarer opposé au torrent de la majorité.

Je n'ai pu découvrir le lieu de son séjour depuis 1530 à 1558; il mourut probablement à Domdidier et dans un âge très avancé.

1583—1588. D. Nicolas de Saine (de Sanis), élu curé le 14 mars 1583 (Man.); il occupait le poste de vicaire de Montagny au moment de sa nomination, et il conserva peut-être le bénéfice de Domdidier après 1588 (Rathserk).

1600. D. Joseph Piccand, de Farvagny.

1607. On trouve dans le manuscrit du Conseil, dans les comptes des trésoriers de Fontaine et dans Marro, chancelier, des détails sur un curé qui n'est pas nommé.

1609. D. Pierre Deposieux.

1622-1626. D. Pierre Jordan.

1640. D. Pierre Paschoud, de Bulle; en 1629, il était chapelain à Orsonnens; il est mort en 1641.

1641—1654. D. Pierre Poiré, élu curé le 18 avril 1641.

Le curé étant mort, les paroissiens demandèrent à LL. EE. D. Pierre Poiré « originaire de l'évêché de Bâle, réfugié « dans nostre pays à cause des troubles de guerre. » Il avait : « l'espace de quelques années, instruit la jeunesse dans la paroisse de Montagnie en tenant le catéchisme ordinaire tous « les jours de dimanches avec la prédication aussi aux festes « pour les plus aisnés et autres offices divins, avec grande instruction et fruit d'iceux en général, aussy de nostre ballif . . . « et de nos bourgeois qu'y hantent. » Il fut élu à condition que : « quatoze a quatorze jour il aye sur un dimanche a continuer « l'instruction des enfants ou catéchisme au dit Montagnie a « heure accoustumée, affin que leur instruction chrestienne par « luy avec grand fruit encommencée suyve au dit lieu et aussi « commence au dit Domdidier, en ayant nos dits subjects aussy « besoing. » Ayant été préféré à d'autres prêtres du pays il ne pourra quitter sa cure avant 6 ans (Rathserk, 28). On voit que le curé Poiré était un homme instruit, zélé et digne de confiance; l'Etat, collateur, comprenait aussi l'obligation de placer dans les paroisses importantes des hommes savants et animés de l'esprit de Jésus-Christ.

Avant 1654, il est fait mention, dans un registre, de D. Jean Bauerschied, comme desservant la paroisse de Domdidier, mais sans indication concernant la date de sa prise de possession ou de sa démission; il est probable que c'était un prêtre demeuré fidèle et amené là par les événements de l'époque.

1654—1668. D. François Gothuay; il fut nommé curé de Vuadens en 1668 et il y mourut le 14 novembre 1677; quand il quitta Domdidier, il remplissait en même temps, dans le décanat, les fonctions de doyen.

1669—1688. D. François Dupaquier, de Vuadens, élu le 3 janvier; en 1676, il entra comme novice dans le monastère

de Hauterive, mais il n'y acheva pas le noviciat et il retourna à Domdidier, puis en 1688, il fut nommé membre du clergé de Romont. — Pendant son séjour à Hauterive, en 1676, D. Jacques Ramus, qui était chapelain à St-Aubin, fut nommé provisoirement pour desservir la paroisse. — Il est à remarquer ici que, dans plus d'un manuscrit, le curé susdit porte le nom de Pasquier, ou bien il est indiqué comme originaire de la commune de Maules.

1688—1712. D. Jean Godel, élu le 28 avril 1688.

1712—1760. D. Jean-Daniel Lombard, élu le 7 novembre 1712; il mourut à Domdidier, étant curé et doyen, le 13 mars 1760.

1760—1788. D. Pierre Criblet, d'Arrufens, élu le 27 mars 1760; il mourut à Domdidier, le 24 février 1788 (Voir vol. I, p. 209).

1788—1819. D. Eustache Gillard, d'Ecublens, paroisse de Promasens, vicaire à Torny-Pittet. Il fut élu curé le 7 mars 1788 et il mourut le 15 janvier 1819.

1819—1848. D. Nicolas-Antoine Pignolet, de Misery, paroisse de Courtion; vicaire à Domdidier pendant 4 ans, il y fut nommé curé le 12 février 1819, puis doyen en 1832. Eloigné de sa paroisse par une loi d'exil, en 1848, il séjourna pendant quelque temps à Misery et à Fribourg; il mourut, étant chapelain à Villars-les-Joncs, le 29 décembre 1853, et fut inhumé à Courtion dans sa paroisse.

1848—1852. D. Jacques-Philippe Michaud, de Villarepos; desservant depuis le mois d'avril 1848. Il tomba malade en 1852 et il mourut à Lyon le 15 mars 1852.

1852—1855. D. Ernest Pillonel, d'Estavayer-le-Lac, fut envoyé comme desservant; mais étant infirme, il quitta Domdidier le 12 juillet 1855, et fut donné en qualité d'auxiliaire au Rd doyen-curé de Givisiez. C'est là que, étant devenu lui-même, après quelques années, curé de Givisiez, il mourut le 16 juillet 1870.

1855—1872. D. Pierre-André Pugin, d'Echarlens, né le 17 mai 1825; ordonné à Sion le 25 mai 1850. Il fut d'abord vicaire à Romont, puis desservant de la cure de Domdidier depuis le

16 juillet 1855 jusqu'en 1872, où il fut nommé curé de Torny-Pittet ; chapelain ensuite à Vuisternens-devant-Romont en 1877. Il est mort à Estavayer-le-Lac le 19 juin 1885.

1872. D. Joseph-Alexandre-Laurent Doutaz (Voir p. 434).

Chapelains et vicaires.

1403. D. Jean de Corminbœuf, chapelain.

1538. D. Jean Perrottet, chapelain (Voir p. 403).

Vers 1625, il se fit une fondation en faveur des chapelains, qui devaient être en même temps maîtres d'école.

1698. D. ? Allaz, chapelain.

1699. D. ? Comte, chapelain.

1702. D. Benoît Godel, chapelain.

1754. D. Pierre Villiet.

? D. Louis Grand, avant ou après Villiet.

1764. D. Antoine Noirot.

1773. D. Charles Zoppy.

1775. D. Gaspard-Nicolas Zurich.

1778—1779. D. Pierre-Joseph Fester ; il fut en 1790 chapelain à Fétigny.

1784—1798. D. Jacques-Joseph Fornerod ; il était né vers 1762 et avant son ordination il passa 10 ans à Fribourg et 2 ans à Paris.

1814. D. Pierre-Paul-Philippe Chaney, d'Estavayer, vicaire de M. le curé Gillard.

1815—1819. D. Nicolas-Antoine Pignolet ; il fut vicaire pendant 4 ans et ensuite curé.

DOMPIERRE

*Dunpero en 1200, Domnuspetrus, Dompierre
près Payerne, Dompierre-le-Petit, Dompnus Petrus
Parvus.*

Dompierre: Altitude 465 m. Population 544, bourgeois de la commune 376, d'une autre commune 120, d'un autre canton 32, étrangers 16; catholiques 525, protestants 16; maisons habitées 100, ménages 104.

Russy: Altitude 548 m. Population 206, bourgeois de la commune 139, d'une autre commune 55, d'un autre canton 10; catholiques 206; maisons habitées 40, ménages 42.

Total: Population 750, bourgeois de la commune 515, d'une autre commune 55, d'un autre canton 12, étrangers 16; catholiques 731, protestants 16; maisons habitées 140, ménages 146.

Dompierre-le-Petit, paroisse du décanat d'Avenches; elle comprend le village de ce nom et celui de Russy. St-Pierre, patron.

Le village et la paroisse de Dompierre remontent à une haute antiquité; vers la fin du VI^e siècle, St-Maire, évêque de Lausanne, donna au couvent de Payerne des terres que lui-même ou l'évêché d'Avenches possédait à Payerne, à Corcelles et à Dompierre, réservant au Chapitre de la cathédrale le droit de dime sur ces biens; celle de Corcelles et de Dompierre lui fut plus tard enlevée par les sires de Montagny. Conon d'Estavayer, qui nous donne ces détails, ne dit pas que Dompierre porta ce nom au moment de la donation, ni que la paroisse exista, mais il est très probable que l'établissement de la paroisse fut contemporain à ces événements, elle ne peut du moins être placée après le VIII^e siècle. On ne sait pas si Dompierre subit la même ruine qu'Avenches lors du passage des Allemani, ni la part qu'il prit à la bataille dite de la Broye.

Il existait à Lausanne, dès le VI^e siècle, une église dédiée à St-Thyrse ; l'évêque St-Maire y fut enseveli et elle prit insensiblement son nom. Elle était occupée par une communauté de chanoines de St-Augustin, formant le prieuré dit de St-Maire.

Les documents relatifs à cet établissement nous prouvent qu'il tenait ses principales propriétés des Evêques et du Chapitre de Lausanne. Ces propriétés consistaient surtout en dîmes et en églises données ou incorporées. Dans ce nombre se trouvaient : l'église de Tours avec la chapelle de Montagny ; l'église de Prez avec les chapelles de Sédorf et de Ponthaux, celle de St-Aubin avec la chapelle de Portalban, celle de Surpierre avec la chapelle de Seiry, enfin l'église de Dompierre. Tous ces dons provenaient de la libéralité des évêques.

Dompierre fut donné à St-Maire par l'évêque Landry en 1175 ; le don comprenait l'église, l'hôpital de Dompierre et leurs dépendances (Gremaud, Mémor., vol. 5).

A la fin du XIV^e siècle, le prieur de St-Maire fut incorporé à la mense épiscopale et Guillaume de Menthonay en fut mis en possession le 23 juin 1397.

L'église de Dompierre est citée dans la bulle du pape Alexandre III.

Le don de l'évêque Landry comprenait l'église et l'hôpital. « Ecclesia de Dompno Petro et hospitale quoderat ibidem constructum in territorio dicte ecclesie. » Quel était cet hôpital ? Les documents manquent totalement ; on est réduit à des conjectures, au lieu de preuves. On a vu qu'à la fin du VI^e siècle, St-Maire avait des possessions à Dompierre, à Corcelles, etc., l'hôpital de Dompierre serait-il l'œuvre du saint évêque d'Avenches ou de ses successeurs ? Vers la même époque, nous trouvons aussi un hôpital à Ménières ; la religion a semé le long de cette voie romaine qui conduisait à Avenches, et qui fut foulée par une multitude de malheureux, des asiles pour les infirmités humaines, un abri, un foyer, une famille pour le pauvre voyageur. Le christianisme, en s'avancant dans la vallée de la Broye, y fit élever des temples à l'honneur du vrai Dieu, une maison de prière et de retraite à Payerne ; mais, œuvre d'amour lui-même, il inspira aussi cette multitude d'œuvres de

charité pour le soulagement de l'homme souffrant, abandonné ou persécuté. La religion catholique en prenant possession de cette vallée, y a fait couler un doux rayon du soleil de la charité.

Depuis le XII^e siècle apparaît une famille sous le nom de Dompierre; ses membres, donzels et chevaliers, jouent un certain rôle dans l'histoire du pays de Vaud surtout.

La terre ou seigneurie de Dompierre appartenait en 1443 à Claude Anglais, porte-enseigne dans le duché de Savoie; elle lui avait été donnée avec le château de la Molière et toute sa juridiction, ainsi que le fief de St-Maurice de Villars (près de St-Aubin), par Humbert, bâtard de Savoie, comte de Romont et oncle du dit Claude Anglais. Cette donation avait été confirmée par Félix V (Amédée VIII), duc et souverain de la Savoie.

Claude Anglais étant mort, le château et seigneurie de la Molière, le fief de St-Maurice, de Villars et de Dompierre, en vertu des conditions de l'inféodation, furent reversibles et retournèrent au duc de Savoie qui, avant de mourir, les donna par dispositions testamentaires à Antoine Anglais, frère de Claude.

Ce dernier en demanda la confirmation au duc régnant, Louis de Savoie, lequel se trouvait en guerre contre la république de Fribourg. Son château de Montagny lui était d'une grande utilité pour la défense de ses possessions dans les pays de Vaud et de Fribourg; afin de ne pas l'isoler, il fit un accord avec Antoine Anglais et ses parents. Dom Humbert Anglais, docteur en droit, prieur de St-Ours, dans la vallée d'Aoste, et Barthélemi Roland, l'un et l'autre oncles d'Antoine Anglais, donnèrent aussi leur consentement. Le château de la Molière, les fiefs de St-Maurice et de Dompierre furent rendus au comte de Savoie; en considération de cette reversibilité et de cette renonciation, le comte Louis, avec le consentement de Félix V, son père, remet au dit Antoine Anglais, le village de St-Aubin dans le Vully avec son territoire et tous ses droits, fiefs, hommages, bans, clames, etc., avec mère, mixte et omnimode, haute, basse juridiction, ne se réservant que le droit d'hommage, de fidélité et la directe souveraineté.

Antoine Anglais réserva aussi ses droits sur la maison d'Estavayer, conformément au codicille d'Humbert de Savoie.

Cette convention fut faite à Genève le 15 décembre 1443 (Très belle copie de l'acte aux arch. de Delley, prise à la chambre des comptes à Chambéry, le 13 mai 1718).

Le château de Montagny, que la Savoie voulait conserver comme un rempart contre les Fribourgeois, allait bientôt succomber ; il fut emporté, pillé et incendié avec l'église, par les troupes de Fribourg, 5 ans après cet arrangement. Non content de cette victoire, Fribourg donna encore un florin à chaque émissaire qui alla mettre le feu aux villages de Lentigny, Villarimboud, Olleyres, Chandon, Ponthaux, Noréaz, Sédorf, Middles, Torny-Pittet, Corserey, pour les punir d'avoir donné asile aux gens de Guillaume d'Avenches, dont la Savoie avait épousé le parti, ou recelé son butin. Dans ces vastes incendies, il n'est pas fait mention de Dompierre, on ne sait quel fut son sort ; il est probable qu'une sage et prudente soumission à Fribourg le préserva du pillage et de la torche incendiaire.

L'église.

Le premier renseignement sur cet édifice est de l'année 1450. Le maître-autel n'était pas consacré ; les visiteurs délégués de l'évêque Saluces prescrivirent de le faire consacrer dans l'espace de deux ans ; les fenêtres du chœur n'étaient pas vitrées, ils ordonnèrent de les vitrer ou garnir de toile ; les murs lézardés et crevassés montraient le pitoyable état de la maison de Dieu. Les visiteurs ordonnèrent de les réparer et d'en boucher les lézardes à l'intérieur et à l'extérieur. Il paraît que le toit était en bon état ; on avait commencé à construire la muraille autour du cimetière qui, auparavant, était probablement ouvert et sans palissade.

Le mobilier était conforme à la pauvreté du bâtiment : les deux calices devaient être dorés, aucune lumière ne brillait devant le St-Sacrement, pas de lanterne pour accompagner le Viatique chez les malades.

Il y avait encore deux autels, l'un dédié à St-Antoine et l'autre à St-Jean-Baptiste ; mais ils n'étaient pas dotés ; tel était l'église en 1453.

En 1525, on construisit une nouvelle église ou on y fit des réparations considérables ; un arrêté du Conseil déclare que ceux qui ont des droits féodaux à percevoir dans le territoire de Dompierre, doivent contribuer proportionnellement à la bâtisse de l'église. 31 juillet (Man.). Nouvelle construction ou réparation en 1595 (Man.). On ne peut déterminer la nature de ces bâtisses.

La tour de l'église fut construite en 1728. Pierre, fils de feu Claude Monnier, de Dompierre, légua par testament du 2 avril 1632, la somme de 432 florins *pour fonder et bâtir une tour ou un nouveau clocher*, la rente de ce capital devait être distribuée aux pauvres jusqu'au jour où l'on commencerait cette construction.

1615. Un ouragan avait brisé les fenêtres de l'église ; l'Etat donna 45 livres à Simon Brun pour réparer le vitrail, soit les armoiries qu'il y avait fait placer.

L'horloge fut placée en 1763.

1867. L'église était insuffisante et dans un mauvais état. M. le curé Menoud, plein de zèle et de dévouement, proposa en 1867 la construction d'une nouvelle église. Les ressources étaient restreintes ; il se fit ingénieur, architecte, entrepreneur et directeur des travaux. Pour la somme de 30,000 fr., il fit démolir le chœur et les murs de la nef jusqu'à la hauteur de 5 pieds, construisit le nouveau chœur, le transept ; refit les murailles de la nef, les trois autels, la chaire, la table de communion, les fonts baptismaux, la tribune, les vitraux et les cloches. Les travaux de construction, commencés en 1868, furent terminés dans l'espace d'un an ; Mgr Marilley consacra la nouvelle église dans le mois de juin 1869. La tour construite en 1728 fut conservée ; on fit couler trois nouvelles cloches à Morteau, le poids de la grande s'élève à 18 quintaux.

Un orgue, acheté en 1875, embellit encore cet édifice et rehausse le culte divin.

La cure. Elle fut incendiée en 1539 ; l'Etat vint au secours de la paroisse, il accorda au curé un subside de 20 livres en argent, de 12 chènes, d'un muid de grain, et de la moitié des tuiles nécessaires pour rebâtir. L'incendie eut probablement lieu dans le mois de janvier, car le premier subside est du 6 février.

Chapelle ou autel de St-Jean-Baptiste. Cet autel ne possédait pas de rente en 1453, c'est un siècle plus tard que Jeanette, veuve d'Antoine Antonie, d'Estavayer, lui donna quelques terres. Son mari y avait fondé quelques messes et donné quelques rentes en s'en réservant le patronage. Sa veuve épousa Claude Monney, ou Monnier de Dompierre, auquel passa le droit de patronage. En 1578, il présenta pour ce bénéfice, D. Pierre de Delley, de St-Aubin « pour illecq non seulement célébrer les « divers offices a forme de la fondation, ains aussi a instruire « les enfants du lieu aux rudimens de la vraye religion catho- « lique et des lectures. » Le Vicaire général de l'évêque ratifia cette présentation et le châtelain de Montagny, Ulric Räschy, le mit en possession du bénéfice par ordre de l'Avoyer et Conseil de Fribourg, le 16 avril 1578 (Rathserk. 14).

Cette fondation était donc faite en faveur de l'établissement d'un maître d'école; c'est le premier document sur les écoles de la campagne parvenu jusqu'à nous.

Il paraît que la famille Monney ou Monnier était très influente et respectée dans la contrée; mais la fondation Antonie était d'un mince revenu, qui, en 1612, ne suffisait plus à l'entretien d'un prêtre. Le curé de Dompierre étant mort, le curial Claude Monney et le banneret Jean Mottas prièrent MM. de Fribourg de leur accorder dom Richard Seychen « d'autant que la « chapelle de S. Jean, fondée dans cette église, mouvante du « patronage des enfants du dit curial, héritiers de feu Antoine « Antonie, laquelle soloit par cydevant. être conférée à quelque « chapelain avec la charge d'enseigner et instruire les enfants « et jeunesse du dit lieu ne peut avoir de revenuz bastant et « proportionné à l'honorable contentement d'un seigneur d'église « et que le dit Richart s'est offert que avec les charges pasto- « torales il pourvoiroit aussi à la doctrine des dits enfants. »

Plus tard, les rentes des deux chapelles furent réunies pour former un bénéfice suffisant; Dompierre eut un chapelain pendant le XVIII^e siècle, qui réunissait ordinairement les fonctions de maître d'école à celles de ministre des autels.

Fondation de la chapelle ou autel de St-Antoine. Il est

parlé de cet autel dans la visite pastorale de 1453; à cette date, il n'était pas doté, mais un acte du 15 septembre 1487, signé André de Arsina, nous apprend que la famille de Montagny, de Dompierre, l'avait doté d'une rente suffisante. Le 16 janvier 1500 cet autel n'avait pas de recteur, les honorables (honestos viros) Claude, fils de feu Mermet de Montagny, de Dompierre et son neveu Humbert, fils de feu Jacquet de Montagny (Jacquet, fils aussi de Mermet), ayant le patronage de cet autel, présentèrent à l'évêque dom Louis Chassot, de Montagny, et lui demandèrent l'institution canonique pour ce prêtre (Bibl. de Laus. Livre des institutions, manusc.). Cette famille de Montagny, distincte de celle des sires de ce nom, paraît dans les siècles suivants à Dompierre et à Domdidier; elle ne prit jamais le titre de noble.

La chapelle de St-Antoine, soit bénéfice de cet autel, fut réuni à celui de l'autel de St-Jean-Baptiste.

Chapelle de Russy. La chapelle dédiée à St-Nicolas fut probablement construite par les propriétaires de la jolie maison de campagne de cette localité, soit par les Montenach. Elle fut construite vers 1721, car le 2 septembre de cette année, Jacques Prilaz, de Russy, ordonne par testament 10 écus *pour aider à bâtir une chapelle* à Russy.

1766. Mgr de Montenach a légué 30 écus bons (107 fr.), pour la célébration annuelle de deux messes dans cette chapelle.

Bienfaiteurs.

1494. Clauda, fille de Girard Jacola, et femme d'Humbert de Dompierre, légua au curé 6 livres et l'un de ses principaux habits.

1508. Jean Gervex alias Brunet, de Russy, reconnaît devoir 10 florins légués à l'église par feu dom Pierre Grynevaux, d'Avenches, pour la fondation du *Salve*.

1632. Un intéressant testament est celui de Pierre, fils de Claude Monnier, de Dompierre. Il veut être inhumé dans l'église, devant l'autel de St-Jean, où reposait sa mère. Il légua 432 flo-

rins à la paroisse pour faire construire une tour : *pour fonder, bâtir une tour ou un nouveau clocher*; mais la rente en sera distribuée aux pauvres jusqu'à la construction de cette tour.

Il légua encore 5 écus à l'église de Tour et autant à celle de Belfaux. 2 avril 1632.

1639. Jacques Mottas, notaire, de Dompierre, a légué à l'église de Domdidier, 40 florins; 30 pour un anniversaire et 25 au Rosaire; à l'église de Dompierre, 40 florins; aux pauvres (s'il en existe), 12 florins de rente à distribuer chaque année, comme la fondation du lieutenant Rolliet. Ce Jacques Mottas était frère du curé Benoit Mottas.

1639. 13 février. Marguerite Bollot légua 15 écus à l'église.

1704. D. François Allaz, curé, de Chandon, a donné un champ de deux poses pour deux messes anniversaires, 18 écus aux pauvres et la moitié du grain qu'il devait récolter cette année.

1712. Annie-Marie Perriard, née Chablaix, légua 10 écus à la confrérie du Rosaire.

1721. Pierre Musy légua une maison en faveur du prêtre qui célébrerait la messe matinale; $\frac{1}{2}$ pose de terre sur le *Chanalet*, pour aider à refaire l'autel de *St-Pierre*; une pièce de terre en la *Cuaz*, de la semée d'une coupe, pour le tabernacle et une autre de la semée d'un bichet; il légua encore un drap mortuaire et fit différents legs aux pauvres.

Mlle Marie-Anne, fille de feu l'ancien bourgmestre Uffléger, considérant qu'il est fort nécessaire qu'il y ait continuellement un chapelain à Dompierre « les rentes de cette fondation étant trop modiques pour l'entretien d'un prêtre, elle « légua 300 écus à ce bénéfice; mais avec l'obligation pour le « chapelain d'appliquer annuellement 30 messes. »

1863. Marie-Louise Ducry, a légué 50 fr. pour l'ornementation de l'autel de la Ste-Vierge.

La réformation.

Je n'ai rencontré qu'un seul fait sur cette époque. Dans une conférence entre l'Etat de Berne et celui de Fribourg, il

avait été convenu que les fondations pies, faites depuis un temps déterminé, seraient rendues aux fondateurs ou à leurs héritiers ; en vertu de cette transaction, Jacques Deyssie, fit transporter à l'autel de ses ancêtres à Dompierre les 200 livres qui avaient été données à l'église de Donatyre, pour la fondation d'une messe, en réservant 30 livres pour la chapelle qu'on devait bâtir à Villarepos. 11 juillet 1539 (Comp. des trés.).

Confrérie. La confrérie du Rosaire fut érigée le 23 mars 1650 et celle du St-Sacrement en 1705.

Droit de collation à la cure. Les évêques d'Avenches ou de Lausanne cédèrent ce droit au prieuré de St-Maire de Lausanne, qui en jouit probablement jusqu'à la fin du XIV^e siècle, époque de son union à la mense épiscopale. Guillaume de Menthonay fut mis en possession de ce prieuré le 23 juin 1397. Après la réformation, le prieuré fut dissout et dispersé, l'évêque en fuite ne pouvait exercer son droit ; dans ces temps difficiles, le Chapitre de St-Nicolas, dont les prévôts exerçaient fréquemment l'office de vicaire-général, ou l'Etat, déléguaient, sous forme d'élection, les desservants des bénéfices vacants, du patronage de l'évêque ou des corporations religieuses supprimées. L'Etat resta en possession de ce droit du commencement du XVII^e siècle jusqu'au concordat avec Mgr Marilley, signé le 26 novembre 1867.

L'école.

La paroisse de Dompierre a peut-être, la première, possédé une école. La fondation Antonie est le premier document que j'aie rencontré sur les écoles de la campagne (Voir Fondation de la chapelle de St-Jean). Les premiers maîtres furent les chapelains, et en 1612, un curé unit aux fonctions pastorales la charge de maître d'école ; l'Etat y consent volontiers « vu le zèle que nos « dits bien aymes subjects ont par cydevant employé a bien « élever la jeunesse en la crainte de Dieu et qu'ils continuent « de mieux en mieux . . . » 17 octobre 1612 (Rathserk. 25).

Ces quelques lignes sont l'éloge du clergé, de la paroisse et

de l'Etat; elles nous prouvent le zèle de tous pour l'instruction de la jeunesse. *Honneur et reconnaissance à ces fondateurs et bienfaiteurs de l'école.*

Dans l'enquête de 1798, il est dit : De tout temps, il n'y a eu dans cette paroisse qu'un seul régent d'école pour les deux communes de Russy et de Dompierre. Il enseigne la lecture, l'écriture et le catéchisme à environ 60 enfants, dont 45 de Dompierre. Ordinairement de Pâques à la St-Michel (29 septembre), il n'y a pas d'école.

Le curé seul avait la surveillance de l'école et du régent. Le salaire consistait en son logement, la jouissance d'une chevenière de la contenance de deux bichets, un louis de la fondation Rossier, demi-bichet de seigle et 5 batz (75 c.), par chaque enfant, demi-bichet de seigle et demi-bichet d'avoine par chaque ménage de la paroisse, ce qui se monte à 8 sacs moitié seigle, moitié avoine.

1798. Le village de Russy établit une école pour 15 enfants. Clément Moura, qui fut pendant 9 ans régent à Dompierre, y enseignait la lecture et l'écriture, un peu de calcul (à chiffrer), pendant 9 mois de l'année et 3 heures par jour.

Livres : L'instruction de la jeunesse, la civilité chrétienne; *la Feuille populaire*, un livre d'histoire. Salaire : 5¹/₂ écu neuf et 18 bichets blé et avoine.

Trois écoles sont aujourd'hui établies dans la paroisse de Dompierre.

Curés.

1172. D. Boso, sacerdos de dompero (M. et D. vol. 22 et répert. d'Haut.).

1274. Un curé de Dompierre, dont le nom n'est pas donné, place son sceau, avec le curé de Villaz, à un acte du mois de mars 1274 (Arch. cant. Hauterive).

1308. Par acte du mois de février 1308 et sous les sceaux de D. Borcard, curé de Prez, et de D. Pierre, curé à Dompierre, Guillaume Pelliparius, de Montagny, lègue une rente de 2 sols

au monastère d'Hauterive, assurée par sa maison située *in villa nova Montagniaci* (au bourg neuf de Montagny).

1440—1453. D. Jean Burcardi (Borcard), curé (Ex Canali, not. — Visite pastorale de Mgr de Saluces).

1464. D. Michel d'Estavayer, curé et prieur de Sévaz, chanoine de Montjoux, élu par bulle papale le dix des kal. d'octobre (23 octobre) 1464. D. Boniface Fabri, chanoine de Genève et de Lausanne, exécuteur des bulles papales, ordonne au vicaire général de l'évêché de Lausanne d'instituer le dit D. Michel curé de Dompierre, acte du 12 septembre 1465, comme prieur de Sévaz, D. Michel apparaît déjà dans les actes de 1455 et jusqu'en 1481 ; il fut probablement curé de Dompierre depuis le 23 octobre 1464, ou le 12 septembre 1465 jusqu'après 1481 (Arch. cant., rép. de St-Nicolas).

1489-1508-1509-1516. D. Jean Blanchet (Blancheti), curé. En 1489 il habitait Fribourg ; sa maison était à la Grand'-fontaine ou à la Neuveville.

1518. D. Jacques Malliet, vicaire. Le 17 mai, il reçoit avec D. Henri Fusey, vicaire de Chandon, le testament de Catherine Thiébaud, qui fit quelques legs pies (Arch. cant., not. 139).

1522—1526. François Rollinet, curé ; il était déjà chapelain à Dompierre en 1513 ; on lit dans le manuel : On ordonne à dom Blanchard, d'écrire au prêtre de Lausanne auquel il a remis sa cure de Dompierre, qu'on ne voulait pas troubler dom Rollinet dans l'arrangement qu'il avait fait avec dom Louis Chassot, pour la chapelle de St-Antoine dans l'église de Dompierre (Man.). Il était peut-être de Montagny ; car en 1518, le Conseil de Fribourg confirme une sentence prononcée à Montagny entre Louis Rollinet et le chapelain de Dompierre, dom François Rollinet. Le 8 janvier 1526, il reçoit l'ordre de quitter le vicariat de Dompierre, et il paraît qu'il n'obéit pas à cet ordre de l'Etat ; car le 18 juin de la même année, il reçoit le commandement de se présenter en Conseil. En 1530, il était encore chapelain à Dompierre.

1526—1530. D. Claude Borgognon, vicaire (Arch. cant., not. 139) ; il jouissait aussi du bénéfice d'une chapelle.

1530—1531. D. Pierre Bron, vicaire.

1539. D. Wilhelm Mettraux, vicaire.

1548. D. Aymon Gindro (Gendre); dans divers manuscrits, il est indiqué sous le nom de Guidron; il fut curé de Dompierre avant dom Dumont; mais il avait cessé de vivre le 3 septembre 1548, il était chanoine de St-Maire à Lausanne et curé de Thierrens. Hans Frisching, bailli de Lausanne, apprenant qu'il avait remis à MM. de Fribourg divers papiers et titre de St-Maire, les leur réclama (Arch. cant., af. Mont.).

1548. D. Pierre Dumont, curé; il était recteur de Notre-Dame; la cure de Dompierre lui fut conférée par MM. du Conseil de Fribourg, avec l'obligation de la faire desservir par un bon vicaire et de la résigner au fils de Pierre Mottas, de Domdidier, en cas qu'il vint à recevoir les ordres sacrés (Font. compt.).

1585. Le Chapitre de St-Nicolas nomme, le 25 juillet, dom François Bosson, curé de Dompierre, mais il paraît qu'il jouit de ce bénéfice pendant peu de temps.

1586—1588. D. François Cardinal, de Châtel-St-Denis, curé; il fut élu par le Chapitre de St-Nicolas le 14 février 1586. Comme nous le dirons plus loin, avant de venir à Dompierre, il avait été pendant plusieurs années curé à Pont-la-Ville, et de 1580 à 1585, curé à Treyvaux; en quittant Dompierre en 1588, il devint curé d'Arconciel, ainsi que nous l'avons vu (Voir vol. I, p. 80), et en 1593, il fut de nouveau nommé curé de Treyvaux, il y mourut en 1598, après le 7 mai, date de son testament.

1588—1596. D. Rodolphe Bart. Le 30 septembre 1588, le Chapitre de St-Nicolas nomma vicaire de Dompierre Rodolphe Bart, parent de dom Roland Bart, autrefois curé à Châtel (Voir vol. 3, p. 169). Ce bénéfice était désiré par plusieurs ecclésiastiques. Dom Bart fut reconnu le plus digne; cependant, à la suite de l'examen, il fut renvoyé jusqu'après Noël, afin qu'il pût compléter son instruction et étudier le *catechismus ad parochos*.

Lacune de 1596 à 1600.

1600. D. Laurent... 1601. On trouve le nom de Claude Guillet, comme élu; mais il paraît n'être pas entré en possession du bénéfice; car, à la même année, il est indiqué comme curé de Tours et de Montagny.

1612. Le curé étant mort, le Conseil de Fribourg nomma D. Richard Seychen curé.

1633—1643. D. Benoit Mottas, fils du notaire Jean Mottas, de Dompierre, fut élu curé par l'Etat; étant tombé malade et se voyant dans l'impossibilité d'exercer le saint ministère, il renonça à son bénéfice dans le mois d'avril 1643. Par son testament du 22 avril 1643, il légua 10 écus pour un anniversaire et 300 florins aux pauvres; il mourut le 31 août de la même année.

1643—1670. D. Claude Burrat, de Dompierre; il avait fonctionné comme vicaire sous le curé précédent; l'Etat le nomma curé le 28 avril 1643, et il fut institué en cette qualité le 4 mai suivant, au nom de Mgr Josse (Judocus) Knab, par M. le Grand-Vicaire, dom Jacques Schaller.

1670—1683. D. Claude Monney, de Dompierre; il paraît qu'il a résigné la cure et qu'il a conservé le bénéfice d'une chapelle de 1707 à 1712. Son nom était gravé sur les anciens fonts baptismaux.

1683—1688. D. Jean Lary, de Fribourg, il fut élu le 25 août 1682; il résigna la cure en 1688. Il mourut à Fribourg le 1^{er} décembre 1692.

1688—1693. D. Nicolas Klein, curé pendant 5 ans. Nous le retrouverons, à cette dernière date, comme curé de Font et succédant au suivant dom Jacques Bifrare, qui alla le remplacer à Dompierre,

1693—1696. D. Jacques Bifrare.

1696—1699. D. Jean Dorand, de Corjolens; il mourut à Dompierre dans le mois de mars 1699, et fut enterré devant le grand autel.

1699—1711. D. Claude-Joseph Prilaz (Prélaz, Presla), de Russy; vicaire d'abord de son prédécesseur, il fut élu curé le 13 octobre 1699 et il mourut à Dompierre le 4 mars 1711. L'acte de son décès est ainsi conçu: « Pie in Domino obiit R. « dom Prila, parochus in Dompierre dignissimus. »

1711—1725. D. François-Pierre Weyss, élu curé le 25 mars 1711; il mourut le 20 août 1725.

1725—1734. D. Prothais Zozo (Zosso), élu le 4 octobre 1725; il mourut le 5 janvier 1734.

1734—1746 D. Jean-Henri Rudach (ou Rudaz), de Fribourg et de Belfaux. Quand il fut nommé curé de Dompierre, au mois de janvier 1734, il remplissait, depuis près de trois ans, les fonctions de chapelain de Treyvaux, auprès de son frère dom François-Pierre Rudach, qui en était curé; celui-ci ayant été élu par le Vble Chapitre de Saint-Nicolas en qualité de prieur-curé de Semsales, dom Jean-Henri quitta Dompierre en 1746, étant nommé pour remplacer son frère à Treyvaux, où il fut plus tard, comme nous le verrons, promu à la dignité de doyen et où il mourut le 2 juillet 1771.

1746—1762. D. Nicolas-Tobie-Xavier Seydoux, de Fribourg, élu le 20 avril 1746; il exerça le saint ministère à Dompierre pendant 16 ans, c'est-à-dire jusqu'au commencement de l'année 1762, où il y eut permutation de bénéfices entre lui et le suivant, qu'il alla comme nous le verrons bientôt, remplacer à Ependes, d'abord comme curé, puis, en 1778, comme doyen du décanat; quelques années plus tard, il se retira à Fribourg et occupa le poste de Prieur à St-Pierre.

1762—1772. D. Claude-Antoine Rime, de Gruyères, proto-notaire apostolique, chevalier de la légion dorée, jusque-là doyen du décanat de St-Maire et curé d'Ependes

1772. D. Berguin fut élu curé de Dompierre le 20 mai 1772, mais l'état de sa santé ne lui permettant pas d'exercer les pénibles fonctions de curé, il demanda la permission de permuter son nouveau bénéfice avec celui de dom Grognoz, alors chapelain à Notre-Dame à Fribourg. L'évêque et l'Etat, ainsi que le Vén. clergé de Notre-Dame donnèrent leur consentement, l'échange eut lieu le 10 juin (Rathserk. 34).

1772—1778. D. François Grognoz, d'Echallens; il quitta Dompierre dans le mois de novembre 1778.

1778—1817. D. François-Joseph Ducry, de Dompierre; chapelain d'abord, il fut ensuite curé pendant 40 ans, et mourut à Dompierre le 13 décembre 1817.

1818—1828. D. Jean-Dominique Brasey, de Font; il fut élu le 8 janvier 1818; après avoir desservi Dompierre pendant près de 44 ans, au mois de novembre 1828, il fut nommé curé de Vuisternens-devant-Romont; puis il quitta cette pénible paroisse

en 1846, pour desservir celle de Neyruz, dont il fut le premier curé; il renonça ensuite, en 1853, à ce poste, pour se charger de la desserte provisoire de la paroisse de Torny-le-Grand; et il y avait à peine trois ans qu'il en remplissait les fonctions, lorsque en 1856, se rendant à une conférence ecclésiastique, il tomba malade subitement à Dompierre et y mourut le 19 juin.

1829—1852. D. Jean-Baptiste Joye, de Prez, arriva à Dompierre et y commença l'exercice de son ministère au mois de janvier 1829; il le continua sans interruption jusqu'au mois de septembre 1852 où il fut nommé chapelain de Cottens; il mourut dans ce dernier poste le 31 mai 1858.

1852—1874. D. Jean-Alexandre Menoud, de La-Joux et de La-Magne, jusque-là vicaire et desservant à Nuvilly devint en 1852, curé de Dompierre; il y restaura, agrandit et rebâtit pour ainsi dire l'église; en 1870, ayant, avec l'autorisation supérieure, permuté pour un temps ses fonctions avec celles de chapelain à Treyvaux, il fit les plans et dirigea la construction de la nouvelle église de cette dernière paroisse; puis il fit de même pour l'église de La-Tour-de-Trême; pendant ce temps, c'est-à-dire, de 1870 à 1873, il fut remplacé à Dompierre par dom Pierre-François Tache, de Remaufens, aujourd'hui curé au Crêt. En 1874, M. Menoud fut élu premier curé de Mannens, et là encore il construisit l'église; mais là aussi, hélas! il épuisa le reste de ses forces, il y mourut le 15 mars 1876, et fut enterré à Vuisternens-devant-Romont, sa paroisse natale. M. Menoud avait acquis de nombreuses connaissances en architecture, pour se rendre utile à sa patrie. Un travail opiniâtre, pendant le jour et même une grande partie des nuits, ruina sa santé avant l'âge; il fut enlevé après une courte maladie.

1874—1876. D. François-Clément Menoud, de Sommentier, né le 12 mai 1846, ordonné le 20 juillet 1873, puis vicaire à Surpierre, fut desservant de Dompierre de 1874 à 1876; il est aujourd'hui curé de Vuisternens-devant-Romont.

1876. D. Pierre-Joseph Duc, de Forel, né le 31 décembre 1827; ordonné le 19 septembre 1857, vicaire à Bottens. Il fut nommé curé d'Echallens en 1861 et curé de Dompierre en 1876.

Chapelains de Dompierre.

- 1512—1530. D. François Rollinet.
 1578. D. Pierre Dedelley.
 1671. D. Pierre Rossier ; celui-ci et les deux suivants pourraient bien n'être qu'un seul et même personnage.
 1692. D. Pierre Fosses.
 1700. D. Pierre Rosset ; il mourut en 1700.
 1700. D. Claude Mottas.
 1707—1712. D. Claude Monney, ancien curé.
 1727. D. Pierre Collaud, de St-Aubin ; il fit son testament en 1736, et il mourut à Dompierre le 13 septembre 1766 ; il a légué une chasuble et 20 écus à l'église. Après la mort du curé dom Zosso, il paraît avoir rempli, conjointement avec le suivant, dom Ribotel, les fonctions de desservant provisoire de la paroisse.
 1732. D. Pierre Ribotel.
 D. Joseph Spicher.
 1774. D. François-Joseph Ducry ; il fut nommé curé en 1778.
 1792. D. François Meunier.
-

Prêtres émigrés en 1792 et 1793.

Nom.	Age.	Titre.	Diocèse.	Domicile.
Jean Senemoud	61	curé	Limoges	d'Odet, à Belfaux.
Antoine Guivaux	59	prêtre	St-Claude	» »
Antoine Bourgade	31	chanoine	Clermont	au moulin de Belfaux.
Claude Bourgade	35	prieur	Besançon	» »
Hugues Bourgade	39	chanoine	Clermont	» »
Menéault	69	curé	Châlons	à Rosière.
Ant. Chauvasaigne	49	»	Clermont	Bochud, à Corminbœuf.
Boyer	49	prêtre	»	Jean Cuennet.
Michel Bourgade	36	»	»	au moulin de Belfaux.
Nicolas Braillard	62	curé	Troyes	de Crequy, à Belfaux.
Jean Bayon	53	vicaire	Du Puy	Gady, à Belfaux.
J.-B. Alloües	56	prêtre	»	» »
Benoît Valadan	—	vicaire	Besançon	» »
Simon Gathey	—	chanoine	»	d'Odet, »
Jean-Louis Mongey	—	vicaire	»	» »
Philibert Mongey	—	»	»	» »
Franç.-Xav. Sirebon	—	chanoine	»	» »
Louis-Nicolas Brullart	—	prêtre	Troyes	de Crequy, à Belfaux.
Joseph Perlinsot ou Perhusot	—	»	»	» »
François Biétrise	—	»	»	» »
Nicolas Provenchère	—	vicaire	Langres	cure de Barberèche.
Jean Germain	67	curé	Châlons	» »
François Duval	62	»	Langres	» »
Jacques de La-Rousille	56	—	Auxerre	Jeckelmann, à Vivy.
Nicolas Jourdeville	—	vicaire	Langres	cure de Barberèche.
Jean Camuset	54	curé	»	Schäffer, à Bœsingen.
Michel Lacaille	39	vicaire	Autun	Kæser, »
Louis Grinjard	64	prêtre	Châlons	» »
Joseph Chambosse	42	curé	»	cure de »
Jean Robert	66	»	»	M ^{lle} Schueler, »
Jean Vairon	40	vicaire	Dijon	Lanthmann, à Chevrilles.
Théo. Vairon	42	prêtre	»	» »
Louis Leuse	53	»	Langres	Schneuwly, »
Claude Dodey	32	vicaire	Châlons	Ballaman, à Cormondes.
Henri Lardillon	28	prêtre	»	» »
Riambourg	49	»	Dijon	Neuhaus, à Dirlaret.
P. Tissot	60	»	Besançon	à Dirlaret.
Fer. Lepinace	48	curé	Autun	Jungo. à Berg.

Nom.	Agé.	Titre.	Diocèse.	Domicile.
Phi. Toussaint	54	curé	Autun	Neuhaus, à Dirlaret.
Gérard Vincent	42	principal	Besançon	Montenach, à Russy.
Joseph Douzal	36	prêtre	Clermont	à Dompierre.
Charles Ravary	—	curé	Paris	le curial, à Cressier.
C. Lambert	36	»	Châlons	sœurs Auderset, à Cressier.
Oudeniant	34	vicaire	»	Ballaman, »
Charles Roverly	43	curé	Paris	cure de »
Jacques Garnier	62	»	Autun	à Courmillens.
Jacques Sahuc	53	vicaire	Du Puy	cure de Courtion.
Constant	—	»	Limoges	Carrel, notaire.
Melchior Tournes	44	curé	Châlons	de Reyff, de Cugy.
Claude Riger	29	vicaire	»	» »
Franç. Réville	63	prêtre	Besançon	» »
Ant. Larchere	52	curé	Troyes	» »
Claude Pilon	75	»	Besançon	à Cugy.
Joseph Cuvier	61	»	»	»
Antide Darmont	63	»	»	»
Nicol. Pougat	29	vicaire	»	Marie Rossier, à Cugy.
J.-B. Thomas	48	curé	Troyes	régent à Vesin.
Louis-Marie Thomas	38	vicaire	»	» »
Edme-Félix Chaudal	54	»	Langres	Joseph Rey, à Aumont.
Joseph Bedan	33	»	Besançon	cure de Ménières.
Claude-Alex. Darmont	—	—	—	—



TABLE DES MATIÈRES

3^{me} et 4^{me} VOLUMES

	Pages.
Accord	284
Affry	19
Agnens, Asnens	479, 480
Allamant	88
Alliez	20
Amman	197, 243
Anglais	534
Asineri	407
Asperlin	252
Auderset	352
Avenches	293, 366
Avouerie	339
Belfrare	49, 59, 84, 419
Bergier	88, 402
Berset	385, 387
Bénéfice	64, 65, 139, 183, 206, 239, 240, 254, 280, 281, 344 372, 374, 411, 484.
Bienfaiteurs	43, 29, 58, 114, 116, 183, 235, 257, 258, 284 296, 340, 383, 392, 412, 427, 462, 525, 538.
Biographies	33, 85, 88, 457, 311, 329
Biolley	20
Blanc	95, 113, 292, 313
Boccard	235, 243
Bourquenoud	46, 47, 58, 65, 66, 70, 84, 91, 162
Bouquet	163

	Pages.
Broc	27, 45, 449
Brunisried	499
Buman	155, 235
Carignan	5
» Bienfaiteurs	13
» Incorporation	8
» Eglise	10
» Chapelles	41, 42
» Curés	22
Castella	179, 350, 490
Cerniat	26
» Eglise	28, 29
» Chapelles	30
» Cures	36
Chalon	449
Charmey	26, 45, 106
» Eglise	65
» Collation	63
» Chapelles	67—81
» Curés	98
» Chapelains	69, 72
» Chartreux	37, 154, 289
Charrière	33, 34, 35, 60
Châtel-St-Denis	106
» Fondations	114
» Eglise	118
» Chapelles	125
» Chapelle de St-Roch	128
» Cimetiére	142
» Curés	166
» Chapelains	172
Châtelard	180
» Chapelains	184, 191
» Paroisse	185
» Curés	192
Châtel-sur-Montsalvens	418, 429, 435

	Pages.
Châtonnaye	196
» Séparation de Torny	200
» Eglise	207
» Curés	426
» Chartreux	37, 154, 289
Cheyres	228
» Eglise	232
» Curés	245
Chevrières	252
» Eglise	256
» Curés	262
Clérie	293
Cloches	15, 16, 47, 67, 140, 208, 259, 308, 345, 369, 390
	410, 426, 459, 484, 506.
Collation (droit de)	7, 16, 27, 44, 63, 143, 304, 357, 382
Confréries	13, 82, 114, 144, 261, 292, 382, 411, 459, 495
Coppet	524
Corbas	353
Corbières	277
» Famille	277, 311
» Fondations	285
» Eglise	297
» Chapelles	300
» Clergé	305, 315
» Curés	316
Cordast	353
Cormondes	328
» Bénéfice	344
» Chapelles	346
» Chapelains	342, 353
» Curés	354
Cormérod	364, 386
Corsalettes	364
Cournillens	364, 372, 389, 401
» Chapelains	398
Courtion	364

	Pages.
Courtion Eglise	367
» Bénédice	372, 374
» Bienfaiteurs	383
» Chapelles	386, 389, 398
» Curés	401
Cressier	406
» Famille	406
» Eglise	409
» Bénédice	411
» Chapelle	413
» Curés	414
Crésuz	418
» Eglise	425
» Bienfaiteurs	427
» Chapelles	427, 431
» Curés	432
Croisades	158, 480
Cugy	446
» Eglise	456
» Chapelles	457
» Bienfaiteurs	462
» Curés	469
» Chapelains	477
Dargniez	86
Déglise	125, 151, 153
Delley	479
» Famille	480
» Chapelles	482, 490
» Bienfaiteurs	487
» Chapelains	496
» Curés	498
Diesbach	19, 20, 21
Dirlaret	499
» Eglise	504
» Curés	510
» Chapelains	513

	Pages.
Documents 37, 54, 55, 56, 103, 179, 193, 209, 213, 250, 263 323, 375, 393, 419, 435, 466, 477.	
Domdidier	516
» Eglise	519
» Bienfaiteurs	525
» Curés	527
Dompierre-le-Grand	5
Dompierre-le-Petit	532
» Eglise	535
» Bienfaiteurs	537
» Curés	541
Duremberg	347
Ecoles 48, 83, 128, 131, 147, 151, 153, 190, 240, 262, 309 414, 428, 465, 493, 526, 537, 540.	
Emigrés français	19, 178, 249, 322, 529, 548
Emonet	312
Englisberg	252
Epidémies	144, 156, 384
Ermites	80, 390
Estavayer (clergé)	8
» Famille	19, 447, 451
Everdes	278, 290
Fidèle (St)	410
Fondations pour étudiants	84, 151, 296, 428, 468
Fracheboud	165
Fragnière	60, 94
Fruence	46, 106, 110, 157, 166
Gauglera	508, 515
Genoud	124, 155, 160
Glâne	450, 457
Gléresse	243
Gletterens	25
Grivel	163
Guschelmuth	351, 362

	Pages.
Hattenberg	279, 280
Hauterive	338, 339, 447, 451, 452, 455
Hauteville, curés	316
Hermitage	80, 390
Illens	450
Incendies	29, 197, 244, 344, 427, 496, 505
Inventaire	18, 136, 462
La-Roche	287, 288
Lèpre	53, 82, 310, 496, 509
Liebistorf	353
Longecombe	449
Lutry	63, 64, 108, 112, 143
Luxe	96
Maillardoz	154, 293
Marly	252
Maradan	30, 33
Marilley	124, 439, 452, 165
Martigniac	8
Martyr	160
Mayor	448
Menthon	112, 113, 182
Misery	364, 365
Mistral, Mestral	280
Montjovet	112
Molière	232, 534
Mossu	62, 88, 96
Montagny	181, 196, 197, 518, 534
Montenach	154, 243
Montheron	451
Neuchâtel	365
Neuenhaus	257, 260
Niquille	29, 84, 94
Obituaire	28, 460

	Pages.
Odet	154
Orgue	122, 258, 345, 369, 506
Ouya	449
Patronage	382
Pavillard	518
Payerne	7, 8, 9, 447
Peinture	333, 345, 350, 459, 506
Pèlerinage	144, 158, 238, 346
Perroud	76, 124, 165, 176
Petolla	58, 77, 79, 93
Peste	384
Portalban	5, 7, 482, 516
Praroman (de)	232, 524
Pradervan	252
Processions	81, 125, 143, 381, 507
Ræmy	349
Rédemptoristes	31, 37
Réformation	6, 7, 20, 21, 88, 102, 113, 229, 235, 239, 391 454, 491, 502, 523, 539.
Remy	61, 68, 94
Ressat	279
Resudens	6
Rois (mystère)	145
Ruffieux	58, 90
Rueyres-les-Prés	6, 243
Saloz	338
Sescali, Sechaulx	145, 125, 127, 166
St-Aubin	20
St-Béat	345
St-Fidèle	410
St-Sylvestre	257
St-Urbain	413
Sculpture	458
Sinevey	281, 288, 291, 293, 294

	Pages.
Solerio	338, 339
Souvey	311
Statistique	5, 18, 19, 26, 45, 81, 106, 154, 181, 196, 225 252, 277, 328, 346, 364, 406, 418, 446, 479, 499, 509 516, 532.
Techterman	154
Tinterin	252, 257
Terres (anciennes)	365
Tornare	59, 63, 80, 94
Trappistes	31
Usages	49, 53, 54, 96, 244, 260, 279, 284, 507
Vallon	6, 22
Valsainte	26, 30, 37, 281
Vaudois (secte)	502
Vigne	244
Villarsel	197
Villermulaz	90, 91, 96
Visites pastorales	12, 47, 298, 343, 369, 372, 409 461, 505, 522.
Vitreaux	124, 190, 237, 347, 490, 506, 526, 536
Vivier (Vivy)	337
Wallenbouch	348, 361
Wallenried	349, 360